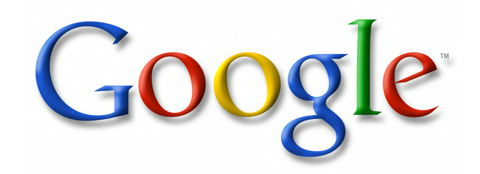
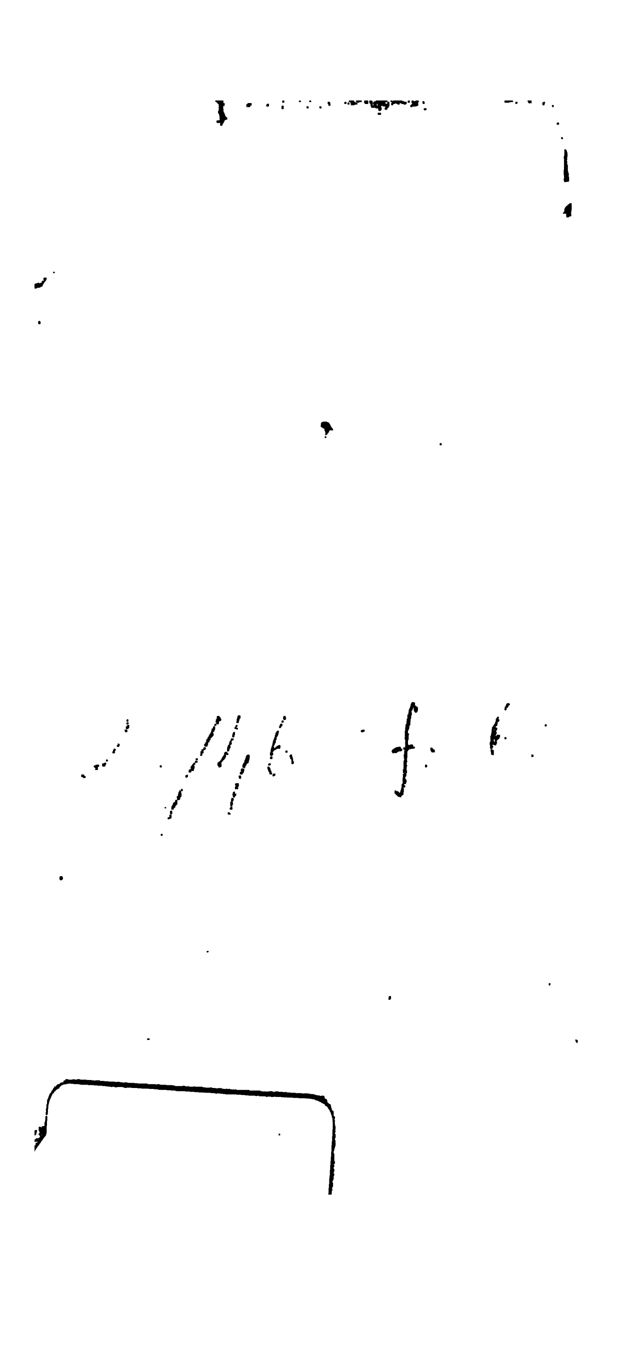








ISTOIRE
DU ROI
HENRI
LE GRAND,

COMPOSÉE

Par Messire HARDOUIN DE PEREFIXE, Evêque de Rodez, ci-devant Précepteur du Roi.

Revûe, corrigée & augmentée par l'Auteur.

TOME PREMIER.



A PARIS,

PAR LA COMPAGNIE.

M. DCC. LXVII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.





A MONSEIGNEUR L'EMINENTISSIME CARDINAL MAZARINI.

MONSEIGNEUR,

J'AI cru que je ne pouvois jamais rendre de service plus essentiel à votre Eminence, ni lui donner de plus solide

marque de ma fidélité & de ma reconnoiſſance, que de faire voir à toute la Terre de quelle maniere vous avez déſiré de moi que j'inſtruiſiſſe notre jeune Monarque. Je dois rendre ce témoignage au Public, que vous avez voulu que je lui donnaſſe principalement les inſtructions qu'on doit donner à un Roi; & que pour cet effet je ne m'arrêtaſſe pas ſeulement à lui enſeigner quelques préceptes de Grammaire & de Rhéthorique, mais que de bonne heure j'emploïaſſe le tems à lui apprendre tout ce qu'il doit ſavoir, premierement pour ſe bien conduire ſoi-même, & puis pour conduire ſon Etat; & qu'enfin je lui rempliſſe l'ame des meilleures maximes de la Morale & de la Politique.

C'eſt, MONSEIGNEUR, *ce que j'ai eſſaïé de faire, ſur tout depuis ſix ou ſept années en çà, que ſous les ordres de votre*

Eminence, j'ai composé un Sommaire de notre Histoire de France pour l'usage de Sa Majesté, qui en faisoit la lecture tous les jours avec tant de plaisir, qu'il n'est point croïable que ce puisse être sans utilité.

J'aurois bien souhaité de mettre au jour cet ouvrage tout entier en même tems : mais l'affection particuliere que le Roi m'a toujours témoigné pour la vie de son Aïeul HENRI LE GRAND, *& la déclaration qu'il a faite si souvent, qu'il vouloit se le proposer comme son modele, m'ont hâté de mettre au net cette partie de mon travail, & de la séparer des autres. Ainsi quoiqu'elle soit la derniere, je suis obligé de la donner la premiere, & de la présenter à Sa Majesté, afin que, jettant encore les yeux dessus aux heures de son loisir, & considérant bien toutes les maximes de regner de ce grand Monarque, ses bontés presque*

divines, & l'amour paternel qu'il avoit pour ses Peuples, il le puisse véritablement imiter.

J'espere, MONSEIGNEUR, *que cet échantillon suffira pour faire juger par avance du reste de l'ouvrage. Je me persuade même, qu'on ne le verra point sans admirer que sous les ordres du plus puissant Ministre qui ait jamais été, on ait agi dans une matiere aussi délicate qu'est celle-là, avec tant de fidélité, avec tant de désintéressement, & avec tant d'amour pour le Prince & pour l'Etat. Car après tout, je crois pouvoir dire que c'est un exemple qui n'en a point eu de pareils avant le Ministere de votre Eminence. Non-seulement elle a toujours porté le Roi à s'instruire parfaitement des choses dont la connoissance lui étoit nécessaire; non-seulement elle lui a souvent représenté combien il lui étoit im-*

portant de s'attacher de bonne heure aux fonctions de la Roïauté, mais encore elle m'a sollicité moi-même de m'acquitter soigneusement de mon devoir. Combien de fois m'a-t-elle dit que je n'avois rien de plus important à faire que de gagner sur l'esprit du Roi qu'il s'appliquât bien aux choses qu'il faisoit, & qu'il s'appliquât aux choses sérieuses ? En vérité, MONSEIGNEUR, je ne crois pas qu'il y ait rien de plus beau ni de plus glorieux pour votre Eminence : & je suis trompé si ceux qui écriront l'Histoire de votre vie, n'ont peine à y trouver un endroit, qui mérite mieux leurs éloges que celui-là. Pour moi, MONSEIGNEUR, j'avoue que je préfere de beaucoup à toutes les graces que je pouvois jamais recevoir, la liberté que j'ai toujours eue de donner au Roi ces instructions, qui vont maintenant paroître aux yeux de tout le monde ;

& de toutes les obligations que j'ai à votre Eminence, il n'y en a pas une qui me touche si sensiblement que celle-là, ni pour laquelle je publie plus volontiers que je suis,

MONSEIGNEUR,

De votre Eminence

Le très-humble & très-obéissant Serviteur HARDOUIN, Ev. de Rodez.

AU LECTEUR.

LECTEUR, cette Hiſtoire du Roi Henri le Grand n'eſt que l'échantillon d'un Sommaire de l'Hiſtoire générale de France, que j'ai compoſé par le commandement du Roi, & pour l'inſtruction de Sa Majeſté. Comme mon intention n'a été que de recueillir tout ce qui peut ſervir à former un grand Prince, & à le rendre capable de bien régner, je n'ai point trouvé à propos d'entrer dans le détail des choſes, & de raconter au long toutes les guerres & toutes les affaires, comme font les Hiſtoriens, qui doivent écrire pour toutes ſortes de perſonnes. Je n'en ai pris que le gros, & n'ai rapporté que les circonſtances que j'ai jugées les plus belles & les plus inſtructives; laiſſant le reſte à part, afin d'abréger matiere, & de donner comme en petit, une ſuite de tout ce qui s'eſt paſſé, qui pût éclairer l'eſprit du Roi, ſans lui ſurcharger la mémoire. C'a été là mon deſſein: ſi je n'y ai pas auſſi bien réuſſi qu'il ſeroit

à souhaiter, j'espere, LECTEUR, que du moins mes efforts vous paroîtront louables. Je ne doute point qu'il n'y ait dans cet ouvrage quelques méprises, que je n'aurai point apperçues, mais qui n'échapperont pas aux yeux des clair-voïans. L'Histoire est accompagnée de tant de circonstances, qu'il est presque impossible que l'on ne se trompe en quelqu'une. Je crois pourtant n'avoir rien avancé, dont je n'aie des garans: & si vous trouvez dans quelque Auteur le contraire de ce que j'ai dit, je vous prie de considérer que nos Historiens sont si différens entr'eux en plusieurs choses, que lorsqu'on suit les sentimens des uns, on contredit nécessairement les autres. Dans cette diversité j'ai suivi ceux que j'ai cru les meilleurs & les plus assurés. J'avoue même que je n'ai pu m'empêcher d'emprunter d'eux, des Périodes toutes entieres, quand elles m'ont plu, & qu'il m'a semblé que je m'expliquerois mieux par leurs expressions, que je n'eusse pu m'expliquer par les miennes. Après tout, si c'est une faute, elle est assez légere ; & l'on doit bien me la pardonner, puisque

je la reconnois ingénuement. Pour les autres plus remarquables que je puis avoir commises, je me promets de votre bonté, CHER LECTEUR, que vous ne me traiterez pas à la derniere rigueur, & que vous aurez autant d'indulgence pour moi que dans ce travail j'ai eu de zele pour le service de mon Roi, & d'affection pour le bien de la France.



HISTOIRE



HISTOIRE DU ROI HENRI LE GRAND.

AU ROI.

SIRE,

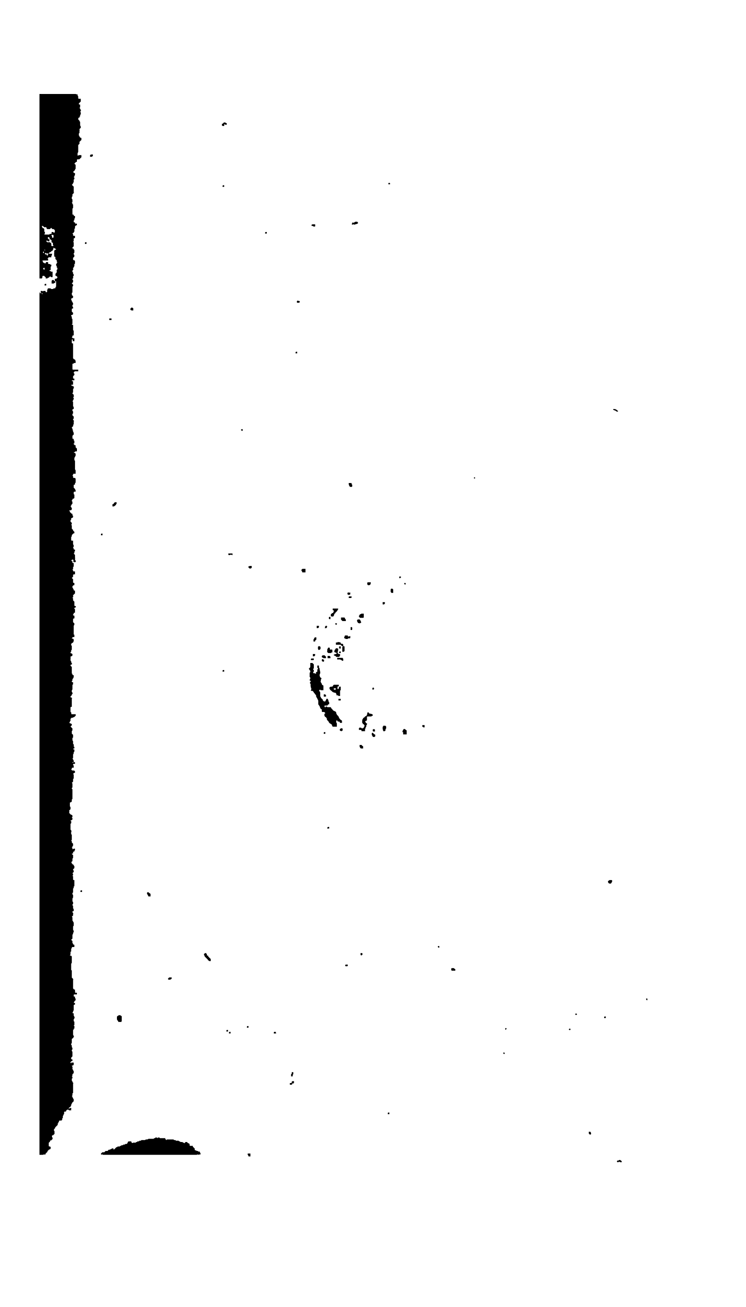
LE respect & l'amour que tous les bons François ont toujours conservés pour l'heureuse mémoire du Roi HENRI LE GRAND votre Aïeul, le rendent aussi présent à leur souvenir comme s'il régnoit encore; & la Renommée entretient l'éclat de ses bel-

les actions, dans le cœur & dans la bouche des hommes, aussi vif & aussi entier qu'il l'étoit du tems de ses triomphes. Mais on peut dire avec cela, lorsque l'on considere Votre Majesté, qu'il a repris une nouvelle vie en votre personne, & qu'il se fait revoir aujourd'hui sous un visage encore plus auguste, & par des vertus qui paroissent aussi redoutables aux Ennemis de la France, qu'elles sont douces & charmantes à ses Peuples.

Véritablement, SIRE, cette louable impatience, que Votre Majesté a témoignée lorsque je lui faisois lire notre Histoire, de venir au glorieux regne de ce Prince, & pour cela de laisser en arriere sept ou huit autres des Rois qui l'ont précédé, est une preuve très-certaine que vous désirez le choisir pour modele, & que vous avez résolu d'étudier sa conduite, pour la tenir dans le gouvernement de votre Etat. Votre heureuse naissance & vos inclinations toutes roïales vous y portent; les espérances & les vœux de vos Sujets vous y convient; les besoins de votre Roïaume, affligé par les maux de la plus longue guerre qui ait jamais été, vous y obligent; & le

Ciel vous y a disposé par tant de graces & par tant d'éminentes qualités, qu'il vous seroit bien difficile de ne pas suivre les beaux exemples de ce grand Roi. J'oserai même vous dire (& je le puis avec vérité) qu'il ne vous sera pas impossible de les surpasser, si vous vous efforcez de bien emploïer tous les avantages dont Dieu vous a pourvu par-dessus tous les Princes de votre âge.

Oui, SIRE, il vous a donné, aussi-bien qu'au Roi votre Aïeul, une ame généreuse, bonne & bienfaisante, un esprit élevé, & capable des plus grandes choses, une mémoire heureuse & facile, un courage héroïque & martial, un jugement net & solide, une forte & vigoureuse santé: mais de plus, il vous a donné un avantage que ce grand Prince n'avoit pas; c'est cette majestueuse présence, cet air & ce port presque divins, cette taille & cette beauté dignes de l'Empire de l'Univers, qui attirent les yeux & les respects de tout le monde, & qui sans la force des armes, sans l'autorité des commandemens, vous gagnent tous ceux à qui Votre Majesté veut se faire voir.

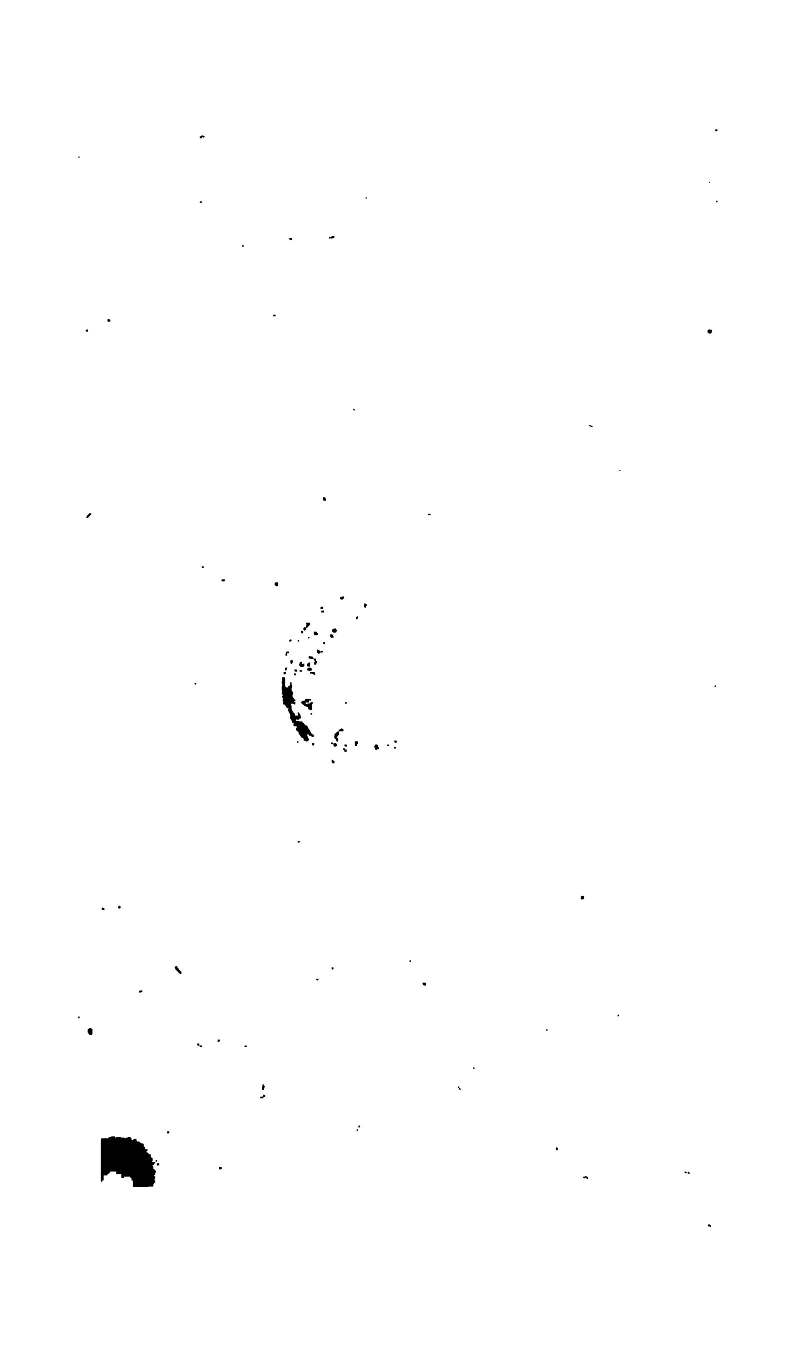




A MONSEIGNEUR L'EMINENTISSIME CARDINAL MAZARINI.

MONSEIGNEUR,

J'AI cru que je ne pouvois jamais rendre de ſervice plus eſſentiel à votre Eminence, ni lui donner de plus ſolide

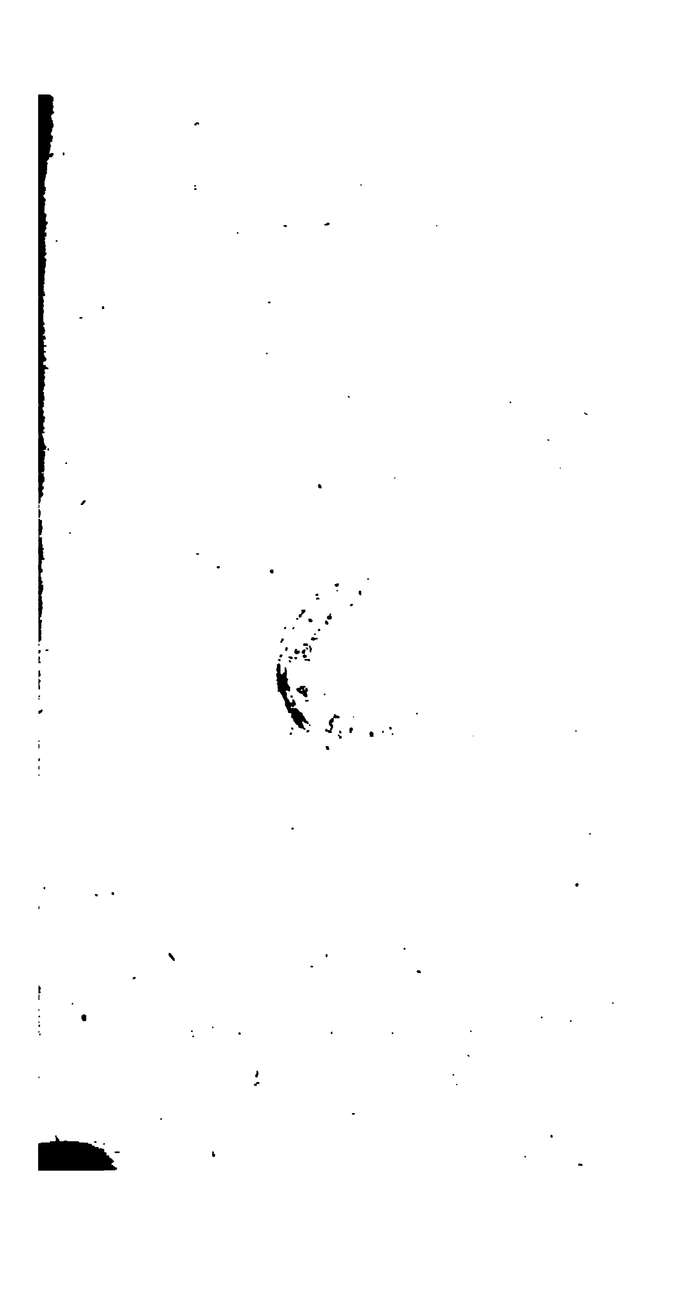




A MONSEIGNEUR L'EMINENTISSIME CARDINAL MAZARINI.

MONSEIGNEUR,

J'AI cru que je ne pouvois jamais rendre de service plus essentiel à votre Eminence, ni lui donner de plus solide

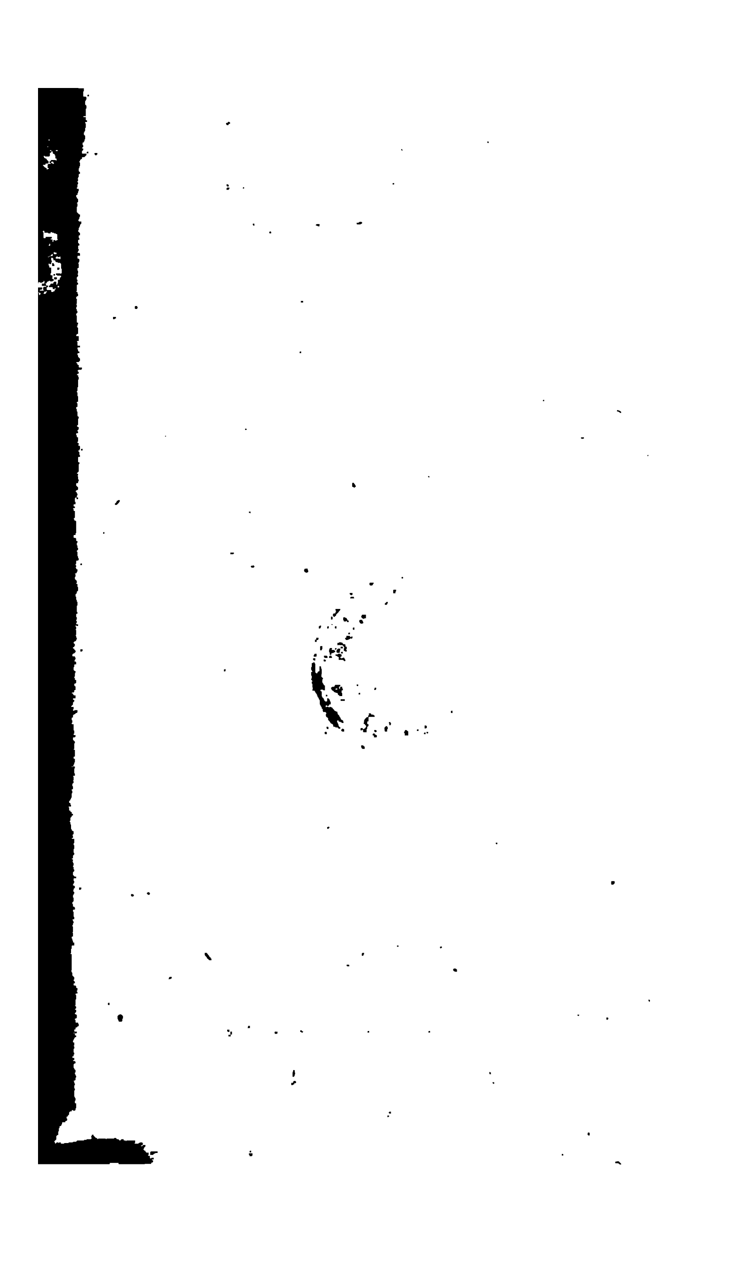




A MONSEIGNEUR L'EMINENTISSIME CARDINAL MAZARINI.

MONSEIGNEUR,

J'AI cru que je ne pouvois jamais rendre de ſervice plus eſſentiel à votre Eminence, ni lui donner de plus ſolide





A MONSEIGNEUR L'EMINENTISSIME CARDINAL MAZARINI.

MONSEIGNEUR,

J'AI cru que je ne pouvois jamais rendre de service plus essentiel à votre Eminence, ni lui donner de plus solide

cond vint Charles Comte de Soissons.

Or il y avoit huit générations de mâle en mâle depuis Saint Louis jusqu'à Antoine, qui étoit Duc de Vendôme, Roi de Navarre, & Pere de notre Henri.

Qui étoit Jeanne d'Albret sa Mere.

Quant à Jeanne d'Albret sa Femme, elle étoit Fille & Héritiere de Henri d'Albret Roi de Navarre, & de Marguerite de Valois, Sœur du Roi François Premier, & veuve du Duc d'Alençon. Henri d'Albret étoit Fils de Jean d'Albret, lequel étoit Roi de Navarre par sa Femme Catherine de Foix, Sœur du Roi Phœbus décédé sans enfans. Car ce Roïaume-là étoit entré dans la Maison de Foix par mariage, comme il entra ensuite dans celle d'Albret; & puis en celle de Bourbon.

Ferdinand Roi d'Arragon avoit envahi la haute Navarre, c'est-à-dire, la partie qui est au-delà des Pyrenées, & la plus considérable de ce Roïaume-là, sur le Roi Jean d'Albret; auquel par conséquent il ne resta que la basse, c'est à-dire, la partie de deçà les Monts du côté de France. Mais avec cela il avoit les Païs de Bearn,

d'Albret, de Foix d'Armagnac, de Bigorre, & plusieurs autres grandes Seigneuries, provenant tant du côté de la Maison de Foix, que de celle d'Albret.

Henri son Fils n'eut qu'une Fille; qui fut Jeanne, que l'on appelloit la Mignonne des Rois, parce que le Roi Henri son Pere, & le grand Roi François Premier son Oncle la chérissoient à l'envi l'un de l'autre.

L'Empereur Charles-Quint avoit jetté les yeux sur elle, & la fit demander au Pere, pour son Fils Philippe Second, disant que c'étoit un moïen de pacifier leurs différends touchant le Roïaume de Navarre. Mais le Roi François Premier ne trouva pas bon d'introduire un si puissant Ennemi dans la France, & la faisant venir à Châtellerault, la fiança au Duc de Cléves; mais ce contrat aïant été annullé pour diverses raisons, on la maria avec Antoine de Bourbon Duc de Vendôme, & les nopces en furent célébrées à Moulins, l'an mil cinq cens quarante-sept, qui fut la même année que le Roi François Premier mourut.

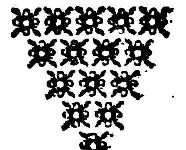
Antoine de Bourbon Duc de Vendôme, & Jeanne d'Albret sont mariés à Moulins en 1547.

Les deux jeunes Epoux eurent dans

Leurs deux premiers enfans meurent bien malheureusement.

les trois ou quatre premieres années de leur mariage deux Fils, qui moururent tous deux au berceau par des accidens assez extraordinaires. Le premier étouffa de chaleur, parce que sa Gouvernante qui étoit frilleuse le tenoit trop chaudement. Le second perdit la vie par la sotise d'une Nourrice; car un jour comme elle se jouoit de cet enfant avec un Gentilhomme, & qu'ils se le bailloient l'un à l'autre, ils le laisserent tomber par terre, dont il mourut en langueur. Le Ciel ôta ainsi ces deux petits Princes pour faire place à notre Henri, qui méritoit bien d'avoir le droit d'aînesse & d'être l'unique.

Venons maintenant à l'Histoire de sa vie.





PREMIERE PARTIE
DE LA VIE
DE
HENRI LE GRAND,
DEPUIS SA NAISSANCE jusques à ce qu'il parvint à la Couronne de France.

1553.

Henri le Grand fut conçu à la Fléche.

ON ne sauroit dire précisément en quel lieu Henri le Grand fut conçu. La commune opinion est que ce fut à la Fléche en Anjou, là où Antoine de Bourbon son pere, & la Princesse de Navarre sa mere séjournerent depuis la fin de Février de l'an mil cinq cens cinquante-deux, jusques à la mi-Mai de l'année mil cinq cens cinquante-trois. Mais il est certain que la premiere fois qu'elle s'apperçut de sa grossesse, & qu'elle le sentit remuer elle étoit au Camp en

Picardie avec ſon Mari, qui étoit Gouverneur de cette Province, & qui y
1555. étoit allé de la Fléche pour y commander une armée contre l'Empereur Charles-Quint. Certes, il étoit bien juſte que celui, dont la Providence divine avoit deſtiné de faire un Prince extraordinaire, marquât les premiers mouvemens de ſa vie dans un Camp, au bruit des trompettes & du canon, comme un vrai Enfant de Mars.

Son Grand-pere Henri d'Albret, qui vivoit encore, aïant appris que ſa Fille étoit groſſe, la rappella auprès de lui, déſirant prendre lui-même le ſoin de la conſervation de ce nouveau fruit, qu'il diſoit par un preſſentiment ſecret le devoir vanger des injures que l'Eſpagnol lui avoit faites.

Cette courageuſe Princeſſe prenant donc congé de ſon Mari, partit de Compiegne le quinzieme de Novembre, traverſa toute la France juſques aux Monts Pyrenées, arriva à Pau en Bearn où étoit le Roi ſon Pere, le quatrieme jour de Décembre, n'aïant demeuré que dix-huit ou dix-neuf

Sa naiſſance. jours à faire ce voïage, & le treizieme du même mois, elle accoucha heureuſement d'un fils.

Avant cela, le Roi Henri d'Albret avoit fait son Testament, que la Princesse sa Fille avoit grande envie de voir, parce que l'on lui avoit rapporté qu'il étoit fait à son désavantage, en faveur d'une Dame que le bon homme avoit aimée. Elle n'osoit lui en parler; mais étant averti de son désir, il lui promit qu'il le lui mettroit entre les mains, lorsqu'elle lui auroit montré ce qu'elle portoit dans ses flancs; mais à condition que dans l'enfantement elle lui chanteroit une chanson, *afin*, lui dit-il, *que tu ne me fasses pas un Enfant pleureux & rechigné.* La Princesse le lui promit, & eut tant de courage, que malgré les grandes douleurs qu'elle souffroit, elle lui tint parole, & en chanta une en son langage Bearnois, aussi-tôt qu'elle l'entendit entrer dans sa chambre. L'on remarqua que l'Enfant, contre l'ordre commun de la nature, vint au monde sans pleurer & sans crier. Aussi certes ne falloit il pas qu'un Prince, qui devoit être la joie de toute la France, nâquit parmi des cris & des gémissemens.

1553.

Sa mere chanta en le mettant au monde.

Il ne cria point en naissant.

Si tôt qu'il fut né, le Grand-pere l'emporta dans le pan de sa robe en sa chambre, & donna son Testament,

Si-tôt qu'il fut né, son Grand pere l'emporta en sa chambre.

qui étoit dans une boëte d'or, à sa Fille, en lui disant, *ma Fille, voilà qui est à vous, & ceci est à moi.* Quand il tint l'Enfant, il frotta ses petites lévres d'une gousse d'ail, & lui fit sucer une goutte de vin dans sa coupe d'or, afin de lui rendre le tempérament plus mâle & plus vigoureux.

1553.

Il lui frotta les lévres d'une gousse d'ail, & lui fit sucer une goutte de vin.

Sotte raillerie des Espagnols sur la naissance de la Mere de notre Henri.

Les Espagnols avoient dit autrefois par raillerie sur la naissance de la Mere de notre Henri, *miracle, la vache a fait une brebis*, entendant par ce mot de Vache, la Reine Marguerite sa Mere; car ils l'appelloient ainsi, & son Mari le Vacher, faisant allusion aux armes de Bearn, qui sont deux Vaches. Et le Roi Henri, qui se tenoit assuré de la future grandeur de son Petit-fils, le prenant souvent entre ses bras, le baisant, & se souvenant de cette froide raillerie des Espagnols, disoit tout ravi de joie à ceux qui le venoient visiter pour se conjouir de cette heureuse naissance, *voïez maintenant, ma brebis a enfanté un Lion.*

Répartie de son Pere.

1554.

Baptême de Henri Quatriéme.

Il fut baptisé l'année suivante le jour des Rois, sixiéme de Janvier mil cinq cens cinquante-quatre. Pour ce baptême on fit expressément des Fonts d'argent doré, sur lesquels il fut bap-

tisé en la Chapelle du Château de Pau. Ses parrains furent Henri Second, Roi de France, & Henri d'Albret, Roi de Navarre, qui lui donnerent leur nom; & la Marraine fut Madame Claude de France, qui fut depuis Duchesse de Lorraine. Jacques de Foix, pour lors Evêque de Lescar, & depuis Cardinal, le tint sur les Fonts, au nom du Roi Très-chrétien, & Madame d'Andouins, au nom de Madame Claude de France. Il fut baptisé par le Cardinal d'Armagnac, Evêque de Rodez, & Vice-Légat d'Avignon.

1554.

Ses Parrains & sa Marraine.

Il fut d'abord très-difficile à élever, aïant eu sept ou huit Nourrices, l'une après l'autre. Au sortir de la mammelle le Roi son Aïeul lui donna pour Gouvernante Susanne de Bourbon, Femme de Jean d'Albret, Baronne de Miossens, laquelle l'éleva dans le Château de Coarasse en Bearn, situé dans les rochers & dans les montagnes.

Il fut d'abord difficile à élever.

Il eut pour Gouvernante Madame de Miossens.

Le Grand-pere ne voulut pas qu'on le nourrit avec la délicatesse qu'on nourrît d'ordinaire les gens de cette qualité, sachant bien que dans un corps mol & tendre, il ne loge ordinairement qu'une ame molle & foible. Il défendit aussi qu'on l'habillât

Son Grand-pere ne voulut pas qu'on le nourrit délicatement.

richement, ni qu'on lui donnât des babioles, qu'on le flattât, & qu'on le » traitât de Prince, parce que toutes » ces choses ne font que donner de la » vanité, & élevent le cœur des En- » fans plutôt dans l'orgueil que dans » les sentimens de la générosité. Mais il ordonna qu'on l'habillât & qu'on le nourrît * comme les autres Enfans du païs, & même qu'on l'accoutumât à courir & à grimper sur les rochers, à cause que par ce moïen on le faisoit à la fatigue, & que pour ainsi dire on donnoit une trempe à ce jeune corps pour le rendre plus dur & plus robuste; ce qui sans doute étoit nécessaire à un Prince qui avoit à souffrir beaucoup pour reconquérir son Etat.

1554.

* *On dit que pour l'ordinaire on le nourrissoit de pain bis, de bœuf, de fromage & d'ail, & que bien souvent on le faisoit marcher nue piés, & nue tête.*

Mort de Henri d'Albret.

Le Roi Henri d'Albret mourut à Hagetmau en Bearn, le vingt cinquieme de Mai mil cinq cens cinquante-cinq, âgé de cinquante-trois ans ou environ. Il ordonna, par son testament, que son corps fût porté à Pampelonne, pour y être enterré avec ses Prédécesseurs, & qu'en attendant il fût mis en dépôt dans l'Eglise Cathédrale de Lescar, en Bearn. Ce Prince étoit courageux, spirituel, doux & courtois à tout le monde, & tellement libéral,

1555.

que Charles Quint passant une fois par la Navarre en fut si bien reçu, qu'il dit qu'il n'avoit jamais vu de Prince plus magnifique. 1555.

Après sa mort, Jeanne sa Fille & Antoine Duc de Vendôme son Gendre lui succéderent. Ils étoient alors à la Cour de France, & eurent beaucoup de peine à obtenir leur congé pour s'en aller en Bearn, d'autant que le Roi Henri Second, poussé par un mauvais conseil, vouloit leur ôter la basse Navarre qui leur restoit, disant que tout ce qui étoit au-deçà des Pyrenées étoit au Roïaume de France. Ils surent adroitement y faire opposer les Etats du Païs, & le Roi n'osa les pousser trop sur ce sujet, de peur que le désespoir ne les forçât d'appeller l'Espagnol à leur secours. Mais il en demeura toujours fâché contr'eux; tellement que donnant à Antoine le Gouvernement de Guyenne, qui avoit aussi été tenu par Henri d'Albret son Beau pere, il en retrancha le Languedoc, qui en avoit été depuis long-tems.

Sa Fille & son Gendre lui succedent, & se retirent de la Cour.

Environ deux ans après ils revinrent à la Cour de France, où ils amenerent leur Fils, âgé de cinq ans, qui 1557. 1558.

étoit le plus joli & le mieux fait du
1558. monde; mais ils n'y séjournerent que peu de mois, & s'en retournerent en Bearn.

1559. Peu après le Roi Henri Second fut tué d'un coup de lance par Montgommeri. François Second, son Fils aîné lui succéda: & Messieurs de Guise, Oncles de la Reine Marie Stuard sa Femme, se saisirent du Gouvernement. Les Princes du Sang ne le purent souffrir. Louis Prince de Condé & Frere puîné d'Antoine, appella ce Roi en Cour pour s'y opposer.

Mort du Roi Henri Second.

François Second lui succede.

Divisions à la Cour après la mort de Henri Second.

Dans ces divisions, les Huguenots firent la conspiration d'Amboise contre
1560. le Gouvernement d'alors; laquelle étant découverte, & les deux Freres, Antoine & Louis accusés d'en être les Chefs, on les arrêta prisonniers, aux Etats d'Orléans; & on fit le procès au second avec tant de chaleur, qu'on croit qu'il eût eu la tête tranchée, si la mort du Roi François Second ne fût arrivée.

Mort de François Second.

Charles Neuvieme, qui lui succeda, étant mineur, la Reine Catherine sa Mere se fit déclarer Régente, par les Etats; & le Roi de Navarre, premier Prince du Sang, fut déclaré Lieutenant

Charles Neuvieme lui succede.

La Reine Catherine est déclaree Regente, & le

général du Roïaume pour gouverner l'Etat avec elle : de sorte que par ce moïen il fut obligé de demeurer en France, où il fit venir la Reine Jeanne sa Femme, & le petit Prince Henri son Fils. Mais il ne garda pas long-tems cette nouvelle dignité; car les troubles continuant toujours par les surprises, que faisoient les nouveaux Réformés, des meilleures Villes du Roïaume, après qu'il eut repris Bourges sur eux, il vint assiéger Rouen, où visitant un jour les tranchées, & faisant de l'eau, il reçut une mousquetade dans l'épaule gauche, dont il mourut quelques jours après, à Andely sur Seine. S'il eût vécu plus long-tems, les Huguenots eussent sans doute été mal menés en France; car il les haïssoit mortellement, quoique son Frere le Prince de Condé fût le principal Chef du Parti.

1560. Roi de Navarre Lieutenant général du Roïaume.

1562. Il est tué devant Rouen.

La Reine sa Femme, & le petit Prince son Fils étoient pour lors à la Cour de France. La Mere s'en retourna en Bearn, où elle embrassa ouvertement le Calvinisme; mais elle laissa son Fils auprès du Roi sous la conduite d'un sage Précepteur, nommé la Gaucherie, lequel tâcha de lui donner quelque

La Reine sa femme s'en retourne en Béarn, où elle embrasse ouvertement le Calvinisme.

1562. Teinture des Lettres, non par les régles de la Grammaire, mais par les discours & les entretiens. Pour cet effet il lui aprît par cœur plusieurs belles Sentences, comme celle-ci :

Ou vaincre avec justice, ou mourir avec gloire ;

Et cette autre :

Les Princes sur leur Peuple ont autorité grande,

Mais Dieu plus fortement dessus les Rois commande.

1566. L'an mil cinq cens soixante-six la Reine sa Mere le tira de la Cour de France, & l'emmena à Pau ; & en la place de la Gaucherie, qui étoit décédé, elle lui donna Florent Chrétien, ancien Serviteur de la Maison de Vendôme, homme de très-agréable conversation, & fort versé aux Belles-lettres, tout à-fait Huguenot, & qui, selon les Ordres de cette Reine, éleva le Prince dans cette fausse doctrine.

Elle tire son Fils de la Cour de France, & lui donne un Precepteur qui l'éleve dans la mauvaise doctrine.

Aux premiers troubles de la Religion, François Duc de Guise avoit été assassiné par Poltrot au Siége d'Orléans, laissant ses enfans en minori-

té ;

té ; ce fut en l'année mil cinq cent soixante-trois. Aux seconds, le Connétable de Montmorency reçut une blessure, à la bataille de Saint Denis, dont il mourut à Paris, trois jours après, la veille de la Saint Martin, en l'année mil cinq cent soixante-sept. Aux troisiémes, en mil cinq cent soixante-neuf, la Reine Jeanne se rendit la Protectrice du Parti Huguenot ; étant pour cet effet venue à la Rochelle avec son Fils, qu'elle dévoua dès-lors à la défense de cette nouvelle Religion.

1566.

1569.

En cette qualité il fut déclaré Chef du Parti, & son Oncle le Prince de Condé, son Lieutenant avec l'Amiral de Coligny. C'étoient deux grands Chefs de guerre, mais ils commirent de notables fautes ; & ce jeune Prince, âgé seulement d'environ treize ans, eut déja l'esprit de les remarquer. Car il jugea fort bien, à la grande escarmouche de Loudun, que si le Duc d'Anjou * eût eu des Trouppes prêtes pour les attaquer, il l'eût fait, & que ne le faisant point, il étoit en mauvais état, & partant qu'il falloit l'attaquer au plutôt ; mais on ne le fit pas, & ainsi on donna le temps à toutes ses Trouppes d'arriver.

Henri Prince de Navarre déclaré Chef des Religionnaires. Louis Prince de Condé son Oncle est son Lieutenant avec l'Amiral de Coligny.

Action fort judicieuse qu'il fait comme il est encore enfant.

* *Ce Duc d'Anjou fut depuis Henri III.*

1569.

Autre action fort judicieuse qu'il fait en la journée de Jarnac.

A la journée de Jarnac il leur remontra encore judicieusement qu'il n'y avoit pas moïen de combattre, parceque les forces des Princes étoient éparses, & celles du Duc d'Anjou toutes jointes; mais ils s'étoient engagés trop avant pour pouvoir plus reculer. Le Prince de Condé fut tué dans cette bataille, ou plutôt assassiné de sang froid après le combat, dans lequel il avoit eu la jambe rompue.

Louis Prince de Condé tué à Jarnac.

Après cette mort le commandement demeure à l'Amiral.

Après cela toute l'autorité & la créance du Parti demeura à l'Amiral de Coligny; qui à dire vrai étoit le plus grand homme de ce tems-là, à la Religion près, mais le plus malheureux.

Qui hasarde la bataille de Montcontour.

Cet Amiral, aïant ramassé de nouvelles forces, hasarda une seconde bataille, à Montcontour en Poitou. Il avoit fait venir à l'armée notre petit Prince de Navarre, & le jeune Prince de Condé qui se nommoit aussi Henri, & les avoit donnés à garder au Prince Ludovic de Nassau qui les tenoit un peu écartés sur une colline, avec quatre mille chevaux.

Le jeune Prince brûloit d'envie de jouer des mains; mais on ne lui per-

mit pas, de peur de hasarder sa personne. C'étoit sans doute sagement fait de retenir son ardeur. Néanmoins quand l'avant-garde du Duc d'Anjou eut été enfoncée par celle de l'Amiral, il n'y eut point de danger de le laisser fondre sur la bataille qui étoit fort étonnée. Toutefois on l'en empêcha, & il s'écria alors: *Nous perdons notre avantage, & la bataille par conséquent.* Cela arriva comme il l'avoit prévu; & on jugea dès l'heure, qu'un jeune homme de seize ans avoit plus de lumieres que les vieux routiers. » Aussi s'appliquoit il tout entier à ce qu'il faisoit; il n'y avoit » pas seulement le corps, mais aussi » l'esprit & le jugement.

1569.

Notre jeune Prince mouroit d'envie de jouer des mains, mais on l'en empêcha.

Donne des marques de son jugement.

S'étant sauvé avec les débris de son Armée, il fit presque tout le tour du Roïaume, se battant en retraite, & recueillant des Trouppes Huguenotes çà & là, durant cinq ou six mois; pendant lesquels il eut à souffrir tant de fatigues, que s'il n'eût été nourri comme il l'avoit été, il n'y eût jamais pu résister.

Ce jeune Prince, toujours accompagné de l'Amiral, mena ses Trouppes en Guienne, & delà en Languedoc, où

1570.

il prit Nîmes par ſtratagême, força quelques petites Places, & brûla les environs de Toulouſe; de ſorte que les étincelles de cet incendie voloient jusques dans cette grande Ville. La guerre étant auſſi allumée dans le Vivarets, il ſe montra ſur l'autre bord du Rhône avec ſes Trouppes, emporta par eſcalade les Villes de Saint Julien & de Saint Juſt, & obligea Saint Etienne en Forez de capituler. De là il deſcendit ſur les rives de la Saone, & puis dans le milieu de la Bourgogne. Paris trembloit une ſeconde fois à l'approche d'une Armée d'autant plus redoutable, qu'elle ſembloit s'être renforcée par la perte de deux batailles, & qu'elle venoit de remporter quelque avantage ſur celle des Catholiques, que le Maréchal de Coſſé commandoit.

1570. Continue la guerre avec l'Amiral.

Le Conſeil du Roi, craignant de haſarder ainſi le tout pour une quatrième fois, jugea plus à propos de plâtrer encore une paix avec ce Parti. Elle fut donc traitée à Saint Germain en Laye, les deux Armées étant proches l'une de l'autre dans la Vallée d'Aillan, non loin d'Arnay-le Duc, & concluë l'onzieme jour d'Août l'an mil cinq cens ſoixante & dix.

Paix d'Arnay-le-Duc.

Cette Paix faite, chacun se retira chez soi, le Prince de Navarre alla en Bearn, le Roi Charles Neuvieme se maria avec Elizabeth, Fille de l'Empereur Maximilian Second; & il sembloit que l'on ne pensât plus qu'à des réjouissances & à des festins. Cependant le Roi, aïant reconnu qu'il ne viendroit jamais à bout des Huguenots par la force, résolut d'y emploïer d'autres moïens plus faciles, mais aussi bien plus méchans. Il se mit à les caresser, à feindre qu'il les vouloit traiter favorablement, à leur accorder la plûpart des choses qu'ils demandoient, & à les endormir de l'espérance de faire la guerre au Roi d'Espagne dans les Païs-Bas, ce qu'ils souhaitoient passionnément; & pour les mieux leurrer, il leur promit pour gage de sa foi sa Sœur Marguerite, pour la marier au Prince de Navarre; de sorte que par ce moïen il attira les principaux Chefs de ce Parti à Paris.

1570.

1571.

On résout d'attraper les Huguenots & de les exterminer.

La Reine Jeanne sa Mere, qui y étoit venue devant pour faire les préparatifs des nôces, mourut peu de jours après qu'elle y fut arrivée; Princesse qui avoit l'esprit & le courage

Mort de Jeanne d'Albret.

1572.

1572. au-dessus de son sexe, & dont l'ame toute virile n'étoit point sujette aux foiblesses & aux défauts des autres Femmes; mais, à la vérité, Ennemie passionnée de la Religion Catholique. Quelques Historiens disent qu'elle fut empoisonnée avec des gands parfumés; parcequ'on craignoit, comme elle avoit beaucoup d'esprit, qu'elle ne découvrît le dessein qu'on avoit de massacrer tous les Huguenots: mais d'autres assurent que c'est une fausseté, & qu'il est plus vraisemblable qu'elle mourut pulmonique, vu même que ceux, qui étoient auprès d'elle & qui la servoient, l'ont ainsi témoigné.

Son Fils prend la qualité de Roi de Navarre.

Henri son Fils venoit après elle. Etant en Poitou il y apprit les nouvelles de sa mort, & alors il prit la qualité de Roi; car jusques-là il n'avoit porté que celle de Prince de Navarre. Comme il fut à Paris, les malheureuses nôces se célébrerent; les deux Parties furent fiancées au Louvre par le Cardinal de Bourbon, & le lendemain mariées par le même, à Notre Dame, sur un échaffaut qui pour cela fut dressé devant la grande Porte de cette Eglise, en présence du

Il épouse la sœur du Roi étant arrivé à Paris.

Roi & de la Reine Mere. Après la cérémonie, la Reine Marguerite alla entendre la Messe & faire ses dévotions dans le Chœur, & le Roi de Navarre, passant par une galerie faite exprès le long de l'Eglise, se retira dans le logis de l'Archevêché; puis lorsque la Messe fut achevée, il vint au-devant de sa Maîtresse, & lui aïant donné un baiser, la conduisit dans l'Archevêché, où le dîner étoit préparé pour toute la Maison roïale. 1572.

Massacre de la Saint Barthélemi.

Six jours après, qui fut le jour de la Saint Barthélemi, tous les Huguenots, qui étoient venus à la Fête, furent égorgés; entr'autres l'Amiral, vingt Seigneurs de marque, douze cens Gentilhommes, trois ou quatre mille Soldats & Bourgeois; puis par toutes les Villes du Roïaume, à l'exemple de Paris, près de cent mille hommes. Action exécrable! qui n'avoit jamais eu, & qui n'aura, s'il plaît à Dieu, jamais de pareille.

Douleur & fraïeur de notre jeune Roi.

Quelle douleur à ce jeune Roi de voir, au lieu de vin & de parfums, répandre tant de sang à ses nôces, égorger ses meilleurs Amis, & entendre leurs cris pitoïables, qui parvenoient jusques à ses oreilles, dans le Louvre,

1572. où il étoit logé ! Avec cela quelles transes & quelles fraïeurs n'avoit-il pas qu'on n'en vînt jusqu'à sa personne ? En effet, il fut mis en délibération s'il les falloit égorger lui & le Prince de Condé, comme les autres ; & tous les auteurs du massacre conclurent à leur mort : néanmoins, comme par un miracle, on résolut de les épargner.

Charles Neuvieme se les fit amener en sa présence ; il leur montra un monceau de corps mort, & avec d'horribles menaces, sans vouloir écouter leurs raisons, il leur dit : *La Mort ou la Messe.* Ils choisirent plutôt le dernier que le premier ; ils abjurerent le Calvinisme ; mais parce qu'on savoit que ce n'étoit pas de bon cœur, on les faisoit observer si étroitement, qu'ils ne purent s'évader de la Cour, pendant les deux ans que vécut Charles Neuvieme, ni même long-tems après sa mort.

Il est contreint de se faire Catholique.

Durant ce tems-là notre Henri dissimuloit adroitement ses déplaisirs, quoiqu'ils fussent grands, & mettoit au-devant des chagrins qui lui trouBloient l'esprit, une perpétuelle sérénité de visage, & une humeur tou-

jours enjouée. Ce fut là sans doute le plus difficile passage de sa vie. Il avoit affaire à un Roi furieux, à ses deux Freres; savoir, au Duc d'Anjou, Prince dissimulé, & qui avoit trempé dans les massacres, & au Duc d'Alençon, qui étoit double & malicieux; à la Reine Catherine qui le haïssoit mortellement, parceque ses Devins lui avoient prédit qu'il régneroit; enfin à la Maison de Guise, dont la puissance & le crédit étoient presque sans bornes.

1572.

Il y avoit bien des périls & des écueils pour lui à la Cour.

Il lui falloit sans doute une merveilleuse prudence pour se conduire avec tous ces gens là, pour ne donner point de jalousie, & donner pourtant grande estime de soi, accorder la soumission & la gravité, & conserver sa dignité & sa vie. Cependant il se démêloit de toutes ces difficultés & de tous ces écueils, avec une adresse sans pareille.

Sa sage & prudente conduite.

Il contracta une grande familiarité avec le Duc de Guise, qui étoit à peu près de son âge, & ils faisoient leurs parties secretes ensemble. Il ne s'accordoit pas si bien avec le Duc d'Alençon, qui avoit un esprit capricieux; & aussi ne se soucioit-il pas

Il fait amitié avec le Duc de Guise.

d'être mal avec lui, parceque le Roi & la Reine Mere n'avoient nulle affection pour ce Duc. Toutefois il ne voulut pas croire le mauvais conseil des Emissaires de cette Reine, qui tâchoient de l'engager à se battre en duel contre lui; car outre qu'il consideroit que c'étoit le Frere de son Roi, à qui il devoit le respect, il connoissoit bien que ç'eût été sa perte, & qu'elle n'eût pas manqué de prendre un si beau prétexte pour l'accabler.

Il évite de se battre avec le Duc d'Alençon.

Il évitoit ainsi les piéges qu'elle lui tendoit, mais non pas tous; car il se laissa prendre aux appas de certaines Damoiselles de la Cour, dont on dit que cette Reine se servoit exprès pour amuser les Princes & les Seigneurs, & pour découvrir toutes leurs pensées. La politique de cette Reine étoit si connue de tout le monde, que l'on ne peut pas cacher cette vérité, quand on le voudroit, à moins que d'effacer toute l'Histoire de ce tems-là.

Mais il se laisse prendre aux appas des Dames.

Depuis cela, comme les vices qui se contractent à l'entrée de la jeunesse, accompagnent ordinairement les hommes jusqu'au tombeau, la passion des Femmes fut le foible & le penchant de notre Henri, & peut-

Ce fut là son foible.

être la cause de son dernier malheur. Car Dieu punit tôt ou tard ceux qui s'abandonnent aveuglément à cette passion criminelle. 1572.

Hors ce défaut, il n'en contracta point d'autres dans cette Cour, & l'on doit attribuer à une grace toute particuliere de Dieu, qu'il ne s'y gâta pas entiérement; car il n'y en eut jamais de plus vicieuse, & de plus corrompue. L'Impiété, l'Athéisme, la Magie, même les plus horribles saletés, la noire lâcheté & la perfidie, l'empoisonnement & l'assassinat, y regnoient au souverain degré. Toutes ces abominations bien loin de l'infecter, le fortifierent dans l'horreur naturelle qu'il en avoit; & pour être parmi les Méchans, il n'eut jamais la pensée de devenir leur Compagnon, mais bien d'être leur Ennemi.

Il ne tombe point dans les autres vices de cette Cour, qui étoient horribles.

Ensuite de la S. Barthélemi, on voulut achever d'exterminer les Huguenots. Pour cet effet le Duc d'Anjou alla assiéger la Rochelle, & l'y mena; mais si bien observé, qu'il ne pouvoit se détourner ni à droite ni à gauche. On peut juger quel crévecœur c'étoit pour lui, qu'on le fît servir d'instrument à la perte de ce qui

1573. Le Duc d'Anjou assiége la Rochelle, & l'y mene.

lui restoit de Serviteurs & d'Amis qui s'étoient réfugiés dans cette Ville là. Après un long siége elle fut délivrée par l'arrivée des Ambassadeurs de Pologne, qui venoient querir le Duc d'Anjou, que les Etats du Païs avoient élu leur Roi.

1573. Le siége est levé par l'élection de ce Duc au roiaume de Pologne.

Le siége levé, Henri retourna à Paris, ou plutôt y fut reconduit; & le Duc d'Anjou partit de France avec grand regret, pour aller prendre possession de son nouveau Roïaume.

1574. Charle IX tombe mortellement malade au Bois de Vincennes.

A quelques mois de là, Charles IX tomba mortellement malade, rendant le sang par tous les conduits de son corps: si bien que l'on crut qu'il étoit empoisonné. Quoiqu'il en soit, on peut dire (s'il est permis de juger des Rois, qui ne doivent être jugés que de Dieu) que ce fut une punition divine pour ses blasphêmes, & peut-être aussi pour tant de sang qu'il avoit fait répandre.

Sa maladie est cause d'une ligue qui se fait à la Cour; notre Henri en est.

Son extrême maladie donna naissance à une ligue que firent le Duc d'Alençon, les Maréchaux de Montmorenci & de Cossé & quelques Catholiques, avec le Parti Huguenot, pour ôter le Gouvernement à la Reine Mere, & chasser les Guises de la

Cour, où ils étoient fort puissans. Notre Henri y entra, non par aucune liaison qu'il voulut avoir avec ces gens-là, mais seulement pour avoir moïen de se retirer avec sûreté dans son Païs. 1574.

La Reine Mere l'aïant découverte, le fait arrêter, le Duc d'Alençon, &c.

La Reine Mere aïant découvert ces pratiques, le fit arrêter lui & le Duc d'Alençon, & leur donna des Gardes. Le Prince de Condé se sauva heureusement en Allemagne. Elle fit aussi arrêter les deux Maréchaux de Montmorenci & de Cossé. Et pour faire voir qu'elle ne traitoit point des Princes de cette sorte sans grand sujet, elle voulut qu'ils fussent interrogés sur plusieurs cas très-atroces, mais qu'on croit qui étoient tous faux. On fit seulement mourir la Mole, Coconas & Tourtray, trois Gentilshommes de marque, qui s'étoient mêlés de leurs intrigues. Cette exécution lui étoit nécessaire pour calmer l'esprit de la Noblesse & du Peuple, qui commençoient à murmurer de ce qu'on traitoit ainsi un Fils de France, & un Premier Prince du Sang.

Elle fait mourir la Mole, Coconas & Tourtray.

Le Chancelier veut interroger le Roi de Navarre.

En cette affaire le Chancelier voulut interroger le Roi de Navarre; mais quoique captif & menacé, il ne vou-

1574.

lut pas faire ce tort à sa diguité que de repondre. Toutefois pour contenter la Reine Mere, il fit un long discours lui adressant la parole, par lequel il déduisoit beaucoup de choses touchant l'état présent des affaires; mais il ne chargea jamais personne, comme avoit fait assez foiblement le Duc d'Alençon.

Charles IX se fie en lui, & l'envoie querir étant proche de la mort.

Le Roi Charles IX étant proche de la mort, comme il haïssoit & ses deux Freres & sa Mere, envoïa querir nctre Henri, auquel seul il avoit reconnu de l'honneur & de la foi, & lui recommanda très-affectueusement sa Femme & sa Fille.

La Reine Catherine, qui en est alarmée, lui veut faire peur.

Catherine de Médicis, aïant su qu'il l'envoïoit querir, eut peur qu'il ne lui laisfât la Régence, & pour cet effet lui voulut jetter de la fraïeur dans l'ame, afin qu'il n'osât pas l'accepter. Comme il alloit donc trouver le Roi, c'étoit au Bois de Vincennes, elle donna ordre qu'on le fit passer par-dessous les voûtes entre des Gardes qui étoient en haie & en posture de le massacrer. Il tressaillit de peur, & recula deux ou trois pas en arriere; toutefois Nançay-la-Chastre, Capitaine des Gardes du Corps, le rassu-

ra, lui jurant qu'il n'auroit point de mal. Il fallut donc, quoiqu'il ne se fiât pas trop à ses paroles, qu'il passât au travers des carabines & des hallebardes. 1574.

Charles IX étant mort, elle se saisit de la Régence.

Après la mort de Charles IX, Catherine de Médicis, moitié par force, moitié par adresse, se saisit de la Régence, en attendant le retour de son cher Fils le Duc d'Anjou, que l'on nomma Henri III.

Les deux Princes sont mis en liberté.

Quand il fut de retour de Pologne, elle mena les deux Princes au-devant de lui jusqu'au Pont de Beauvoisin, pour en faire ce qu'il lui plairoit. Après quelques menaces & réprimandes, il les mit en liberté.

Ces deux Princes, faisant réflexion sur les dangers continuels où ils avoient été deux ans durant, résolurent de se délivrer de ces fraïeurs à la premiere occasion. Le Prince de Condé qui étoit en Allemagne, y avoit fait des levées pour le Parti Huguenot, qui dès la fin du regne de Charles IX avoit repris les armes; & Damville, second Fils du feu Connétable, & Frere du Maréchal de Montmorenci, qui étoit prisonnier à la Bastille, s'étoit joint avec ce Par-

Le Prince de Condé étoit en Allemagne.

1574. ti, ne prenant pas la Religion pour prétexte, parcequ'il étoit Catholique, mais bien la liberté publique, & la réformation de l'Etat. On nomma cette sorte de Catholiques, qui se liguoient avec les Huguenots, *les Politiques*.

Le Roi de Navarre ne peut s'évader comme il désiroit.

Notre Henri ne put pas s'évader de la Cour sitôt qu'il le désiroit, il étoit soigneusement veillé, & ses propres domestiques étoient autant d'Espions auprès de lui. D'ailleurs il appréhendoit que s'il étoit surpris se voulant sauver, on ne le fît assassiner. Or tandis qu'il cherchoit les occasions de le pouvoir faire avec sûreté, il alla s'engager dans de nouveaux lacs, devenant passionné de la Dame de Sauves, Femme d'un Sécretaire d'Etat, qui étoit alors la plus belle de la Cour.

Il se prend aux appas d'une Dame.

Cependant la Reine Mere, qui l'avoit retenu à la Cour avec tant de soin, eût été bien aise qu'il s'en fût allé; car le Roi son cher Fils commençoit à prendre quelque connoissance de ses affaires; ce qui ne lui plaisoit point, pour ce qu'elle vouloit tout gouverner. Comme elle appréhendoit donc que prenant l'auto-

La Reine Mere allume toutes les factions & guerres civiles.

ité en main, il ne diminuât la sien-ne, elle croïoit qu'il le falloit embar-rasser par des factions & des guer-res civiles, dont elle seule, par ma-niere de dire, eût la clé, ensorte qu'il ne pût du tout se passer d'elle. Voilà pourquoi tant qu'elle vécut, elle ne fit que susciter sous main des brouil-leries, & animer les Partis différens, & à la Cour, & au dehors, jusques à ce qu'enfin, après avoir causé la dé-solation de l'Etat, & la subversion de toutes les Loix & de tous les Ordres, elle périt elle-même dans l'embrasement qu'elle avoit tenu si long-tems allumé. 1574.

Sur ces entrefaites, comme le Roi alloit à Reims se faire sacrer, on dé-couvrit une conspiration que le Duc d'Alençon faisoit sur sa personne, à l'instigation des Amis du défunt Ami-ral, & de la Mole qui avoit été son Favori. Quelques-uns crurent que c'é-toit une piéce apostée par la Reine Mere, afin d'étonner & d'affoiblir l'es-prit du Roi son Fils; & le sujet qu'on eut de le croire, c'est qu'elle obligea le Roi de pardonner ce crime bien légérement, sans qu'aucun des com-plices ni des instigateurs en fût châ- 1575.

Conspiration contre Henri III, qui se confie à notre Henri.

1575.

une méchante politique entretenoit parmi ses Enfans. Elle nourrissoit une haine irréconciliable entre le Roi & Monsieur; sur quoi il arriva une chose, qui marque autant la grandeur de courage & la générosité de notre Henri, qu'aucune action qu'il ait faite en sa vie.

Henri III malade à l'extrémité.

Le Roi étant tombé malade, & en grand danger de mort, d'un mal d'oreille, crut avoir été empoisonné, comme l'avoit été François II *, & en accusoit Monsieur. Dans cette croïance il envoie querir le Roi de Navarre, & lui commande de se défaire de Monsieur, dès aussi-tôt qu'il seroit mort, s'efforçant de tout son possible de lui persuader que ce Méchant le feroit périr lui & tous les siens, s'il ne le prévenoit. Les Favoris du Roi, qui avoient la même opinion que leur Maître, voïant passer Monsieur, le sacrifioient déja à leur vangeance par des regards meurtriers.

* *François II mourut d'une apostume à l'oreille, qu'on disoit provenir de poison.*

Belle & généreuse action de notre Henri.

Notre Henri aïant horreur d'un ordre si cruel, tâcha d'adoucir la fureur du Roi, & lui remontra les terribles conséquences de ce commandement. Mais le Roi ne se païoit pas de raisons; au contraire il s'em-

porta de telle ſorte, qu'il vouloit qu'il l'exécutât tout ſur le champ, de peur qu'il n'y manquât quand il ſeroit mort. 1575.

Si les deux Freres, ſavoir le Roi & Monſieur, euſſent été hors du monde, la Couronne lui appartenoit. Or l'un dans toutes les apparences alloit mourir, & il pouvoit faire mourir l'autre, aïant les Favoris, les Officiers du Roi, les Guiſes & leurs Amis, & preſque tous les Seigneurs, à ſa dévotion. Car Monſieur étoit un Prince de peu de crédit, haï preſque de tout le monde, & ſoutenu ſeulement du brave Buſſi d'Amboiſe. Combien peu de Princes euſſent manqué une ſi belle occaſion? Et toutefois notre Héros (c'eſt dans une telle action qu'il le faut nommer ainſi) eut horreur de la furieuſe vangeance de Henri III, bien loin de s'en prévaloir. » Eſt-il une » plus belle ambition que de la ſa» voir modérer quand elle n'eſt pas » juſte, & de vouloir conſerver ſa » conſcience & ſon honneur, plutôt » que d'acquérir une Couronne par » de lâches voies? Les Diadêmes ac» quis par de ſi méchans moïens ne » ſont pas des marques de gloire ſur » le front de ceux qui les portent,

1575. » ce sont plutôt des frontaux d'infa-
» mie, tels qu'on en mèt aux Pendars
» & aux Voleurs.

Le Ciel approuvant sans doute les généreux sentimens de notre Héros, lui destina le Sceptre des Fleurs de Lis, parcequ'il n'avoit pas d'impatience de l'avoir avant son rang : au contraire ces Freres de la Maison de Valois, qui s'efforçoient de se le ravir les uns aux autres, moururent tous malheureusement, & eurent pour Successeur celui qui avoit refusé de l'être par un crime.

Henri III étant guéri, reconnut
1576. bien qu'il avoit eu tort d'accuser son Frere de l'avoir empoisonné; mais pour cela il ne l'aima pas davantage. Il souffroit chaque jour que ses Favoris lui fissent mille algarades, & le jouassent dans toutes les Assemblées; ne considérant pas que le mépris qu'on faisoit de son Frere retournoit sur lui-même, & qu'il enhardissoit ses Sujets à lui manquer de respect, quand il souffroit qu'ils en manquassent à une personne qui lui étoit si proche. Ils voulurent même faire assassiner de nuit aux portes du Louvre Bussi d'Amboise, qui étoit son Favori & son uni-

que ſupport.; & on crut qu'il y avoit ordre, ſi le Duc d'Alençon fût allé à ſon ſecours, (parcequ'il y avoit des gens apoſtés pour lui venir crier, on aſſaſſine Buſſy) de le tuer lui-même. Tellement que prenant enfin le frein aux dents, il s'évada de la Cour, ſe mit aux champs, recueillit les malcontens, fit une armée, & joignit celle des Huguenots commandée par le Prince de Condé, & par Caſimir Frere-puîné du Comte Palatin; lequel dans ces guerres civiles de la Religion, amena deux ou trois fois de grandes levées de Reiſtres en France.

1576.

Monſieur ſort de la Cour, & ſe joint aux Huguenots.

Le Roi de Navarre fut puiſſamment ſollicité de le ſuivre, & Monſieur diſoit qu'il lui avoit promis de le faire; mais on avoit écarté d'auprès de lui tous ceux qui euſſent pu favoriſer ſon évaſion, & ſubſtitué en leurs places des gens à gages. Avec cela on lui promettoit la Lieutenance générale de l'Armée du Roi; ce qui étoit un puiſſant leurre pour le retenir; l'amour de la belle Sauves en étoit encore un plus fort. Toutefois les élancemens naturels de ſon courage, & la crainte qu'il eut que Monſieur, & le Prince de Condé, ne ſe ſaiſiſſent du premier

Notre Henri ne le put ſuivre ſi tôt, mais enfin il ſe ſauve à Alençon.

1576. rang dans le Parti Huguenot, qui avoit été son berceau, & qui devoit être son fort; les remontrances de quelques-uns de ses serviteurs, & les inventions de la Reine Catherine, qui tout exprès irritoit le Roi contre lui, afin de l'obliger à s'échapper, lui en firent prendre la résolution.

Il se sauva donc, feignant d'aller à la chasse vers Senlis, & se retira à Alençon; où toutefois il ne remua rien, parcequ'on fit bientôt la Paix avec eux tous. On accorda à Monsieur un grand appanage, de l'argent, & des Places; aux Huguenots, plusieurs conditions très-avantageuses; & au Prince de Condé, le Gouvernement de Picardie, & la Ville de Péronne pour sa retraite; mais à notre Henri, rien autre chose que des espérances, desquelles enfin étant désabusé, il franchit le pas, rentra dans le Parti Huguenot, le seul appui qu'il pût avoir; & quittant l'Eglise Catholique, professa de nouveau sa premiere Religion. Il est à croire qu'il le fit, parcequ'il étoit persuadé qu'elle étoit la meilleure; ainsi sa faute seroit en quelque façon digne d'excuse, & l'on ne pourroit lui reprocher que de n'avoir pas

La Paix se fait avec Monsieur & les Huguenots.

Notre Henri se fait Huguenot pour la seconde fois.

en

eu les véritables lumieres. Cependant il ne faut pas oublier à remarquer sur cela que le plus grand reproche que lui aient jamais fait ses Ennemis, je veux dire les Ligeurs, c'est d'avoir été Relaps, & que ce fut aussi le plus grand obstacle qu'il trouva à Rome; quand s'étant converti, il demanda l'absolution au Pape. 1576.

Les Rochelois le reçurent dans leur Ville, mais non sans beaucoup de précautions, & seulement après qu'il eut chassé d'auprès de lui quelques gens qui n'étoient ni Catholiques, ni Huguenots; mais Athées & horriblement Scélérats. On tient qu'ils l'avoient suivi malgré lui : que véritablement il s'en étoit servi dans quelques intrigues, mais qu'il les avoit en horreur, & que ce fut lui-même, qui, par des ressorts sécrets, obligea les Rochelois à lui en demander l'expulsion.

Il est reçu à la Rochelle, puis va en Guienne.

Après qu'il eut séjourné quelques mois à la Rochelle, il alla prendre possession de son Gouvernement de Guienne, où il eut le déplaisir de se voir fermer les portes de la Ville de Bourdeaux, sous prétexte que les Habitans avoient peur qu'il ne s'en ren-

On lui refuse les portes de Bourdeaux.

1576. dit le maître, & n'en bannit la Religion catholique ; injure très-sensible à un jeune Prince plein de courage, mais qu'il sut très-sagement dissimuler pour lors, parce qu'il n'étoit pas en pouvoir de s'en vanger, & qu'il oublia généreusement, quand il eut les moyens de s'en ressentir.

Naissance de la Ligue.

En ce tems, la Ligue prit naissance ; cette puissante faction, qui a tourmenté la France vingt ans durant, qui a pensé y introduire la domination Espagnole, & qui vouloit renverser l'ordre de la succession de la Maison Royale, sous le plus beau prétexte du monde, qui est le maintient de la Religion de nos Ancêtres.

Autrefois, sous le regne de Charles IX, il s'étoit fait diverses Ligues & Associations, en Guienne & en Languedoc, pour défendre l'Eglise contre les Huguenots. Je laisse à penser si ceux qui s'en rendoient les Chefs avoient beaucoup de zéle, ou beaucoup d'ambition ; mais elles n'avoient pas été poussées bien avant, ni soigneusement entretenues, en sorte qu'elles s'étoient éteintes. Les Grands du Royaume avoient pourtant bien pu remarquer que si quelque jour il

Ces Ligues sont un beau moyen, pour les ambitieux, de s'élever.

1576.

se faisoit de pareilles associations, ce seroit un beau moyen pour élever bien haut celui qui s'en pourroit rendre le Chef.

Le Duc de Guise se fait Chef de la Ligue.

Henri, Duc de Guise, qui avoit un cœur de Roi, eut vraisemblablement cette pensée, ou s'il ne l'eût pas d'abord, les Favoris de Henri III, en le persécutant, le forcerent de l'avoir, & de s'appuyer de ce parti pour se défendre contr'eux. Il y avoit dans sa Maison huit ou dix Princes, tous braves au dernier point. Les principaux étoient le Duc de Mayenne & le Cardinal de Guise ses Freres, le Duc d'Aumale & le Marquis d'Elbœuf, ses Cousins.

La guerre de Monsieur, & sa jonction avec les Huguenots, furent la cause de la Ligue.

Or l'évasion de Monsieur, dont nous avons parlé, vers les Huguenots, & la Paix avantageuse qu'on lui accorda ensuite, fit éclore la Ligue, qui fut très petite en son commencement. Ceux, qui pour se rendre puissans desiroient qu'il y eût une nouvelle faction dans l'Etat, prirent ce sujet de faire représenter par leurs Emissaires le grand danger que couroit la Religion catholique, & de remontrer la puissance excessive de ses Ennemis qui avoient de leur cô-

1576 té les deux premiers Princes du Sang ; & Monsieur qui étoit leur Ami. Que seroit-ce, disoient-ils, s'il venoit à la Couronne avec de si mauvaises intentions ? Qu'il falloit donc y aviser de bonne heure, & se fortifier contre le péril qui menaçoit la sainte Eglise. On souffloit d'abord ces considérations & autres semblables dans les oreilles ; puis quand on y eut disposé les esprits, on les publioit tout haut.

Peronne & autres villes de Picardie la commencent, & pourquoi.

Là-dessus les Bourgeois de Peronne, Ville libre, & qui n'avoit point accoutumé d'avoir de Gouverneur puissant, refusent de recevoir le Prince de Condé, parce qu'il étoit Huguenot. Il en fait ses plaintes au Roi, & demande l'exécution du Traité de Paix. Les Picards se roidissent contre lui, & font, les premiers, une Ligue, ou Union pour la défense, ce disoient-ils, de la Foi catholique, apostolique & romaine. Le Prince de Condé ne put jamais en avoir raison, & fut contraint de se retirer en Guienne.

Jacques, Seigneur d'Humieres, se fit Chef de cette Ligue en Picardie ; & Aplincourt, jeune Gentilhomme, prit le serment des Habitans de Peronne ;

à l'exemple desquels les Villes d'Amiens, de Corbie & de Saint Quentin, & plusieurs autres, la jurerent. Louis de la Tremouille en dressa aussi une en Poitou. La Reine Mere favorisoit secrétement ce dessein, afin d'entretenir son autorité dans les discordes & les brouilleries. On apporta le premier modele & les articles de cette Ligue à Paris; & il y eut quelques Zélés qui allerent les montrer par les maisons, tâchant d'y engager les plus échauffés; mais Christophe de Thou, premier Piésident, empêcha pour lors le progrès de cette conspiration. 1576.

Christophe de Thou empêche qu'elle ne s'enracine si-tôt à Paris.

Ceux, qui en avoient dressé le Plan, avoient délibéré entre eux, qu'afin de lui donner moyen de s'agrandir, & pour tenir toujours les esprits des peuples en chaleur, il falloit continuer la guerre aux Huguenots. Pour cet effet, ils susciterent diverses personnes, qui leur surprirent des Places, & firent diverses insultes à notre Henri, & au Prince de Condé. Bien plus, ils susciterent tant de factions de tous côtés, & tant de plaintes de gens qui demandoient la tenue des Etats, que le Roi fut obligé de l'accorder. Ils

Ceux, qui veulent la ligue, obligent le Roi de tenir les Etats.

1576. s'assemblerent donc à Blois, & commencerent au mois de Décembre de l'année mil cinq cent soixante & seize. Les Huguenots même n'étoient point fâchés de cette convocation, parce qu'ils s'imaginoient que le tiers Etat, qui ordinairement y est le plus fort, & qui a le plus de sujet d'appréhender la guerre, y feroit confirmer la Paix. Mais la cabale de ceux qui vouloient la guerre fut si forte, que l'on y résolut de la leur faire puissamment.

Ils s'assemblent à Blois

On y résout la guerre contre les Huguenots.

On jugea néanmoins à propos de députer auparavant quelques personnes de l'Assemblée vers le Roi de Navarre, qui à cette heure-là étoit devant la Ville de Marmande qu'il tenoit assiégée, & vers le Prince de Condé, pour les exhorter à revenir au sein de l'Eglise catholique. Le Roi de Navarre répondit sagement qu'il ne respiroit que le service & l'obéissance du Roi; qu'il eut mieux aimé aller chercher les occasions honorables dans les Pays étrangers que d'être forcé de faire la guerre à des François; qu'il supplioit Sa Majesté de lui permettre l'exercice de la Religion dans laquelle il avoit été nour-

, & que tous les jours il prioit Dieu de l'y maintenir, si elle étoit bonne; mais si elle ne l'étoit pas, de lui faire la grace de la quitter, & de la pouvoir détruire. 1576.

La faction de ceux qui vouloient la guerre fut si puissante dans les Etats, qu'elle empêcha qu'on n'eût égard, comme l'on devoit, à une réponse si sage & si raisonnable. Le Roi fut obligé de se déclarer Chef de la Ligue, & par ainsi de Souverain devint Chef de faction, & Ennemi d'une partie de ses Sujets. Mais pour se vanger du Duc de Guise qui lui causoit toutes ces peines, il fit un Edit que désormais les Princes du Sang précéderoient tous les autres Princes & Pairs, tant au Sacre du Roi, qu'au Parlement & autres Assemblées. Ce qui ne diminua pas peu la dignité du Duc de Guise, lequel jusqu'à cette heure-là, suivant l'ancienne & perpétuelle coutume du Royaume, avoit précédé les Princes du Sang, qui n'étoient point Pairs, ou dont la Pairie étoit de plus nouvelle création que la sienne.

Henri déclare Chef de la Ligue.

Et fait un Edit que les Princes précéderoient les Pairs.

1577.

Suivant la résolution des Etats, le Roi leva trois ou quatre armées; qui

Il met trois ou quatre ar-

1577. firent la guerre aux Huguenots, en Dauphiné, en Languedoc, en Guienne & en Poitou, & les réduisirent bien au bas. C'étoit fait d'eux, si on eût vivement poursuivi leur ruine, dans l'étonnement où on les avoit mis; mais la Reine Mere, qui ne vouloit la guerre que pour avoir des affaires, & non pas pour en sortir, persuada au Roi son Fils, par de certaines raisons étudiées, de leur accorder la Paix.

mées sur pied contre les Huguenots.

La Reine Mere l'oblige de leur accorder la paix.

1578. Le Traité en étant conclu, la Reine Mere fit un voyage en Guienne. Elle feignoit que c'étoit pour le faire ponctuellement exécuter, & pour mener sa fille Marguerite au Roi de Navarre son Mari; mais en effet c'étoit pour jetter des semences de discorde parmi les Huguenots, afin d'être maîtresse dans ce Parti-là, comme elle l'étoit dans celui des Catholiques Henri tenoit alors sa petite Cour à Nerac. Auparavant il l'avoit tenue à Agen, où il étoit fort aimé du peuple, à cause de sa bonté & de sa justice. Mais il arriva qu'en un Bal, quelques jeunes gens de sa suite soufflerent les chandelles pour faire des insolences. Ce qui scandalisa tellement les Hu-

Elle fait le voyage de Guienne, & y mene sa Fille Marguerite.

bitans, qu'ils livrerent leur ville au Maréchal de Biron, que le Roi avoit envoyé pour Gouverneur dans la Province de Guienne. 1578.

Peu de tems aprés, Henri perdit aussi la Reole par une autre folie de jeunes gens. Il en avoit donné le Gouvernement à un vieux Capitaine Huguenot, nommé Ussac, qui avoit le visage horriblement difforme. Sa laideur ne l'empêcha pas pourtant de devenir passionné d'une des Filles de la Reine Mere ; car elle en avoit mené grand nombre des plus coquettes. Le Vicomte de Turenne, depuis Duc de Bouillon, âgé pour lors de vingt & un ou vingt-deux ans, s'en voulut railler avec quelques autres de son âge. Notre Henri au lieu de leur imposer silence, comme il devoit, se mit de la partie ; & comme il avoit beaucoup d'esprit, leur aida à lancer quelques traits de mocquerie contre ce Vieillard amoureux. Il n'y a point de passion qui rende un cœur si sensible, que celle là. Ussac ne put souffrir la raillerie même de son Maître ; & au préjudice de son honneur & de sa Religion, il partit de la main & livra la Reole à Duras. Ce Seigneur ayant été

Le Roi de Navarre perd Agen & la Reole, par deux fautes de jeunesse.

1578. en faveur auprès du Roi de Navarre; l'avoit quitté par dépit de ce qu'il lui témoignoit moins d'affection qu'à Roquelaure, qui étoit sans doute l'un des plus honnêtes hommes, & des plus agréables de son temps.

Deux belles réflexions. Ces deux pertes, d'Agen & de la Reole, lui donnerent, & doivent donner à tout Prince, deux instructions très-nécessaires.

» La premiere, que c'est à un Prince à régler ses Courtisans d'autant qu'on lui impute tous leurs désordres, & qu'on présume, quand ils en font que c'est lui-même qui les commet, parce qu'il est obligé de les empêcher.

» La seconde, qu'il doit, sur toutes choses, s'abstenir de la raillerie. Car il n'y a point de vice qui fasse tant d'Ennemis, & qui en fasse de plus dangereux, parce qu'ils demeurent couverts. Tel mot, qui sortant de la bouche d'un Particulier ne feroit qu'une légere piquûre, est un coup de poignard, sortant de celle d'un Prince, & laisse dans le cœur des ressentimens mortels. Et il ne faut point flatter les Grands de cette persuasion, que leurs Sujets & leurs Inférieurs

» doivent tout souffrir d'eux ; parce- 1578.
» que là où il s'agit de l'honneur, plus
» la personne qui le blesse est supérieu-
» re, plus la plaie en est grande ; de
» même que l'impression d'un corps est
» plus forte, plus il a de poids & qu'il
» tombe de plus haut.

La Reine Marguerite n'aimoit pas beaucoup son Mari, ni lui elle.

La Reine Mere avoit mené, comme nous avons dit, la Reine Marguerite à son Mari : l'un & l'autre des deux Epoux n'en étoient point trop contens. Marguerite, qui aimoit le grand éclat de la Cour de France, où elle nâgeoit, s'il faut ainsi dire, en pleine intrigue, croïoit qu'être en Guienne, c'étoit un bannissement pour elle ; & Henri, connoissant son humeur & sa conduite, l'eût mieux aimée loin que près. Toutefois comme il vit que c'étoit un mal sans remede, il se résolut de la souffrir, & lui laissa une entiere liberté. Il la considéroit plutôt comme Sœur du Roi, que comme sa Femme. Aussi prétendoit-il qu'il y avoit eu des nullités en son mariage, mais il attendoit à les faire voir en tems & lieu. Cependant s'accommodant à la saison, & au besoin de ses affaires, il tâchoit de tirer des avantages de ses intrigues & de

Mais il tiroit avantage de ses intrigues.

1578. ſon crédit. Il n'en reçut pas un petit dans la Conférence, que lui & les Députés des Huguenots eurent à Nerac avec la Reine Mere. Car tandis qu'elle penſoit les enchanter par les charmes des belles Filles, qu'elle avoit avec elle, & par l'éloquence de Pibrac, Marguerite lui oppoſa les mêmes artifices, gagna les Gentilshommes, qui étoient auprès de ſa Mere, par les attraits de ſes Filles, & elle-même emploïa ſi adroitement les ſiens, qu'elle enchaîna l'eſprit & les volontés du pauvre Pibrac, de ſorte qu'il n'agiſſoit que par ſon mouvement, & tout au rebours des intentions de la Reine Mere, laquelle ne ſe défiant pas qu'un homme ſi ſage pût être capable d'une telle folie, y fut trompée en pluſieurs articles, & portée inſenſiblement à accorder beaucoup plus aux Huguenots qu'elle n'avoit réſolu.

La Reine Mere, Monſieur, & les Guiſes s'ennuïent de la Paix.

A peine huit mois s'étoient écoulés depuis la Paix, que la Reine Mere, Monſieur, & les Guiſes commencerent à s'en ennuïer. La Reine Mere, parcequ'elle ne vouloit pas que le Roi fût long tems ſans avoir beſoin de ſes négociations, & de ſon entremiſe; Monſieur pour ce qu'en rallu-

mant la guerre, il penſoit ſe rendre redoutable au Roi, & ſe faire donner des forces pour aller la porter dans les Païs-bas, qui étant révoltés contre l'Eſpagnol, le demandoient pour leur Souverain ; les Guiſes enfin, parcequ'ils avoient peur que l'ardeur de la Ligue ne ſe refroidît durant un trop long calme. 1578.

Dans ces vues, ils preſſoient le Roi de redemander les Places de ſûreté, qu'on avoit données aux Huguenots ; & ſous main, Monſieur & la Reine Mere faiſoient dire au Roi de Navarre, qu'il ne les rendît pas, qu'il tînt bon, que ſa cauſe étoit juſte, & que ſon ſalut conſiſtoit dans les armes. La Reine Marguerite, qui ſavoit ſon foible, & qui vouloit auſſi la guerre, l'y excitoit par les perſuaſions des Damoiſelles, qu'elle inſtruiſoit à ce deſſein, & par les mêmes moïens animoit pareillement tous les Braves qui l'approchoient ; elle-même ne s'épargnant pas auprès du Vicomte de Turenne pour ce ſujet. Tellement que ce Prince, peut-être avec peu de juſtice, & certes fort mal-à-propos, ſe porta à la rupture, & engagea les Huguenots dans une nouvelle guerre ci- 1579.

Ils portent ſous main le Roi de Navarre à la rupture.

1579. vile. On la nomma, pour les raisons que je viens de dire, *la guerre des Amoureux*.

Elle lui fut fort désavantageuse.

Ce fut la plus désavantageuse qu'ils eussent point encore faite : elle leur fit perdre quantité de bonnes Places, & les affoiblit si fort, que si on eût achevé de les pousser, ils ne s'en fussent jamais relevés. Mais Monsieur, qui desiroit transporter toutes les forces de l'un & de l'autre Parti dans les Païs bas, se rendit Médiateur de la Paix, & la leur obtint par un Edit, qui fut dressé ensuite de la Conférence de Fleix.

Monsieur lui moïenne la Paix.

1580.

Très-dommageable à l'Etat, étant cause que les deux Henris se plongerent dans les plaisirs.

Cette Paix causa presque autant de maux à l'Etat, qu'avoient fait toutes les guerres précédentes. Les deux Cours des deux Rois, & les deux Rois même se plongerent dans les voluptés ; avec cette différence toutefois, que notre Henri ne s'endormoit pas si fort dans les plaisirs, qu'il ne songeât quelquefois à ses affaires, étant réveillé & vivement piqué par les remontrances des Ministres de sa Religion, & par les reproches de ses vieux Capitaines Huguenots, qui lui parloient avec une grande liberté. Mais Henri III s'abîma tout à-fait dans la

molleſſe, & dans la fainéantiſe. Il ſembloit n'avoir ni cœur, ni mouvement; & ſes Sujets ne ſentoient point qu'il fût au monde, que parcequ'il les chargeoit à toute heure de nouveaux impôts, dont l'argent alloit tout au profit de ſes Favoris. 1580.

Il en avoit toujours trois ou quatre à la fois; & pour lors il commença de donner ſes bonnes graces à Joyeuſe & aux deux Nogarets; ſavoir Bernard & Jean-Louis, dont l'aîné mourut cinq ou ſix ans après, & le cadet fut Duc d'Epernon, l'un des plus mémorables & des plus merveilleux Sujets que la Cour ait jamais vus élever dans la faveur, & qui certes avoit des qualités auſſi éminentes que ſa fortune. Cependant les dons exceſſifs, que le Roi faiſoit à tous ces Favoris, excitoient les crieries du Peuple, parcequ'il en étoit foulé; & leur grandeur monſtrueuſe choquoit les Princes, parcequ'ils ſe croïoient mépriſés; de ſorte qu'ils ſe rendirent odieux à tout le monde La haine, qu'on leur portoit, retomboit ſur le Roi; & la violence, dont ils l'obligeoient d'uſer envers ſes Parlemens, pour vérifier ſes Edits de créations & d'impôts, l'aug-

Henri III a des Favoris qui font grand tort à ſes affaires.

1580. mentoit encore davantage. Car ſi ſon autorité y faiſoit paſſer ſes volontés abſolues, il attiroit des malédictions ; & ſi la vigueur des Compagnies ſouveraines, comme il arriva pluſieurs fois, les arrêtoit, il attiroit le mépris.

Le Peuple, qui ſe licencie facilement à la médiſance contre ſon Prince, quand il a perdu pour lui les ſentimens d'eſtime & de vénération, diſoit des choſes étranges de lui & de ſes Favoris. Les Guiſes, que les Mignons (on appelloit ainſi les Favoris) choquoient en toutes occaſions, tâchant de leur ôter leurs Charges & leurs Gouvernemens pour s'en revêtir eux-mêmes, ne manquoient pas de ſouffler le feu, & d'accroître les animoſités des Peuples, particuliérement des grandes Villes, que les Favoris ont toujours redoutées, & qui ont toujours haï les Favoris. Ce furent-là les principales diſpoſitions à l'agrandiſſement de la Ligue, & à la perte de Henri III.

Diſpoſition à la Ligue, & à la perte de Henri III.

Il n'eſt point de notre ſujet de raconter ici toutes les intrigues de la Cour durant cinq ou ſix ans, ni la guerre des Païs bas, dont Monſieur * ne rapporta que de là honte. Il nous faut dire ſeulement, que l'an mil cinq cens

* *Monſieur aiant voulu ſurprendre Anvers, &*

quatre-vingt-quatre, Monsieur mourut à Château-Thierry sans avoir été marié; que Henri III n'avoit point aussi d'Enfans, & que l'on ne savoit que trop bien qu'il étoit incapable d'en avoir, à cause d'un mal incurable qu'il avoit contracté dans Venise à son retour de Pologne. Voilà pourquoi, dès que Monsieur fut jugé à mort par les Médecins, les Guises & la Reine Mere commencerent à travailler, chacun de leur côté, pour s'assurer de la Couronne, comme si la succession eût été ouverte. Car ni l'un ni l'autre ne comptoient pour rien le Roi de Navarre; d'autant qu'il étoit au delà du septiéme dégré, au-delà duquel dans les successions ordinaires il n'y a plus de Parenté: & que d'ailleurs il n'étoit point de la Religion, dont les Rois de France avoient toujours été depuis Clovis, & par conséquent étoit incapable de porter la Couronne, & le titre de Très-Chrétien. Ajoutez à cela, qu'il étoit éloigné de deux cens lieues de Paris, & comme relégué dans un coin de la Guienne, où il leur sembloit qu'il étoit aisé de l'envelopper & de l'opprimer.

1584.

traitant mal les Peuples des Pais-Bas, qui l'avoient appellé, en fut chassé.

La mort de Monsieur donne sujet de penser à la succession de la Couronne.

La Reine Mere s'étoit mis dans la

1584.

La Reine Mere vouloit faire régner les Enfans de sa Fille mariée au Duc de Lorraine.

tête de faire régner les Enfans de sa Fille mariée au Duc de Lorraine, qu'elle vouloit qu'on traitât de Princes du Sang ; comme si la Couronne de France pouvoit tomber en quenouille. Et elle ne se portoit pas à cela seulement par l'amour qu'elle avoit pour eux ; mais aussi par une haine secrette qu'elle avoit contre le Roi de Navarre, pour ce qu'elle voïoit que, contre ses souhaits, le Ciel lui fraïoit le chemin pour venir au Thrône.

On croit que le Duc de Guise pensoit à régner lui-même.

Au reste, elle se trompoit fort pour une habile Femme, de croire que le Duc de Guise la favoriseroit dans son dessein. Il y a bien de l'apparence, & la suite le témoigna assez, que comme il se vit poussé par les Favoris, & maltraité du Roi pour l'amour d'eux, il songea à s'assurer de la Couronne pour lui-même. « Car les mauvais traitemens ne font pas moins que de » jetter dans le dernier désespoir les » ames aussi nobles & aussi élevées » qu'étoit celle de ce Prince. Mais comme il connoissoit bien que de lui-même il ne pourroit parvenir à une chose si haute, d'autant qu'il lui seroit fort difficile de détourner l'affection que les Peuples François ont na-

›ur le faire Roi ; & ce bon
:out caſſé de vieilleſſe ſe laiſ-
er de ces vaines eſpérances,
le jouet de l'ambition de ce
ii par ce moïen attiroit dans
i un grand nombre des Ca-
s ; qui conſidéroient la Mai-
Bourbon.
:eſtion étoit, ſi l'Oncle devoit
r le Fils de ſon Frere aîné dans
ſſion, & ſi la repréſentation
collatérale devoit avoir lieu,
Ce point de Droit fut lors di-
nt agité par les Juriſconſul-
il s'en fit pluſieurs Traités,
:n faveur de l'Oncle, les au-
Neveu : mais ce n'étoient que
ıbats de plume, il falloit que
ıidât ce différend. Il ſembla à

1584.

vu que c'étoit avouer qu'après sa mort, qui ne pouvoit pas tarder long-tems, elle appartiendroit au Roi de Navarre son Neveu; mais il faisoit peut-être son compte qu'il l'auroit opprimé avant qu'il en pût venir-là.

Henri III connut son dessein, ou en fut averti par ses Favoris.

Henri III connoissoit assez son dessein, ou plutôt en étoit averti par ses Favoris qui voïoient en cela leur ruine toute certaine. Voilà pourquoi il eût bien desiré ramener le Roi de Navarre dans l'Eglise Catholique, afin d'ôter aux Ligueurs le spécieux prétexte qu'ils avoient d'entretenir la Ligue.

Il envoïa le Duc d'Epernon vers le Roi de Navarre, pour l'obliger à rentrer dans l'Eglise Cathol.q., mais il le refuse.

Il envoïa donc vers lui le Duc d'Epernon, qui essaïa de le convertir par des raisons d'intérêt & de politique. Henri l'écouta paisiblement, mais il lui témoigna que ce n'étoient pas des motifs assez puissans pour le faire changer, & le renvoïa avec beaucoup de civilités.

Les Huguenots furent si vains que de publier & de faire imprimer la Conférence de ce Prince avec Epernon, pour montrer qu'il étoit inébranlable dans sa Religion, & peut-être aussi pour l'y engager plus fortement.

Le Duc de Guise en fait son profit.

Le Duc de Guise de son côté ne manqua pas d'en faire son profit, & de

remontrer aux Peuples Catholiques l'opiniâtreté de ce Prince, & ce qu'il en falloit espérer, s'il venoit une fois à la Couronne avec de si mauvais sentimens. 1584.

La Ligue s'établit à Paris.

Pour lui en fermer donc le chemin, il fait que les Zélés renouvellent ouvertement la Ligue, & la promenent hardiment dans Paris, où quelques nouveaux Religieux inspiroient cette ardeur, dans les ames, par les confessions. La premiere Assemblée publique s'en tint au Collége de Fortet, qu'on appella le Berceau de la Ligue. Plusieurs Bourgeois, plusieurs gens de Pratique, même quelques Curés de Paris y entrerent. On la porta à Rome, & la présenta-t-on au Pape Grégoire XIII, afin qu'il l'approuvât; mais il ne le voulut jamais, & tant qu'il vécut il la désavoua toujours.

Si-tôt qu'elle fut un peu grande & forte, ceux, qui l'avoient engendrée, firent voir que ce n'étoit pas seulement afin de pourvoir à la fureté de la Religion pour l'avenir, mais pour s'approcher eux-mêmes du Trône, dès cette heure-là; & qu'ils n'en vouloient pas seulement au Roi de Navarre, qui devoit succéder, mais au Roi Henri III

1584.

Et se tourne enfin contre Henri III.

qui régnoit. Ils avoient à gages certains nouveaux Théologiens, qui osoient bien soutenir qu'on doit déposer un Prince qui s'acquitte mal de son devoir; « qu'il n'y a que la puissance bien ordonnée, qui soit de » Dieu; autrement quand elle est déréglée, que ce n'est pas autorité, » mais brigandage; & qu'il est aussi » absurde de dire que celui là soit Roi, » qui ne sait pas gouverner, & qui » est dépourvu d'entendement, comme de croire qu'un Aveugle puisse » servir de guide, ni qu'une Statue » immobile puisse faire mouvoir des » hommes vivans.

Cependant le Duc de Guise s'étoit retiré en son Gouvernement de Champagne, feignant d'être mal content; mais c'étoit pour faire signer la Ligue au Duc de Lorraine, lui donnant espérance qu'il feroit succéder son Fils à la Couronne, à laquelle il prétendoit avoir droit par sa Mere, Fille de Henri II. Il se tint pour cet effet une Conférence à Joinville, où il se trouva aussi des Agens du Roi d'Espagne, qui signerent le Traité, & donnerent, à ce qu'on disoit, de grandes sommes d'argent au Duc de Guise, en Lettres de Change.

Traité de Joinville, où les Espagnols entrent dans la Ligue, & fournissent de l'argent.

Au partir de-là, ce Duc assemble des Troupes de tous côtés; ses Amis se saisissent d'autant de Places qu'ils peuvent, non-seulement sur les Huguenots, mais aussi sur les Catholiques. Le Roi eût dissipé facilement ces nouvelles levées, s'il se fût mis en Campagne; mais la Reine Mere, qui, semblable aux Médecins intéressés, vouloit augmenter le mal pour en profiter, le retient & l'amuse dans son Cabinet, & lui persuade que s'il lui laisse manier cette affaire, elle ramenera aussi tôt le Duc de Guise à son devoir. Pour cet effet elle entre en Conférence avec lui à Vitry, & ainsi lui donne le tems de fortifier son Parti. Quand il se voit en état de ne rien craindre, il romp la Conférence, & fait mine de vouloir venir droit à Paris.

1584.

La Ligue saisit plusieurs Places.

La Reine Mere entre en conférence avec le Duc de Guise.

Le Roi bien étonné prie sa Mere de conclure un accommodement à quelque prix que ce soit; ce qu'elle fait par le Traité de Nemours, par lequel il accorde au Duc de Guise, & autres Princes de sa Maison, plusieurs Gouvernemens, de grandes sommes d'argent, & avec cela un Edit sanglant contre les Huguenots. Il portoit défense de professer d'autre Religion

Qui la rompt, quand il se voit en état de ne craindre plus rien.

Le Roi étonné lui accorde tout ce qu'il veut.

1584. que la Catholique, ſur peine de confiſcation de corps & de biens; commandement à tous Miniſtres & Prédicans de ſortir du Roïaume dans un mois, & à tous Huguenots d'en ſortir dans ſix, ou d'abjurer leur fauſſe Religion. On appella cet Edit, l'Edit de Juillet, & la Ligue contraignit encore le Roi de le porter lui-même au Parlement, & de l'y faire vérifier.

1585. Peu après arrivent nouvelles de Rome, que Sixte V, qui avoit ſuccédé à Grégoire XIII, avoit enfin approuvé la Ligue, & outre cela fulminé des Bulles terribles contre le Roi de Navarre, & contre le Prince de Condé, les déclarant Hérétiques, Relaps, Chefs, Fauteurs & Protecteurs de l'Héréſie: comme tels tombés dans les cenſures & les peines portées par les Loix & les Canons, privés, eux & leurs Deſcendans, de toutes Terres & Dignités, incapables de ſuccéder à quelque Principauté que ce ſoit, ſpécialement au Roïaume de France; abſout leurs Sujets du ferment de fidélité, & leur défend de leur obéir.

Le Pape Sixte V excommunie le Roi de Navarre & le Prince de Condé.

Ce fut lors que notre Henri eut beſoin de toutes les forces de ſon courage & de ſa vertu, pour ſoutenir de

La vertu de notre Henri ſe réveille.

ſi

ſi rudes chocs. Il s'étoit en quelque façon endormi dans les voluptés. Le bruit de ces grands coups le réveilla ; il recueillit tous ſes ſens ; il rappella toute ſa vertu, & commença de la faire paroître avec plus de vigueur qu'il n'avoit point encore fait. Et certes il avoua, depuis, qu'il avoit grande obligation à ſes Ennemis, de l'avoir pouſſé de la ſorte ; pour ce que s'ils l'euſſent laiſſé en repos, l'oiſiveté l'eût peut-être enſeveli dans un coin de la Guienne, & il n'eût point été contraint de ſonger à ſes affaires ; de ſorte que quand Henri III fût venu à mourir, il n'eût point été en état de recueillir la Couronne. 1585.

Il fit alors deux actions de grand éclat. La premiere fut qu'il ordonna à Pleſſis Mornay, Gentilhomme qui avoit beaucoup d'érudition, & à qui on ne pouvoit rien reprocher, ſinon qu'il étoit Huguenot, de répondre au Manifeſte de la Ligue, par une Apologie, & par une Déclaration qu'il lui fit dreſſer. Dans cette derniere Piéce, comme les Chefs de la Ligue ſemoient diverſes calomnies contre ſon honneur, il ſupplioit avec toute ſoumiſſion le Roi ſon Souverain, de ne

Il fait deux belles actions.

1585. point trouver mauvais qu'il prononçât, sauf le respect dû à Sa Majesté, qu'ils en avoient faussement & malicieusement menti. Et de plus, que pour épargner le sang de la Noblesse, & éviter la désolation du pauvre Peuple, & les désordres infinis que cause la licence de la guerre, surtout les blasphêmes, les violemens & les incendies, il offroit au Duc de Guise, Chef de la Ligue, de vuider cette querelle de sa personne à la sienne, un à un, deux à deux, dix à dix, en tel nombre qu'il voudroit, avec armes usitées entre des Cavaliers d'honneur, soit dans le Roïaume, en tel lieu que Sa Majesté ordonneroit, soit dehors, en tel endroit que le Duc de Guise choisiroit lui-même.

Il défie le Duc de Guise au combat singulier.

Cette Déclaration eut grand effet sur les esprits; ils disoient qu'on ne pouvoit point justement emploïer la force contre celui qui se soumettoit ainsi à la raison; & la plûpart de la Noblesse approuvoit ce généreux procédé, & disoit tout haut que le Duc de Guise ne devoit point refuser un si grand honneur.

Ce Duc ne manquoit point de courage pour accepter ce défi: mais il

consideroit que tirer l'épée contre un Prince du Sang, c'étoit en France une espece de parricide; que d'ailleurs il eût réduit la cause de la Religion & du public à une querelle particuliere. Ainsi il répondit sagement qu'il révéroit les Princes du Sang; qu'il estimoit la personne du Roi de Navarre, & qu'il n'avoit rien à démêler avec lui; mais qu'il s'intéressoit seulement pour la Religion Catholique, qui étoit menacée, & pour la tranquillité de l'Etat, qui dépendoit absolument de l'unité de la Religion.

1585.

Pourquoi le Duc de Guise n'accepte pas ce défi.

L'autre action fut telle. Comme il eut entendu le bruit des foudres que le Pape avoit lancées contre lui, il dépêcha vers le Roi pour lui en faire ses plaintes, & lui remontrer que cet attentat le touchoit de plus près que lui; qu'il devoit penser que si le Pape s'ingéroit de décider de sa succession, & empiétoit ce point, de déclarer un Prince du Sang incapable de la Couronne, il pourroit bien après cela passer plus outre, & le détrôner lui-même, comme on disoit qu'autrefois Zacharie avoit dégradé Childéric III par un attentat insupportable.

L'autre belle action de notre Henri.

Sur ces remontrances, le Roi em-

1585. pêcha la publication de ces Bulles dans son Roïaume. Mais le Roi de Navarre ne se contenta pas de cela. Comme il avoit des Amis à Rome, il s'en trouva d'assez hardis pour afficher les oppositions de lui & du Prince de Condé, par les carrefours de la Ville, dans lesquelles ces deux Princes appelloient de cette Sentence de Sixte, à la Cour des Pairs de France; donnoient un démenti à quiconque les accusoit du crime d'héréſie; s'offroient à prouver le contraire dans un Concile général; enfin protestoient qu'ils vangeroient sur lui, & sur tous ses Successeurs, l'injure faite à leur Roi, à la Maison Roïale, & à toutes les Cours de Parlemens.

Il fait afficher aux carrefours de Rome des oppositions à la Sentence du Pape Sixte V.

Il sembloit que cette opposition dût irriter au dernier point l'esprit de Sixte V. De fait, il en témoigna d'abord une grande émotion. Toutefois quand sa colere se fut un peu rassise, il admira le courage héroïque de ce Roi, qui de si loin avoit su vanger une injure, & attacher des marques de son ressentiment jusqu'aux portes de son Palais. De sorte qu'il conçut une si haute estime pour lui. (tant il est vrai que la Vertu se fait

Lequel s'en irrite d'abord, mais après en conçoit grande estime pour lui.

révérer par ses Ennemis même) qu'on lui entendit souvent dire, que de tous ceux qui régnoient dans la Chrétienté, il n'y avoit que ce Prince, & Elizabeth Reine d'Angleterre, à qui il eût voulu communiquer les grandes choses qu'il rouloit dans son esprit, s'ils n'eussent pas été Hérétiques. Ainsi toutes les prieres de la Ligue ne le purent jamais obliger de fournir aux frais de cette guerre : ce qui fit avorter la plûpart de ses entreprises, parce qu'elle avoit fait en partie son compte sur un million qu'il lui avoit promis.

1585.

Si bien qu'il refusa de fournir de l'argent à la Ligue.

Or, comme de leur côté les Chefs de la Ligue tâchoient d'engager avec eux tout ce qu'ils pouvoient de Seigneurs & de Villes, le Roi de Navarre de sa part réunissoit avec lui tous ses Amis de l'une & de l'autre Religion ; le Maréchal de Damville-Montmorency, Gouverneur de Languedoc ; le Duc de Montpensier, Prince du Sang, qui étoit Gouverneur de Poitou, avec son Fils le Prince de Dombes ; le Prince de Condé, qui tenoit une partie du Poitou, de la Xaintonge & de l'Angoumois ; le Comte de Soissons & le Prince de Conti son

Le Roi de Navarre fait une Ligue pour se défendre.

1585. Frere. De ces cinq Princes du Sang, les trois derniers étoient ses Cousins germains, les deux premiers l'étoient en un dégré plus éloigné; & tous professoient la Religion catholique, hormis le Prince de Condé. Il avoit aussi de son Parti Lesdiguieres, qui de simple Gentilhomme, s'étoit par sa valeur, élevé à un si haut point, qu'il étoit le Maître du Dauphiné, & faisoit trembler le Duc de Savoie; Claude de la Trimouille, Duc de Touars, jeune Seigneur d'une naissance illustre, plein de feu & d'esprit, & très-puissant en Poitou & en Bretagne, lequel s'étoit fait Huguenot depuis peu, & avoit eu l'honneur de marier sa Sœur Charlotte au Prince de Condé; Henri de la Tour, Vicomte de Turenne, qui avoit aussi épousé la nouvelle Religion; Châtillon, Fils de l'Amiral de Coligny; la Boulaie, Seigneur Poitevin; René, Chef de la Maison de Rohan; François, Comte de la Rochefoucault; George de Clermont d'Amboise; le Seigneur d'Aubetere; Jacques de Caumont-la-Force; le Seigneur de Pons; Saint Gelais Lansac, & plusieurs autres Seigneurs & Gentilshommes de marque, la plûpart

de la nouvelle Religion. En même tems il dépêcha aussi, vers Elizabeth, Reine d'Angleterre, & vers les Princes Protestans d'Allemagne, de si habiles Négociateurs, qu'ils les obligerent de se joindre tous ensemble par une forte union pour se maintenir les uns les autres. Tellement que tout cela étant uni ensemble, il arriva tout le contraire de ce que la Ligue avoit pensé; & le Roi de Navarre se trouva fortifié de telle sorte, qu'il n'eut plus d'appréhension d'être accablé sans avoir les moïens de se défendre. 1585.

Je ne ferai point ici le détail des exploits de l'un & de l'autre Parti durant les années mil cinq cens quatre-vingt-cinq & mil cinq cens quatre-vingt-six, parceque je n'y remarque rien de fort considérable. 1586.

Le Roi Henri III s'ennuïoit extrêmement de cette guerre, qui se faisoit à ses dépens & à son grand préjudice, puisque l'on disputoit sa succession, lui vivant & se portant bien, & qu'on le considéroit déja comme un homme mort. Il n'aimoit ni l'un ni l'autre Parti: mais il chérissoit si fort ses Favoris, étrange

Le Roi Henri III haïssoit la Ligue & les Huguenots, & n'aimoit que ses Favoris.

1586. aveuglement ! qu'il eût bien desiré, s'il eût été en son pouvoir, de partager son Etat entr'eux. La Ligue de son côté prétendoit avoir assez de force pour l'emporter ; & le Roi de Navarre s'attendoit bien qu'il romproit les desseins des uns & des autres. La Reine Mere, aïant d'autres vues pour les Enfans de sa Fille mariée au Duc de Lorraine, promit au Roi de trouver les moïens de calmer toutes ces tempêtes. Pour cet effet, elle procura une treve avec le Roi de Navarre, pendant laquelle on moïenna une entrevue d'elle & de lui au Château de S. Brix près de Coignac, où ils se rendirent l'un & l'autre au mois de Décembre.

La Reine Mere s'entremet d'accommodement avec le Roi de Navarre.

Leur entrevue & conférence à S. Brix.

Il y eut bien de la peine à trouver des suretés pour l'un & pour l'autre ; mais particuliérement pour la Reine Mere, parce qu'elle étoit merveilleusement défiante. Notre Héros fit sur cela une action de grande générosité. Voici comment. Il avoit été accordé une treve pour la sureté de ce pourparler ; de sorte que si l'un des deux Partis l'eût rompue, il eût été en faute, & on eût pu arrêter avec justice tous ceux qui en étoient,

Belle action & bien généreuse de ce Prince.

Or quelques gens du Roi de Navarre, feignant d'être traîtres, avoient leurré des Capitaines catholiques trop ardens au butin, de quelque intelligence fur Fontenay, qu'ils leur euffent laiffé prendre. Par ce moïen les Catholiques fuffent demeurés convaincus de perfidie, & il y eût eu fujet d'arrêter la Reine Mere. Mais ce généreux Prince, aïant eu le vent de cette fupercherie, s'en fâcha fort contre ceux qui la tramoient, & leur défendit de la continuer. N'étoit-ce pas avoir en effet les véritables fentimens de l'honneur dans le fond de l'ame, & non pas à l'extérieur feulement? 1586.

Comme il témoigna fa générofité en cette rencontre, il fit voir fa fermeté & la force de fon efprit dans toute la Conférence. La Reine lui demandant qu'eft-ce qu'il vouloit; il lui répondit, en regardant les Filles qu'elle avoit amenées : Il n'y a rien là que je veuille, Madame; comme lui voulant dire par-là, qu'il ne fe laifferoit plus piper à de femblables appas. Elle tâchoit fur-tout de le défunir d'avec les autres Chefs de fon Parti, ou de le rendre fufpect, lui offrant tout ce qu'il demanderoit en

Sa fermeté & la force de fon efprit dans toute la Conférence.

1586. ſon particulier ; mais il connut bien ſa ruſe, & tint ferme ſur ce point, qu'il ne pouvoit rien traiter ſans en communiquer à ſes Amis.

Après un long entretien, comme elle lui demanda encore ſi la peine qu'elle avoit priſe ne produiroit aucun fruit, elle qui ne ſouhaitoit que le repos. Il lui répondit : Madame, je n'en ſuis pas cauſe, ce n'eſt pas moi qui vous empéche de coucher dans votre lit, c'eſt vous qui m'empêchez de coucher dans le mien ; la peine que vous prenez vous plaît & vous nourrit, le repos eſt le plus grand Ennemi de votre vie.

Il fit pluſieurs autres réparties fort vives & fort ſpirituelles : mais on remarqua ſur toutes, celle qu'il fit au Duc de Nevers de la Maiſon de Gonzague, qui accompagnoit la Reine Mere. Ce Duc s'avança une fois de lui dire, qu'il ſeroit bien plus honorablement auprès du Roi, que parmi des gens où il n'avoit point d'autorité, & que s'il venoit à avoir affaire d'argent à la Rochelle, il n'auroit pas le crédit d'y faire un impôt : Il lui repartit fierement : » Monſieur, je fais » à la Rochelle tout ce que je veux,

Belle repartie au Duc de Nevers.

» parceque je n'y veux rien que ce que » je dois. 1586.

Cette Conférence de S. Brix n'aïant donc abouti qu'à de nouvelles aigreurs, & la Reine Mere s'en étant retournée, les Guises qui tentoient toutes sortes de moïens pour se vanger des Favoris, firent offrir leur service au Roi de Navarre, & le Duc de Mayenne lui manda qu'il y avoit lieu d'accommoder les choses, s'il y vouloit entendre ; qu'il iroit le trouver avec quatre chevaux par-tout où il voudroit, & qu'il lui donneroit sa Femme & ses Enfans en ôtage. Cette négociation n'eut point de suite, & je n'ai pu trouver quel fut le sujet qui l'interrompit.

La conférence de S. Brix n'aboutit à rien.

Les Cours des deux Rois passerent le reste de l'Hiver en festins & en danses; car parmi les miseres & les troubles de l'Etat, la Reine Catherine avoit introduit cette habitude de danser en tous lieux & en toutes saisons. Ce qu'elle faisoit, dit-on, pour amuser ses Enfans & les autres Grands de la Cour dans ces vains divertissemens, n'y aïant rien qui dissipe davantage l'esprit, & qui soit plus capable, s'il faut ainsi dire, de dissou-

Danses & festins dans la Cour des deux Rois.

1587. dre les forces de l'ame, que le son ravissant des violons, l'agitation continuelle du corps & les charmes des Dames. A l'exemple de la Cour, le Bal & les Mascarades régnoient dans tout le Roïaume ; & même les remontrances des Ministres n'avoient su empêcher qu'on ne dansât chez la plûpart des Seigneurs Huguenots, quoiqu'il y en eût toujours quelques-uns qui ne le pouvoient souffrir.

Blaise de Monluc Maréchal de France, qui écrivoit en ce tems là, dit dans ses Mémoires, qu'il falloit, quelque affaire qu'il y eût, que le Bal marchât toujours.

Au printems, les entreprises recommencerent de part & d'autre ; mais ce n'étoit rien en comparaison de ce qui se fit sur la fin de la Campagne. Les Princes Protestans d'Allemagne envoïoient une Armée au secours des Huguenots, composée de cinq mille Lansquenets, seize mille Suisses & six mille Reistres. Elle traversa la Lorraine & la Champagne, puis passa la Seine & marcha vers la Loire, comme si elle eût voulu la passer, ou la côtoïer en remontant. Au même tems le Roi de Navarre avoit ramassé ses Troupes vers la Rochelle, & s'efforçoit de venir au-devant d'elle jusques sur les bords de la Loire ; mais il en étoit empêché par une Armée du Roi, que commandoit le Duc de Joyeuse,

Armée des Protestans Alemans entre en France.

qui avoit ordre de le suivre par tout. Le Duc de Guise aïant aussi recueilli les forces de son Parti, quoiqu'elles fussent petites, suivoit tantôt les Reistres, tantôt les cotoïoit, ou les devançoit, & se mêloit souvent parmi eux sans beaucoup de danger; d'autant que ce trop pesant corps d'Etrangers ne se pouvoit pas facilement remuer, étant embarrassé d'un grand bagage, n'aïant pas de Chef assez accrédité ni assez intelligent pour le conduire, & tous ses Capitaines étant en discorde & mauvaise intelligence.

1587.

Elle est suivie par le Duc de Guise.

A cause de tous ces défauts cette Armée ne sut jamais prendre une bonne résolution. La Loire étoit guéable en cent endroits; car c'étoit sur la fin de Septembre, & néanmoins elle ne la voulut point passer; mais vint s'étendre dans les Campagnes de Beausse, attendant des nouvelles du Roi de Navarre, au lieu de monter dans le Nivernois, & de gagner la Bourgogne. L'intention du Roi de Navarre étoit de monter le long de la Dordogne, & de-là entrer en Guienne; puis y aïant recueilli toutes ses forces, aller rencontrer l'Armée des Protestans en Bourgogne, à la faveur des Pro-

Elle ne fait rien qui vaille.

Le Roi de Navarre la veut joindre: mais le Duc de Joyeuse a une Armée qui lui fait tête.

1587. vinces qui lui étoient amies. Le Duc de Joyeuſe le pourſuivoit opiniâtrement, s'imaginant qu'il fuïoit, parce qu'en effet il évitoit le combat, n'aïant pour but que la jonction des Allemans.

Ce nouveau Duc étoit bien déchu de ſa faveur auprès du Roi, qui avoit reconnu qu'il inclinoit du côté de la Ligue, non pas qu'il aimât les Guiſes, mais parce qu'il s'étoit laiſſé mettre dans la tête, par ſes flatteurs, qu'il méritoit d'être le Chef de ce grand Parti; & il tenoit la deſtruction des Huguenots ſi certaine, qu'il avoit obtenu du Pape la confiſcation des Terres ſouveraines de notre Henri. Déſirant donc ſoutenir ſa réputation & ſa faveur, qui étoient fort chancelantes, il le talonna ſi vivement, qu'il l'atteignit auprès de Coutras.

Ce Duc l'atteint auprès de Coutras.

Qu'elle étoit l'Armée de Joyeuſe.

L'Armée de Joyeuſe étoit, pour ainſi dire, toute d'or, brillante de clinquant, d'armes damaſquinées, de plumes à gros bouïllons, d'écharpes en broderie, de caſaques de velours, dont chaque Seigneur, ſelon la mode de ces tems-là, avoit paré ſes Compagnies.

Qu'elle étoit celle de ce Roi.

Celle du Roi de Navarre étoit toute de fer, n'aïant que des armes griſes,

& ſans aucun ornement, de grands 1587.
collets de Buſle, & des habits de fatigue. La premiere avoit l'avantage du nombre, ſix cens chevaux, & mille hommes de pied plus que l'autre, la moitié de ſon Infanterie d'Arquebuſiers à cheval, ſa Cavalerie preſque toute de Lanciers, & pluſieurs montés ſur des chevaux de manége. Elle avoit pour elle le nom & l'autorité du Roi, & l'aſſurance des récompenſes; mais elle étoit la moitié de nouvelles Troupes; elle manquoit d'ordre & de diſcipline; elle avoit un Général ſans autorité, cent Chefs au lieu d'un, & tous jeunes gens élevés dans les délices de la Cour, avec beaucoup de cœur, mais ſans aucune expérience.

L'autre au contraire, étoit compoſée de toute l'élite de ſon Parti, des vieux débris des batailles de Jarnac & de Montcontour, de gens nourris dans le métier, endurcis par le choc continuel des adverſités & des combats; elle avoit à ſa tête trois Princes du Sang; le premier d'entr'eux bien obéi, & révéré comme préſomptif héritier de la Couronne, l'amour des Soldats, & l'eſpoir des bons François: outre cela elle étoit armée de

1587. la néceſſité de vaincre ou de mourir; qui eſt plus forte, ni que l'acier, ni que le bronze.

Les ordres donnés, le Roi de Navarre appella tous ſes Chefs, & de deſſus une petite éminence il les exhorta en peu de paroles, mais convenables à ſa qualité & au tems; prenant le Ciel à témoin qu'il ne combattoit point contre ſon Roi, mais pour la défenſe de ſa Religion & de ſon droit. Puis, s'adreſſant aux deux Princes du Sang, Condé & Soiſſons: *Je ne vous dirai rien autre choſe*, leur dit-il, *ſinon que vous êtes de la Maiſon de Bourbon, & vive Dieu je vous montrerai que je ſuis votre Aîné.*

Son exhortation à ſon Armée, & aux Princes du Sang.

Sa valeur brilla ce jour là par deſſus celle de tous les autres. Il avoit mit ſur ſon caſque un bouquet de plumes blanches, pour ſe faire remarquer, & parce qu'il aimoit cette couleur; de ſorte que quelques uns ſe mettant devant lui à deſſein de défendre & couvrir ſa perſonne, il leur cria: *A quartier, je vous prie, ne m'offuſquez pas, je veux paroître*: « Bravoure néceſſaire tout-à-fait à un Conquérant, mais qui ſans doute ſeroit une témérité & une faute inſuppor-

Sa valeur & bravoure.

» table à un Roi bien établi. Il enfonça les premiers rangs des Ennemis, fit des prisonniers de sa main, & en vint jusqu'à colleter un nommé Château-Regnard, Cornette d'une Compagnie de Gendarmes, lui disant, *rends toi, Philistin.* 1587.

La bataille gagnée, quelqu'un aïant vu les Fuïards qui faisoient halte, lui vint dire que l'Armée du Maréchal de Matignon paroissoit. Il reçut cette nouvelle comme un nouveau sujet de gloire, & se tournant bravement vers ses gens, *Allons* dit-il, *mes Amis, ce sera ce qu'on n'a jamais vu, deux batailles en un jour.*

Ce ne fut pas seulement sa valeur, qui se fit admirer en cette occasion, ce fut aussi sa justice, sa modération & sa clémence. Pour sa justice on raconte ce qui suit.

Action de grande justice & d'humilité Chrétienne.

Il avoit débauché une Fille d'un Officier de la Rochelle: ce qui avoit deshonoré cette Famille, & fort scandalisé les Rochelois. Un Ministre, comme les escadrons étoient prêts d'aller à la charge, & qu'il falloit faire la Priere, prit la liberté de lui remontrer que Dieu ne pouvoit pas favoriser ses armes, si auparavant il ne

1587. lui demandoit pardon de cette offense, & s'il ne réparoit le scandale par une satisfaction publique, & ne rendoit l'honneur à une Famille à qui il l'avoit ôté. Le bon Roi écouta humblement ces remontrances, se mit à genoux, demanda pardon à Dieu de sa faute, pria tous ceux qui étoient présens de vouloir servir de témoins de sa repentance, & d'assurer le Pere de la Fille, que si Dieu lui faisoit la grace de vivre, il répareroit, tout autant qu'il pourroit, l'honneur qu'il lui avoit ôté. Une soumission si chrétienne tira les larmes des yeux de toute l'assistance, & il n'y en avoit pas un qui n'eût donné mille vies pour un Prince qui se portoit si cordialement à faire raison à ses inférieurs.

S'étant ainsi vaincu lui-même, Dieu le rendit vainqueur de ses Ennemis; & que sait-on s'il ne l'exalta pas pour s'être humilié si chrétiennement? L'armée Ennemie fut toute taillée en pieces, avec perte de cinq mille hommes, de son canon, bagage, enseignes, & de tous ses Chefs, hormis deux ou trois, entr'autres du Duc de Joyeuse, & de Saint Sauveur son Frere, qu'on trouva étendus sur la place.

Bataille de Coutras, qu'il gagne. Joyeuse y est tué.

Le soir notre Vainqueur trouvant son logis tout plein de Prisonniers & de Blessés de l'Ennemi, fut contraint de faire porter son couvert dans celui du Plessis-Mornay; mais le corps de Joyeuse étant étendu sur la table de la salle, il fallut qu'il montât en haut; & là, durant qu'il soupa, on lui présenta les Prisonniers, cinquante-six Enseignes de gens de pié, & vingt-deux Guidons & Cornettes. 1587.

Ce fut un beau & glorieux spectacle pour ce Prince, d'avoir sous ses piés son Ennemi, qui avoit obtenu du Pape la confiscation de ses terres, de voir sa table environnée de tant de nobles Captifs, & sa chambre toute tapissée d'Enseignes. Mais à dire vrai, c'en fut un bien plus agréable aux Ames généreuses, que parmi tant de sujets de vanité & d'orgueil, & dans de si justes ressentimens des injures atroces qu'on lui avoit faites, (choses qui portent les esprits les plus doux à l'insolence & à la cruauté) on ne remarqua ni en son visage, ni en ses paroles, ni en ses actions, aucun signe qui fît voir que sa constance, ou sa bonté fussent tant soit peu altérées. Au contraire se mon-

Sa modération & sa clémence merveilleuse dans la victoire.

1587. trant aussi courtois & aussi humain dans la victoire qu'il s'étoit montré brave & redoutable dans le combat, il renvoya presque tous les Prisonniers sans rançon, rendit le bagage à plusieurs, prit grand soin des Blessés, donna les corps de Joyeuse & de Saint Sauveur au Vicomte de Turenne, qui les lui demanda, étant leur parent, & dépêcha le lendemain son Maître des Requêtes vers le Roi, pour le supplier de lui vouloir donner la Paix. D'où l'on jugea dès-lors, qu'un si grand courage viendroit à bout de tous ses Ennemis, & que rien ne seroit capable de renverser celui qu'une telle prospérité n'avoit pas seulement ébranlé.

Il ne la poursuit pas, & pourquoi?

On le blâma néanmoins de n'avoir point poursuivi chaudement sa victoire, & d'avoir laissé rompre cette armée triomphante, faute de l'avoir emploïée ensuite à quelque grand exploit. On crut, & il y avoit bien de l'apparence, qu'il n'avoit pas voulu pousser les choses si avant, de peur de trop offenser le Roi, avec lequel il désiroit encore garder quelques mesures, espérant toujours qu'il se pourroit réconcilier avec lui, & retourner

à la Cour, où il avoit besoin d'être présent, pour être en passe de prendre la Couronne, si Henri III venoit à mourir. Enfin, soit pour cette raison, ou pour d'autres, il se retira en Gascogne, & de-là en Béarn, sous prétexte de quelques affaires, n'emmenant avec lui que cinq cens chevaux, & le Comte de Soissons, qu'il retenoit auprès de lui, par l'espérance de lui faire épouser sa Sœur. Le Prince de Condé s'en retourna à la Rochelle, & Turenne en Périgord. 1587.

Défaite des Reistres.

Cependant cette grande armée de Reistres, aïant reçu plusieurs échecs en divers endroits, mais spécialement à Auneau en Beausse, ou le Duc de Guise tua, ou fit Prisonniers trois mille Reistres, puis au Pont de Gien, où le Duc d'Epernon prit douze cens Lansquenets, & presque tout le canon, entendit volontiers à un accommodement, que le Roi lui fit proposer, & après cela se retira par la Bourgogne & par le Comté de Montbeliard, mais toujours poursuivie jusques bien avant dans ce Comté par le Duc de Guise.

Le reste de l'Armée Allemande se retire.

Sur cela commença l'année mil cinq cens quatre-vingt huit, que tous 1588.

1588.

Pronostic des malheurs de l'an 1588.

les Astrologues Judiciaires avoient dans leurs pronostics appellée la merveilleuse Année; pour ce qu'ils y prévoïoient si grand nombre d'accidens étranges, & tant de confusion dans les causes naturelles, qu'ils avoient assuré que si elle ne voïoit la fin du monde, elle en verroit au moins un changement universel. Leur pronostic fut secondé par quantité d'effroïables prodiges, qui arriverent par toute l'Europe. En France, la terre trembla tout du long de la riviere de Loire, & en Normandie aussi. La Mer fut battue, six semaines durant, de tempêtes qui sembloient vouloir confondre le Ciel & la Terre. Il parut en l'air divers phantômes de feu; & le vingt-quatrieme de Janvier, Paris fut couvert d'un si effroïable brouillard, qu'il n'y avoit point de si bons yeux qui pussent rien voir en plein midi, sinon avec l'aide des flambeaux. Tous ces prodiges sembloient signifier ce qui arriva bien-tôt, la mort du Prince de Condé, les barricades de Paris, le renversement de tout ce Roïaume, le meurtre des Guises, & ensuite le parricide de Henri III.

Quant au Prince de Condé, il

mourut au mois de Mars, à Saint Jean d'Angeli, où il faisoit alors sa résidence. Quoiqu'il y eût une secrette jalousie entre lui & le Roi de Navarre, jusqu'à faire deux brigues dans le Parti; si est-ce que ce Roi ressentit cette perte avec une extrême douleur, & s'étant enfermé dans son Cabinet avec le Comte de Soissons, il fut oui en jetter les hauts cris, & dire qu'il avoit perdu son bras droit. Toutefois après que sa douleur se fut évaporée, il recueillit ses esprits, & jettant toute sa confiance en la protection divine, il sortit, disant avec un cœur plein d'une assurance chrétienne : *Dieu est mon refuge & mon support, c'est en lui seul que j'espere, je ne serai point confondu.*

1588.

Mort du Prince de Condé.

Le Roi de Navarre en est fort affligé.

Mais dans son affliction, il met sa confiance en Dieu.

C'étoit véritablement une grande perte pour lui; il avoit désormais à supporter lui seul tout le poids des affaires, & étant dénué de cet appui, il demeuroit plus exposé aux attentats de la Ligue, laquelle n'avoit qu'à faire un semblable coup en sa personne, pour être au-dessus de toutes ses affaires. Il avoit donc juste sujet de craindre ses attentats. Toutefois le Duc de Guise avoit le cœur si no-

1588. ble & si grand, que tandis qu'il vécut, il ne voulut jamais souffrir que l'on prît de si détestables voies.

La Ligue s'en réjouit.

La hardiesse de la Ligue s'accrut merveilleusement par la mort du Prince; elle en témoigna des réjouissances extraordinaires, & publia que c'étoit un coup de la justice de Dieu & des foudres apostoliques.

Les Huguenots s'en affligent.

Les Huguenots au contraire en étoient dans une consternation extrême; considérant qu'ils avoient perdu en lui leur Chef le plus assuré; parce qu'ils croïoient qu'il étoit fort persuadé de leur Religion, & qu'ils n'avoient pas la même opinion du Roi de Navarre. En effet, la confusion & le désordre étoient si grands parmi eux, qu'il sembloit que si on eût continué de les pousser fortement, on les auroit bien-tôt abbattus.

Sentimens de Henri III.

Le Roi les haïssoit cruellement, & y eût volontiers consenti; mais il vouloit ménager les choses de telle sorte, que leur destruction ne fût pas l'aggrandissement du Duc de Guise, & la perte de lui-même.

Le Duc de Guise le presse de lui donner des forces pour exterminer les Huguenots.

Mais ce Duc n'ignorant pas ses intentions, le pressoit continuellement de lui donner des forces pour achever d'exterminer les Huguenots, dans

dans la ruine desquels il esperoit infailliblement envelopper le Roi de Navarre. 1588.

Il avoit cet avantage sur le Roi, qu'il avoit acquis l'amour des peuples, principalement par deux moyens. Le premier étoit de s'opposer aux nouveaux impôts. Le second, de choquer toujours les Favoris, & de ne fléchir jamais devant eux. Le contraire de cela avoit fait tomber le Roi dans un extrême mépris, & avoit même refroidi quantité de ses serviteurs. En voici un exemple.

Le Duc de Guise est fort aimé, & Henri III. fort hai.

Le Roi avoit deux grands hommes dans son Conseil, Pierre d'Espinac Archevêque de Lyon, & Villeroi Secrétaire d'Etat. Le Duc d'Espernon, qui étoit fier & hautain, les voulut traiter de haut en bas ; ils se piquerent contre lui, & pour cela se rangerent d'affection au Parti du Duc de Guise ; mais sans doute demeurant toujours, dans le cœur, très-fideles aux intérêts du Roi & de la France, comme il a bien paru depuis, spécialement en la personne de Villeroi.

D'Espinac & Villeroy se rangent, d'affection au Duc de Guise & pourquoi ?

Cependant le Roi vivoit à son ordinaire dans les profusions d'un luxe odieux, & dans l'oisiveté d'une re-

Mauvaise conduite de Henri III.

traite méprisable, passant son tems, ou à voir danser, ou à flatter de pe-
1588. tits chiens, dont il avoit grande quantité de toutes sortes, ou à faire parler des perroquets, ou à découper des images, & autres occupations plus dignes d'un enfant que d'un Roi.

Conduite & occupations du Duc de Guise.

Mais le Duc de Guise ne perdoit point le tems; il se faisoit de nouveaux amis; entretenoit les vieux; caressoit les peuples; témoignoit grand zéle aux Ecclésiastiques; prenoit la défense de ceux qu'on vouloit opprimer; paroissoit par-tout avec l'éclat & avec la gravité d'un Prince; mais sans faste & sans orgueil. Les Parisiens étoient enivrés d'estime pour lui; il n'y eut que le Parlement presque tout entier, & la plûpart des autres Officiers qui ne suivirent point ses mouvemens, & qui conserverent toujours l'affection, qu'ils devoient au service du Roi.

Il y avoit un nombre infini de gens, qui avoient signé la Ligue: Et dans les seize quartiers de Paris, comme on n'avoit pu gagner les Quarteniers, on avoit élu quelques-uns des plus échauffés Ligueux, qui devoient faire leur fonction, à cause dequoi on

appella depuis à Paris, les principaux de ce parti, & leur faction, *les Seize*. Ce n'est pas qu'ils ne fussent que seize; car ils étoient plus de dix mille, mais tous répandus dans les seize Quartiers.

1588.

Ce que c'étoit que les Seize.

Or le Roi, incité principalement par le Duc d'Espernon, résolut de châtier les plus ardens de ces Seize, qui en toutes occasions se montroient furieux ennemis de ce Favori. Par ce moyen il pensoit abbattre la Ligue, & ruiner entiérement la réputation & le crédit du Duc de Guise. Il fit donc entrer secretement des Trouppes dans Paris, & donna les ordres pour se saisir de ces gens là.

Henri III les veut châtier.

Le Duc de Guise en ayant avis, accourt de Soissons où il étoit, résolu de périr plutôt que de laisser perdre ses amis. En un mot, les barricades se font le dixiéme du mois de Mai, jusques aux portes du Louvre, & les Trouppes du Roi sont taillées en piéces, ou désarmées. La Reine Mere à son ordinaire s'entremet d'accommodement, mais le Roi craignant d'être enveloppé, prend l'épouvante, & se retire à Chartres.

Le Duc de Guise accourt pour les défendre.

Les Barricades.

Le Roi se retire à Chartres.

La Ligue devenant maîtresse de Pa-

ris par ce moyen, s'empare de la Bastille, de l'Hôtel de Ville, du Louvre & du Temple; change le Prevôt des Marchands, & le Lieutenant Civil. Au même tems elle s'assûre d'Orleans, de Bourges, d'Amiens, d'Abbeville, de Montreuil, de Rouen, de Reims, de Chaalons, & de plus de vingt autres Villes en diverses Provinces. Les peuples crient partout *Vive Guise, vive le Protecteur de la Foi.*

1588.

La Ligue se rend maîtresse de Paris.

Les Parisiens députent vers le Roi à Chartres.

Le Roi, non sans raison, en est fort irrité. Les Parisiens députent vers lui à Chartres, pour demander pardon; mais avec cela ils demandent l'extirpation de l'hérésie. Tout le monde augmente ses frayeurs; personne ne lui fortifie le courage. En cette détresse, il ne trouve point de plus sûr moyen d'écarter le danger qui le menaçoit, que d'essayer à désarmer ses Sujets. Pour cet effet, il envoye un Maître des Requêtes au Parlement, lui faire entendre que sa derniere intention étoit d'oublier tout le passé, pourvu que tout le monde se remît dans son devoir; & de travailler soigneusement à la réformation de son Royaume; pour laquelle il trouvoit bon d'assembler les Etats généraux à

Le Roi pardonne tout, pourvu qu'on pose les armes.

la fin de l'année, où l'on pourvoiroit à lui assurer un Successeur Catholique & du Sang Roïal : Protestant qu'il observeroit inviolablement toutes les résolutions des Etats, mais qu'il vouloit qu'elles fussent libres & sans faction, & que dès ce jour là tous ses Sujets missent les armes bas. 1588.

Il fâchoit fort au Duc de Guise de les poser ; il craignoit, s'il étoit sans défense, de demeurer à la merci de ses ennemis, particuliérement du Duc d'Espernon. Il suscita donc les Parisiens, par une célebre députation, à demander la continuation de la guerre contre les Huguenots, & l'expulsion de ce Duc. Le Roi après quelque résistance, lui accorda l'un & l'autre. Car il fit vérifier au Parlement un Edit très-avantageux en faveur de la Ligue, & fort sanglant contre les Huguenots, & il donna congé au Duc d'Espernon, qui se retira dans son Gouvernement d'Angoumois.

Le Duc de Guise demande l'expulsion d'Espernon, qui enfin lui est accordée.

Après cela le Duc de Guise vint trouver le Roi à Chartres, sous la parole de la Reine Mere, y donna de grandes assûrances de sa fidélité, & reçut toutes les marques qu'il pouvoit souhaiter de l'affection du Roi, jus-

Après quoi il vint en Cour à Chartres.

1588. ques-là qu'il le fit Grand-maître de la Gendarmerie Françoise.

Cependant la Ligue prend le dessus en toutes les Provinces au-deçà la Loire, & fait nommer les Députés des Etats à son gré. Au mois de Novembre les Etats s'assemblerent dans la Ville de Blois. Ce n'est pas ici le lieu d'en raconter toutes les intrigues. Enfin le Roi persuadé qu'on avoit conspiré de le détrôner, y fit tuer dans le Château le Duc de Guise & le Cardinal son frere, & retint prisonnier le Cardinal de Bourbon, l'Archevêque de Lyon, le Prince de Joinville, qui après la mort du Pere s'appella Duc de Guise, & le Duc de Nemours, Frere utérin du premier Duc.

Les Etats de Blois.

Mort de Messieurs de Guise.

La Reine Mere, sous la parole de laquelle les Guises pensoient être en assurance, fut si touchée des reproches qu'on lui en faisoit, & des mépris du Roi son fils, qui après cela croïoit n'avoir plus besoin d'elle, qu'elle en mourut de douleur & d'ennui peu de jours après, regrettée, de personne, pas même de son Fils, & haïe universellement de tous les Partis.

Mort de la Reine Catherine de Medicis.

Plusieurs croïoient que s'il y eût jamais d'action ambigue & problématique ce fut celle-là. Les Serviteurs du Roi disoient qu'il y avoit été contraint par l'audace extrême des Guises, & que s'il ne les eût prévenus, ils l'eussent tondu & renfermé dans un Couvent. Mais la mauvaise réputation où il étoit, l'estime générale que ces Princes avoient acquise, & les circonstances odieuses de ce meurtre, le faisoient paroître horrible, même aux yeux des Huguenots qui disoient que cela ressembloit fort au massacre de la Saint Barthélemi.

1588.

Les différens jugemens sur la mort de Messieurs de Guise.

Notre Henri garda sagement la médiocrité dans cette rencontre; il déplora leur mort, & donna des louanges à leur valeur. Mais il dit qu'il falloit bien que le Roi eût eu quelques puissans motifs, pour les traiter de la sorte : Qu'au reste les jugemens de Dieu étoient grands, & sa grace très-spéciale en son endroit, l'aïant vengé de ses ennemis, sans qu'il y eût trempé ni la conscience ni la main; & que souvent certains Gentilshommes s'étant offerts à lui, avec une déterminée résolution d'aller tuer le Duc de Guise, il leur avoit toujours fait

Notre Henri en parla fort sagement.

connoître qu'il avoit cette propoſi-
1583. tion en horreur, & qu'il ne les tiendroit jamais en qualité de ſes amis, ni de gens de bien, s'ils y penſoient davantage.

Il ne change rien dans ſa conduite.

Son conſeil, étant aſſemblé ſur cette grande nouvelle, trouva qu'il ne devoit rien changer pour cela dans la conduite de ſes affaires; pour ceque le Roi, quand même il le voudroit, n'oſeroit pas de quelques mois parler de paix avec lui, de peur de donner à croire qu'il auroit tué les Guiſes, pour favoriſer les Huguenots: tellement qu'il continua la guerre, & prit quelques places.

Cependant la ſuite des affaires lui fraïoit le chemin pour l'amener dans le cœur du Roïaume, & le remettre à la cour, qui étoit le poſte qu'il devoit le plus ſouhaiter.

1589

Henri III s'étant trop amuſé à Blois la Ligue ſe raſſure, & fait rage.

Henri III s'étant amuſé, après le meurtre des Guiſes, à examiner les Cahiers des Etats à Blois, au lieu de monter promptement à cheval, & de ſe montrer aux endroits où ſa préſence étoit la plus néceſſaire; la Ligue, qui d'abord avoit été étourdie d'un ſi grand coup, reprit ſes eſprits. Les grandes Villes, & principalement

Paris qui étoient possédées de cette manie, aïant eu loisir de se remettre de leur consternation, passerent de la peur à la pitié, & de la pitié à la fureur. Les Seize élurent à Paris le Duc d'Aumale pour leur Gouverneur; les Prédicateurs & les gens d'Eglise se déchaînerent horriblement contre le Roi; le Peuple arracha ses armes par-tout où il les trouva, & les traîna dans la boue; le Parlement, qui vouloit s'opposer à cette rage, fut emprisonné à la Bastille, par Bussi le Clerc, simple Procureur, mais fort accrédité parmi les Seize. Il fallut, pour être mis en liberté, qu'il prêtât serment à la Ligue; & au sortir de la Bastille il y en eut plusieurs qui continuerent de tenir le Parlement à Paris, & les autres se déroberent peu-à peu, & allerent trouver le Roi, qui transporta le Parlement à Tours, où ils tinrent leur séance jusqu'à la réduction de Paris, l'an mil cinq cens quatre-vingt-quatorze. Ceux-ci témoignerent sans doute plus de fidélité à leur Roi; mais ceux qui demeurerent à Paris, lui rendirent après de bien plus grands services, comme nous le marquerons en son lieu.

1589.

Le Parlement est emprisonné à la Bastille, par Bussi le Clerc.

Pour en sortir, il lui fallut prêter serment à la Ligue.

Une partie demeura à Paris, & l'autre alla trouver le Roi, qui les transféra à Tours.

1589. La veuve du Duc de Guise présenta sa Requête à ceux-ci, pour informer de la mort de son Mari, & demanda des Commissaires pour faire le procès à ceux qui s'en trouveroient convaincus. Elle eut des conclusions favorables du Procureur général, & l'on procéda fort avant sur ce sujet, même contre la personne de Henri III. Mais je ne puis pas dire jusqu'à quel point, parce que les feuilles furent arrachées des Registres du Parlement, quand le Roi Henri le Grand rentra dans Paris.

Ceux du Parlement qui demeurerent à Paris, firent le procès à Henri III.

» On ne sauroit assez détester de » semblables révoltes contre le Souverain. Mais ces exemples lui doi» vent bien apprendre, qu'encore qu'il » tienne sa puissance d'en-haut, néan» moins l'obéissance dépend du capri» ce des Peuples ; & qu'il doit se con» duire de telle sorte, qu'il n'attire pas » leur haine : Autrement puisque les » hommes ont bien l'audace de blas» phémer contre Dieu, comment ne » l'auroient-ils pas de se révolter con» tre les Rois ?

Belle réflexion à faire aux Rois.

Sur ces entrefaites, Henri III apprit que le Pape Sixte V l'avoit excommunié pour le meurtre du Car-

Henri III est excommunié par Sixte V.

de Guise. Ce grand embrase- 1589.
s'alluma en peu de tems d'un
à l'autre de la France. Le Duc
layenne, qui étoit à Lyon pour
la guerre aux Huguenots de Dau-
é, étant averti par un Courrier
oissieu son Sécretaire, qui pre-
celui du Roi, sort de cette Ville-
ient en son Gouvernement de
gogne, s'assure de Dijon, & de
ovince; de-là passe en Champa-
qui lui tend les bras; puis à Or-
qui s'étoit déja révolté, & à
tres que ses approches font aussi
ver; & enfin il vient à Paris. Les
, & plusieurs de ses Amis étoient
s qu'il prît le titre de Roi, lequel
ui eussent fait donner par le Con-
que la Ligue avoit établi; mais
refusa, & se contenta de celui
ieutenant général de l'Etat &
onne de France qu'il prit, com-
i le Trône eût été vacant. Aussi
oit-on les Sceaux du Roi, & l'on
it d'autres, où d'un côté étoit
i de France, & de l'autre un Trô-
uide, & pour l'inscription à l'en-
, le nom & la qualité du Duc de
enne, en cette sorte; *Charles Duc
layenne, Lieutenant de l'Etat &
onne de France.*

Le Duc de Mayenne s'assure de la Bourgogne, de la Champagne, & vient à Paris.

Il prend la qualité de Lieutenant Général de l'Etat & Couronne de France, & on rompt les Sceaux du Roi.

1589. Toute la France prenant parti en cette occasion, & quasi toutes les Villes & Provinces du Roïaume se rangeant du côté du Duc de Mayenne, le Roi eut peur d'être enveloppé à Blois & se retira à Tours. Il ne lui restoit plus qu'un moïen de se défendre contre tant de périls, qui l'alloient environner ; c'étoit d'appeller à son secours le Roi de Navarre, qui avoit cinq ou six mille hommes, vieux Soldats & fort affectionnés. Il n'osoit le faire, de peur de passer pour fauteur des Hérétiques, & d'encourir le blâme de violer les Edits, qu'il avoit si solemnellement jurés dans les Etats de Blois contre les Huguenots. Il tenta donc toutes sortes de voies pour appaiser le ressentiment du Duc de Mayenne, & lui offrit des conditions très-avantageuses ; mais quelle assurance, disoient les Ligueux, ce Duc pouvoit-il jamais prendre, ses Freres aïant été tués de la sorte qu'ils l'avoient été ? Ainsi comme il ne voulut écouter aucune proposition d'accommodement, Henri III fut contraint de se tourner du côté du Roi de Navarre.

Henri III a peur, & se retire à Tours.

Il tâche en vain d'appaiser le Duc de Mayenne.

Ce Prince avant toutes choses vou-

oché de Tours, les vieux Capi-
s Huguenots le retinrent quelque
dans la défiance, & l'empêche-
l'aller voir le Roi, duquel ils crai-
ent disoient-ils, qu'en un tems
ne trahison lui étoit si nécessaire,
se tirer du labyrinthe où l'action
Blois l'avoit jetté, il ne voulût
ter son absolution au prix de la vie
.oi de Navarre.

Navarre est dissuadé par ses gens de se commettre à sa foi.

e Duc d'Espernon, qui étoit reve-
n Cour pour servir son Maître
esoin, & le Maréchal d'Aumont,
ent beau le presser, & lui donner
parole, ses Amis ne pouvoient
entir qu'il s'exposât ainsi à la foi
Prince, qui, à ce qu'ils croïoient,
avoit guere. Véritablement leurs
ntes étoient justes, & notre Henri

1589. qui lui appartenoit, il résolut de tout hasarder, & de se résigner entierement à la sainte garde du souverain Protecteur des Rois.

Néanmoins il se résout d'y aller, quoi qu'il en puisse arriver.

La Ville de Tours est située comme dans une Isle, un peu au-dessus du lieu, où la Riviere du Cher se mêle avec la Loire, aïant côtoïé ce grand fleuve trois ou quatre lieues. Les gens du Roi de Navarre ne vouloient point qu'il s'engageât entre ces Rivieres; mais que l'abouchement se fît au-delà du Cher. Il l'emporta presque lui seul, contre eux tous; néanmoins pour les contenter, il fallut qu'il tînt conseil sur le bord de la Riviere, & qu'il permît à ses Capitaines de la passer les premiers, comme pour sonder le gué.

Il passe pour cet effet la Riviere du Cher.

Il passa après eux, & arriva au Plessis-les-Tours sur les trois heures de l'après midi en habit de guerre, tout crasseux & tout usé de la cuirasse, lui seul aïant un manteau, & tous ses gens étant en pourpoint, tous prêts d'endosser les armes, afin de montrer qu'il n'étoit point venu pour faire sa cour, mais pour bien servir.

Il alla au devant du Roi, qui entendoit Vêpres aux Minimes. La foule du Peuple étoit si grande, qu'ils

1589.

irent long-tems dans l'Allée du Mail
.ns se pouvoir joindre. Notre Hen-
ı étant à trois pas du Roi, se jetta
ses piés, & s'efforça de les bai-
ır; mais le Roi ne voulut pas le per-
ıettre, & le relevant l'embrassa avec
rande tendresse. Ils réitérerent leurs
nbrassemens trois ou quatre fois, le
.oi le nommant son très-cher Frere,
t lui appellant le Roi, son Seigneur.
On entendit alors pousser avec gran-
le joie les cris de *vive le Roi*, que
'on n'avoit point ouis depuis long-
ems, comme si la présence de notre
Henri eut fait renaître l'affection des
Peuples, qui sembloit éteinte pour
Henri III.

Son entrevûe du Roi & de lui, à Tours.

Après que les deux Rois se furent entretenus quelque tems, celui de Navarre repassa la Riviere, & alla loger au Fauxbourg Saint Simphorien; car il avoit été obligé de le promettre ainsi à ces vieux Huguenots, qui crurent qu'on leur tendoit des piéges par-tout. Mais lui qui étoit poussé d'un autre motif, & qui avoit ce généreux principe : qu'il ne faut point ménager sa vie, quand il y a quelque chose à gagner, qui doit être plus précieux à un grand courage que la vie mê-

Il repasse la Riviere, & couche au Fauxbourg; mais le lendemain vient seul revoir le Roi.

1589. me, ſortit le lendemain dès ſix heures du matin, ſans avertir ſes gens, & paſſant le Pont avec un Page ſeulement, vint donner le bon jour au Roi. Ils s'entretinrent long-tems en deux ou trois Conférences, où le Roi de Navarre donna de grandes marques de ſa capacité, & de ſon jugement. Leur réſolution en gros fut de dreſſer une puiſſante Armée pour attaquer Paris, qui étoit la principale tête de l'Hydre & faiſoit remuer toutes les autres; ce qui leur feroit facile, pour ce que le Roi attendoit de grandes levées du côté des Suiſſes, où il avoit envoïé Sancy pour cela; joint que le deſſein de ce ſiége étant publié, y attireroit infailliblement grand nombre de Soldats & d'Avanturiers, dans l'eſpoir d'un ſi riche pillage.

Ils réſolurent d'aſſiéger Paris.

Les deux Rois aïant paſſé deux jours enſemble, celui de Navarre s'en alla à Chinon pour faire avancer le reſte de ſes Trouppes, qui refuſoient encore de ſe mêler avec les Catholiques.

Le Duc de Mayenne manque de ſurprendre Henri III à Tours.

Durant ſon abſence le Duc de Mayenne, qui s'étoit mis aux champs, vint donner dans le Fauxbourg de Tours, penſant ſurprendre la Ville,

& le Roi dedans, par le moïen de quelques intelligencns. Le combat y fut fort ſanglant, & peu s'en fallut que le deſſein du Duc ne réuſsît ; mais comme après les premiers efforts, il eut perdu l'eſpérance d'y rien gagner, il ſe retira tout doucement. 1589

Depuis les Trouppes du Roi étant merveilleuſement groſſies, ils marcherent conjointement lui & le Roi de Navarre vers Orléans, prirent toutes les petites Places d'alentour, de-là deſcendirent en Beauſſe, & ſe rabbatirent tout d'un coup vers Paris. Tous les poſtes des environs, comme Poiſſi, Eſtampes & Meulan, furent forcés, ou obtinrent capitulation, dont ils ne voulurent pour ſureté, que la » parole du Roi de Navarre, auquel » ils ſe fioient plus qu'à tous les écrits » de Henri III. Auſſi faiſoit-il profeſ» ſion de tenir ſa parole, même aux » dépens de ſes intérêts.

Les deux Rois marchent vers Paris avec leurs Armées

» Conſidérez un peu le différent » état où ces deux Rois s'étoient mis » par leur conduite différente. L'un, » pour avoir ſouvent manqué de foi, » étoit abandonné de ſes Sujets, & » ſes plus grands ſermens ne trou» voient point de croïance parmi eux.

Grande & utile réflexion à faire sur les différentes conduites de Henri III & du Roi de Navarre.

» L'autre pour l'avoir toujours exacte-
1589. » ment gardée, étoit reclamé, même
» par ses plus grands Ennemis. En
» toutes occasions il donnoit des mar-
» ques de sa valeur, de son expérien-
» ce au fait de la guerre, & sur-tout
» de sa prudence, & des nobles incli-
» nations qu'il avoit à bien faire &
» à obliger tout le monde. On le
» voïoit à toute heure aux endroits
» les plus dangereux hâter les travaux,
» animer les Soldats, les soutenir dans
» les sorties, consoler les Blessés, &
» leur faire distribuer quelque argent.
» Il remarquoit tout, s'enquétoit de
» tout, & vouloit faire avec les Ma-
» réchaux de Camp, tous les loge-
» mens de son Armée : Il observoit
» adroitement ceux qu'on faisoit dans
» l'Armée de Henri III, où souvent
» reconnoissant des défauts, il n'en di-
» soit rien, de peur d'offenser ceux
» qui les avoient faits, en découvrant
» leur ignorance ; & quand il se
» croïoit obligé de les marquer, il
» le faisoit avec tant de circonspec-
» tion, qu'ils ne lui en savoient point
» mauvais gré. Il n'étoit point chiche
» de louanges pour les belles actions,
» ni de caresses & de bon accueil en-

» vers tous ceux qui l'approchoient ; 1589.
» il s'entretenoit avec eux, quand il
» en avoit le tems, ou du moins les
» obligeoit de quelque bon mot, de
» sorte qu'il s'en alloient toujours sa-
» tisfaits. Il ne craignoit point de se
» rendre familier ; parce qu'il étoit as-
» sûré, que plus on le connoîtroit
» plus on auroit d'estime & d'affection
» pour lui. Enfin la conduite de ce
» Prince étoit telle, qu'il n'y avoit
» point de cœur qu'il ne gagnât, &
» qu'il n'avoit point d'amis, qui n'eût
» volontiers été son martyr.

Paris est assiégé.

Déja Paris étoit assiégé, le Roi s'étant logé à Saint Cloud, & le Roi de Navarre à Meudon, tenant avec ses Trouppes ce qui est depuis Vanvres jusqu'au Pont de Charenton. Déja Sancy étoit arrivé avec les levées des Suisses, & l'on travailloit aux ordres pour donner un assaut général, afin d'enlever les Fauxbourgs de deçà la Riviere. Le Duc de Mayenne, qui étoit dans la Ville avec ses Troupes, attendant celles que le Duc de Nemours lui devoit amener, étoit en grande appréhension de ne pouvoir soutenir le furieux choc qui se préparoît : quand un jeune Jacobin du

1589.

Henri III est tué par un Jacobin.

Couvent de Paris, nommé Jacques Clément, par une résolution aussi diabolique & détestable, que déterminée, vint frapper le Roi Henri III, d'un coup de couteau dans le ventre, dont il mourut le lendemain. Si ce Moine frénétique n'eût pas été tué sur le champ par les Gardes du Roi, on eût peut-être appris beaucoup de choses, qui n'ont jamais été sues.

Notre Henri le vient voir comme il se mouroit.

Le Roi de Navarre étant averti, sur le soir bien tard, de ce funeste accident & du danger où étoit le Roi, se rendit à son logis accompagné seulement de vingt-cinq à trente Gentilshommes. Y étant arrivé, un peu auparavant qu'il expirât, il se mit à genoux pour lui baiser les mains, & reçut ses dernieres embrassades. Le Roi le nomma par plusieurs fois son bon Frere, & son légitime Successeur, lui recommanda le Roïaume, exhorta les Seigneurs là présens, de le reconnoître, & de ne se point désunir. Enfin, après l'avoir conjuré d'embrasser la Religion catholique, il rendit l'esprit, laissant toute son Armée dans un étonnement & dans une confusion qui ne se peut exprimer, & tous les Chefs & Capitaines dans des irrésolutions & des agi-

Ce que le Roi lui dit, & à ceux qui étoient présens.

ns différentes, selon leurs hu- 1589.
rs, leurs attachemens & leurs
êts.





SECONDE PARTIE
DE LA VIE
DE
HENRI LE GRAND,

Contenant ce qu'il fit depuis le jour qu'il parvint à la Couronne de France, jusqu'à la Paix, qui fut faite l'an mil cinq cens quatre vingt-dix-huit, par le Traité de Vervins.

1589.

Changement que cause la mort de Henri III.

LA mort du Roi Henri III changea entierement la face des affaires. Paris, la Ligue & le Duc de Mayenne, passerent tout d'un coup d'une grande tristesse à une furieuse joie; & les serviteurs du défunt Roi, d'une espérance toute prochaine de le voir vengé, à une extréme désolation.

Ce Prince, qui avoit été l'objet de la haine des Peuples, n'étant plus, il sembloit que cette haine devoit

;, & par conféquent la chaleur
·Ligue fe rallentir ; mais d'au- 1589.
ıté, non-feulement tous ceux
ompofoient cette faction, mais
e beaucoup d'autres, qui eussent
pour crime de fe liguer contre
i III leur Roi légitime & Ca-
que, crurent être obligés en conf-
e de s'oppofer à Henri IV. au
s, jufqu'à ce qu'il fût rentré dans
n de la vraie Eglife ; condition
croïoient abfolument néceffaire
fuccéder à Charlemagne & à S.
s. Tellement que fi la Ligue per-
cette chaleur que la haine lui
oit, elle en prenoit une bien plus
eufe, du zéle de la Religion, &
cela, avoit un prétexte très-plau-
de ne point pofer les armes, que
i ne profefsât la foi de fes An-
s.

étoit bien mal-aifé de juger fi
int, auquel arriva ce malheureux
cide, fut bon ou mauvais pour
ar d'un côté il fembloit que la

Problême; fi Henri III mourut en un tems favorable pour Henri IV. ou non.

1589. fin qu'il y fît connoître sa bonté & sa vertu, & qu'il fût en état de recueillir une succession à laquelle on ne l'eût jamais appellé, qu'il n'eût été présent. Mais d'autre part, quand on considéroit la multitude des puissans Ennemis qui lui alloient tomber sur les bras, le peu d'argent & de forces qu'il avoit, l'obstacle de sa Religion, & mille autres difficultés, on ne pouvoit certes juger, si la Couronne lui étoit échue pour en jouir, où si elle lui étoit tombée sur la tête pour l'écraser; & il y avoit sujet de dire que si cette conjoncture l'élevoit, c'étoit sur un Trône tremblant & dressé sur le bord des précipices.

Henri IV tint plusieurs conseils.

Tandis que Henri III étoit à l'agonie, notre Henri tint plusieurs conseils tumultuairement dans le même logis, avec ceux qu'il estimoit ses plus fideles Serviteurs. Lorsqu'il sut qu'il avoit rendu l'esprit, il se retira en son quartier à Meudon où il prit le deuil de violet. D'abord il fut suivi d'un assez bon nombre de Noblesse, qui l'accompagna, autant par curiosité, que par affection: la Huguenote avec les Troupes qu'il avoit

roit amenées, lui prêta serment
ut aussi-tôt; mais ce nombre étoit
ien petit. Quelques-uns des Catho-
ques, comme le Maréchal d'Aumont,
Givry & Humieres, lui jurerent ser-
ice jusqu'à la mort, & de bonne
race, sans desirer de lui aucune con-
ition. Mais la plus grande part
es autres étant ou éloignés d'incli-
ation, ou piqués de quelque mé-
contentement, ou croïant avoir trou-
vé alors le tems de se faire bien ache-
er, se tenoient plus à l'écart, & fai-
oient de petites assemblées en divers
ieux, où ils formoient quantité de
desseins fantastiques.

1589.

Quelques Catholiques le reconnoissent, plusieurs ne veulent pas.

Chacun d'eux se proposoit de se
faire Souverain de quelque Ville ou
de quelque Province, comme les
Gouverneurs avoient fait dans la dé-
cadence de la Maison de Charlema-
gne. Le Maréchal de Biron, entr'au-
tres, vouloit avoir la Comté de Pé-
rigord; & Sancy, pour ne le rebu-
ter pas, en parla au Roi. Cette pro-
position étoit fort dangereuse, car
s'il la refusoit, il l'irritoit; & s'il lui
accordoit sa demande, il ouvroit le
chemin à tous les autres d'en faire
de pareilles, & ainsi il falloit mettre

Quelques-uns se proposoient de se faire Souverains.

Le Maréchal de Biron entr'autres, mais le Roi lui en fait perdre l'envie.

1589. le Roïaume en pieces. Il n'y avoit que le puissant génie & les lumieres certaines de ce grand Roi, qui le pussent tirer d'un pas si difficile. Il charge donc Sancy de l'assurer de sa part de son affection, dont il lui donneroit volontiers, en tems & lieu, toutes les marques qu'un bon Sujet devoit attendre de son Souverain; mais en même tems il lui fournit tant de puissantes raisons, pour lesquelles il ne pouvoit lui accorder ce qu'il desiroit, que Sancy en étant persuadé le premier, il ne lui fut pas difficile de faire le même effet sur l'esprit de Biron, lequel il obligea non seulement de renoncer à cette prétention, mais encore de protester qu'il ne souffriroit jamais qu'aucune piece de l'État fût démembrée en faveur de qui que ce fût.

Il falloit sans doute que le grand Henri raisonnât bien puissamment, & qu'il expliquât ses raisonnemens de la bonne maniere, puisqu'il pouvoit, en des occasions si importantes, persuader des esprits si habiles, contre leurs propres intérêts.

Biron & Sancy assurent les Suisses Catholiques au service du Roi.

Biron, étant ainsi gagné, s'en alla avec Sancy s'assurer des Suisses que San-

cy avoit amenés au feu Roi, mais qui étant, tous, des Cantons catholiques, faisoient difficulté de porter les armes pour un Prince Huguenot, & sans nouvel ordre de leur Supérieur. Quant aux Troupes Françoises du défunt Roi, il n'étoit pas si facile de les gagner; les Seigneurs qui les commandoient, ou qui tenoient les Chefs dans leur dépendance, avoient chacun diverses visées, & vouloient les uns une chose, & les autres une autre, selon leur intérêt ou leur caprice. 1589.

Il y avoit six Princes de la Maison de Bourbon, savoir le vieux Cardinal de Bourbon, le Cardinal de Vendôme, le Comte de Soissons, le Prince de Conti, le Duc de Montpensier & le Prince de Dombes son Fils, lesquels au lieu d'être le plus ferme appui du Roi, ne lui causoient pas peu d'inquiétude, parcequ'il n'y en avoit aucun d'eux qui n'eût sa prétention particuliere, laquelle alloit toujours à lui faire obstacle.

Qu'elle étoit la disposition des Princes du Sang vers le Roi.

Plusieurs des Seigneurs, qui étoient dans l'Armée, n'étoient aussi guerre bien intentionnés, particulierement Charles, grand Prieur de France, Fils naturel du Roi Charles IX (il fut

Seigneurs dans l'Armée &. dans la Cour mal intentionnés.

1589. depuis Comte d'Auvergne & Duc d'Angoulême) le Duc d'Epernon & Termes-Bellegarde, qui dans la crainte qu'ils avoient eu autrefois qu'il ne les éloignât de la faveur de leur Maître, l'avoient choqué en diverses rencontres.

Pour les Courtisans, comme François d'O & Manou son Frere, Château-Vieux & plusieurs autres, comme ils savoient que notre Henri détestoit leurs vilaines débauches, & qu'il ne seroit pas si mauvais ménager que d'épuiser ses Finances pour fournir à leur luxe, ils n'avoient pas beaucoup d'inclination pour lui, & néanmoins, faute de pouvoir trouver mieux, ils se vouloient déclarer en sa faveur, mais avec des conditions qui le tinssent en bride, & qui l'obligeassent en quelque façon à dépendre d'eux.

Assemblée de Noblesse chez d'O, veut que le Roi se convertisse.

Pour cet effet ils firent une assemblée de quelque Noblesse chez d'O, homme voluptueux, prodigue, & par conséquent pas fort scrupuleux, mais qui pour lors faisoit le conscientieux, afin de se rendre nécessaire; & là ils résolurent de ne le point reconnoître, qu'il ne fût Catholique. François d'O,

accompagné de quelques Gentilshommes, eut la hardiesse de porter au Roi la résolution de cette assemblée, & y ajouta un Discours étudié, pour lui persuader de retourner à la Religion catholique. Mais le Roi, qui s'étoit déjà remis de ses plus grandes craintes, leur fit une réponse tellement mêlée de douceur & de gravité, de vigueur & de retenue, qu'en les repoussant courageusement, sans les rabrouer, il leur témoigna qu'il desiroit bien les conserver; mais qu'après tout il ne craignoit guere de les perdre.

1589.

D'O lui en porte la parole.

Il lui répond adroitement & courageusement.

Quelques heures après la Noblesse, en suite de diverses petites assemblées, en tint une grande chez François de Luxembourg, Duc de Piney. Là, s'étant fait plusieurs propositions, les Ducs de Montpensier & de Piney avoient adroitement ménagé les esprits, & ramené les opinions les plus fâcheuses, à cette résolution : Que l'on reconnoîtroit Henri pour Roi, à ces conditions: 1°. Pourvu qu'il se fît instruire dans six mois; car on présupposoit que l'instruction causeroit nécessairement la conversion. 2° Qu'il ne permît aucun exercice que de la

Autre plus grande assemblée de Noblesse se résout de le reconnoître, pourvu qu'il se fasse instruire.

1589. qu'il devoit prendre. Il voïoit que tous les Parisiens, même ceux qui avoient tenu le Parti du défunt Roi, avoient bien résolu de pourvoir à la sûreté de la Religion ; mais que tous vouloient un Roi, à la réserve de quelques-uns des Seize, qui s'imaginoient pouvoir faire une République, & mettre la France en Cantons, comme sont les Suisses ; mais ceux-là n'étoient pas assez forts, ni en nombre, ni en richesses, ni en capacité, pour conduire un tel dessein. Tellement que la plûpart de ses Amis lui conseilloient de prendre le titre de Roi : toutefois quand il voulut sonder le gué pour cela, il trouva que cette proposition n'agréoit ni au Peuple, ni même au Roi d'Espagne, duquel il devoit tirer son principal appui & les moïens de sa subsistance.

On lui donne deux conseils.

Là-dessus on lui donna deux autres conseils : l'un, de s'accommoder de bonne grace avec le nouveau Roi, qui sans doute, dans la conjoncture où étoient les choses, lui eût accordé des conditions très-avantageuses : l'autre, qu'il fît entendre par une Déclaration aux Catholiques de l'Armée roïale, que tous les ressentimens

demeurant éteints par la mort de Henri III, il n'avoit plus d'intérêt que celui de la Religion; que ce point étant d'obligation divine & regardant tous les bons Chrétiens, il les sommoit & conjuroit de se joindre avec lui pour exhorter le Roi de Navarre de rentrer dans l'Eglise; auquel cas ils promettoient de le reconnoître aussi-tôt pour Roi; mais s'il refusoit de le faire, ils protestoient de substituer en sa place un autre Prince du Sang. Cet avis étoit le meilleur; aussi lui étoit-il proposé par Jeannin, Président au Parlement de Bourgogne, l'une des plus sages & des plus fortes têtes qui fût dans son Conseil, & qui agissoit dans les affaires, sans détours & sans ruses, mais avec un grand sens & une singuliere probité. 1589.

Le Duc de Mayenne rejetta également tous ces deux avis, & en prit un troisiéme; savoir de faire proclamer Roi le vieux Cardinal de Bourbon, qui étoit alors détenu prisonnier par ordre de notre Henri, & de se réserver toujours la qualité de Lieutenant général de la Couronne. Il dressa ensuite plusieurs Déclarations; l'une qu'il envoïa aux Parlemens; Il les rejette, & fait proclamer Roi le vieux Cardinal de Bourbon.

1589. l'autre aux Provinces & à la Noblesse, les invitant de faire un effort pour délivrer leur Roi & défendre la Religion.

Le Roi tente en vain de traiter avec ce Duc.

Au même tems le Roi le tentoit par diverses négociations, & le faisoit exhorter de rechercher plutôt son avancement dans son amitié, que dans les troubles & dans les miseres de la France. Mais à cela le Duc répondoit qu'il avoit engagé sa foi à la cause publique, & prêté serment au Roi Charles X (c'est ainsi qu'on appelloit le vieux Cardinal de Bourbon, car il se nommoit Charles) auquel, selon le sentiment de la Ligue, la Couronne appartenoit, comme au plus proche Parent du Défunt. Et cependant il entretenoit des menées & des pratiques dans l'Armée roïale, où ses Emissaires débauchoient de jour à autre plusieurs personnes, même de ceux que le Roi croïoit les plus assurés. Il y en avoit plusieurs d'assez généreux, pour résister à l'argent; mais rien n'étoit à l'épreuve des intrigues des Femmes de Paris, qui attiroient adroitement les Gentilshommes & les Officiers dans la Ville, & n'épargnoient rien pour les engager.

1589.

ımme le Roi eût reconnu qu'il en
uroit à toute heure quelques-uns
:es filets, & qu'il étoit à crain-
ue ceux qui en revenoient, en-
és par des Maîtresses, n'en rap-
ssent quelques pernicieux des-
; que d'ailleurs il sut que le Duc
:mours s'avançoit avec ses Trou-
›our joindre le Duc de Mayen-
jue le Duc de Lorraine lui de-
ıussi envoïer les siennes, & qu'il
à craindre que tous ensemble ne
eloppassent, & ne lui coupassent
emin de la retraite, il trouva à
os de décamper de devant Pa-

Il leve le siége de devant Paris, & pourquoi.

vant que de lever le piquet, il
it aux Princes Protestans, pour
rendre compte de ce qu'il faisoit,
ur les assurer que rien n'étoit ca-
ḛ d'ébranler sa fermeté, ni de le
er d'avec Christ. Il parloit en-
alors selon sa pensée & sa cons-
:e, n'aïant point d'envie de chan-
ce que pourtant les Ministres de
eligion ne croïoient pas, & le
oient de si près sur ce sujet-là,
s s'en rendoient importuns.

Ecrit aux Princes Protestans pour se justifier.

ẹ fut une peine indicible qu'il eut
ıffrir trois ou quatre ans durant,

1589. que d'entendre d'un côté les exhortations de ces gens-là, & de l'autre les remontrances très-instantes des Catholiques; car il falloit qu'il calmât les défiances des premiers, & qu'il entretînt les seconds de continuelles espérances de se faire instruire. De combien d'adresse eut-il besoin? De combien de patience? Avec quelle accortise & avec quelle prudence fallut-il manier tant d'esprits différens? Certes cela ne se pouvoit sans emploïer toutes les forces de son jugement & de son esprit. Ainsi il connut bien à quel point il est nécessaire à un Prince d'avoir exercé de bonne heure son esprit, & de s'être instruit à parler, à négocier & à bien dire, pour pouvoir se servir de ses talens dans le besoin. Sans mentir, il eut bien pour lors à se louer de ceux qui, aïant eu le soin de l'élever, l'avoient formé en sa jeunesse à manier les affaires, à traiter avec les hommes, & à gagner les affections de tout le monde.

Ses grandes peines, quatre ans durant, à contenter les Catholiques & les Huguenots.

Il eut besoin de grande prudence, adresse & éloquence.

Les derniers devoirs, qu'il desiroit rendre à son Prédécesseur, lui servirent d'un honnête prétexte de lever

Il conduit le corps de Henri III à St. Corneille de Compiegne.

e de devant Paris. Pour mettre
rps en un lieu où le ressenti- 1589.
les serviteurs du Duc de Guise
pût faire outrage, il le condui-
ompiegne & le déposa en l'Ab-
le Saint Cornille, où il lui fit
outes les cérémonies funebres,
onorablement que la confusion
is le pût permettre. N'y pouvant
lui-même, à cause de sa Reli-
il en commit le soin à Belle-
& à Epernon. Ce dernier l'ac-
agna jusques-là, puis se retira
oumois.

'eut trois avis sur l'endroit où Henri se devoit retirer en le- siége de Paris. Le premier étoit passer la Loire & d'abandonner igue les Provinces de deçà, par- le difficilement il pouvoit les enir. Le second, de remonter le le la Marne, & de se saisir des & des Villes, pour y attendre un rs de Suisses Protestans & d'Al- is, qui lui devoit venir. Et le- eme, de descendre en Norman- pour s'assurer de quelques Vil- dont les Gouverneurs n'étoient encore attachés à la Ligue, & y recueillir les deniers dans les

Trois avis touchant le lieu où il se devoit retirer.

1590.

Le Parlement de Tours lui conseilloit d'associer le Cardinal de Bourbon à la Roiauté.

D'autres lui conseilloient de se retirer en Angleterre.

Il se mocque des uns & des autres.

Parlement, qui étoit à Tours, lui envoïa exprès un Maître des Requêtes, lui proposer que le seul expédient qu'ils voïoient de sauver l'Etat, c'étoit de les associer lui & le Cardinal de Bourbon son Oncle, à la Roïauté, donnant à l'un la conduite des affaires, & à l'autre celle des armes. Il y avoit aussi la plus grande partie des Capitaines de son Armée; qui étoit d'avis que laissant ses Troupes à terre, bien retranchées dans leurs postes, il s'embarquât au plutôt pour prendre la route d'Angleterre, ou de la Rochelle, de peur que s'il tardoit davantage, il ne se trouvât investi par mer aussi bien que par terre. Or, sur la proposition du Parlement, il fit réponse qu'il avoit donné bon ordre que les intrigues du Duc de Mayenne ne pussent délivrer le Cardinal de Bourbon, comme on l'appréhendoit; & le Maréchal de Biron parla si vertement à ceux qui lui conseilloient de s'embarquer, qu'ils s'en désisterent.

Il parut bien-tôt à l'épreuve, que les forces de la Ligue, qui étoient trois fois plus grandes que les siennes, n'étoient pas redoutables à pro-

portion de leur nombre, & que plus il y avoit de Chefs, moins les efforts en étoient à craindre. Le Roi s'étoit logé au Château d'Arques, qui est sur un côteau, pour fermer le passage de la vallée qui va à Dieppe. Le Duc avoit formé le dessein de prendre ce Port de Mer. Par quatre ou cinq reprises, & à divers jours, il essaïa d'attaquer le Fauxbourg du Polet, & par quatre ou cinq fois il fut repoussé, le Roi y faisant toujours des merveilles; & s'exposant si fort; qu'une fois il pensa être surpris & envelopé des Ennemis. Enfin le Duc, après avoir perdu là onze jours de tems & mille ou douze cens hommes, leva le siége, & se retira en Picardie.

1590.

Le Duc de Mayenne assiége Dieppe.

Journée d'Arques.

Ce Duc leve le siége, & se retire : va en Picardie & pourquoi.

On crut qu'il passa en cette Province, sur la crainte qu'il avoit que les Picards, gens sincères & francs, mais fort simples; ne se laissassent surprendre aux artifices des Agens d'Espagne, qui les vouloient engager à se jetter sous la protection du Roi leur Maître.

On remarqua aussi que ce qui l'empêcha de réussir dans l'entreprise de Dieppe, & qui le tint deux ou trois

Ce qui l'empêcha de réussir dans son siége.

1590. des entreprises : là où dans le Parti du Roi, il n'y avoit qu'un seul Chef, auquel tout se rapportoit, & par les ordres duquel tout se passoit.

La lenteur & paresse du Duc de Mayenne.

La troisieme étoit la pesanteur du Duc de Mayenne, qui se remuoit fort lentement en toutes choses. Ses Flateurs appelloient cela gravité. Ce défaut procédoit principalement de son naturel, & étoit augmenté non seulement par la masse de son corps, grand & gros à proportion, & qui par conséquent avoit besoin de beaucoup de nourriture & de beaucoup de sommeil ; mais encore par la froideur & par l'engourdissement que lui avoit laissés dans l'habitude du corps une certaine maladie, qu'il avoit contractée à Paris, peu de jours après la mort de Henri III ; de laquelle, dit-on, il s'étoit voulu réjouir mal-à-propos.

Grande activité & vigilance de Henri IV.

Le Roi Henri IV n'étoit pas de même ; car quoiqu'il aimât assez la bonne chere, & à se divertir avec ses Familiers, lorsqu'il en avoit le loisir, néanmoins tandis qu'il avoit des affaires, ou de guerre, ou d'autre nature, il n'étoit à table qu'un quart d'heure, & dormoit à peine deux ou

ois heures de suite : Tellement que 1590.
Pape Sixte V, aïant été bien informé de sa façon de vivre, & de celle du Duc de Mayenne, prognostiqua hardiment que le Béarnois, il l'appelloit ainsi, comme faisoient tous les Ligueurs, ne pouvoit manquer d'avoir le dessus, puisqu'il n'étoit pas plus long-temps au lit, que le Duc de Mayenne étoit à table, & qu'il usoit plus de bottes, que l'autre n'usoit de souliers.

Les Officiers & Serviteurs se formant sur l'exemple des Maîtres, ceux du Roi étoient prompts, alertes, vigilans, qui exécutoient ses ordres aussi-tôt qu'ils étoient sortis de sa bouche, qui prenoient garde à tout, & lui donnoient avis de tout. Au contraire, ceux du Duc étoient lents, nonchalans, paresseux, & qui pour quelque occasion pressante que ce fût, ne vouloient rien perdre de leurs aises, & de leurs divertissemens. On raconte que son premier Secrétaire laissa une fois un paquet d'importance quatre jours entiers sans l'ouvrir.

Les Officiers & Serviteurs ressembloient à leurs Maîtres.

Il me semble que pour l'intelligence de notre Histoire, il étoit nécessaire de marquer ces circonstances,

1590. qui sont tout-à-fait essen ielles fort instructives.

Nous avons dit, sur la fin de la miere Partie, qui étoient les pri paux Chefs de la Ligue: & cor ils tenoient presque toutes les m leures Villes, & les plus riches I vinces du Roïaume. Ce ne seroi mais fait de rapporter par le m toutes les factions, les combats, entreprises, & les changemens, se firent dans chaque Province ou six ans durant. Nous suivrons lement le gros des affaires, & ver comme la Providence divine, a vertu incomparable de notre Hé tirerent la France du labyrinthe ses miseres; ensorte que l'Etat & Religion, qui se vouloient détr par une guerre irréconciliable, fu sauvés miraculeusement l'un & tre, & refleurirent avec autant de l heur & de gloire que jamais.

Cette Histoire ne suivra que le gros des affaires.

Quoique le Duc de Mayenn fût retiré de devant Dieppe, n moins les Peuples étoient entiéren persuadés que le Roi ne lui pou échapper; particuliérement les P siens, à qui la Duchesse de Montp sier faisoit croire par des Courr

On faisoit cro re aux Parisiens que le Roi étoit pris.

postés, qu'elle faisoit arriver de jour 1590.
autre, tantôt qu'il demandoit à se
ndre, tantôt qu'il avoit été pris, &
ifin qu'on l'amenoit à Paris; si bien
u'il y eut des Dames, qui louerent
es fenêtres à la rue Saint Denys pour
e voir passer.

Ils sont bien étonnés d'apprendre qu'il vient à eux.

Tandis qu'on les amusoit de ces
ux bruits, ils furent bien étonnés
l'apprendre qu'aïant reçu un ren-
ort de quatre mille Anglois, il s'é-
oit mis en marche, & qu'il venoit
roit à Paris, sachant que le Duc
e Mayenne s'en étoit allé en Picar-
ie avec le Duc de Nemours son Fre-
e utérin. Il y avoit quelques intel-
igences qui lui promettoient que s'il
ouvoit gagner les Fauxbourgs, ils
e feroient entrer dans la Ville. Il at-
aqua donc ceux de Saint Germain,
aint Michel, Saint Jacques, Saint
Marceau & Saint Victor, & les em-
orta d'emblée; mais il ne put ga-
ner le quartier de l'Université, com-
e il espéroit, parce qu'on n'amena
as son canon assez à tems. Sur les
uit heures du matin, c'étoit le jour
e la Toussaints, il entra au Faux-
ourg Saint Jacques, où il reconnut
ue le Peuple n'avoit nulle aversion

Il prend les Fauxbourgs de Saint Germain, &c.

1590.

pour lui ; car il ne le vit point effraïé, ni s'enfuïant éperdûment, mais se tenant à ses fenêtres pour le regarder, & criant, *vive le Roi*. Aussi usa-t-il de son avantage avec une grande modération. Il défendit toutes sortes de violences & de pillages, & mit ordre que le service divin fût continué ; de sorte que ses gens y assisterent paisiblement avec les Bourgeois, tandis que lui montant au clocher de Saint Germain considéroit attentivement ce qui se faisoit dans la Ville.

Sa modération en certaines rencontres.

Le soir, le Duc de Nemours étant accouru avec de la Cavalerie, & le Duc de Mayenne le lendemain avec son Infanterie, le Roi délogea, & se retira à Montlhery ; mais auparavant il mit son Armée en bataille à la vue de Paris, & la tint quatre heures sur les armes, pour faire connoître aux Parisiens la foiblesse de leurs Chefs.

Les Ducs de Nemours & de Mayenne y accoururent.

Le Roi se retire à Montlhery.

Après cela, Estampes, Vendôme, le Mans & Alençon, ne purent soutenir sa présence & ses armes, & se rendirent à lui. De la façon qu'il y alloit, & que se défendoient les Chefs de la Ligue, il eût reconquis tout le Roïaume en moins de quinze mois,

Puis il prend Estampes, Vendôme, le Mans & Alençon.

si

s'il n'eût point manqué d'argent. Ce seul défaut retardoit le cours de ses prospérités. Les rançons qu'il imposoit aux Villes réduites par force, les emprunts qu'il faisoit, & les deniers qu'il pouvoit tirer des Tailles, ne suffisoient pas à moitié pour entretenir ses Troupes en corps d'Armée; c'est pourquoi il fut contraint, quatre ou cinq ans durant, de faire la guerre d'une façon extraordinaire. Quand ses Troupes avoient servi quelques mois & consumé outre leur paie, ce qu'elles avoient picoré dans leurs quartiers, il les y renvoïoit, tant pour se refaire, que pour préserver leurs Païs des invasions de la Ligue. Semblablement lorsque les Gentilshommes volontaires avoient dépensé l'argent qu'ils avoient apporté de leurs maisons, il leur donnoit congé de s'en retourner pour y ménager de quoi fournir à un autre voïage, les invitant par son exemple à retrancher la dépense superflue des habits & des équipages, & les traitant outre cela avec tant de civilité & d'accortise, qu'ils ne lui manquoient jamais dans les occasions pressantes, & revenoient le plutôt qu'ils pouvoient, le servant,

1590.

Le défau d'argent arrête ses pro grès.

De quell façon il fai soit subsiste ses Troupe

s'il faut ainsi dire, par quartie

1590.

Il réduit presque toute la Normandie, & assiége Dreux.

Cependant il fondit tout d'u en Normandie, & la réduisit toute, aïant pris les Villes de front, Falaise, Lisieux, B Honfleur, cette derniere par ge bien meurtrier. Puis au ret là, il prit encore Meulan sur ne à sept lieues de Paris, & siége devant Dreux.

Au bruit de ses conquêtes, de Mayenne fut obligé pour s tation de sortir de Paris, d'ass ses Troupes,& de recevoir, con inclination, quinze cens Lanc cinq cens Carabins, du Duc d me, Gouverneur des Païs-ba Troupes étoient commandées Comte d'Egmont.

Le Duc de Maïenne marche pour secourir Dreux.

Après que ce Duc eut repri ques petites Places, qui inco doient Paris & les environs, i la Seine sur les Ponts de M pour aller secourir Dreux, s' nant qu'il le pouvoit faire sa

Deux choſes principalement le ſi-
nt réſoudre à donner bataille ; l'u-
, que manquant d'argent, il ne pou- 1590. Deux raiſons l'y obligent.
it pas tenir plus long-tems ſes
oupes en corps d'Armée, & que s'il
menoit en Normandie, il leur
oit conſumer inutilement tout le
venu de cette Province, qui ſeule
valoit plus que toutes les autres
'il tenoit. L'autre, qu'il voïoit une
ieté extraordinaire dans tous ſes
de guerre, qui ne faiſoient que
ter de joie, quand on leur diſoit
'ils alloient trouver l'Ennemi, &
ntroient à leurs viſages & à leur
ntenance, qu'un jour de combat
it un jour de fête pour eux.

Le Duc de Mayenne n'étoit nulle-
ent d'avis d'expoſer ſa fortune &
n honneur, au haſard d'une jour-
e, quand il conſidéroit la valeur
s Troupes du Roi, au prix des ſien-
s ; la grande expérience & l'incom-
rable vertu de ce Prince, & avec
la ſon heureuſe fortune, qui avoit
is un entier aſcendant ſur la ſienne ;
ſorte qu'il ne croïoit plus la pou-
oir vaincre, qu'en l'évitant. Mais les
eproches des Pariſiens, les inſtances
u Légat que le Pape avoit envoïé

Quelles cauſes engagerent le Duc de Mayenne à la bataille.

1590. pour appuïer les intérêts de la Ligue; la cabale Espagnole, qui, de quelque côté que la chance tournât, se promettoit de grands avantages de cette bataille ; & la honte enfin d'avoir perdu plus de quarante Places en six mois, sans se mettre en devoir d'en secourir aucune, l'amenerent comme par force au secours de Dreux. Et quand il fut si proche, le faux avis qu'il eut que le Roi se retiroit vers la Ville de Verneuil au Perche, & les bravades du Comte d'Egmont qui se vantoit d'être capable, lui seul avec ses Troupes, de défaire l'Armée du Roi, l'engagerent à passer la Riviere d'Eure sur le Pont d'Yvri, en grande diligence.

A dire le vrai, le Roi & lui furent également surpris ; le Roi, d'apprendre qu'il avoit passé si tôt ; le Duc, de voir que le Roi, qu'il croïoit avoir pris la route de Verneuil, s'en venoit droit à lui. Mais quand ils eussent voulu, ils ne s'en pouvoient plus dédire ; il falloit en venir aux mains. Ce qui arriva le quatorzieme de Mars, auprès du Bourg d'Yvri.

Bataille d'Yvri, le 14 Mars.

On voit bien au long dans les Histoires la description du champ de ba-

taille; l'ordonnance des deux Armées; les charges que firent les escadrons & les bataillons, de part & d'autre, & les fautes des Chefs de la Ligue. Ainsi nous n'en dirons que ce qui touche la personne de nôtre Prince. 1590.

On y admira sa rare intelligence, son merveilleux génie & son activité infatigable dans le métier de la guerre. On y admira comme il sût donner les ordres, sans s'embarrasser, & avec aussi peu de confusion, que s'il eût été dans son cabinet; comme il sût parfaitement ranger ses Troupes, & comme aïant reconnu le dessein des Ennemis, il changea toute l'ordonnance de son Armée en un quart d'heure; comme dans le combat il étoit par-tout, remarquoit toutes choses, & y donnoit ordre, de même que s'il eût eu cent yeux & autant de bras; le bruit, l'embarras, la poussiere & la fumée, lui augmentant le jugement & la connoissance, plutôt que de le troubler. Merveilleuse intelligence de Henri IV.

Les Armées étant en présence, prêtes à donner, il leva les yeux au Ciel, & joignant les mains, appella Dieu à témoin de son intention, & invoqua son assistance, le priant de Ses prieres à Dieu.

1590. vouloir réduire les Rebelles à reconnoître celui que l'ordre de la succession leur avoit donné pour légitime souverain. *Mais Seigneur*, disoit-il, *s'il t'a plu en disposer autrement, ou que tu voïes que je deusse être du nombre de ces Rois que tu donnes en ta colere, ôtes-moi la vie avec la Couronne; agrée que je sois aujourd'hui la victime de tes saintes volontés; fais que ma mort délivre la France des calamités de la guerre, & que mon sang soit le dernier qui soit répandu en cette querelle.*

Son exhortation à ses gens.

Aussi tôt il se fit donner son habillement de tête, sur la pointe duquel il y avoit un panache de trois plumes blanches; & l'aïant pris, avant que de baisser la visiere, il dit à son escadron: *Mes compagnons, si vous courez aujourd'hui ma fortune, je cours aussi la vôtre: je veux vaincre, ou mourir avec vous. Gardez bien vos rangs, je vous prie; si la chaleur du combat vous les fait quitter, pensez aussi-tôt au ralliement, c'est le gain de la bataille. Vous le ferez entre ces trois arbres que vous voïez là haut à main droite* (c'étoient trois poiriers); *& si vous perdez vos enseignes, cornettes & guidons,*

ne perdez point de vue mon panache blanc : vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur & de la victoire. 1590.

La décision de la journée, aïant été assez long-tems incertaine, lui fut enfin favorable. La principale gloire lui en étoit dûe, d'autant qu'il donna impétueusement dans ce formidable gros du Comte d'Egmont, & que s'étant mêlé dans cette Forêt de lances, l'épée à la main, il les rendit inutiles, & les contraignit d'en venir à de courtes armes, à quoi les siens avoient beaucoup d'avantage, parce que les François sont plus agiles & plus adroits que les Flamans. Tellement qu'en moins d'un quart d'heure, il le perça, le dissipa & le mit en déroute, ce qui causa le gain entier de la bataille.

La bataille gagnée par le Roi.

De seize mille hommes qu'avoit le Duc, à peine s'en sauva-t-il quatre mille. Il demeura plus de mille chevaux sur la place, avec le Comte d'Egmont; quatre cens prisonniers de marque, & toute l'Infanterie; car les Lansquenets furent tous taillés en pieces. On lui prit tout son bagage, Canon, Enseignes & Cornettes; savoir vingt Cornettes de Cavalerie, la

Grande perte des Ligueurs.

1590.

Cornette blanche du Duc, la C
nelle de ses Reîtres, le grand E
dart du Comte d'Egmont, & soix
Enseignes de gens de pié.

Le Duc de Mayenne se sauve à Mantes, & de-là à Paris.

Le Duc de Mayenne s'y porta
vaillamment qu'il le devoit, & t
plusieurs fois à faire quelque ra
ment; mais enfin de peur d'être
veloppé, il se retira vers le Pont
vri, & l'aïant passé, le fit rompre,
arrêter ceux qui le poursuivoi
& se sauva à Mantes, de-là à S
Denis, puis à Paris. Une partie
Fuïards prit ce chemin avec lui
l'autre prit celui de la Plaine, &
gna la Ville de Chartres.

Le Roi expose trop sa personne, & Biron le lui remonte librement.

Le Roi, s'étant mêlé durant la
route dans un Escadron de Wall
courut si grand risque de sa perso
que son Armée le crut mort, d
quelque tems. Sur quoi le Mare
de Biron, accoutumé à parler l
ment, & qui n'avoit point comb
mais s'étoit tenu à quartier ave
gros de réserve, pour empêch
ralliement des Ennemis, ne put s
pêcher de lui dire: *Ah! Sire,*
n'est pas juste; vous avez fait au
d'hui ce que Biron devoit faire, &
fait ce que devoit faire le Roi.

Cette remontrance fut approuvée de tous ceux qui l'entendirent, & les principaux Chefs prirent la liberté de supplier le Roi de ne plus exposer ainsi sa personne, & de considérer que Dieu ne l'avoit pas destiné pour être Carabin, mais pour être Roi de France: que tous les bras de ses Sujets devoient combattre pour lui, mais qu'ils demeureroient tous perclus, s'ils avoient perdu la tête, qui les faisoit mouvoir. 1590.

Par dessus tous les Chefs, il emporta le prix de la vaillance; mais outre cela, sa clémence, sa générosité & sa courtoisie, ajouterent un merveilleux éclat à ses belles actions; & la maniere dont il usa de la victoire fut une preuve certaine qu'il la tenoit de sa conduite, plutôt que de la fortune.

Sa clémence & sa générosité après la victoire.

Il aima mieux recevoir les Bataillons Suisses à composition, que de les tailler en piéces, comme il le pouvoit; il leur rendit leurs Enseignes, & les fit reconduire dans leur Païs par des Commissaires. Par-là il gagna l'affection des cinq petits Cantons Catholiques.

Il n'eut rien plus à cœur que de faire

1590. connoître à ses Sujets qu'il désiroit épargner leur sang, & qu'ils avoient affaire à un Roi clément & miséricordieux, non pas à un cruel & impitoïable Ennemi. Il fit crier dans la déroute; *Sauvez les François, & main-basse sur l'Etranger.* Il prit à merci tous ceux qui demandoient quartier, & en arracha tant qu'il pût des mains des soldats, acharnés à la tuerie. Il traita les prisonniers, particuliérement les Gentilshommes, non-seulement avec humanité, mais encore avec courtoisie; & il combla d'honneur, de louanges & de remercimens, toute la Noblesse qui avoit combattu pour lui, partageant avec eux la gloire de la journée, & leur donnant des caresses pour arrhes des récompenses qu'ils devoient espérer de lui, lorsqu'il en auroit le pouvoir.

Sa reconnoissance & sa justice.

Je ne puis oublier une action qu'il fit de merveilleuse bonté, & qui fut aussi de grande efficace pour lui concilier les cœurs des Officiers, & des Gentilshommes. Le Colonel Thische, ou Théodoric de Schomberg, commandant quelques Compagnies de Reîtres, avoit été forcé la veille de la bataille par les crieries de ces mer-

Belle action qu'il fit.

it cent exemples. Le Roi tout
lere d'une telle demande, lui ré-
t : *Comment Colonel Thische, est-*
fait d'un homme d'honneur de de-
er de l'argent, quand il faut pren-
ordres pour combattre? Le Co-
se retira tout confus, sans rien
ir. Le lendemain comme le Roi
rangé ses Troupes, il se souvint
l'avoit maltraité, & sur cela
d'un remors, qui ne peut tom-
ue dans une ame généreuse, il
e trouver, & lui dit : *Colonel,*
voici dans l'occasion, il se peut fai-
j'y demeurerai; il n'est pas juste
mporte l'honneur d'un brave Gen-
me comme vous : je déclare donc
vous reconnois pour homme de
& incapable de faire une lâcheté.



ferois indigne si je ne la mettois au-d'hui pour votre service. Si j'en mille, je les voudrois toutes répan vos piés. De fait il fut tué en occasion, comme plusieurs autres ves Gentilshommes.

1590.

Autre belle action.

Je rapporterai encore une autr belle action, qui fait voir admir ment comme ce Prince n'épar ni les civilités, ni les caresses e les Gentilshommes, qui le serv bien. Le soir, comme il soupc Château de Rôny, aïant été a que le Maréchal d'Aumont v lui rendre compte de ce qu'il a fait, il se leva pour aller au de de lui, & l'aïant étroitement braffé, il le convia à souper, fit asseoir à sa table avec ces geantes paroles: *Qu'il étoit bien sonnable qu'il fût du festin, puisqu'i voit si bien servi à ses nôces.*

Qu'est ce qui empêcha le Roi d'al-ler dro à

La terreur fut si grande dans ris après la perte de cette bata que si le Roi y fût allé tout d

qu'après cela n'aïant plus tant de besoin de lui, il ne le considérât moins. D'autres pensoient que c'étoient ses Ministres & Capitaines Huguenots, qui l'en dissuadoient; parce qu'ils avoient peur qu'il ne s'accommodât avec les Parisiens pour la Religion, & ainsi ils lui conseilloient d'avoir plutôt cette grande Ville par famine. Ce que le Marquis d'O, pour lors Sur-intendant, appuïoit aussi fortement, afin que le Roi, la prenant par ce moïen, pût la traiter comme une Ville de conquête, en tirer de grands trésors, & supprimer les rentes de l'Hôtel de Ville, faisant banqueroute aux Bourgeois de toutes les dettes du Roi, qui étoient fort grandes. 1590. Conseil diabolique.

La Veuve de Montpensier, l'un des principaux organes de la Ligue, qui avoit accoutumé d'amuser le peuple de Paris de fausses nouvelles, ne put plâtrer le mal de la perte de cette bataille, qu'en disant que véritablement le Duc l'avoit perdue, mais que le Béarnois étoit mort. Le Bourgeois le crut cinq ou six jours durant; & ce fut assez pour retenir sa premiere fraïeur, & pour avoir le tems de La Veuve de Montpensier amuse le peuple.

1590. donner les ordres cependant, & d'envoïer ramaſſer du ſecours de tous côtés.

Le Roi part de Mantes, prend quelques Villes, & vient bloquer Paris.

Après la bataille, le Roi aïant ſéjourné quelques jours à Mantes, à cauſe des grandes pluies, ſe remit aux champs, prit Lagni, Provins, Montereau & Melun, ſans ſe laiſſer plus amuſer aux propoſitions de tréve que Villeroi lui faiſoit. Puis, après avoir en paſſant tenté avec peu de ſuccès la Ville de Sens, que de Harlay Chanvalon défendit fort vaillamment, il vint bloquer Paris, & prit tous les poſtes & Châteaux des environs, où il logea des garniſons de Cavalerie pour battre la campagne.

Le Duc de Mayenne étoit allé trouver le Duc de Parme, & avoit laiſſé le Duc de Nemours à Paris.

Le Duc de Mayenne n'étoit pas dedans, il y avoit laiſſé le Duc de Nemours pour Gouverneur, avec quelques huit mille hommes de garniſon, & étoit allé trouver le Duc de Parme à Condé ſur l'Eſcaut, pour lui demander quelque aſſiſtance en ſon beſoin. Il ſe trouvoit dans un extrême embarras, & dans une juſte crainte de perdre Paris, ſoit qu'il le pût ſecourir, ſoit qu'il le laiſſât prendre; d'autant qu'il voïoit bien que s'il introduiſoit le ſecours Eſpagnol, les

1590.

ize se serviroient de cet avantage
ur se relever, & peut être pour en-
ger Paris, par dépit de lui, sous le
ig des Espagnols. Car ces Seize ne
imoient point du tout, parce qu'il
oit cassé leur Conseil de Quarante,
i bridoit son autorité; & que pour
loigner tout-à-fait du Gouverne-
ent républicain qu'ils vouloient in-
oduire, il avoit créé un autre Con-
il, un Garde des Sceaux, & qua-
es Secrétaires d'Etat, avec lesquels
gouvernoit les affaires sans les y
peller, sinon quand il vouloit avoir
e l'argent.

La mort du Cardinal de Bourbon le trouble.

Outre cet embarras, il lui survint
n autre sujet d'inquiétude. Ce fut le
épas du vieux Cardinal de Bourbon,
ui mourut à Fontenay en Poitou,
ù il étoit gardé par le Seigneur de
Boulaye. Il avoit à craindre que
ette mort ne donnât ouverture aux
Espagnols & aux Seize de demander
a création d'un Roi, & qu'ils ne le
pressassent si fort, que dans le be
soin qu'il avoit d'eux, il fût contraint
de le souffrir. En effet ce fut la pre-
miere condition que les Agens d'Es-
pagne mirent dans le Traité qu'ils

Les Espagnols & les Seize le pressant de faire un Roi, il assigne les Etats à Paris.

1590. firent avec lui pour lui donner secours; & lui, de peur de leur déplaire, témoigna qu'il souhaitoit ardemment la convocation des Etats pour élire un Roi, & transféra le lieu de l'Assemblée de la Ville de Melun, où il l'avoit assigné, dans celle de Paris; c'est à-dire, d'une Ville qu'il avoit perdue dans une qui étoit assiégée. Cependant il emploïa ses amis, auprès du Parlement & à l'Hôtel de Ville, pour se conserver la qualité de Lieutenant général; laquelle lui aïant été continuée il montra qu'il ne craignoit rien tant que les Etats, & travailla de tout son pouvoir à les empêcher. Ce qui, pour dire vrai, acheva la ruine de son Parti.

Il se fait conserver le titre de Lieutenant Général.

Paris étant bloqué, le Légat, c'étoit le Cardinal Caëtan, & les Seizes n'oublierent rien pour encourager les peuples. Ils consulterent leur Faculté de Théologie, & en obtinrent telles résolutions qu'ils voulurent, contre celui qu'ils nommoient le Béarnois; ils firent faire plusieurs processions générales & particulieres; & les Officiers préterent de nouveau serment de fidélité à la sainte Union. C'est

ssi qu'ils appelloient la Ligue,

Au même tems le Duc de Ne-mours apportoit un grand ordre pour mettre cette Ville en défense; & les Bourgeois étant persuadés pour la plûpart, que si le Roi la prenoit, il établiroit le Prêche, & aboliroit la Messe, s'y portoient avec une ardeur extrême, & contribuoient tout ce qu'on vouloit de leur bourse, & même de leur travail, aux fortifications.

1590.

Nemours apporte un grand ordre à défendre Paris.

C'est une belle chose dans les Histoires de ce tems-là, que la relation de ce Blocus, les ordres que Nemours donna dans la Ville, les garnisons qu'il y établit en divers quartiers, les sorties qui se firent durant le premier mois, les inventions dont on se servoit à animer le peuple, les efforts & les diverses pratiques des serviteurs du Roi pour l'introduire dans la Ville, les négociations qui se firent de part & d'autre pour essaïer de traiter un accommodement; comme les vivres diminuant, on chercha les moïens de les faire durer; comme nonobstant toute l'œconomie qu'on y apporta, la disette fut extrême; & comme enfin cette grande Ville, étant à trois ou quatre jours

près de périr entiérement par la famine, fut délivrée par le Duc de Parme.

1590.

Nombre des Habitans de Paris.

J'en marquerai feulement quelques particularités fort mémorables. Il se trouva dans Paris, quand il fut bloqué, deux cens trente mille personnes feulement, dont il y en avoit bien près de trente mille des Païsans d'alentour, qui s'y étoient refugiés; & il s'en étoit retiré près de cent mille naturels Habitans, si bien qu'en ce tems là il n'y avoit que trois cens milles ames à Paris, & aujourd'hui on croit qu'il y en a plus de deux fois autant.

Il n'est pas si aisé de le prendre par famine.

On avoit fait espérer au Roi, que lorsque les Parisiens auroient vu, sept ou huit jours durant, la Halle & les Marchés dégarnis de pain, les Boucheries sans viande, les Ports sans bled, sans vin & sans les autres commodités, dont la riviere a de coutume d'être couverte, ils iroient prendre leurs Chefs à la gorge, & les contraindroient de traiter avec lui; ou que si une humeur séditieuse ne les portoit pas à cela si promptement, la faim les y forceroit dans quinze jours; en effet, il n'y avoit que pour cinq semaines de vivres: mais on

1590.

s ménagea fort, & ceux qui lui di-
oient cela ne connoissoient pas bien
e peuple de Paris. Car il est mer-
eilleusement patient, & il n'y a
point d'extrémité qu'il ne soit capa-
ble de souffrir, pourvu qu'on le sa-
che conduire, principalement lors-
qu'il s'agit de la Religion. On ne
sauroit lire sans étonnement, qu'elle
fut l'aveugle obéissance, & la cons-
tante union de cette fiere & indoci-
le populace pendant quatre mois en-
tiers de pertes & de miseres horri-
bles. La famine fut si grande, que
le peuple mangea jusqu'aux herbes,
qui croissoient dans les fossés; jus-
qu'aux chiens, aux chats & aux cuirs;
quelques-uns même disent que les
Lansquenets mangeoient les enfans
qu'ils pouvoient attraper.

Les Huguenots vouloient fort qu'on la prît de force. Le Roi ne le vouloit pas.

Les Huguenots, ravis d'aise de tenir
une Ville bloquée, qui leur avoit
tant fait de maux, insistoient forte-
ment dans le Conseil du Roi, &
crioient même tout haut, & le fai-
soient crier par des Soldats, qu'il la
falloit attaquer de vive force, & que
dans six heures ce seroit une affaire
vuidée. Mais le bon & sage Roi n'a-
voit garde de suivre ces conseils pas-

1590. sionnés: il connoissoit bien qu'
loient prendre Paris de force
égorger tout, en revanche d
sacres de la Saint Barthélemi.
» leurs il considéroit qu'il dé
» une Ville, dont la ruine,
» une blessure faite au cœur
» peut-être mortelle à toute l
» ce : qu'il dissiperoit en un
» plus riche, & presque l'uni
» sor de son Etat; & que perso
» profiteroit que la simple s
» que, qui devenant insolente
» riche butin, se fondroit c
» délices, ou l'abandonnero
» tôt.

Ceux, qui au-dedans avoi
le soin de la Police, avoient
grande faute de n'avoir pas
hors la pauvre populace, &
ches inutiles: la disette s'augn
ils cherchérent trop tard les
d'y remédier; & n'en aïant pu
aucun, ils députerent vers le R
lui demander permission d'e
sortir certain nombre, qui
cette grace, s'étoient déja a
près la porte de Saint Victor,&
pris congé de leurs amis &
voisins avec des regrets, q

Bouches inutiles affament Paris.

doient les cœurs les plus insensibles. 1590.

Le Roi clément & débonaire se laissoit aisément fléchir à leur accorder cette faveur ; mais ceux de son Conseil s'y opposerent si hautement, que de crainte de les fâcher, il fut contraint de renvoïer ces Misérables. Sa clémence néanmoins ne put pas souffrir qu'on lui fît long-tems cette violence. Comme il eut appris de plusieurs, qui craignant moins la mort que la famine, sautoient pardessus les murailles, l'état pitoïable de la Ville, & qu'ils lui eurent représenté au vrai ce qu'ils avoient vu de l'horrible nécessité, & de l'incroïable obstination des Ligueurs, son cœur fut tellement serré de douleur, que les larmes lui en vinrent aux yeux ; & s'étant un peu détourné pour cacher cette émotion, il jetta un grand soupir avec ces paroles ; *O Seigneur, tu sais qui en est la cause ; mais donne-moi le moïen de sauver ceux que la malice de mes Ennemis s'opiniâtre si fort à faire périr.*

Grande clémence du Roi qui laisse sortir les misérables affamés.

Ses généreuses paroles.

En vain les plus durs de son Conseil, & spécialement les Huguenots, lui représenterent que ces Rebelles ne méritoient point de grace ; il se réso-

lut d'ouvrir le passage aux inn

1590. *Je ne m'étonne pas*, dit-il, *si les de la Ligue, & si les Espagnols peu de compassion de ces pauvres là, ils n'en sont que les Tyrans, pour moi qui suis leur Pere & leu je ne puis pas entendre le récit calamités sans en être touché ju fond de l'ame, & sans désirer ment d'y apporter remede. Je n pas empêcher que ceux, que la de la Ligue possede, ne périssen elle; mais quant à ceux qui imp ma clémence, que peuvent-ils m crime des autres, je leur veux les bras.* Cela dit, il commanda laissât sortir ces misérables. Il eut plusieurs qui s'y traînerent, ques-uns s'y firent porter. Il e tit cette fois-là plus de quatre qui se mirent à crier de toute leu ce, *vive le Roi.*

Depuis ce jour-là, comme l' qu'il ne s'en offensoit pas, les taines, quand ils étoient en gar laissoient toujours échapper qu

Ceux même de l'Armée du Roi envoïoient des vivres dans Paris.

bandes, & même prenoient l diesse d'envoïer des vivres & rafraîchissemens à leurs Am leurs anciens Hôtes, & parti

rement aux Dames. » Car Paris » étant la commune patrie des » François, il y a peu de gens qui » ne l'aiment, & qui n'y aïent quelque » gage d'amitié, qui leur défend » d'en procurer la perte à toute outrance. 1590.

A l'exemple des Chefs, les Soldats se licencioient à leur passer de la viande, des pains & des barils de vin par-dessus les murailles, & recevant en échange quelques bonnes hardes à vil prix, ils se faisoient braves aux dépens des Marchands. Ce qu'on étoit en quelque façon contraint de tolérer, pour ce qu'il n'y avoit point d'argent de quoi les païer. Cela fit subsister Paris près d'un mois plus qu'il n'eût fait; mais il est presque impossible que cela n'arrive toujours en pareilles occasions, comme on l'a vu il n'y a pas encore long-tems; Dieu veuille pour jamais préserver la France d'un si grand mal!

Ce qui le fait subsister.

Après tout, le Roi savoit bien certainement que cette grande Ville ne pouvoit pas longuement subsister, & il désiroit en gagner entiérement le cœur, afin d'y sapper les fondemens de la Ligue. C'est pourquoi il com-

1590. battit leur opiniâtreté avec un
d'indulgence. Il donna des passe
aux Ecoliers, ne pouvant pas re
cela à leurs Parens, qui étoient
lui; puis aux Dames, & aux E
siastiques; & à la fin même à
qui s'étoient montrés ses plus
Ennemis.

Le Roi en prend tous les Faux-bourgs en une nuit.

Cependant pour hâter un pe
Chefs de la Ligue de venir à cap
tion, il fut arrêté en son Conseil
se rendroit maître des Fauxbourg
soir du vingt-septieme Juillet, il
tous attaquer à la fois; il furent f
en moins d'une heure, & tout
portes bloquées, ses gens aïan
des logemens devant, & terraf
maisons les plus proches du foss

Par ce dernier effort il preno
Parisiens à la gorge, & les press
telle sorte, qu'à peine pouvoi
respirer. C'est pourquoi leurs
appréhendant que les défenses, l
hortations, & la crainte des s
ces ne fussent plus capables de l

onner loisir au Duc de Mayenne de ire une tentative pour les secon-er. 1590.

Ce Duc leur donnoit de ses nouvelles deux fois la semaine, & à chaque fois leur promettoit qu'il seroit à ux avec une puissante Armée, dans inq ou six jours. Les aïant traînés ar ces espérances près de six semaines, l s'avança enfin jusqu'à Meaux, dont Vitry étoit Gouverneur, & de-là il leur montroit quelque espérance de secours; toutefois il étoit trop foible pour le hasarder.

Le Duc de Mayenne s'avance à Meaux, mais il n'ose secourir Paris.

Le Duc de Parme, qui avoit ordre l'Espagne de l'aller joindre & de ne ien épargner pour secourir Paris, y pportoit grande répugnance. Il apréhendoit que pendant son absence, le Cabinet ne lui donnât un successeur dans son Gouvernement, & qu'il ne perdît plus aux Païs-bas, qu'il ne gagneroit en France: néanmoins il reçut enfin des commandemens si exprès, qu'il fut contraint l'obéir. Il partit donc de Valenciennes le sixiéme d'Août, & arriva à Meaux le vingt-deuxiéme. Il n'avoit que douze mille hommes de pié, & trois mille chevaux; mais de

Le Duc de Parme l'y vient joindre avec une Armée des Païs-bas.

1590. l'artillerie & des munitions, pour une Armée trois fois plus grande, & quinze cens chariots de vivres pour rafraîchir Paris.

Comme c'étoit sans doute le plus grand Capitaine entre les Etrangers de ce siécle-là, pour tous les exploits qui dépendent du profond raisonnement & de la judicieuse conduite : il avoit de telle sorte fait le plan de son dessein dans sa tête, si bien pris toutes ses mesures sur les cartes bien exactes du Païs, & si bien médité tout ce qui lui pouvoit arriver, & tout ce qu'il pourroit faire, qu'il se tenoit tout-à-fait assuré du succès.

Il avoit si bien pris ses mesures, qu'il se tenoit assuré de faire lever le siége de Paris.

Ceux, qui étoient auprès du Roi, lui avoient toujours fait croire que ce Duc ne sortiroit point des Païs-bas, & disoient, s'il en sortoit, qu'il ne pourroit faire qu'un si foible armement, qu'il n'oseroit s'engager au cœur de la France, ou que s'il le faisoit grand, il ne seroit jamais assez à tems pour délivrer Paris. Le Roi s'étoit un peu trop endormi sur ce faux raisonnement. Quand il sût qu'il marchoit tout de bon, il commença alors de craindre ce qui lui arriva, & le péril lui parut d'autant plus grand,

Le Roi n'avoit point cru qu'il dût quitter les Païs-bas.

l'il l'avoit moins prévu. Dans cette préhension il fut bien aise de renouer négociation avec le Duc de Mayen, qui de son côté feignit de desirer commodement, plus que jamais, de l'amuser, de peur qu'il n'attât Paris de vive force, & d'entreir les Parisiens de l'espérance proine de leur délivrance; car la familes déséspéroit si fort, qu'il n'étoit s en son pouvoir de les retenir avec tes ses inventions, que cinq ou six rs tout au plus.

1590.

Il renoue la négociation avec le Duc de Mayenne qui feint d'y entendre pour l'amuser.

Quand le Duc de Parme fut à deux rnées de Meaux, il fit savoir au i que le Duc de Mayenne ne pout plus traiter que conjointement c lui. Alors le Conseil du Roi dera fort étonné, & dans une granirrésolution de savoir ce qu'il falfaire. Il y avoit sans doute de la nte pour le Roi, & un notable dét à la réputation de ses armes, de er un siége qui avoit duré quatre is; & c'étoit un très-sensible désir à ce Prince, qui étoit brave & rieux, de le lever à la veille de prise de cette grande Ville, dont la luction eût été le coup mortel de la gue.

Le Conseil du Roi fort empêché.

1590.

Le Roi vouloit prendre une Place de bataille, & ne point lever le siége.

Il n'y avoit donc qu'un pa prendre, mais qui sans doute hasardeux ; néanmoins le R vouloit. C'étoit de laisser une p des Troupes dans les Fauxbourg de choisir une Place de bataille, reste de l'Armée pût tenir tête au de Parme, sans lever le siége. cet effet, le Roi appuïé de l'avis Noue, Guitry & le Plessis-Mor laissa seulement trois mille hon devant Paris, du côté de l'Unive & mit le reste de son Armée e taille dans la Plaine de Bondy étoit entre Paris & le Duc de Parn

Biron fut d'avis de lever le siége, & l'emporta.

Mais le Maréchal de Biron, im vant tout-à-fait ce conseil, fit que l'on résolut de s'avancer ju Chelles, en intention de donner taille. On ne sait pas s'il se po cela ou par jalousie de ce qu'il voit pas donné le premier conseil parce qu'il lui sembloit dangere demeurer si près de Paris, d' pouvoit sortir quinze ou seize

contredire cet esprit chaud, qu'il l'en fallut croire, & lever entierement le siége pour s'aller poster à Chelles. 1590.

Le Duc de Parme voïant cela, & ne jugeant pas à propos de combattre, se retrancha promptement dans un Marais, & si bien, qu'il ne craignoit point d'y être forcé. Il se vanta même que le Roi ne sauroit le contraindre, dans ce poste-là, de tirer seulement un coup de pistolet, & qu'avec cela il prendroit une Ville à sa vue, & déboucheroit un passage sur les Rivieres, pour faire entrer des vivres dans Paris. De fait, il exécuta ponctuellement ce qu'il avoit dit; il ne fut point au pouvoir du Roi de l'obliger à la bataille, & il prit Lagny-sur-Marne, sans qu'il le pût secourir. Ainsi Paris fut entierement délivré, recevant dès le lendemain une très-grande quantité de bateaux chargés de toutes sortes de provisions. Sans que toutefois sa joie fût pareille à son soulagement, d'autant que la trop longue misere avoit tellement desséché les corps & abbattu les courages, qu'ils n'étoient plus capables d'aucun sentiment de réjouissance.

Le Duc de Parme prend Lagny à la vue du Roi, & secourt Paris.

Abondance de vivres amenés à Paris.

Les Troupes du Duc de Nemours,

1590. aïant repris cœur par ce rafraîchissement, sortoient tous les jours avec les plus courageux de la Bourgeoisie, & retranchoient les vivres au Camp du Roi, de sorte qu'en peu de tems, la chereté commença de s'y mettre; les maladies s'y multiplierent, & l'impatience prit tellement les Gentils-hommes qui y étoient accourus sur l'espérance d'une bataille, que le Roi voïant cela assembla son Conseil pour chercher quelque remede à ces inconvéniens. Il trouva que les dispositions étoient si mauvaises dans toute son Armée, qu'il valoit mieux faire retraite, que de s'exposer à un plus grand affront. Mais comme il avoit regret de quitter l'entreprise de Paris, il tenta en passant de l'emporter par escalade, du côté de l'Université, entre la Porte S. Jacques & celle de S. Marceau; ce qu'aïant fait inutilement, il se retira à Senlis, & de-là à Creil. Ensuite ne pouvant mieux faire, il prit Clermont en Beauvoisis, qui incommodoit Senlis & Compiegne; puis il mit une partie de ses Troupes dans les Villes d'alentour de Paris, en envoïa une autre dans les Provinces pour les rassurer dans l'obéïssance, & ne

L'Armée du Roi est contrainte de se retirer.

étint auprès de lui qu'un camp vo-ant. 1590.

Lorsqu'il fut retiré, les Ducs de 'arme & de Mayenne s'élargirent lans la Brie. Parme, sollicité instamment par les Ligueux, assiégea Corbeil. Il le pensoit prendre en quatre ou cinq ours, & il y mit un mois tout entier; aute que le Duc de Mayenne, par non-chalance ou par jalousie, ne lui fourissoit des munitions que peu à peu. De sorte que voïant son Armée se diminuer de beaucoup, & d'ailleurs se icentier à toutes sortes de désordres, l'exemple des Soldats François, il en retourna en Flandre, fort mal ontent de la conduite de la Nation rançoise, qu'il avoit trouvée, disoit-, inconstante & volage, pleine de lousies & de divisions, insatiable & eu reconnoissance. Son chagrin le isoit parler ainsi:

Le Duc de Parme assiége Corbeil & le prend.

Il s'en retourne en Flandre.

Avant que de partir, il eut le déaisir d'apprendre la perte de Corbeil, ui lui avoit tant coûté. Givry, Gouverneur de Brie pour le Roi, le reprit une nuit par escalade. Et la Ligue, uelques instances qu'elle en fit, ne t jamais obliger le Duc de Parme demeurer en France, jusqu'à tant

Corbeil est repris par escalade.

1590. qu'elle l'eût repris. Il lui laissa seulement huit mille hommes de ses Troupes, promettant de revenir au Printems avec une plus grande Armée, & lui conseillant cependant d'amuser le Roi par des Traités de Paix, jusqu'à la prochaine campagne; conseil que le Duc de Mayenne ne manqua pas de suivre, & par ce moïen retint encore en son Parti plusieurs Villes qui étoient prêtes de l'abandonner.

L'expédition du Duc de Parme, en France, retarda beaucoup les affaires du Roi : mais elle n'avança point celles du Duc de Mayenne; au contraire elle les embrouilla, & y mit des dispositions qui à la fin les ruinerent. Car le Duc de Parme, aïant connu les défauts du Duc de Mayenne, fit connoître au Conseil d'Espagne qu'il étoit peu propre pour l'avancement de leurs intérêts, étant trop foible & trop peu autorisé, pour tenir en liaison un si grand Parti; trop jaloux, trop lent & trop paresseux, pour donner ordre à tout; qu'ainsi il falloit que le Roi d'Espagne prît lui-même le soin de la Ligue, & s'en rendît absolument le maître. Que pour cet effet il gagnât les

Le Duc de Parme conseille au Roi d'Espagne de se rendre Chef & maître de la Ligue.

Ecclésiastiques & les peuples des grandes Villes, qui aïant beaucoup de disposition à voir changer l'état du gouvernement, parce que sous les Regnes derniers, il avoit été fort rude aux Peuples, se porteroient facilement ou à joindre les Villes ensemble, en forme de Cantons, ou à faire un Roi dont la puissance fût si limitée, qu'il ne pût désormais les accabler d'impôts ou de gens de guerre, comme avoient fait les deux derniers Rois.

1596.

En effet le Roi d'Espagne trouvant cette voie la plus commode pour ses desseins, & pensant par-là changer la France en République ou y faire un Roi qui ne subsistât que par lui, ne considéra plus tant le Duc de Mayenne comme il avoit fait, & ne l'assista que foiblement; mais se mit à entretenir les factions dans les grandes Villes, & particuliérement celle des Seize à Paris, n'y épargnant point l'argent. On croit qu'il en dépensa de si grandes sommes à cela, que s'il en eût mis autant à entretenir des Armées, il eût conquis une bonne partie de ce Roïaume.

Le Roi d'Espagne ne considere plus tant le Duc de Mayenne, & pense à se rendre maître des grandes Villes par des factions.

Or notre Henri s'étant apperçu de ses desseins, travailla de son côté à

Le Roi tâche de regagner ce Duc.

1590. les rompre. Et premierement au Duc de Mayenne il l'ama par caresses & par plusieurs bon temens ; ce qu'il faisoit à deux l'une pour essaïer de le gagn l'autre pour le rendre plus suspe Espagnols. Pour le même effe choit de lui augmenter le dégoû avoit déja de cette Nation, & cela lui promettoit de grands tages, s'il vouloit s'accommode lui. Par ces moïens il le retin jours un peu, rallentit son arde l'empêcha de porter les choses trêmité. Et quant aux Peuples, me il savoit que c'étoit le m gouvernement de son Prédécesse en avoit altéré les affections, avoit fourni de prétexte & d'oc à la Ligue de causer leurs em mens, il n'omettoit aucun soin cune bonté pour les ramener d ment à leur devoir.

Il tâche aussi de regagner les Peuples.

Ce bon & sage Roi considér pour guérir un mal, il faut e les causes, & qu'ainsi il n'avo corriger & adoucir les mauvais meurs qui avoient mis l'Etat à trêmité. Il connoissoit assez, po voir vu, que trois choses princ

ment avoient rendu son Prédécesseur odieux & contemptible.

1590.

Trois moïens par lesquels Henri III avoit perdu l'affection de ses Sujets.

» La première étoit sa mollesse & » sa fainéantise, qui faisoient qu'au » lieu d'emploïer ses beaux talens que » Dieu lui avoit donnés, à régir son » Etat, & à faire les fonctions de » Roi, il négligeoit de s'y appliquer, » & ne prenoit point assez à cœur la » conduite de ses affaires, mais s'a- » donnoit presque tout à ses plaisirs; » comme si la Roïauté, qui est la plus » grande & la plus éminente des cho- » ses d'ici-bas, n'étoit qu'un vain di- » vertissement, & que Dieu eût fait » les Rois seulement pour l'amour » d'eux-mêmes, & non pas pour sa » gloire & pour le bien commun des » hommes.

Sa négligence & inapplication.

» La seconde étoit son mauvais » ménagement & la dissipation de ses » Finances, qui l'avoient obligé de » chercher des moïens extraordinai- » res & fâcheux d'exiger de l'argent. » Or il n'avoit pas dissipé ses Finan- » ces seulement par ces profusions ex- » trêmes, & par les dons immenses » qu'il faisoit à ses Favoris, ce qui » désespéroit les Peuples; mais plus » encore par sa négligence, pour ce-

La dissipation de ses Finances.

1590.

» qu'il ne se donnoit pas la peine » d'en prendre connoissance, & de » veiller sur ceux à qui il confioit » l'administration; lesquels, oubliant » qu'ils n'en étoient que les dispen» sateurs, les prodiguoient en mille » folles dépenses, & les distribuoient » à leurs créatures, comme si c'eût été » leur propre bien.

Ses manieres d'agir trop fines.

» La troisiéme étoit le peu de créan» ce qu'on avoit en sa foi, & ses ma» nieres d'agir avec ses Sujets, trop » subtiles, trop fines, trop couver» tes; en sorte qu'il avoit ce malheur » qu'on étoit toujours en perpétuelle » défiance avec lui, que toutes ses pa» roles & ses démarches sembloient » être des piéges, & qu'on pensoit » faire prudemment de croire tout le » contraire de ce qu'il vouloit qu'on » crût.

Or le Roi, aïant reconnu que ces mauvaises voies avoient conduit son Prédécesseur au précipice, se résolut, tant par l'inclination qu'il avoit au bien, que par bonne politique, d'en suivre de toutes contraires.

» Premierement, il voulut montrer » à la Ligue, qui lui disputoit le » Sceptre, qu'il étoit digne de le por-

» ter. Et pour cela il agissoit conti-
» nuellement, non pas seulement à la
» campagne & dans les choses de la
» guerre, mais dans le cabinet, pour
» les délibérations des affaires impor-
» tantes, pour les négociations, pour
» l'ordre & la distribution de ses Fi-
» nances, & pour la dispensation des
» charges & des emplois, pour les
» connoissances des principales Loix,
» de l'ordre & de la police de son
» Roïaume; enfin, pour toutes les
» occupations que doit avoir celui qui
» ne se contente pas d'être Roi de
» nom, mais qui le veut être en effet.
» Il vouloit bien avoir de fideles Mi-
» nistres, mais il n'avoit point de
» compagnons; il leur commettoit le
» soin des affaires, de telle sorte qu'il
» demeuroit toujours le Maître abso-
» lu, & eux les Serviteurs. Il les ai-
» moit tendrement, comme il est jus-
» te, & usoit d'une grande familiari-
» té avec eux; mais il n'eût pas souf-
» fert qu'ils eussent manqué de sou-
» mission & de respect. S'il prenoit
» leur conseil, c'étoit par forme d'a-
» vis, non pas d'instructions nécessai-
» res, & il les obligeoit bien plus sou-
» vent par raison à suivre le sien,

1590.

Trois autres moïens tout contraires, par lesquels Henri IV gagna l'estime & l'affection de ses Sujets.

Son activité & grandeur d'ame.

1590. » qu'il ne suivoit le leur. Il les ho-
» noroit de ses graces & de ses bien-
» faits, mais avec proportion & me-
» sure : il ne donnoit pas tout à un
» seul ; ou bien à deux ou trois, mais
» comme Pere commun il distribuoit
» les récompenses à tous ceux qu'il
» en jugeoit dignes ; & il vouloit qu'ils
» les reçussent de ses mains, non
» point de celles d'autrui ; d'autant
» qu'il savoit que donner & faire du
» bien est le plus glorieux attribut de
» la Souveraineté, qui ne se doit com-
» muniquer à personne.

Le soin de ses Finances.

» En second lieu, il prit un soin très-
» particulier de bien faire administrer
» ses Finances, à quoi quatre motifs
» l'obligeoient. Le premier, qu'il étoit
» d'un naturel, non pas avare, mais
» ménager & qui haïssoit les profu-
» sions. Le second, qu'il aimoit ses
» Peuples, & qu'il les épargnoit le
» plus qu'il lui étoit possible ; car il
» faisoit conscience de tirer l'argent
» de leurs bourses pour d'autres cho-
» ses que pour des usages très-néces-
» saires. Aussi n'a-t-il jamais eu au-
» près de lui de ces Sangsues de Cour,
» qui tirent tout à eux, & qui ne se
» soucient pas d'où il vienne, pourvu

» qu'ils en aient. Le troisiéme, que
» le besoin, où il avoit toujours été, 1590.
» lui avoit fait connoître la valeur & la nécessité de l'argent, & qu'il étoit bon de le bien ménager, parcequ'il étoit difficile d'en recouvrer. Le quatriéme, que n'aïant pas été élevé dans l'ignorance des affaires, comme trop souvent on y éleve les Princes, il étoit bien informé que la plûpart des maux, qui avoient affligé la France, procédoient de la mauvaise administration des deniers publics. »

Entre tous les soins donc qu'il prit de bien gouverner son Etat, il n'en eut point de plus grand ni de plus continuel que celui de régler ses Finances, & d'éclaircir cette matiere. Les Surintendans l'avoient embrouillée & embarrassée de cent mille nœuds, afin qu'on ne pût jamais la développer & la démêler, & ils avoient fait en sorte que ce maniement, comme disoit un Financier de ce tems-là, étoit une magie noire, où l'on ne pouvoit voir goute, & qu'ainsi le bien du Prince & le sang du pauvre Peuple demeuroient toujours à leur discrétion.

Il y avoit pour lors dans les Finan-

1590.

François d'O Surintendant des Finances, grand dissipateur.

ces un Gentilhomme Normand nommé François d'O, qui étoit Surintendant dès le Regne de Henri III. Cet homme, à dire vrai, étoit horriblement prodigue en toutes sortes de dépenses. Ses profusions le rendoient plus ingénieux & plus subtil à trouver de nouvelles inventions pour arracher la substance des Peuples jusques dans les moëlles, & pour troubler de plus en plus l'ordre des Finances, afin qu'on ne connût point la déprédation qu'il en faisoit. Or, quoique le Roi le connût bien pour tel qu'il étoit, néanmoins parcequ'il avoit une forte cabale avec les Mignons & Serviteurs de défunt Henri III, qui faisoient les zélés Catholiques, il fut contraint de le souffrir dans cette Charge, en attendant que ses affaires fussent en meilleur état. Cependant, pour réprimer sa convoitise insatiable, il prit lui-même peu-à-peu la connoissance du maniement de ses deniers, & y apporta tout doucement les ordres, tantôt par un moyen, puis par un autre; de sorte qu'il sut avec le tems le brider & le réduire en telle façon, qu'il ne pouvoit plus prendre que peu de chose en comparaison de ce qu'il prenoit auparavant.

Le Roi est contraint de le souffrir en cette charge, mais il lui rogne les ongles.

ɜule, qu'ils n'en avoient aux de tous les autres. Il uſoit le prudence dans ſa conduite, l n'uſa jamais ni de fourbe, ni ɜſſe, ni d'artifice. Le Prudent rche jamais que par des voies s & vertueuſes ; l'Artificieux ntraire, par des voies obli- & mauvaiſes : le Prudent ne être que généreux & bon ; au ıe l'Artificieux ne peut être que , trompeur & méchant. Or, il rtain que toute la vie de ce Roi n'a été que généroſité, , douceur & clémence, aïant clination merveilleuſe à obli- ɔutes ſortes de perſonnes, au s de careſſes, de bon accueil,

Sa bonne foi & franchiſe.

1590.

Sa bonté.

» vers les Peuples de la campagne,
» jusqu'à s'excuser envers eux quand
» l'occasion s'en présentoit, des maux
» qu'ils souffroient, & protester qu'il
» n'en étoit point la cause, qu'il de-
» siroit ardemment la paix que Je-
» sus-Christ a tant recommandée aux
» Chrétiens, & que c'étoient ses En-
» nemis qui le forçoient de faire la
» guerre, laquelle il détestoit comme
» la source de tous crimes & de tou-
» toutes miseres. Il paroissoit dans son
» visage une certaine gaieté, dans
» son discours une vivacité & une
» grace d'esprit particuliere, dans tou-
» tes ses actions une résolution & une
» promptitude, qui contentoient les
» plus difficiles, & animoient les plus
» froids. Bien qu'il fût encore Hugue-
» not, il parloit avec respect du Pape
» & des Ecclésiastiques; il traitoit les
» Grands & les Gentilshommes com-
» me ses compagnons, & n'aïant pas
» assez de quoi leur donner, il les
» flattoit de la gloire d'être le bras
» droit de l'Etat, & de lui soutenir la
» Couronne sur la tête. Il ne savoit
» ce que c'étoit que de vengeance; son
» grand cœur étoit sans aucun fiel, il
» pardonnoit les injures, & même les

Il oublioit les injures, & n'avoit point de vengeance.

1590.

» oublioit facilement, pourvu qu'il » reconnût que l'on s'en repentoit, » & qu'on avoit disposition à bien faire; ou du moins à ne plus faire de » mal. C'est avec ces armes, plutôt » qu'avec l'épée, qu'il vainquit ses plus » cruels Ennemis, qu'il força les cœurs » les plus durs & les plus envenimés » à l'aimer, & que des Ligueux les » plus passionnés, il fit ses plus fideles Serviteurs; estimant que c'étoit un procédé convenable à la » grandeur & à la bonté d'un Souverain, de ne pas perdre ceux qu'on » pouvoit acquérir, & de les retirer » de la faute plutôt que de les abîmer. Voilà donc comme il suivoit » des routes toutes contraires à celles » que son Prédécesseur avoit tenues. »

Cela lui reconquit son Roïaume plutôt que son épée.

Depuis le départ du Duc de Parme, les deux Partis, celui du Roi & celui de la Ligue, demeurerent quelque temps dans une assez grande foiblesse, & tous deux furent également tourmentés par le mal des divisions & des jalousies; avec cette différence néanmoins, que celles du Parti du Roi furent éteintes par sa bonne conduite, & que celles de la Ligue allerent toujours en croissant.

1591.

Divisions & jalousies dans le Parti de la Ligue & dans celui du Roi.

1591. Il y avoit une furieuse jalousie entre le Duc de Nemours & le Duc de Mayenne, Freres utérins. Elle n'étoit pas moindre entre le Duc de Mayenne & le Duc de Lorraine ; & plus grande de beaucoup entre le même & les Espagnols, qui lui suscitoient mille traverses par le moïen des Seize. Car comme il ne pouvoit les souffrir pour compagnons, ils ne pouvoient le souffrir pour maître, & desiroient sur toutes choses que la Ligue eût un autre Chef que lui.

Dans le Parti du Roi trois factions, des Huguenots, des Catholiques & des Serviteurs de Henri III.

Dans le Parti du Roi semblablement il y avoit trois ou quatre factions. La premiere, celle des Huguenots rigides & opiniâtres, qui ne vouloient point que le Roi parlât de se faire instruire, menaçoient de l'abandonner s'il y songeoit, & pour cet effet l'observoient sans cesse, & trouvoient à dire à toutes ses démarches. La seconde, celle des Catholiques, qui étoient zélés, ou qui feignoient de l'être : ceux-là tâchoient de l'éloigner des Huguenots, & murmuroient lorsqu'il leur vouloit donner des charges, ou des emplois, ou qu'il les entretenoit en particulier. La troisiéme, celle des Serviteurs & Courtisans de

Henri III, à qui l'humeur de notre Henri déplaisoit, parce qu'il ne leur donnoit pas tout ce qu'ils vouloient, & qu'il ne se laissoit point mener à leur fantaisie. Ceux-là étoient la plûpart Athées & Libertins, & néanmoins communiquoient avec les Catholiques, & causoient beaucoup d'inquiétude au Roi. 1591.

De ces deux dernieres factions jointes ensemble, il s'en forma une, qu'on nomma le Tiers-Parti. Charles Cardinal de Bourbon, qu'on avoit appellé le Cardinal de Vendôme, tandis que le vieux Cardinal de Bourbon vivoit, en étoit le Chef. Ce Prince vain & ambitieux, s'imaginant que la Couronne lui seroit déférée, si Henri IV. son Cousin en étoit exclus, suscita les Catholiques de presser sa conversion, dans la croïance qu'il avoit que la conscience de ce Roi & ses affaires n'y étant pas encore disposées, il n'y pourroit pas entendre, & que par conséquent il le feroit, par ces sourdes menées, passer pour un Hérétique opiniâtre, & obligeroit les Catholiques à l'abandonner, puis à se tourner de son côté. Cette faction fut la plus dangereuse affaire que notre Henri

Des deux dernieres se forma les Tiers-Parti.

1591.

eût jamais à démêler, quoiqu'il fît semblant de la mépriser, & qu'il nomma ceux qui en étoient, *les Tiercelets*. Elle n'éclata point à masque levé, & ne se sépara point ouvertement de lui ; mais pour cela même elle en étoit plus à craindre. Elle produisit enfin ce bien, qu'il fut contraint de se faire instruire tout de-bon, & de se convertir.

Les Huguenots sollicitent les Protestans d'envoïer de puissans secours à Henri IV, afin de l'empêcher de se faire Catholique.

Quant aux Huguenots, comme ils virent qu'il prêtoit l'oreille aux Docteurs Catholiques, ils s'aviserent, afin de l'envelopper de telle sorte qu'il ne leur pût échapper, qu'il falloit solliciter puissamment la Reine Elisabeth, & les Princes Protestans d'Allemagne, de lui envoïer de grandes forces, par le moïen desquelles ils croïoient le faire venir à bout de la Ligue, après quoi il n'auroit plus besoin de se convertir, & que cependant ils le tiendroient toujours obsédé par ces Troupes étrangeres. En effet, Elisabeth, qui avoit une extrême ardeur pour sa Religion Protestante, s'intéressa fort dans la cause de ce Roi, l'assista toujours généreusement, & sollicita avec chaleur les Princes d'Allemagne d'y concourir avec elle.

: qu'il le vérifiât qu'avec ces
par provision seulement, se mon-
ussi Ennemi de cette fausse Re-
qu'il l'étoit des factions de la

unt ce tems le Pape Sixte V
:, laissant dans le trésor de l'E-
inq millions d'or, qu'il avoit
. Il étoit fort dégoûté de la
& tendoit les bras tant qu'il
t à notre Henri pour le rap-
dans l'Eglise, au lieu que la
s'efforçoit de lui en fermer les
, afin de l'exclure de la Roïau-
xte succeda Urbain VII, qui ne
iége que 13 jours. Et à cet Ur-
irégoire XIV, lequel étant vé-
, & Espagnol d'inclination,

Mort du Pape Sixte V.

Election de Grégoire XIV.

1591.

Entreprise des Ligueurs sur S. Denis, où le Chevalier d'Aumale fut tué.

une sur S. Denis. Le Chevalier d'Aumale, l'un de leurs Chefs, qu'on appelloit le Lion rampant de la Ligue, y fut tué au milieu de la Ville, comme il s'en étoit presque rendu le maître. Le Roi de son côté en tenta une autre sur Paris. On la nomma la Journée des Farines, parce qu'il devoit surprendre la Ville, sous prétexte d'un convoi de Farines qu'on y amenoit; mais elle fut découverte, & obligea le Duc de Mayenne, sur les véhémentes crieries que firent les Seizes, de recevoir quatre mille hommes de Garnison Espagnole; ce qui retarda de plus d'un an la réduction de Paris.

Entreprise du Roi sur Paris, qu'on appella la Journée des Farines.

Il est bon de savoir que l'un & l'autre Parti n'aïant pas de fonds, ne pouvoient pas tenir continuellement leurs Troupes sur pié, & ne faisoient, pour ainsi dire, la guerre que par intervalles. Quand elles avoient été trois mois ensemble, elles se retiroient, puis se rassembloient à quelques tems de là, & selon qu'elles étoient les plus fortes ou les plus foibles, elles faisoient des entreprises.

Chartres assiégé & pris par le Roi.

Le Roi, aïant ramassé les siennes, assiégea la Ville de Chartres, où la Bourdaisiere,

ɔurdaisiere commandoit. Il y avoit 1591.
ıų de gens de guerre dedans; le siége
anmoins fut long, difficile & meur-
er. Sa longueur donna sujet au tiers
ırti de remuer quantité d'intrigues
ɛt dangereuses: mais la prise de
tte Place les réprima pour quelque
ms. Il en rendit le Gouvernement
Chiverni, Chancelier de France,
ıi l'avoit eu avant que la Ligue s'en
t saisie.

Après cela le Duc de Mayenne, qui
: se voïoit pas en trop bon état,
ivant le conseil du Duc de Parme,
noua une Conférence pour la paix,
ıi s'étant séparée sans rien faire,
; Princes Lorrains & les principaux
hefs de la Ligue tinrent une Assem-
ée générale à Reims. Il y fut résolu
ı'étant tous ensemble trop foibles
ıur résister au Roi, & aïant manque
argent, il falloit nécessairement noüer
ec l'Espagne, plus fort qu'on n'a-
ıit pas fait: & pour cela ils dépê-
erent le Président Janin vers Phi-
ıpe second. Ce Président étoit hom-
: de forte cervelle & bon Fran-
is, qui travailloit pour la Ligue &
ur le Duc de Mayenne; mais qui
uloit sauver l'Etat en sauvant la

Le Président Janin va en Espagne de la part de la Ligue.

1591. Religion; tellement qu'il tâchoit bien de se servir des Espagnols, mais il ne vouloit point les servir, ni procurer leur avancement. Il ne faut pourtant pas douter que comme il avoit ses fins, ils n'eussent aussi les leurs, & qu'ils ne pensassent à se dédommager des frais qu'ils faisoient pour la Ligue, sur le Roïaume de France.

L'Espagnol a pour but de profiter du débris de la France.

L'Espagnol avoit pour aide & second dans son dessein, le nouveau Pape Grégoire XIV, qui alloit encore plus vîte & avec plus de chaleur que lui. Car, sans avoir égard ni aux Lettres que Monsieur de Luxembourg, depuis Duc de Piney, lui écrivoit de la part des Princes & Seigneurs Catholiques qui étoient dans le Parti du Roi, ni aux soumissions & très-humbles remontrances que lui faisoit le Marquis de Pisany, qui étoit à Rome député de leur part, il embrassa fortement les intérêts de la Ligue; il entretint correspondance avec les *Seize*, recevant des Lettres d'eux, & leur en écrivant, & qui plus est, il déploïa prodigalement le Trésor que Sixte V avoit amassé, pour lever une Armée de douze mille hommes qu'il

onitoire ou Bulle d'excommu-
n contre les Prélats qui ſui-
le Roi, & l'envoïa par Mar-
Landriane ſon Nonce, avec
é d'argent pour diſtribuer aux
le Paris & aux Chefs des ca-
ans les grandes Villes.

d'excommunication contre les Prélats qui ſuivoient le Roi, & de l'argent aux Seize.

Parlement de Tours, aïant eu
ce Monitoire, le fit lacérer
main du Boureau, & décerna
corps contre le Nonce. Celui
s au contraire caſſa cet Arrêt,
étant donné, diſoit-il, par gens
uvoir, & ordonna qu'on obéït
t Pere & à ſon Nonce.

ès tout, ces Bulles ne produi-
pas grand effet d'abord, & le
al de Bourbon ſe tourmenta en
our faire ſoulever l'Aſſemblée

Tout cela ne fit pas grand mal.

1591.

Il n'en alla pas de même du côté de notre Henri. Il fut utilement servi par le Vicomte de Turenne.

Il n'en arriva pas de même des Troupes que le Roi avoit fait lever en Allemagne par le Vicomte de Turenne. Elles servirent beaucoup aux affaires du Roi, & lui donnerent de notables avantages. En récompense il honora ce Seigneur du Bâton de Maréchal de France, pour le rendre plus capable d'épouser Charlotte de la Mark, Duchesse de Bouillon & Dame Souveraine de Sedan, laquelle quoique Huguenote, avoit été puissamment recherchée d'amitié & de force, par le Duc de Lorraine, qui desiroit la marier à son Fils aîné le Marquis du Pont. Le Roi fit ce mariage pour mettre un homme en tête au Duc de Lorraine, qui aidoit à soutenir la Ligue. De quoi le nouveau Maréchal s'acquitta fort bien, aïant entr'autres beaux exploits surpris Stenay la nuit précédente de ses noces.

Et par le Duc de Lesdiguieres.

Le Roi avoit un autre grand Capitaine en Dauphiné; c'étoit Lesdiguieres, qui contenoit ce Païs-là, aïant réduit la Ville de Grenoble, & qui lui sauva la Provence, dont le Duc de Savoie pensoit s'emparer & démembrer cette piece de la Couronne. Ce Duc étant Gendre de Philippe II Roi

1591.

ie, la puissance de son Beau-
oit son ambition & son cou-
lui faisoit oublier l'affection
hement que ses Prédécesseurs
presque toujours eu pour la
jusqu'à se tenir fort honorés
nsionnaires de nos Rois. Mais
iite & la vaillance de Lesdi-
firent échouer tous ses hauts
spécialement par les batailles
n-de-Palieres & de Pont-
ù ce Duc reçut autant de perte
onfusion.

Il conçoit de la passion pour la belle Gabrielle.

ce tems-là notre Henri con-
la passion pour Gabrielle
qui étoit parfaitement bel-
ine très-noble Maison ; &
sion alla si fort en augmen-
ie tandis qu'elle vécut, elle
ncipale place dans son cœur,
à qu'en aïant eu trois ou
nfans, il avoit quasi résolu
user, quoiqu'il ne l'eût su
ivec de grands embarras &
ultés fort dangereuses. Aïant
'ille de Noyon, il en donna
rnement au Comte d'Estrées,
cette Belle, & peu après en-
Charge de Grand-Maître de
ie, qui avoit déja été tenue

1591.

par Jean d'Estrées, l'an mil cinq cens cinquante.

Comme il se reposoit un peu après le siége de Noyon, il apprit l'évasion du Duc de Guise, qui après plusieurs autres tentatives, s'étoit sauvé en plein midi du Château de Tours, où il étoit en prison depuis la mort de son pere. La nouvelle d'abord n'en toucha pas moins le Roi, qu'elle le surprit. Il redoutoit ce grand nom de Guise qui lui avoit tant fait de peine. Il avoit peur que ce jeune Prince ne recueillit l'amour des Peuples, que son Pere avoit possédé à un si haut point; & il regrettoit d'avoir perdu un gage qui lui pouvoit servir à beaucoup de choses. Toutefois après qu'il y eut un peu rêvé, il diminua ses appréhensions, & dit à ceux qui étoient autour de lui, qu'il avoit plus de sujet de s'en réjouir, que de s'en mettre en peine, parce qu'il arriveroit, ou que le Duc de Guise se rangeroit auprès de lui, auquel cas il le traiteroit comme son Parent, ou qu'il se jetteroit dans la Ligue, & qu'alors il seroit impossible que le Duc de Mayenne & lui pussent demeurer long-tems ensemble sans se brouiller, & devenir Ennemis.

Le Duc de Guise se sauve de la prison.

Raisonnement bien judicieux de Henri IV sur l'évasion du Duc de Guise.

Ce prognostic fut très-véritable. Le Duc de Mayenne aïant vu les réjouissances que toute la Ligue témoignoit de cette nouvelle, les feux de joie qu'en firent les grandes Villes, les actions de graces que le Pape en avoit rendues à Dieu publiquement, & les espérances que les Seize concevoient de voir ressusciter en ce Prince, la protection & les qualités de son Pere, dont ils avoient été idolâtres; le Duc de Mayenne, dis-je, voïant tout cela, fut frappé d'une forte jalousie; & quoiqu'il lui envoïât de l'argent, avec prieres qu'ils pussent s'entrevoir, néanmoins il ne le comptoit pas comme un nouveau renfort, mais comme un nouveau sujet d'inquiétude & de fâcherie pour lui.

1591.

Le Duc de Mayenne devient jaloux de son Neveu.

En effet ce jeune Prince noua aussitôt une grande liaison avec les Seize, & leur promit de prendre leur protection. Par ce moïen-là & par l'appui des Espagnols, ils s'enhardirent de telle sorte, qu'ils résolurent de perdre le Duc de Mayenne, ne cessant de décrier sa conduite parmi les Peuples. On assure qu'il y en eut quelques-uns d'entr'eux qui écrivirent une Lettre au Roi d'Espagne, par la-

Les Seize s'appuient du Duc de Guise, & veulent perdre le Duc de Mayenne.

Ils écrivent au Roi d'Espagne.

quelle ils se jettoient entre ses bras ;
1591. & le supplioient, s'il ne vouloit régner sur eux, de leur donner un Roi de sa Race, ou de choisir un Gendre pour sa Fille, qu'ils recevroient avec toute obéïssance & fidélité. Ils s'aviserent outre cela de dresser un nouveau formulaire de serment pour la Ligue, qui excluoit les Princes du Sang, afin d'obliger tous les Suspécts qui ne voudroient pas jurer une chose si contraire à leur sentiment, de sortir hors de la Ville, & de leur abandonner leurs biens. Par cet artifice ils chasserent plusieurs personnes, entr'autres le Cardinal de Gondy, Evêque de Paris, qu'ils avoient pris en haine, parce qu'avec quelques Curés de la Ville, il travailloit adroitement à disposer les Peuples en faveur du Roi.

Ils chassent le Cardinal de Gondy & plusieurs autres de Paris.

Il ne leur restoit qu'à se défaire du Parlement, qui les veilloit jour & nuit, & qui arrêtoit leurs entreprises. Ils avoient poursuivi la condamnation d'un nommé Brigard, parce qu'il avoit correspondance avec les Roïalistes ; le Parlement l'aïant absous, ils en furent si irrités, que les plus passionnés d'entr'eux, de complot

fait, & de leur autorité privée, aïans fait prendre les armees à ceux de leur faction, allerent se saisir des personnes du Président Brisson, de Larcher & de Tardif, Conseillers. Ils les menerent prisonniers au Châtelet, où après quelques formalités, l'un d'eux leur prononça la Sentence de mort; en exécution de laquelle ils les firent pendre tous trois à la fenêtre de la chambre, puis le lendemain porter à la Gréve, afin d'émouvoir le Peuple en leur faveur. Mais la plûpart eurent horreur d'un si damnable attentat, & les plus zélés même de ce Parti-là demeurerent muets, ne sachant s'ils devoient l'approuver ou le blâmer.

1591.

Par un horrible attentat ils font pendre le Président Brisson, & deux Conseillers.

Il se trouva quelques-uns de ces Seize assez déterminés pour vouloir passer plus avant. Ils disoient qu'il falloit achever la Tragédie, & se défaire du Duc de Mayenne, s'il approchoit de Paris, il étoit pour lors à Laon; qu'après cela ils pourroient s'assurer de la Ville, élire un Chef qui dépendît d'eux, rétablir le Conseil des Quarante, aboli par ce Duc, & demander l'union des grandes Villes. Et certes il y a apparence qu'aïant la Bastille dont Bussy étoit Gouver-

Quelques-uns vouloient aussi tuer le Duc de Mayenne, mais le cœur leur m[illegible].

neur, le menu Peuple & la Garnison Espagnole pour eux, ils eussent pu se rendre maîtres de Paris, & après cela traiter tout à leur aise, ou avec le Roi, ou avec le Duc de Guise, ou avec les Espagnols; mais ils manquerent de résolution. Cependant le Duc de Mayenne aïaut hésité deux jours s'il viendroit à Paris, parce qu'il craignoit qu'ils ne lui en fermassent les portes, s'y rendit avec quelques gens de guerre, & voïant que le Parlement n'osoit entreprendre de faire le procès à ces gens-là, il se résolut à les châtier lui-même, quelque chose qui en pût arriver; ainsi sans forme de procès, dans son cabinet, il en condamna neuf à mort. On n'en put attrapper que quatre, qu'il fit pendre dans le Louvre; les cinq autres se sauverent en Flandres. Le plus remarquable de ces cinq étoit Bussy le Clerc, qui avoit été contraint de rendre la Bastille aux gens du Duc. On l'a vu traîner sa misère dans la Ville de Bruxelles, & conserver toujours sa haine contre les François, jusqu'au dernier soupir de sa vie, qui finit peu avant la derniere déclaration de la guerre entre les deux Couronnes.

1591.

Sur cela ce Duc vient à Paris, & en faire pendre quatre; ce qui abbat entiérement la faction des Seize.

Ce terrible coup aïant mis bas entierement la faction des Seize, le Duc fit quatre Présidens au Parlement, où il n'y en avoit plus; car Brisson étoit resté seul ,. les autres étant allés à Tours. Mais il montra bien qu'il entendoit mal ses intérêts; car, à mon avis, il est impossible que le Parlement & la Noblesse demeurent long-tems séparés d'avec le Roi; & la force d'un Parti contraire à la Roïauté ne peut consister qu'en deux choses, ou au Peuple, ou aux gens de guerre.

1591.

Il fait aussi quatre Présidens au Parlement.

Lorsque le Roi eut reçut le secours d'Angleterre & celui des Protestans d'Allemagne, il assiégea la Ville de Rouen. Ce fut un des plus mémorables siéges de ce tems-là. Villars, Gentilhomme Provençal, qui en étoit Gouverneur, y fit des actions merveilleuses. Le Duc de Parme venoit à son secours, & avoit joint pour cela le Duc de Mayenne; mais Villars, qui craignoit qu'ils ne vinssent pas à tems, & même que le Duc de Mayenne ne lui ôtât son Gouvernement s'il entroit le plus fort dans sa place, fit un effort pour se secourir lui-même, & par une sortie, qu'on pouvoit quasi nommer une bataille, écarta les Assiégeans

1592.

Le Roi assiége Rouen, où Villars étoit Gouverneur.

Grande & mémorable sortie.

rage des Bourgeois s'affoibliſſ
fut contraint de leur écrire
hâtaſſent de le venir délivr
Ducs, ſur un avis ſi chaud, ra
rent leurs Troupes en un jour
ferent la Somme, & march
bagage, firent plus de trente l
quatre jours, quoiqu'il y eût
chemin quatre rivieres à paſſe

La Ville preſſée, le Duc de Parme vient au ſecours.

Etant arrivés à une lieue de
ils ſe mirent en bataille dans un
à côté de Dernetal. Le Roi
allé à Dieppe, trouvant à ſo
ſon Armée trop affoiblie & d
gée pour réſiſter à ceux de d
de dehors, leva le ſiége à ſo
regret, & les attendit à une l
là douze heures durant en l

Le Roi leve le ſiége, & ſe retire au Pont de l'Arche.

opiniâtra qu'il falloit prendre Caudebec pour déboucher la Seine, & avoir des vivres pour Rouen. Il fallut que le Duc de Parme se rendît à son avis. Ils prirent Caudebec en vingt-quatre heures, mais Parme y fut blessé au bras, d'une mousquetade, & quelques jours après le Duc de Mayenne tomba malade; de sorte que les deux Généraux étoient tout-à-la-fois sur la litiere. 1592.

Le Duc de Parme prend Caudebec, y est blessé, & le Duc de Mayenne y tombe malade.

Cependant dans cinq ou six jours l'Armée du Roi se grossit de trois mille chevaux, & de six mille fantassins accourus à son secours des Provinces circonvoisines; en sorte qu'il étoit plus fort que les Ennemis d'environ cinq mille hommes. Alors la chance tourna. Il se met à les chercher, il les enferme près d'Yvetot, & leur coupe les vivres; si bien qu'ils sont contraints de déloger de nuit, & de se venir poster près de Caudebec. Les deux Généraux étant encore au lit, & leurs Troupes fort consternées, le Maréchal de Biron leur enleva un quartier, & ensuite défit leur Cavalerie légere. L'Infanterie du Roi se préparoit au même tems de donner sur l'Infanterie Walonne, qui sans doute, dans la

L'Armée du Roi grossit, & il poursuit les deux Ducs.

Biron leur enleve un quartier, mais ne veut pas les défaire entiérement.

1592. fraïeur où elle étoit, eût demandé quartier; mais Biron la rappella, de peur, disoit-il, qu'elle ne s'engageât entre deux quartiers des Ennemis. On crut qu'il le faisoit ainsi pour ne pas achever une guerre, où il avoit le principal commandement. En voici une preuve assez grande. Une autre fois le Baron de Biron son fils, qui depuis fut aussi Maréchal, lui aïant demandé cinq cens chevaux & autant d'Arquebusiers en crouppe, pour aller investir le Duc de Mayenne, qui étoit en beau début; comme le Pere eût vu en effet que cette entreprise étoit infaillible, il le regarda d'un œil de colere, & lui dit en jurant, *Quoi donc, Maraut; nous veux-tu envoïer planter des choux à Biron?* » On peut connoître par-là d'où vient que les guerres durent si long-tems; c'est que les Chefs ont intérêt de les prolonger, parce qu'ils y trouvent leur avantage; tout de même que les gens de Pratique trouvent le leur à prolonger les procès. »

Il veut faire durer la guerre.

Quelques jours après, le Duc de Parme s'étant levé, repassa dans son esprit toutes les inventions & tous les stratagêmes, qu'il avoit appris par

un long usage & par une profonde méditation, pour se tirer d'un si mauvais pas. Il ne trouva point d'autre issue que de passer la riviere, & de se retirer vers Paris en diligence. Il fit bâtir pour cet effet deux Forts vis-à-vis l'un de l'autre sur les deux bords de la Seine, avec des redoutes, qui commandoient sur l'eau, & de grands dehors, qui s'avançoient vers l'Armée du Roi. A la faveur de ces Forts, il passa, durant une nuit obscure, Bagage, Cavalerie, Infanterie & Artillerie, sur des pontons, & sur des bateaux couverts de planches, qu'il fit descendre de Rouen, sans que le Roi, qui en effet s'en apperçut trop tard, pût l'en empêcher. Lorsqu'il eut passé, il prit sa marche par les Plaines de Neufbourg, & fit telle diligence qu'il arriva au Pont de Charenton en quatre jours, n'aïant su dormir de bon somme, ainsi qu'il l'avoua depuis, qu'il ne fût dans la Brie.

1592.

Merveilleuse retraite du Duc de Parme, sans que le Roi la puisse empêcher.

Après cela il ramena ses Troupes aux Païs-bas, étant tout couvert de gloire, d'avoir pour la seconde fois fait lever le siége à un grand Roi, lorsqu'il y avoit le moins d'apparence, & d'avoir à sa vue, trompant sa

» l'admirer, & l'estimoit plus gr
» se que le gain de deux batailles
» connoissant que le chef-d'c
» d'un grand Capitaine n'est pa
» de combattre & de vaincre, cc
» de faire ce quil a entrepris
» hasarder le combat. »

Il ne faut pas oublier que la
miere fois que le Duc de Parm
vança pour le secours de Rou
Roi alla au-devant de lui ave
partie de son Armée jusqu'à Au
tant pour l'empêcher de passer l
tit ruisseau qui y est, que po
reconnoître ; & qu'avec quat
cinq cens Carabins seulement,
rêta long-tems sur cul toute l'A
ennemie par deux ou trois ch
très-vigoureuses. Le Duc de I

tenus de ſa Cavalerie légere. Le Roi, voïant les ſiens ſi preſſés qu'ils ne pouvoient plus réſiſter, fit deux vigoureuſes charges, pendant leſquelles on tira la plus grande partie du bagage hors du Bourg. Mais tout le gros de la Cavalerie du Duc ſurvenant, le Roi y perdit beaucoup de ſon monde, & lui-même courut grand riſque d'y étre tué, ou fait priſonnier. Dieu permit qu'il n'y fut que bleſſé d'un coup de piſtolet dans les reins, lequel eût été mortel ſi la balle eût eu plus de force, mais elle ne perça que les habits & la chemiſe, & effleura ſeulement la peau. Sa valeur & ſa bonne fortune contribuerent toutes deux également à le tirer d'un ſi mauvais pas, & à mettre, enſuite de cet échec, ſa perſonne & ce qui lui reſtoit de Troupes en ſûreté.

1592.

Belle & périlleuſe action du Roi à Aumale, où il ſauve ſon arriere-garde.

Le Duc de Parme admira cette action, mais loua davantage le courage que notre Henry avoit témoigné, que ſa prudence; car comme il lui eut envoyé demander ce qui lui ſembloit de cette retraite, il répondit: *Qu'en effet elle étoit fort belle; mais que pour lui, il ne ſe mettoit jamais en lieu d'où il fût contraint de ſe retirer.* C'étoit ta-

Grave réponſe du Duc de Parme, ſur l'action du Roi.

citement lui dire, qu'un Pri
1592. un Général doivent mieux ſe
ger. Auſſi tous ſes bons Servite
rent dès le ſoir même le ſupp
vouloir épargner ſa perſonne
dépendoit le ſalut de la Franc
Reine d'Angleterre, ſa plus
Amie, le pria par Lettres de ſe
conſerver, & de demeurer au
dans les termes d'un grand Ca
qui ne doit aller aux coups, q
la derniere extrêmité.

Après la levée du ſiége de
la plus grande partie de l'Arı
Roi paſſa en Champagne à la
ſuite du Duc de Parme, & mi
ge devant la Ville d'Eſpernay
Biron Pere tué à Eſpernay. prit. Le Maréchal de Biron y
d'un coup de fauconneau, qui l
porta la tête, en reconnoiſſant
ce. Son Fils aîné, qu'on nom
Baron de Biron, auſſi grand C
ne que le Pere, & fort chéri d
fut peu après honoré de la mêm
ge de Maréchal de France ;
perdit la tête, comme nous v
un peu moins glorieuſement
Pere.

1593. Le Duc de Mayenne & le
Parme s'étant ſéparés mal ſatisf

e l'autre, il ne fut pas mal aisé de enouer les Conférences entre le pre-nier & les Roïalistes. Toutefois la chose n'étoit pas encore mûre. Il y ut seulement jetté des semences, qui porteront leur fruit à quelque tems d'ici. Car le Roi consentit qu'il se feroit instruire dans six mois par des moïens qui ne fissent point de tort à sa dignité, & à sa conscience. Il permit aussi aux Seigneurs Catholiques de son Parti, de députer vers le Pape, pour lui faire entendre le devoir auquel il se mettoit, & pour le supplier d'y apporter son autorité ; & que cependant on traiteroit toujours la Paix.

1593. Conférences renouées.

Le Roi promet de se faire instruire dans six mois, & permet de députer vers le Pape.

Le Duc de Mayenne & les siens demandoient des conditions si avantageuses, qu'elles faisoient mal au cœur ; & à dire le vrai, bien des choses dans cette conjoncture faisoient de l'embarras à notre Henri. Celle, qui lui causoit le plus de peine, étoit que le Duc de Mayenne vivement pressé par les instances du Pape & du Roi d'Espagne, par les remontrances des grandes Villes qui suivoient son Parti, & même par la nécessité de ses affaires, avoit convoqué les Etats gé-

Le Duc de Mayenne convoque les Etats à Paris pour élire un Roi.

néraux à Paris, afin de procéder à la nomination d'un Roi.

1593.

L'élection d'un Roi eût été la ruine de Henri IV & de la France.

Or cette nomination eût été la ruine indubitable de la France, & peut-être l'entiere expulsion de notre Henri. Car il y a bien de l'apparence que tous les Potentats Catholiques de la Chrétienté eussent reconnu le Roi que les Etats eussent élu : que le Clergé en eût fait autant, & que la Noblesse & le Peuple, qui ne suivoient Henri IV que parce qu'il avoit le titre de Roi, n'eussent peut être pas fait conscience de le quitter pour un autre, à qui les Etats l'eussent déféré.

Expédient que trouve le Roi pour empêcher cette élection.

Afin donc d'empêcher ce coup mortel, il s'avisa sagement de faire proposer une Conférence des Seigneurs de son Parti, avec ces prétendus Etats. Le Duc de Mayenne fut très-aise de cet expédient, parce qu'il voïoit bien que le Roi d'Espagne désiroit que celui qui seroit élu épousât sa Fille Isabelle-Claire-Eugenie, & qu'ainsi cette élection ne le pouvoit regarder, puisqu'il étoit marié, & qu'il avoit des Enfans. Mais aussi de peur qu'on ne s'accoutumât à reconnoître le Roi Henri IV, il suscita sous main quelques Docteurs à dire que cette Con-

férence avec un Hérétique étoit illicite; & en vertu de cet avis, il fit ensorte que les Etats arrêterent qu'on ne confereroit point avec lui, ni directement, ni indirectement, touchant son établissement, ni touchant la doctrine de la Foi; mais que l'on pouvoit conférer avec les Catholiques tenant son Parti, pour le bien de la Religion, & le repos public. 1593.

Le Légat, connoissant bien où cela aboutiroit, fit tout son pouvoir pour empêcher l'effet de cette délibération des Etats; mais à la fin il fut contraint d'y donner les mains. La Conférence fut donc nouée, & les Députés de part & d'autre s'assemblerent au Bourg de Surenne, près Paris.

Conférence de Surene.

Les Etats étoient assemblés dès le mois de Janvier de cette année mil cinq cens quatre-vingt treize, & se tenoient dans la salle haute du Louvre. Il y avoit peu de Noblesse, grand nombre de Prélats, & assez bonne quantité de Députés du tiers Etat; mais la plûpart créatures du Duc de Mayenne, ou païés par le Roi d'Espagne. Ce Prince, désirant à quelque prix que ce fût avoir la Couronne

Etats de la Ligue assemblés à Paris.

1593.

Il étoit tems que le Roi se convertit.

Il étoit donc tems que notre I
ri se déterminât à dire hautei
qu'il vouloit persévérer dans sa
ligion, sans vaciller; auquel c
falloit se résoudre à une guerre,
peut-être il n'eût jamais vu la
ou qu'il se réduisît au sein de l'E
Catholique.

Les Ligueurs Espagnolisés ap
hendoient sur-tout ce changemen
leur eût ôté tout prétexte : les
Catholiques le souhaitoient ar
ment; ils avoient peur seulemen
sa conversion ne fût feinte; les
guenots rigides s'efforçoient de
détourner, jusqu'à le menacer de
gemens de Dieu, s'il abandon
disoient-ils le Parti de la vérité é
gélique. Mais tous les Politiqu
l'une & de l'autre Religion lui
seilloient de ne plus différer. I
disoient que de tous les canon
canon de la Messe étoit le me
pour réduire les Villes de son R
me; ils le supplioient de s'en vo
servir; & à leurs prieres ils ajout
des menaces de l'abandonner,
se retirer chez eux, pour ce
étoient ennuïés de se consumer
service, pour le caprice & l'op

treté de quelques Miniſtres Prédicans, qui l'empêchoient d'embraſſer la Religion de ſes Prédéceſſeurs. 15. 3.

Outre ces motifs humains, Dieu, qui ne manque jamais à ceux qui le recherchent avec ſoumiſſion, lui éclaira l'entendement par ſes ſaintes lumieres, & le rendit capable de recevoir les inſtructions ſalutaires des Prélats Catholiques. Cette réſolution priſe, il en donna incontinent avis aux Députés de la Ligue dans la Conférence de Surène. On peut penſer quel fut leur étonnement, & combien le Duc de Mayenne fut ſurpris; car ils ne s'attendoient point du tout à cette nouvelle.

Enfin Dieu le touche, & il ſe veut convertir.

Les Eſpagnols & le Légat, aïant eu le vent qu'il s'alloit convertir, preſſerent plus fort les Etats d'élire un Roi; & voïant que les François n'en vouloient point qui ne fût de leur Nation, ils propoſerent que leur Roi nommeroit un Prince François, lequel régneroit ſolidairement & par indivis avec l'Infante Iſabelle.

Les Eſpagnols & le Légat preſſent les Etats d'élire un Roi.

Quand le Parlement eut appris cela, & que les Etats ne s'éloignoient pas de cette propoſition, ce grand Corps, quoique captif & eſtropié, ſe

Grand Arrêt du Parlement de Paris pour la Loi Salique.

1593. ſouvenant de ſon ancienne vigueur, ordonna que remontrances ſeroient faites au Duc de Mayenne, à ce qu'il maintînt les Loix fondamentales de l'Etat, & qu'il empêchat que la Couronne, dont on lui avoit commis la Lieutenance, ne fût transférée aux Etrangers. De plus, il déclaroit nuls tous les Traités faits & à faire, qui ſeroient contraires à la Loi de l'Etat.

Témoignage avantageux de Villeroy en faveur du Parlement.

On ſoupçonna que cet Arrêt s'étoit donné par colluſion avec le Duc de Mayenne: mais Villeroy, le plus grand homme d'Etat de ce regne-là, rend ce témoignage au Parlement, qu'il prit ce conſeil de lui-même; *N'aïant point d'autres motifs que ceux de l'honneur & du devoir, comme gens qui aimoient mieux perdre la vie, que de manquer à l'un & à l'autre, en connivant au renverſement des Loix du Roïaume dont par leur inſtitution ils ſont Protecteurs & obligés de les maintenir, par le ſerment qu'ils ſont, à leur réception.* Ces paroles ſont tout-à-fait mémorables.

Le Roi prend Dreux.

La vigueur de cet Arrêt fit reprendre cœur à ce qu'il y avoit de bons François à Paris & dans les Etats; &

au même tems la priſe de Dreux, que l'Armée du Roi força, cauſa grand étonnement aux plus paſſionnés Ligueurs. Néanmoins les Eſpagnols ne ceſſerent point de pourſuivre leur deſſein. Le Duc de Mayenne, penſant les arrêter, leur fit des demandes exceſſives, avant qu'on procédât à l'élection d'un Roi. Mais afin de le faire venir à leur point, ils lui accorderent tout; & enfin ils déclarerent aux Etats que leur Roi nommoit le Duc de Guiſe, auquel il donneroit ſa Fille en mariage, & toutes les forces qu'il faudroit pour lui aſſurer la Couronne, s'ils trouvoient à propos de lui donner leurs ſuffrages & de l'élire.

1593.

Les Eſpagnols propoſerent aux Etats d'élire Roi le Duc de Guiſe, avec leur Infante.

Jamais homme ne fut plus étonné que le Duc de Mayenne, quand il vit qu'il ſeroit contraint d'obéir à ſon Neveu, & que ſon autorité s'en alloit finir. Sa Femme, encore plus impatiente que lui, ne put s'empêcher de faire paroître ſon dépit & ſa jalouſie, & plutôt que de ſouffrir qu'on déférât la Couronne à ce jeune Prince, elle conſeilloit à ſon Mari de faire la Paix avec le Roi, à quelque prix que ce fût. Il étoit en effet réſolu de tout faire, plutôt que d'élever ſon Neveu

Le Duc de Mayenne en enrage, & ſa Femme encore plus.

1593. au dessus de lui. C'est pourquoi il e
ploïa toutes sortes de moïens p
l'empêcher ; & pour cet effet il c
clut une tréve avec le Roi, nonc
tant les oppositions du Légat &
Espagnols.

Il fait tréve avec le Roi.

Enfuite de cette tréve, le Roi
à Saint Denis, où se rendirent
sieurs Prélats & Docteurs, par le
desquels il s'étoit fait instruire.
Historien rapporte que le Roi fai
faire devant lui une conférence e
des Docteurs de l'une & de l'a
Eglise, & voïant qu'un Ministre t
boit d'accord qu'on se pouvoit sau
dans la Religion des Catholiques,
Majesté prit la parole, & dit à
Ministre : *Quoi? tombez-vous d'acc
qu'on puisse se sauver dans la Relig
de ces Messieurs là?* Le Ministre
pondant qu'il n'en doutoit pas, po
vu qu'on y vécut bien, le Roi
partit très-judicieusement : *La p
dence veut donc que je sois de leur
ligion, & non pas de la vôtre, p
qu'étant de la leur, je me sauve se
eux & selon vous, & étant de la vôt
je me sauve bien selon vous, mais n
pas selon eux. Or la prudence veut
je suive le plus assuré.* Ainsi, après

Le Roi vient à S. Denis, & se fait instruire.

Son argument très-subtil contre les Ministres.

longues instructions, dans lesquelles il voulut amplement être éclairci de tous ses doutes, il abjura son erreur, fit profession de la Foi catholique, & reçut l'absolution dans l'Eglise Abbatiale de S. Denis, au mois de Juillet, par le ministere de Renaud de Beaune, Archevêque de Bourges.

1593. Il abjure son erreur, & fait Catholique.

Dès le jour même on vit toute la campagne, depuis Paris jusqu'à Pontoise, éclairée de feux de joie; & grand nombre de Parisiens, qui étant accourus à S. Denis pour voir cette cérémonie, remporterent à Paris une entiere satisfaction, & remplirent toute la Ville d'estime & d'affection pour le Roi; tellement qu'on ne l'y appella plus le Béarnois, comme auparavant, mais absolument le Roi.

Les Etats de Paris ne subsisterent pas long-tems après cela. Le Duc de Mayenne congédia les Députés, qui s'en retournerent la plûpart mal satisfaits dans leurs Provinces, & où ils ne servirent pas peu à les disposer à se réduire sous l'obéissance de leur légitime Souverain.

Le Duc de Mayenne congédie les Etats.

Il ne restoit plus aucun prétexte à la Ligue, sinon que le Roi n'avoit pas l'absolution du Saint Pere; & qu'ainsi

1593. il n'étoit point encore dans le giron de l'Eglise, & qu'ils ne le pouvoient reconnoître qu'il n'y fût entré par la grande porte. Il avoit envoïé le Duc de Nevers à Rome, pour négocier cette affaire auprès du Pape, qui étoit fort en colere de ce que les Prélats de France avoient entrepris de l'absoudre, quoiqu'ils ne l'eussent absous que par provision, *ad cautelam* seulement. Car il disoit que lui seul avoit droit de réhabiliter les Relaps, comme aïant le souverain pouvoir de lier & de délier. Voilà pourquoi il se rendit si difficile, & ne put être fléchi, que lorsqu'il vit que le Parti de la Ligue étoit tout à fait à bas.

Le Roi envoie le Duc de Nevers à Rome pour avoir l'absolution du Pape.

Le Pape se montra fort difficile.

1594. Or depuis que la vie & les actions du Roi eurent fait voir que sa conversion étoit sans feinte; la Ligue, n'aïant plus de valable prétexte, fut sapée, pour ainsi dire, par les fondemens; si bien qu'avant la fin de l'année elle tomba par terre, & il ne lui resta qu'un fort petit nombre de Places dans les extrémités du Roïaume, les autres Chefs n'aïant pas voulu courir jusqu'au bout de la fortune du Duc de Mayenne. Ce Prince étoit fort irrésolu, & ne savoit ce qu'il

La Ligue tombe par terre en moins d'un an.

evoit faire, tant à cause de sa len-
:ur naturelle, que pour le regret qu'il 1594.
voit de renoncer à l'autorité souve-
aine qu'il avoit entre les mains, &
our la crainte aussi de ne pouvoir
rouver de sureté auprès du Roi.

Cependant Vitry désirant être le
remier à rentrer sous l'obéïssance,
comme il avoit été le premier à s'en
éparer, ramena la Ville de Meaux,
& le Comte de Carces celle d'Aix
n Provence. Lyon s'y remit de lui-
même, dont le Duc de Mayenne fut
ause en partie, pour avoir voulu se
endre maître de cette Ville, & l'ar-
acher au Duc de Nemours, son Fre-
e utérin, qui pensoit se bâtir une
etite Souveraineté en ce Païs là. Afin
e venir à bout de son dessein, il
voit par de secretes menées, fait
oulever les Bourgeois contre ce jeu-
e Prince; tellement qu'ils s'étoient
isis de sa personne, & l'avoient mis
risonnier au Château de Pierre-En-
se. Mais il se trouva qu'il avoit en
ela plus travaillé pour le Roi, que
our lui même; parce que les Bour-
eois qui avoient arrêté le Duc de
emours, craignant que les Freres ne
accordassent entre eux à leur préju-

Meaux Aix, Lyon Orléans, Bourges se rendent au Roi.

dice, traiterent ſecretement avec le
1594. Colonel Alfonſe d'Ornane, Lieutenant général pour le Roi dans le Dauphiné, & s'étant barricadés, prirent l'écharpe blanche, & crierent, *vive le Roi*. La Châtre ſemblablement ſe remit dans le devoir avec les Villes d'Orléans & de Bourges. La Réduction de Paris arriva le vingt-deuxiéme de Mars: le Parlement, le Prevôt des Marchands & les Echevins aïant diſpoſé cette grande Ville, y reçurent le Roi, malgré les vains efforts de quelque reſte de la faction des Seize. Le Duc de Mayenne étoit allé en Picardie; & Briſſac, à qui il avoit confié le Gouvernement de Paris, depuis quelques mois, l'aïant ôté au Comte de Belin, lui manqua de foi, croïant qu'il la devoit plutôt au Roi qu'à lui.

Réduction de Paris.

Le Roi un peu auparavant s'étoit fait ſacrer à Chartres avec l'ampoulle de S. Martin de Tours. La Ville de Reims étoit encore entre les mains de la Ligue, & il ne vouloit pas différer davantage ſon Sacre, parce qu'il connoiſſoit que cette cérémonie étoit abſolument néceſſaire pour lui concilier l'affection & le reſpect des Peuples.

Le Roi eſt ſacré à Chartres.

Ce fut presque un miracle comment aïant quatre ou cinq mille Espa-ols de garnison dans Paris, & dix douze mille Factieux restans de la bale des Seize, qui tous haïssoient uellement le Roi, il pût néanmoins n rendre le maître, sans coup fé-: & sans répandre de sang, sinon de q ou six mutins qui sortirent dans rues pour crier aux armes. Ses roupes s'étant saisies par intelligence s Portes, Remparts & Places publi-es, il entra triomphant dans la Vil-par la Porte neuve, par où Hen-III s'étoit malheureusement enfui ans auparavant, & alla droit à otre-Dame entendre la Messe, & re chanter le *Te Deum.* Puis de là evint au Louvre, où il trouva ses ficiers, & son dîner prêt, comme y eût toujours demeuré.

1594.

Ce fut pres-que un mira-cle comment il put se rendre maître de Pa-ris.

L'après-dîné il donna à la garnison pagnole un sauf-conduit, & bonne corte pour la conduire jusqu'à l'ar-e de Guise en toute sureté. Ceux i l'avoient introduit dans la Ville, voient ainsi désiré. Cette garnison tit sur les trois heures du même r de son entrée, avec vingt ou nte des plus obstinés Ligueurs, qui

1594.

Il voit ſortir la garniſon Eſpagnole, & ce qu'il lui dit.

aimerent mieux ſuivre les étr
que d'obéir à leur Prince na
les voulut voir ſortir,& les reg
ſer d'une fenêtre d'au deſſus de
te Saint Denis. Ils le ſaluoi
le chapeau fort bas, & avec
fonde inclination; il rendit le
tous les Chefs avec grande
ſie, ajoutant ces paroles: *Rec
dez moi bien à votre Maître
vous en à la bonne heure, mais
venez plus.*

Le même jour qu'il entra d
ris, le Cardinal de Pellevé A
que de Sens, Ligueur paſſion
pira dans ſon Hôtel de Sens.
dinal de Plaiſance, Légat du
eut ſauf-conduit pour ſe retire
il mourut par les chemins.
pour récompenſe, eut le bâton
réchal, & une place de Co
honoraire au Parlement; fav
étoit très-rare en ce tems-là
le devroit toujours être. D'O
mis dans le Gouvernement de
qu'il avoit eu ſous Henri III;
n'en jouit pas long-tems, éta
peu après. La partie du Parl
qui étoit à Tours, fut rappellé
le qui étoit à Paris réhabilité

La partie du Parlement qui étoit à Tours, eſt rappellée à Paris.

elle avoit été interdite) & toutes deux réunies pour servir conjointement le Roi. 1594.

Dès le midi du jour que notre Henri fut reçu à Paris, la Ville fut entiérement paisible, les Bourgeois se familiariserent dans un moment avec les Soldats, les Artisans travaillerent dans leurs Boutiques; en un mot, le calme fut si profond, que rien ne l'interrompit que le carillon des cloches, les feux de joie, & les danses qui se firent par toutes les rues jusques à minuit. Il est certain que ce qui causa cette joie & cette merveilleuse tranquillité, fut la grande opinion que le peuple avoit conçue de la généreuse bonté de ce Prince, & les ordres qu'il donna pour contenir ses gens de guerre.

La Ville en joie, & tout-à-fait paisible.

On remarque deux actions qu'il fit le jour même qu'il entra dans Paris, qui sont d'une bonté, d'une justice, & d'une politique admirable.

Deux belles actions du Roi.

La premiere est, qu'il souffrit que le bagage de la Noue, l'un de ses principaux Chefs, entrant dans Paris, fût arrêté par des Sergens pour des dettes que son Pere avoit contractées pour son service; & quand la Noue

L'une de justice.

ciers, au lieu du bagage qu'
avoient ſaiſi. Fut-il jamais un
merveilleuſe bonté, & une plus
te juſtice ?

L'autre de politique.

La ſeconde eſt, que dès le ſo
me il joua aux cartes avec la D
ſe de Montpenſier, qui étoit
Maiſon de Guiſe, & la plus for
gueuſe qu'il y eût dans le Parti.
on rien voir de plus politique

Depuis cette réduction de
les autres Villes & leurs Gouve
ſe hâterent auſſi de conclure

Réduction de Rouen, d'Abbeville, de Troyes, de Sens, &c.

Traités. Villars fit le ſien pour R
moïennant le Gouvernement en
de cette Ville & Bailliage, &
lui du Païs de Caux, avec la C
d'Amiral, qu'il fallut tirer des

1594.

ı Auvergne, Agen, Marmande & 'illeneuve d'Agenois, ſe mirent dans obéïſſance, & leurs Gouverneurs eu-ent du Roi ſans conteſtation tout ce q'ils lui demanderent. La Ville de 'oitiers, & le Païs d'alentour, trai-a auſſi par le moïen de ſes princi-paux Magiſtrats; & le Marquis d'El-beuf, qui en étoit Gouverneur pour la Ligue, voïant qu'il ne pouvoit pas empêcher cette réſolution, s'y laiſſa entraîner, & compoſa avec le Roi, qui lui laiſſa le Gouvernement de la Province.

D'Agen, de Marmande.

De Poitiers, & du Marquis d'Elbeuf.

Cependant le Comte de Mansfeld entra dans la Picardie, pour eſſaïer de ſoutenir la Ligue, qui s'abaiſſoit fort, & prit la Cappelle. Le Roi en revanche mit le ſiége devant Laon, & le prit par capitulation, nonobſ-tant tous les efforts que fit le Duc de Mayenne pour le ſecourir.

La Cappelle priſe par Mansfeld.

Laon pris par le Roi en même tems.

Balagny, avec ſa Ville de Cambrai, renonça auſſi à la Ligue, & promit ſervice au Roi. Il ſe diſoit Souverain de cette Ville, & la tenoit en pro-pre depuis que le Duc d'Alençon, Frere du Roi Henri III, l'avoit uſur-pée ſur le Baron d'Inchi, lequel dans le grand ſoulevement des Païs-bas,

Balagny ſe remet dans le Parti du Roi avec la Ville de Cambrai.

nommé Pierre Barriere, & celle de Jean Châtel.

1595.

De Pierre Barriere

Le premier étoit un Soldat âgé de vingt-ſept ans, lequel aïant été découvert à Melun, en l'an mil cinq cens quatre-vingt-treize, comme il cherchoit à exécuter ſon déteſtable coup, fut condamné à avoir le poing droit brûlé, tenant le couteau dont il avoit dû frapper le Roi, puis à être tenaillé avec des tenailles ardentes, & rompu tout vif.

Et de Jean Châtel.

Le ſecond étoit un jeune Ecolier, âgé de dix-huit ans, Fils d'un Marchand Drapier de Paris, demeurant devant le Palais. Ce Malheureux, ſur la fin de l'année mil cinq cens quatre-vingt-quatorze, s'étant coulé avec les Courtiſans dans la chambre de Gabrielle d'Eſtrées, où étoit le Roi, le voulut frapper d'un coup de couteau dans le ventre; mais de bonne fortune le Roi s'étant baiſſé en ce moment pour ſaluer quelqu'un, il ne l'atteignit qu'au viſage, lui perça la levre d'en haut & lui rompit une dent.

On ne ſavoit d'abord qui l'avoit frappé; mais le Comte de Soiſſons voïant ce jeune homme effaré, l'arrêta par le bras. Il confeſſa effronté-

, tant on lui avoit fortement
dans l'eſprit qu'il feroit un
agréable à Dieu d'ôter du
.n Prince relaps & excommu-
Pere de ce Miſérable fut ban-
aiſon de devant le Palais dé-
& une Pyramide érigée en la

éſuites, ſous leſquels ce Mé- voit étudié, furent auſſi-tôt de l'avoir imbu de cette per- Doctrine ; & comme ils beaucoup d'Ennemis, le Par- bannit toute la Société du e, par le même Arrêt de leur Ces Peres ne manquerent nobſtant que le tems leur fût e, de travailler à ſoutenir nneur, & firent pluſieurs écrits

Jéſuites exilés du Royaume.

1595. nées de là le Roi révoqua l'Arrêt du Parlement, & les rappella, comme nous le dirons bientôt.

Les succès de la guerre déclarée à l'Espagne furent bien différens de ceux que le Roi eut contre la Ligue, & firent bien voir que c'est autre cho» se d'attaquer un Etranger égal en » puissance, sur lequel il n'y a rien à » gagner que par la force des armes, » que d'avoir affaire à des Sujets re» belles, & dans son propre Païs, où » les intrigues & les intelligences font » plus de la moitié des entreprises.

Réduction de Beaune, Auxerre, Dijon, &c.

Cette Année, les Villes de Beaune, d'Autun & d'Aussonne, se réduisirent sous l'obéissance du Roi. Celles de Mâcon & d'Auxerre y étoient revenues dès l'année précédente. La Ville de Dijon suivit leur exemple, & se barricada contre le Château, que Biron alla assiéger. Mais cependant le Connétable de Castille descendit avec une grande Armée, du Milanois en Bourgogne par la Franche-Comté, & passa la Saone à Gray, avec le Duc de Mayenne.

Le Roi va en Bourgogne contre l'Armée Espagnole.

Le Roi, qui étoit allé en ce Païs-là, eut l'assurance de s'avancer jusqu'à Fontaine-Françoise. Ce fut là qu'avec

inze cens hommes seulement il tint e à cette grande Armée, & fit un ploit de guerre qui n'est pas imaginable. Villars-Oudan, & Sanson, ux des principaux Chefs de l'Armée nemie, donnerent impétueusement t ses Troupes; Villars chargea un os, commandé par le Maréchal de iron, & Sanson un autre qui étoit cô'é. Ils les enfoncerent tous deux, leur firent passer carriere jusqu'à vue de celui du Roi. On dit que illars aïant su qu'il étoit-là, tant nom de Roi est puissant, n'osa l'atquer, & se retira sur la gauche. Mais nson ne fut pas si heureux; car le oi n'aïant avec lui que cent cheux, mais véritablement tous gens lite, ou de marque, & montés à vantage, donna à lui l'épée à la in, se mêla tout au travers, & le lla en piéces. Sanson essaïant de lier ses gens perdit la vie en acfrant beaucoup d'honneur.

1595.

Journée de Fontaine-Françoise.

Où le Roi fait paroître sa valeur, mais est en danger de sa vie.

Le péril fut si grand pour le Roi is ce combat, qu'il disoit que dans autres occasions, où il s'étoit trou- il avoit combattu pour la victoi- mais qu'en celle-ci il avoit com- u pour la vie.

Mayenne désespéré, se veut retirer en Savoie.

Le Roi en a pitié, & lui offre un accommodement, & un lieu de retraite.

tant de mauvais succès, & ne s
plus où donner de la tête, av
solu de se retirer à Sommerive
voie, d'où il vouloit envoïer d
der sureté en Espagne, pour all
dre compte de ses actions au R
lippe II. Mais la bonté du R
soin de le détourner de ce préc
& de le remettre dans les voie
commodement. Il envoïa po
effet querir Lignerac son Cons
l'entretint de la bonne volont
avoit toujours eue pour ce Du
témoigna qu'il avoit pitié de lu
sura qu'il étoit toujours dispo
recevoir en ses bonnes graces,
permit de se retirer en toute s
Châlons sur Saone, tandis qu'o

La plûpart des gens du Conseil du Roi, qui considéroient les longueurs & les artifices dont il avoit usé depuis six ans, aïant commencé cinquante traités sans jamais conclure, étoient d'avis de ne lui plus accorder de surséance, & de le pousser à bout. Mais la prudence & la bonté du Roi ne s'accordoient pas à ce sentiment; parce qu'il n'ignoroit pas deux maximes qui sont très-vraies ; *L'une, que les Rois peuvent toujours, quand ils veulent, remettre les plus rebelles dans leur devoir ; l'autre, qu'il est très-dangereux de désespérer de braves gens, & sur tout des gens de la qualité du Duc de Mayenne.* Voilà pourquoi de son propre mouvement, & contre l'avis de son Conseil, il lui accorda une tréve. Ce qui suivit peu après montra bien comme ce sage Prince avoit eu plus de lumieres que tous ses Ministres, & combien il eût été préjudiciable à ses intérêts de faire le contraire.

1595. Il lui accorde une tréve.

Cependant de trois Villes, que nous avons dit qui restoient à la Ligue en Picardie, la Fere, Ham & Soissons ; le Gouverneur de la premiere, nommé Colas, l'avoit livrée aux Espagnols ; & d'Orvilliers avoit

La Fere & Ham livrées aux Espagnols. Sont taillés en piéces à Ham : Humieres y est tué.

rent tous hachés en piéces ; ma
mieres y fut tué, & plus de deu
braves hommes avec lui.

Plusieurs Ligueurs déseſpérés, ſe jettent entre les bras des Eſpagnols.

Cette perte excita tellement
gnation des bons François con
Ligueurs, que la plûpart de c
étant déſeſpérés, s'enfuirent au
bas & en Eſpagne, où ils trou
d'abord un accord très-favorab
de bons appointemens, pour le
ils firent de très-grands mau

Entr'autres Rône, qui fait prendre Dourlens.

France. Entr'autres un vaillan
pitaine, nommé Rône, qui s'i
nant qu'on alloit traiter à la de
rigueur tous ceux qui n'avoient
de Places pour faire leur Paix,
ſolut de faire ſi bien la guerre
les Eſpagnols euſſent ſujet de

ii lui persuada, pour faciliter cette ande entreprise, de prendre Dourns auparavant, afin que les Franis n'y pussent mener de secours en rps d'Armée. Ce fut aussi par son nseil que Fuentes alla au-devant 1 Duc de Nevers, du Maréchal : Bouillon, & de l'Amiral de illars, qui venoient au secours de)ourlens; qu'il les combattit & les éfit avec grand carnage de la Noleffe Françoise, & fit tuer Villars de ing froid, l'un des plus braves homies de ce tems-là; puis étant reveu devant Cambrai, il le prit par faiine, & dépouilla ainsi Balagny de i prétendue Principauté, tandis que : Roi étoit occupé du côté de la Bour;ogne.

1595.

Journée de Dourlens, où Villars est tué.

Cambrai pris par les Espagnols.

Une nouvelle très-importante, & ong-tems attendue, consola le Roi le ces deux grandes pertes de Dourens & de Cambrai. C'est qu'on lui nanda qu'enfin le Saint Pere passant iar-dessus toutes les difficultés & les ppositions que formoient les Espanols, lui avoit donné l'absolution le eiziéme de Septembre, par la négoiation & les poursuites de d'Ossat & u Perron, ses Procureurs en Cour de

Le Pape donne l'absolution au Roi.

1595.

Rome, qui depuis furent honorés t
deux du chapeau de Cardinal, à
recommandation.

Le Duc de Mayenne fait enfin son Traité avec le Roi,

Après cela le Duc de Maïe
n'aïant plus d'excuses, ni plus d
pérance de pouvoir subsister, se r
lut de traiter. Il étoit bien tard
il ne pouvoit attendre qu'une dern
rigueur, si la générosité du Roi n
été plus grande que son obstinat
Il est vrai aussi que la belle Gabı
le, fort officieuse à tous ceux qui
clamoient sa faveur, & d'ailleurs
geant à se faire des amis & du
port, pour parvenir au mariage
Roi où elle aspiroit, n'aida pas
à lui obtenir un accommodement
favorable. Certes, les termes de

A des conditions très-avantageuses.

dit que le Roi lui accorda & les co
tions sont si honorables, que jar
Sujet n'en a eu de plus avantage
de Roi de France. Mais elles l'eu
été davantage, si avant que son
fût défilé, il eût traité pour les g
des Villes qu'il tenoit encore co
leur Chef, & que par ce moïen i
eût toujours tenues attachées à se
térêts.

Il vint à Monceaux le saluer.

Quelque tems après il vint à M
ceaux saluer le Roi; lequel le v

1595.

ns une allée où il ſe prome-
ıvança vers lui de quelques
: toute la gaieté & le bon ac-
ſſibles, l'embraſſa étroitement
: fois, l'aſſura qu'il l'eſtimoit
homme d'honneur, qu'il ne
point de ſa parole, & le trai-
autant de franchiſe que s'il
ours été attaché à ſon ſervice.
comblé de ſes bontés, dit au
e là, » que c'étoit alors ſeu-
ıt que le Roi avoit achevé de
ncre. Auſſi demeura-t-il tou-
ans le devoir d'un très-fidele
comme le Roi ſe montra très-
·ince, & exact obſervateur de
le.

même temps que le Duc avoit
ſon traité, & obtenu un Édit
qui le confirmoit, le nouveau
: Nemours, ſon frere utérin, &
toit appellé Marquis de Saint-
, du vivant du brave Duc de
ırs ſon aîné, ſe reconcilia auſſi
moyen de ſa mere, avec le Roi,
ena à l'obéiſſance quelques pe-
laces qu'il tenoit encore dans
›nnois & dans le Forez.

Le Duc de Nemours ſe reconcilie auſſi.

frere aîné, l'un des plus no-
; des plus généreux courages

Son frere aîné étoit mort d'une étrange maladie.

que l'on eût jamais vus, étoit mort
1595. l'année précédente d'une étrange maladie, qui de temps en temps lui fit verser par la bouche & par tous les pores, jusqu'à la derniere goutte de son sang; soit que ce mal lui fût venu de l'extrême douleur, qu'il eut après s'être sauvé du château de Pierre-Encise, d'apprendre la reddition de Vienne, qui étoit sa plus sûre retraite; soit qu'il fût causé par un poison âcre & caustique, qu'on disoit lui avoir été donné par ceux qui redoutoient son ressentiment. Il mourut sans avoir été marié; & son frere puîné dont nous parlons, étoit pere de Messieurs de Nemours, que nous avons vus mourir ces années dernieres.

1596.

Le Duc de Joyeuse fait son Traité avec le Roi.

Le Duc de Joyeuse, qui après la mort de son jeune frere, tué en la bataille de Villemur, près de Montauban, avoit quitté l'habit de Capucin, pour se faire Chef de la Ligue en Languedoc, & avoit maintenu la Ville de Toulouse & les Contrées voisines dans ce parti, prit aussi ce temps de faire son accommodement, & obtint des conditions très-favorables, par le moyen du Cardinal de Joyeuse son autre frere. Il eut entr'autres

choses le bâton de Maréchal de France. Le Seigneur de Boisdaufin eut pareille récompense, quoiqu'il ne tînt plus que deux petites Villes dans les Pays du Maine & d'Anjou; sçavoir, Sablé & Château-Gontier; le Roi lui faisant ce bon traitement, plutôt en considération de sa personne, que de ses Places.

1596. Le Seigneur de Boisdaufin aussi.

Il n'y avoit plus à réduire que le Duc de Mercœur & Marseille. Cette Ville étoit dominée par Charles de Casaux, Consul, & par Louis d'Aix, Viguier, qui y avoient usurpé toute l'autorité. Comme ces deux hommes étoient sur le point de la livrer aux Espagnols, un Bourgeois nommé Libertat, avec une bande de ses amis, fit soulever les Habitans contr'eux, & ayant tué de Casaux & chassé Louis d'Aix, la mit en pleine liberté sous l'obéissance du Roi.

Réduction de Marseille.

Quant au Duc de Mercœur, le Roi lui accorda la prolongation de la trêve; car il n'étoit pas en pouvoir d'aller sitôt le déposséder du reste de la Bretagne, étant fort empêché au siége de la Fere, où il étoit en personne, auquel il n'avoit guere avancé en trois ou quatre mois. D'ailleurs il ar-

Le Roi accorde une tréve au Duc de Mercœur.

par l'Archiduc Albert.

pitaine, ayant pris d'abord le
Risban & de Nieulé, les E
forcerent la Place le vingt-q
Avril, & y passerent tout
l'épée. Peu après le Roi prit

Prise de la Fere par Henri IV.

qui se rendit faute de vivres
pagnols ayant fait le Traité,

Belle remarque.

lurent pas d'ôtages de lui, dis
» savoient qu'il étoit Prince
» & de bonne foi : témoign
tant plus glorieux pour lui,
toit de la bouche de ses enn

L'Archiduc prend encore Guines & Ardres.

La douleur qu'il avoit de
de Calais, fut redoublée par
Villes de Guines & d'Ardres
rent encore prises par l'indu
valeur de Rône; lequel en
fait d'autres, si quelques m

ɪs; & les Emiſſaires d'Eſpagne, 1596.
ırs ſuppoſitions & artifices, ex-
ıt autant qu'ils pouvoient de
lles ſemences de diviſion dans
ɪrits, ſe ſervant pour cela de
ſortes de prétextes, & ſur tout
ui de l'oppreſſion des Peuples.
blement elle étoit grande : mais
ovenoit des pillages de la guer-
de la néceſſité des affaires, non
la faute du Roi, qui n'avoit
de plus ardent deſir, que de
er au plutôt le ſoulagement de
ets ; ainſi que nous le verrons.
ı le jetta dans l'affliction & dans
rras, parce qu'il n'avoit point
ds pour continuer la guerre,
prévoyoit bien, aux murmures
voit déjà excités, que s'il fou-
vantage les Peuples, il s'éleve-
ntre lui une nouvelle tempête.
cette peine il eut recours au
d remede qu'on a accoutumé
atiquer quand la France eſt en
er : c'eſt la convocation des
Généraux, très-utile quand
libre, & qu'elle eſt ſans fac-
t parce que la néceſſité preſ-
e lui donnoit pas le temps de
mbler en corps, il convoqua

Le Roi pour avoir de l'argent, convoque l'Aſſemblée des Notables, à Rouen.

1596. ſeulement les Notables d'entr
Grands de ſon État, des Prélat
la Nobleſſe, & des Officiers de
cature & de Finances.

Ordre de la ſéance.

Il deſira que l'aſſemblée ſe t
Rouen dans la grande ſalle de
baye de Saint Ouen. Au mili
laquelle il étoit aſſis dans une
élevée en forme de Trône ſo
dais : à ces côtés étoient les I
& Seigneurs ; derriere, les qua
crétaires d'État ; au-deſſous de
premiers Préſidens des Cours ſ
raines, & les Députés des O
de Judicature & de Finances
fit l'ouverture par une harang
gne d'un véritable Roi, » lequ
» croire que ſa grandeur & ſo
» rité ne conſiſtent pas ſeulem
» une puiſſance abſolue, mais a
» de ſon État, & au ſalut de ſo
» ple.

Il y fait une belle harangue.

Si je faiſois gloire, leur dit-
paſſer pour excellent Orateur,
apporté ici plus de belles paroles
bonnes volontés ; mais mon a
tend à quelque choſe de plus h
de bien parler, j'aſpire aux g
titres de Libérateur & de Re
teur de la France. Déjà, par la

du Ciel, par les conseils de mes fideles serviteurs, & par l'épée de ma brave & généreuse Noblesse, (de laquelle je ne distingue point mes Princes; la qualité de Gentilhomme étant le plus beau titre que nous possédions) je l'ai tirée de la servitude & de la ruine. Je desire maintenant la remettre en sa premiere force & en son ancienne splendeur. Participez, mes Sujets, à cette seconde gloire, comme vous avez participé à la premiere. Je ne vous ai point ici appellés, comme faisoient mes prédécesseurs, pour vous obliger d'approuver aveuglément mes volontés; je vous ai fait assembler pour recevoir vos conseils, pour les croire, pour les suivre, en un mot, pour me mettre en tutelle entre vos mains. C'est une envie qui ne prend guere aux Rois, aux barbes grises, & aux victorieux comme moi: mais l'amour que je porte à mes sujets, & l'extrême desir que j'ai de conserver mon Etat, me font trouver tout facile & tout honorable. 1596.

L'Assemblée émue jusqu'au fond du cœur par de si tendres paroles, travailla avec affection à trouver de quoi pouvoir continuer la guerre, & pour cet effet elle ordonna qu'on re-

On lui accorde un fonds pour faire la guerre.

1596. culeroit d'une année le payement des gages des Officiers, & que, pour deux ans seulement, il seroit imposé un sol pour livre sur toutes les marchandises, qui entreroient dans les Villes closes, excepté sur le bled, qui est la nourriture des Pauvres. Ce dernier moyen causa beaucoup de bruit dans les Provinces d'au-delà la Loire; mais Rôni, que le Roi avoit depuis quelques mois fait Surintendant, non moins habile que fidele, ainsi que nous le dirons ailleurs, joignit à ces fonds une grande somme de deniers, que les Financiers avoient détournés, & qu'il fit revenir dans les coffres du Roi.

1597. Cependant le Roi d'Espagne, sentant diminuer les forces de son corps & de son esprit, par une langueur qui dégénéra en une horrible maladie, craignoit que sa foiblesse ne causât des révoltes dans ses Pays, si éloignés les uns des autres. D'ailleurs il avoit épuisé ses Finances, & il souhaitoit avec passion de donner les Pays bas à sa très chere fille Isabelle. Voilà pourquoi il avoit fait connoître au Saint Pere, qu'il desiroit la paix; & sa Sainteté avoit envoyé le Géné-

Le Roi d'Espagne desire la paix.

ral des Cordeliers vers lui pour l'y disposer plus particuliérement. 1597.

Lorsqu'elle étoit bien acheminée, il survint un incident qui la retarda de plus d'un an. Hernand Teillo, Gouverneur pour l'Espagnol de Dourlens, averti du mauvais ordre que les Bourgeois d'Amiens tenoient à la garde de leur Ville, la surprend un matin sur les neuf heures, comme on étoit au Sermon, c'étoit en Carême; ayant fait embarrasser une porte par une charette chargée de noix, dont un sac fut délié exprès, afin d'amuser les Soldats qui étoient au corps de garde.

Surprise d'Amiens par les Espagnols; ce qui retarde la Paix.

Une si fâcheuse nouvelle étonna d'autant plus le Roi, qu'il étoit alors en réjouissance & se divertissoit à Paris. » Il vouloit que ses paquets importans vinssent droit à lui, & non » point à d'autres, & que l'on les lui » apportât à quelque heure que ce » fût; tellement que comme il étoit » dans un profond someil, après » avoir fait danser un ballet, un Cour» rier le vint éveiller pour lui dire » cet accident.

Aussitôt il saute hors du lit, & mande deux ou trois de ses plus confidens, pour s'entretenir avec eux,

1597. Ils jugeoient tous que cela arı dans une méchante conjoncture ce que le Duc de Mercœur ét puissant en Bretagne, que les des factions étoient encore ca sous les cendres; que les Hug faisoient des cabales, & qu'en consternation étoit extraordinair Paris, qui se voyoit par-là d frontiere. Mais ce courage hérc que tant de périls n'avoient su vanter, ne fut point ébranlé p lui-là; au contraire, il résol l'affronter d'abord: & d'aller p: tement investir Amiens, avant (Espagnols s'y fussent plus aff

Le Roi se résout, malgré son Conseil, d'aller assiéger Amiens.

Ses plus grands Capitaines n'é point de cet avis. Mais nonc cela, lui qui avoit plus de g lumieres & plus de fermeté (tous, l'entreprit courageusemen pas tant, disoit-il, sur les moye mains, que sur la confiance qu'i en Dieu, qui lui avoit toujou la grace de l'assister.

Dieu l'assiste visiblement.

Il découvre plusieurs conspirations.

Et véritablement on peut dii l'assista encore plus visiblem(cette occasion, qu'il n'avoit fait. Car il découvrit plusieurs pirations sur sa personne, e

ın Religieux qu'un Agent du Roi ıgne, à ce qu'on disoit, avoit vouter à le tuer, & de très - dangecabales, que l'argent de ce mêɔi entretenoit à Paris, lesquelles roient toutes ses démarches, & ənt un jour le faire enlever de hâteau de Saint Germain en 1497.

illeurs ses peuples répondant, e ils devoient, à son affection elle, ne lui dénierent rien de e qu'il leur demanda pour hâsiege. Puis le Duc de Mayenne s les Ligueux desirant lui téıer leurs ressentimens pour tou; bontés, le servirent si fidele& si chaudement en cette occaındis que les autres chanceloient tenoient à quartier, qu'il fut ; de dire qu'il connoissoit bien plupart de ces gens-là n'avoient ; été ennemis de sa personne, eulement de la Religion Hute.

Les Peuples contribuent volontiers, & les Ligueux le servent fort bien.

siege fut fort long, difficile & ux; & si le Roi d'Espagne y eût employer toutes ses forces, jae Roi n'en fût venu à bout. Mais t devenu fort chagrin, il ne

1597. desiroit que le repos, & ne se soucioit plus de conquêtes ; si bien qu'il ne donna aucune des assistances que l'Archiduc lui demandoit.

L'Archiduc vient au secours d'Amiens.

L'Arciduc ne laissa pas pourtant de faire le plus grand effort qu'il pût pour faire lever le siege. Il vint se présenter au quartier de Long-pré, un jour qu'on ne s'y attendoit pas, avec de très-grandes forces ; cela mit le désordre & l'épouvante parmi nos François, en telle sorte que s'il eût su se servir de l'occasion, & ne pas perdre le temps à consulter, il eût sans doute jetté les trois mille hommes dans la place qu'il avoit destiné pour cela.

Son arrivée & ses attaques mettent l'Armée du Roi en désordre.

Le Roi, revenant de la chasse, où il étoit allé, trouva un effroi général dans son Armée, & quelques-uns même des principaux Chefs tout éperdus. Dans un si grand danger, le cœur ni la tête ne lui manquerent pas : il dissimula sa crainte, donna les ordres sans s'émouvoir, & se fit voir partout avec un visage aussi gai, & des discours aussi fermes, qu'après une victoire. Il fait promptement marcher ses Troupes au champ de bataille, qu'il avoit choisi trois jours devant, à

Le Roi la rassure.

ıit cens pas de-là les lignes. De cet 1597.
ıdroit ayant consideré le bel ordre de
Armée d'Espagne, le peu d'assuran-
de la sienne, & la foiblesse de son
ıste, où il n'avoit pas eu le loisir de
fortifier, il fut un peu ému, &
ıuta du succès de la journée. Alors
ıpuyé sur l'arson de la selle, ayant
chapeau à la main, & les yeux le-
s au Ciel, il dit à haute voix : *Ah! igneur, si c'est aujourd'hui que tu me ux punir, comme mes péchés le mé- ent, j'offre ma tête à ta justice; n'é- rgne pas le Coupable. Mais Seigneur, r ta sainte miséricorde, prend pitié ce pauvre Royaume, & ne frappes s le troupeau pour la faute du Ber- r.*

Paroles dignes d'un Chrétien, & d'un bon Roi.

On ne peut exprimer de quelle ef-
ace furent ces paroles; elles furent
ortées en un moment dans toutes ses
oupes, & il sembla qu'une vertu
ı Ciel eût rendu le courage à tous les
rançois.

L'Archiduc se retire en Flandres.

L'Archiduc les ayant donc trouvés
solus & en bonne contenance, n'osa
ısser outre. Quelques autres tenta-
ves qu'il fit ensuite, ne lui réussi-
nt pas, & il se retira la nuit dans
Pays d'Artois, où il licencia ses

1597. Troupes. Enfin Hernand Teillo ayant été tué d'un coup de mousquet, les Assiégés capitulerent, & le Roi établit Gouverneur dans la Ville le Seigneur de Vic, homme de grand ordre & d'exacte discipline, qui par son commandement, commença d'y bâtir une Citadelle.

Le Roi reprend Amiens.

Il va jusqu'aux portes d'Arras, & défie les Espagnols.

Au partir d'Amiens, le Roi mena son Armée jusqu'aux portes d'Arras, pour visiter l'Archiduc. Il y demeura trois jours en bataille, & salua la Ville de quelques volées de canons; puis voyant que rien ne paroissoit, il se retira du côté de France, mal satisfait, disoit-il galamment de la courtoisie des Espagnols, qui n'avoient pas voulu s'avancer d'un pas pour le recevoir, & avoient refusé de mauvaise grace l'honneur qu'il leur faisoit.

Le Maréchal de Biron servit admirablement bien à ce siége. Aussi le Roi, lorsqu'il fut de retour à Paris, & que ceux de la Ville lui eurent fait une réception véritablement royale, leur dit en leur montrant ce Maréchal: *Messieurs, voilà le Maréchal de Biron que je présente volontiers à mes amis & à mes ennemis.*

l n'y avoit plus aucun reſte appa-
ent de la Ligue en France, que le 1597.
Duc de Mercœur encore cantonné
ans la Bretagne. Le Roi lui avoit
ouvent accordé des treves, & offert
e grandes conditions: mais il étoit
entêté de l'ambition de ſe faire Duc Le Duc de Mercœur recule toujours à conclure ſon Traité.
e ce Pays-là, qu'il prenoit toujours
e nouveaux délais pour conclure, ſe
gurant que le temps lui ameneroit
uelque révolution favorable, & ſe
attant de je ne ſais quelles prophéties,
ui l'aſſuroient que le Roi mourroit
ans deux ans.

Enfin, le Roi ennuyé de tant de re- 1598.
iſes, tourna la tête de ce côté-là, ré- Le Roi va en Bretagne résolu de le châtier.
olu de châtier ſon opiniâtreté, com-
ne elle le méritoit. Il étoit perdu ſans
eſſource, s'il ne ſe fût aviſé, pour ſe
auver, d'offrir ſa fille unique au fils
îné de Gabrielle, Ducheſſe de Beau-
ort.

Ses Députés n'avoient pu d'abord
btenir autre choſe, ſinon qu'il ſorti-
oit tout à l'heure de la Bretagne, &
u'il remettroit toutes les Places qu'il
tenoit, moyennant quoi Sa Majeſté
ui accorderoit un oubli du paſſé, &
e recevroit en ſes bonnes graces.

1598.

» sont incompatibles, quand le Prince » n'est pas juste & ménager, ou qu'il » laisse manier son argent à d'autres, » sans prendre garde soigneusement à » ses comptes.

Le calme fut ainsi rendu à la France pour le dedans, après dix ans de guerres civiles, par une grace particuliere de Dieu sur ce Royaume, par les soins laborieux, par la bonté & par la valeur du meilleur Roi qui fût jamais. On travailloit cependant sérieusement à la paix entre les deux Couronnes de France & d'Espagne. Les deux Rois la desiroient également; notre Henri, parce qu'il souhaitoit avec passion soulager la France, & lui faire reprendre ses forces après tant de saignées & de violentes agitations; & Philippe, parce qu'il sentoit bien qu'il arrivoit à la fin de ses jours, & que son fils Philippe III n'étoit point capable de soutenir le faix de la guerre contre un si grand Roi.

On travaille à la paix générale, & les deux Rois la souhaitent.

Les Députés de part & d'autre étoient assemblés pour cela depuis trois mois dans la petite Ville de Vervins, avec le Nonce du Pape. Ceux de France étoient Pompone de Belliévre,

Les Députés s'assemblent à Vervins.

las Brûlard de Sillery, tous
onſeillers d'État, & le dernier 1598.
Préſident au Parlement; leſ-
;iſſant de concert & ſans ja-
vuiderent les articles les plus
s en fort peu de temps; & ſur
ju'ils en reçurent du Roi, ſi-
la paix le deuxieme jour de
douzieme du même mois elle
liée à Vervins.

oit trop long de rapporter ici
articles du Traité : je dirai
nt qu'ils portoient en gros que
agnols rendroient toutes les
u'ils avoient priſes en Picar-
Blavet qu'ils tenoient encore
agne. Que le Duc de Savoie
ompris en ce Traité, pourvu
ıdît au Roi la Ville de Be re
ıoit en Provence. Et pour le
at de Saluces, que ce Duc
ıvahi ſur la France vers la fin
e de Henri III, qu'il ſeroit
u jugement du Saint Pere,
ideroit cette queſtion dans

Subſtance du Traité de Vervins.

ıblication de la paix ſe fit en
ıe jour par toutes les Villes
ce & des Pays-bas, avec des
.nces, dont le bruit éclata

La paix eſt publiée.

» tre les Loix de la Nature &
» tianiſme de faire la guerre
» mour de la guerre, un Prin
» tien ne devoit jamais refuſe
» ſi elle ne lui étoit tout-à-f
» vantageuſe.

Fin du Tome premie

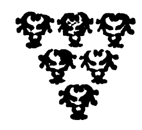
IISTOIRE
DU ROI
HENRI
LE GRAND,

COMPOSÉE

r Messire HARDOUIN DE PEREFIXE, Evêque de Rodez, ci-devant Précepteur du Roi.

ûe, corrigée & augmentée par l'Auteur.

TOME SECOND.



A PARIS,

AR LA COMPAGNIE.

M. DCC. LXVII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.



TROISIEME PARTIE
DE LA VIE
DE
HENRI LE GRAND,

CONTENANT SOMMAIREMENT ce qu'il fit depuis la Paix de Vervins, faite en mil cinq cens quatre-vingt-dix-huit, jusqu'à sa mort arrivée en mil six cens dix.

JUSQUES-ici nous avons suivi la fortune de notre Héros, par des chemins extrêmement difficiles & raboteux, au travers des rochers & des précipices, durant des temps fort fâcheux & pleins d'orages & de tempêtes; maintenant nous l'allons suivre par des routes plus aisées & plus

1598.

La troisiéme partie de la vie de Henri le Grand fut plus calme que les autres, & plus dans la paix.

la Royauté, ou enfin parmi
vertissemens, il fera son p
plaisir de ses plus nécessaires
importantes occupations.

Il fut Capitaine par nécessité, & politique par inclination.

Dans les deux premieres p
sa vie, que nous avons vues
par nécessité homme de gue
campage, dans cette derniere
clination, homme de cabinet
politique; mais dans toutes
ble & infatigable.

Il faut qu'un Roi sache la guerre; mais outre cela il y a bien d'autres fonctions de la Roïauté

Le vrai devoir d'un Souver
siste principalement à proté
Sujets. Il faut qu'il les défen
tre les Étrangers, & qu'il rep
actions & les attentats des r
c'est pour cela qu'il a le
des armes entre les mains,
lui est avantageux d'entendre

aire par des Lieutenans; Qui doute 1598.
[q]ue le Prince le plus heureux ne soit
» celui qui met ses affaires en tel état,
» qu'il n'a pas besoin de tirer l'épée, Quelles sont ces fonctions.
» mais est assez puissant pour rendre la
» justice, pour punir les Méchans, &
» pour honorer & élever les gens de
» bien; qui sait distribuer les graces
» & les récompenses, entretenir le
» bon ordre & les loix, & maintenir
» ses Provinces dans la tranquillité;
» qui a soin de s'informer souvent &
» soigneusement de ce qui s'y passe,
» de soutenir sa réputation & sa gran-
» deur, par sa bonne conduite, de
» se faire redouter par ses Ennemis,
» & estimer par ses Alliés; qui s'ac-
» coutume à présider dans son Con-
» seil en Souverain, à écouter les
» Ambassadeurs, & leurs répondre,
» & à démêler les grandes affaires par
» traités & négociations; qui veille
» incessament, pour prévenir le mal
» & mettre les Méchans & les Enne-
» mis dans l'impuissance de nuire,
» pour rendre l'Etat riche, florissant
» & abondant, par le moïen du com-
» merce, par la culture des Sciences
» & des beaux Arts, pour y faire venir
» l'opulence de tous les endroits de la

1598. » terre, & ſur-tout pour y procurer » la gloire & le ſervice de Dieu; en» ſorte que ce ſoit comme un Para» dis de délices, & un ſéjour de fé» licité. Ce ſont, à mon avis, les » emplois dignes d'un puiſſant Roi, » d'un Roi ſage & chrétien; qui étant » le Paſteur de ſes Peuples, c'eſt ainſi » qu'Homere appelle ſouvent le grand » Roi Agamemnon) ne doit pas ſeu» lement ſavoir chaſſer les Loups, » j'entends faire la guerre, mais plus » encore ſavoir conduire ſon trou» peau, le préſerver de toutes mala» dies, l'engraiſſer, & le faire multi» plier.

La Paix eſt jurée par le Roi, & par l'Archiduc Albert.

La Paix aïant été publiée avec une réjouiſſance incroïable des François, des Flamands & des Eſpagnols, elle fut ſolemnellement jurée le vingt-unieme Juin, par le Roi, dans l'Egliſe de Notre-Dame, ſur la Croix & ſur les ſaints Evangiles, en préſence du Duc d'Arſcot, & de l'Admirante d'Arragon, Ambaſſadeurs du Roi d'Eſpagne pour cet effet. Et puis le Cardinal Archiduc Albert, Gouverneur des Païs-bas pour ce Roi, la jura auſſi le vingt ſixiéme du même mois, dans la Ville de Bruxelles, y

ant le Maréchal de Biron, que le 1598.
voit honoré nouvellement de la Biron est
té de Duc & Pair, vérifiée en fait Duc &
ment, tant pour donner plus d'é- Pair, va jurer la Paix
cette Ambassade, que pour ré- aux Païs-bas.
enser les grands services que ce
eur lui avoit rendus dans la guer-

ce Voïage, les Espagnols n'é- Les Espagnols l'enivrent de présomption.
erent aucunes caresses ni louan-
nvers ce nouveau Duc, pour lui
er l'orgueil & la vanité, & l'en-
ent tellement de la bonne opinion
i-même, qu'il se mit dans la
ue le Roi lui devoit plus qu'il
roit jamais lui donner, & que
vertu n'étoit assez honorée en
e, il trouveroit bien ailleurs qui
ettroit à plus haut prix. Ce qui
ira tantôt de très-mauvais ef-

sieurs d'entre les François, qui Ce que les François & ce que les Espagnols disoient de la Paix de Vervins.
voient pas au vrai le pitoïable
ù étoit le Roi d'Espagne & ses
es, ne pouvoient comprendre
ent ce Prince avoit acheté la Paix
er, que de rendre six ou sept
es Places, entr'autres Calais &
t, qu'on pouvoit nommer les
le la France. Les Espagnols au

1598. contraire, qui voïoient que leur Roi étoit moribond, ses Finances épuisées, les Païs-bas ébranlés, le Portugal & ses terres d'Italie sur le point de se révolter, le Fils qu'il laissoit, bon Prince à la vérité, mais qui aimoit bien le repos, s'étonnoient que les François, aïant si bravement repris Amiens, & réuni toutes leurs forces, après le Traité du Duc de Mercœur, n'eussent pas poussé dans les Païs bas, parce qu'apparemment ils les eussent emportés ou fort ébrechés. Le Roi répondoit que s'il avoit désiré la Paix, ce n'étoit pas qu'il s'ennuïat des incommodités de la guerre, mais pour donner moïen à la Chrétienté de respirer: » Qu'il savoit bien que dans » la conjoncture où étoient les choses, il en eût pu tirer de grands » avantages; mais que la main de Dieu » renversoit souvent les Princes dans » leurs plus grandes prospérités, & » qu'un Sage ne devoit jamais, pour » l'opinion de quelque favorable évé» nement, s'éloigner d'un bon accord, » ni se fier trop sur l'apparence du » bonheur présent; qui peut changer » par mille accidens imprévus; étant » arrivé bien souvent qu'un homme

Pourquoi le Roi avoit désiré la Paix.

Belles paroles.

» atterré & fort blessé, a tué celui qui » lui vouloit faire demander la vie.

1598.

On reconnut dans peu de tems que le Roi Philippe II avoit beaucoup plus besoin de cette Paix, que la France. Car son mal se redoubla plus fort. Il eut vingt-deux jours durant un perpétuel flux de sang par tous les conduits de son corps; & un peu devant sa mort, il lui vint quatre apostumes en la poitrine, d'où il sortoit une continuelle fourmilliere de vermine, que tout le soin de ses Officiers ne pouvoit tarir.

Mal d'étrange, & mort de Philippe II, Roi d'Espagne.

Dans cette étrange maladie sa constance fut merveilleuse, & il n'abandonna point les rênes de son Etat jusqu'au dernier soupir de sa vie. Car il prit soin, avant que de mourir, de traiter le mariage de son Fils avec Marguerite, Fille de l'Archiduc de Grats; & celui de sa chere Fille Isabelle, avec le Cardinal Archiduc Albert, de même sang qu'elle, & lui donna pour dot les Païs bas, & la Comté de Bourgogne, à la charge de réversion, si elle mouroit sans Enfans.

Avant que de mourir il prend soin de faire marier son Fils, & sa Fille.

Il avoit bien signé les articles de la Paix: mais sa maladie mortelle ne lui permit pas de prêter le serment avec

La maladie de Philippe II l'empêche de jurer la Paix.

1598. De plus, aïant appris que d
les troubles il s'étoit fait quanti
faux Nobles qui, s'exemptoient
Taille, il ordonna qu'il en sero
recherche; & il ne les confirma
dans leur usurpation pour une
d'argent, comme on fait quelqu
au grand préjudice des autres
taillables, mais il voulut qu'ils f
réimposés à la Taille, afin qu
ce moïen ils aidassent aux plus
vres à porter une bonne part
fardeau, comme étant les pl
ches.

Il fait rechercher le faux Nobles & reimposer à la Taille.

Il désiroit encore avec beau
d'affection faire du bien à sa
Noblesse, & la dédommager d
penses qu'elle avoit faites à so
vice; mais ses coffres étoient vi
& d'ailleurs tout l'or du Pérou
pas été suffisant pour satisfaire l
tit & le luxe de tant de gens.
Roi Henri III avoit, par son
ple & par celui de ses Mignons
té la dépense si haut, que le
gneurs vouloient vivre en Prin
les Gentilshommes en Seigne
falloit pour cela qu'ils aliénass
possessions de leurs Ancêtres, &
changeassent ces vieux Chât

1598.

marques illustres de leur Noblesse, en clinquans, en dorures, en train & en chevaux. Puis, lorsqu'ils s'étoient endettés par-de-là leur crédit, ils retomboient ou sur les coffres du Roi, demandant des pensions, ou sur le dos du pauvre Peuple, l'écorchant par mille brigandages. Le Roi voulant donc remédier à ce désordre, déclara hautement à sa Noblesse, qu'il vouloit qu'ils s'accoutumassent à vivre chacun de son bien; & pour cet effet qu'il seroit bien-aise, puisqu'on jouissoit de la Paix, qu'ils allassent voir leurs maisons, & donner ordre à faire valoir leurs terres. Ainsi il les soulageoit des grandes & ruineuses dépenses de la Cour, en les renvoïant dans les Provinces, & leur apprenoit que le meilleur fond que l'on puisse faire, est celui du bon ménage. Avec cela, sachant que la Noblesse Françoise se pique d'imiter son Roi en toutes choses, il leur montroit, par son propre exemple, à retrancher la superfluité des habits. Car il alloit ordinairement vêtu de drap gris, avec un pourpoint de satin ou de taffetas, sans découpure, passement, ni broderie. Il louoit ceux qui se vêtoient

Il retranche le luxe de sa Noblesse, & les renvoie tous dans leurs maisons aux champs.

Leur montre par son exemple la modestie des habits.

1598. de la forte, & fe rioit des autres, qui portoient, difoit-il, leurs moulins & leurs bois de haute futaie fur leurs dos.

Il tombe malade & en danger. Sur la fin de l'année il fut atteint d'une fubite & violente maladie à Monceaux, dont il penfa mourir. Toute la France en eut le friffon; on le tint pour défefpéré, & le bruit qui en couru penfa rallumer les factions. Mais il fut fur pié au bout de dix ou douze jours; & il fembla que Dieu ne lui avoit envoïé ce mal, que pour lui découvrir ce qu'il y avoit encore » de mauvaife volonté dans le Roïau» me, & pour lui donner la fatisfac» tion de fentir, par les regrets que » faifoient fes Peuples, le plaifir qu'il » y a d'être aimé.

Dans le plus fort de fa maladie, il difoit à fes Amis ces belles paroles: *Je n'appréhende nullement la mort, je l'ai affrontée dans les plus grands périls; mais j'avoue que j'ai regret de fortir de cette vie fans avoir pu remettre ce Roïaume dans la fplendeur que je m'étois propofée, & fans avoir témoigné à mes Peuples, en les gouvernant bien & les foulageant de tant de fubfides, que je les aime comme fi c'étoient mes Enfans.*

Au sortir de-là continuant ses louables desseins de mettre ordre à ses affaires, il vint à Saint Germain en Laye pour y résoudre les Etats de la dépense, tant de sa Maison, que de la garde des Places, entretien des Troupes, Artillerie, Marine, païement des Officiers, & plusieurs autres charges. Il avoit pour lors en son Conseil, comme nous dirons à cette heure, de très grands hommes, & fort consommés en toute sorte de matieres; mais il se montroit encore plus habile qu'eux & plus éclairé. Il examina & discuta tous les articles de dépenses, avec un jugement & des lumieres d'esprit merveilleuses, retrancha & ménagea tout ce qui se pouvoit retrancher, & conserva tout ce qui étoit nécessaire. Entr'autres choses, il retrancha beaucoup de superfluités pour la dépense des tables de sa Maison; non pas tant pour épargner pour lui-même, que pour obliger ses Sujets à modérer leur friandise, & afin d'empêcher qu'ils ne ruinassent leurs maisons, pour y vouloir entretenir une trop grande cuisine. » En effet, par l'e» xemple du Roi, qui a toujours plus » de force que les Loix, ni que la con-

1598.

Il trava[ille] aux Etats [de] ses dépen[ses].

Retranc[he] les superflu[i]tés de ses [ta]bles.

1598. » rection, le luxe fut bientôt con» verti en frugalité, fort nécessaire à » l'Etat.

Afin de savoir si bien tout le fond de ses Finances, qu'il ne pût se tromper dans ses mesures, ni être trompé par ceux qui les manioient, il avoit dans son cabinet un état de sa Maison, un de la Marine, un de l'Artillerie, un des gages des Officiers de Justice & de Finances, un de tout ce qui se levoit en chaque Province, & des charges qui étoient dessus, & généralement de toutes les choses, sur lesquelles il jettoit souvent les yeux & les examinoit, pour y ajouter ou retrancher, non point selon la fantaisie ou les importunités des autres, mais selon le besoin, la raison & l'équité.

Qui étoient ses Conseillers ou Ministres.

Il y avoit pour lors dans son Conseil de très-habiles & fideles Ministres, comme Chiverny, Bellievre, Sillery, Sancy, Jeannin, Villeroy & Rôny. Je ne parle point des grands hommes pour la guerre, comme le Maréchal de Biron, Lesdiguieres Gouverneur de Dauphiné, le Duc de Mayenne, le Connétable de Montmorency, le Maréchal de la Chastre,

e Maréchal d'Aumont, Guitry, la Noue, & plusieurs autres, desquels il ne se servoit point pour l'aministration de l'Etat, quoiqu'il s'entretint souvent avec eux, & que par honneur il leur communiquât quelquefois les grandes affaires, & leur en demandât leurs avis; comme il faisoit aussi à quelques gens de robe, qu'il connoissoit fort habiles & fort affectionnés, entr'autres Achilles de Harlay, premier Président au Parlement, & Jacques Auguste de Thou, aussi Président dans la même Compagnie, qu'il emploïa en plusieurs négociations très-importantes. 1598.

Le Chancelier de Chiverny, qui avoit été élevé à cette charge sous le regne de Henri III, étoit homme froid, dissimulé, & avisé; mais, à ce qu'en disoient ses Ennemis, il étoit meilleur Praticien, que bon Conseiller d'Etat. CHIVERNY.

Il mourut l'année suivante, & en sa place le Roi mit Pomponne de Bellievre, fort consommé dans la science des droits & des intérêts de la France, & fort adroit Négociateur, comme il le montra bien au Traité de Vervins. Il étoit vieux quand le Roi lui donna cette charge: aussi disoit-il, BELLIEVRE.

1598. qu'il n'y étoit entré que pour en sortir. Il porta le Roi à faire un févere Edit contre les Duels : il établit un fort bon ordre dans le Confeil, & ordonna qu'il ne feroit point reçu de Maître des Requêtes, qui n'eût été dix ans entiers dans quelqu'une des Compagnies fouveraines, ou feize ans en d'autres Siéges fubalternes.

SILLERY. Nicolas Brûlard-de-Sillery, Préfident au Mortier au Parlement de Paris, qui avoit été fon compagnon à Vervins, étoit un efprit doux, facile & accort, mais qui pénétroit plus avant qu'il ne vouloit qu'on le crût. On dit que le Public ne vit jamais aucune émotion fur fon vifage ni en fes difcours.

SANCY. Harlay-Sancy étoit un homme franc, hardi, intrépide, qui ne craignoit perfonne quand il s'agiffoit du fervice du Roi ; mais il étoit un peu brufque, & lui parloit trop librement ; témoin ce qu'il lui dit touchant Madame Gabrielle, qui fut bien le lui rendre.

Quand à Jeannin, Préfident au Parlement de Bourgogne, & Villeroy, premier Secrétaire d'Etat, ils avoient tous deux été dans le Parti de la Li-

e, & y avoient très-utilement servi Roi & la France, en ce qu'agissant lement pour la défense de la Reion catholique, & non par esprit faction, ils avoient empêché que Espagnols n'empiétassent sur ceïaume, & que le Duc de Mayenne se jettât absolument entre leurs is, comme souvent le désespoir de affaires l'y portoit. Ils convenoient is deux en ce point, qu'ils aimoient tat & la Roïauté avec passion, & 'ils avoient un grand jugement; is du reste leurs humeurs étoient ez différentes. 1598.

Jeannin étoit un vieux Gaulois, JEANNIN. i vouloit mener les affaires par les rmes anciennes suivant les Loix & Ordonnances, bon Jurisconsulte, rme & résolu, qui alloit droit au it, qui ne savoit point prendre de tours, & qui aimoit fort le bien iblic.

Villeroy étoit un des plus sages, & VILLEROI. s plus adroits Courtisans qu'on ait nais vus; il avoit un esprit clair & t, qui développoit avec une inorable facilité les affaires les plus ibrouillées, qui les expliquoit si réablement, & si intelligiblement

1598. que rien plus, & qui leur donnoit le tour qui lui plaisoit. Il étoit merveilleusement actif, & avec cela très-fécond en expédiens, prenant une affaire par tant de biais, qu'il étoit malaisé qu'elle lui échappât.

Le Roi conféroit souvent avec ces Conseillers, & comment.

Le Roi conféroit souvent avec ces Conseillers; on les appelloit encore ainsi, & non pas Ministres, comme on a fait depuis trente-cinq ans. Il leur parloit de ses affaires, quelquefois pour en être instruit, & quelquefois pour les instruire eux-mêmes; ce qu'il faisoit, ou dans son cabinet, ou à la promenade dans les allées des Tuileries, de Monceaux, de Saint Germain, & de Fontainebleau. Il s'entretenoit souvent avec eux séparement, les appellant les uns après les autres; & il en usoit ainsi, ou pour les obliger à lui parler avec plus de liberté, ou pour ne leur pas dire lui-même, à tous ensemble, ce qu'il ne vouloit dire qu'à quelques Particuliers, ou pour quelque autre raison, qui étoit sans doute d'une fort bonne Politique. Il disoit qu'il n'en trouvoit point parmi eux, qui le satisfissent comme Villeroy, & qu'il vuidoit plus d'affaires avec lui en une heure, qu'avec les autres en un jour.

Quant à Maximilien de Bethune, Baron de Rôny, & depuis Duc de Sully, aïant été nourri assez jeune auprès du Roi, dans la Religion Huguenote, le Roi avoit reconnu sa capacité & son affection en diverses affaires de conséquence, mais sur-tout qu'il avoit le génie porté au maniement des Finances, & qu'il avoit toutes les qualités requises pour cela. En effet il étoit homme d'ordre, exact, bon ménager, gardoit sa parole point prodigue, point fastueux, point porté à faire de folles & vaines dépenses, ni au jeu, ni en femmes, ni en festins, ni en meubles somptueux, ni en bâtimens trop superbes, ni en aucunes des choses qui ne conviennent pas à un homme élevé dans cet emploi. De plus, il étoit vigilant, laborieux, expéditif, qui donnoit presque tout son tems aux affaires, & peu à ses plaisirs. Avec cela il avoit le don de pénétrer les matieres, jusques au fond, & de développer les entortillemens & les nœuds dont les Financiers, quand ils ne sont pas de bonne foi s'étudient à cacher leurs griveleries. Sur tout il n'entra jamais dans les Traités, ni dans les Fermes, sous des

1598.

RÔNY, depuis Duc de Sully.

Il avoit du génie pour les Finances.

noms empruntés, ce qui ſans doute
1598. eſt un vol manifeſte, & très-puniſſable, étant certain que, qui eſt intéreſſé à une affaire, au lieu de la porter auſſi haut qu'elle devroit aller, la rabaiſſe tout autant qu'il peut.

Nous avons dit comme le Roi déſiroit ſur toutes choſes de pourvoir à l'œconomie de ſes Finances, & les raiſons pour leſquelles il avoit été obligé de laiſſer François d'O dans la charge de Surintendant. Après que cet homme fut mort, il en donna la charge à cinq ou ſix perſonnes, qu'il en crut capables, & gens de bien. Il s'étoit perſuadé qu'il en ſeroit mieux ſervi que d'un ſeul, s'imaginant qu'ils s'entreveilleroient & qu'ils ſe ſerviroient de Controlleurs les uns aux autres. Mais tout le contraire arriva; chacun ſe déchargeoit ſur ſon compagnon; rien ne s'avançoit; & ſi quelqu'un d'eux vouloit agir, tous les autres ne manquoient point de le traverſer par leurs jalouſies, de ſorte qu'ils ne s'accordoient qu'en ce point, que chacun d'eux ſe faiſoit bien païer de ſes appointemens, qui coutoient ſix fois plus au Roi, que s'il n'y eût eu qu'un ſeul Surintendant, ſans qu'il

Après la mort de François d'O, le Roi commit ſes Finances à cinq ou ſix, qui s'en acquitterent fort mal.

retirât aucun profit de cette multitude. 1598.

Lorsqu'il eut donc reconnu que tant de gens ne faisoient qu'embrouiller ses Finances, il les remit toutes en la main d'un seul, qui fut Sancy. Mais quelque tems après l'aïant reconnu plus propre à d'autres emplois qu'à celui-là, il lui donna Rôny pour compagnon, & puis enfin fit Rôny seul Surintendant.

Voyant cela, il fait Sancy seul Surintendant.

Et fort peu de tems après Rôny.

Rôny, avant qu'il entrât en cette charge, s'étoit pourvu de toutes les connoissances nécessaires pour s'en bien acquitter; il savoit parfaitement tous les revenus du Roïaume, & toutes les dépenses qu'il y falloit faire. Il communiqua tout ce qu'il en savoit au Roi, qui de son côté avoit aussi si bien étudié toutes ces choses, qu'on ne pouvoit pas dépenser cent écus, sans qu'il sût s'ils avoient été bien ou mal emploïés. » Comme c'est » l'avantage d'un mauvais Dispensa» teur, que son Maître soit ignorant, » & qu'il ne voie goutte dans ses af» faires; aussi est-ce celui d'un Servi» teur utile & fidele, qu'il soit bien » instruit, & qu'il y voie clair, afin » qu'il sache estimer dignement ses » services.

Qui connoissoit parfaitement les Finances.

Le Roi le savoit si bien, qu'il ne pouvoit y être trompé.

1598.

Il désira de Rôny qu'il ne prît aucun pot de vin, ni présent, sans l'en avertir.

Au reste, son humeur s'accordoit parfaitement bien avec celle du Roi. Lorsqu'il lui confia ses Finances, il désira de lui qu'il ne prît jamais aucun pot de vin, ni aucun présent, sans l'en avertir. Et quand Rôny l'en avertissoit, il y consentoit aussi-tôt, & même étoit si aise, qu'en le servant bien il trouvât son compte, que bien souvent il y ajoutoit des dons du sien, pour lui donner courage de le servir toujours de mieux en mieux. Mais Rôny ne les recevoit jamais, qu'ils ne fussent dûment vérifiés à la Chambre des Comptes, afin que tout le monde sût les libéralités que lui faisoit son Prince, & qu'on n'eût point à lui reprocher qu'il se servoit de sa faveur à épuiser ses coffres.

Il commença par établir un ordre constant & certain dans les Finances.

Sous l'administration de ce Surintendant, la premiere loi que le Roi donna aux affaires de cette nature, ce fut la constance immuable de l'ordre, lequel ne s'y doit jamais altérer, depuis qu'il a été une fois arrêté & résolu. Car comme les choses les plus déplorées se redressent sous une conduite ferme & certaine, aussi les plus assurées se dissipent par une tête légere, qui fait, défait, &

:fait sans cesse, & qui révoquera emain ce qu'elle a ordonné aujourd'hui. 1598.

Rôny donna bientôt des preuves ndubitables de sa capacité ; car aïant isité quatre Généralités seulement, l fit en peu de tems revenir un million & demi des deniers qui étoient garés. Puis après la surprise d'Amiens par les Espagnols, il fit trouver promptement un fond pour dresser une grande Armée, & fournir aux frais du siége ; si bien qu'il fut un des principaux instrumens du recouvrement de cette grande Ville.

Effets du bon ménage de Rôny.

Il est bon de marquer un expédient qu'il trouva entre plusieurs, pour empêcher les griveleries des Financiers ; car cela est nécessaire en tout tems. Il savoit qu'il y avoit quelques personnes dans le Conseil du Roi, qui étoient de part avec les Traitans & les Fermiers, & qui faisoient adjuger au Conseil les Fermes & les Traités à vil prix, & souvent leur faisoient donner de grandes diminutions. Pour empêcher que ces gens-là ne mangeassent ainsi le gâteau entr'eux, il ferma la main aux Fermiers généraux, défendant aux Sous-Fermiers

Expédient pour empêcher que les gens du Conseil ne grivelent avec les Fermiers, & les Traitans.



les deux tiers plus que ne m
les Traités & les Baux gén
ménagea aussi de telle sorte
pense, qu'il n'étoit point b
prêts, qui consument les pl
deniers du Roi, & le tienn
jours dans la nécessité; & s'il o
les Fermiers à faire des avan
toit sans aucunes remises.

Financiers aboient fort contre Rôny, mais il s'en mocque.

Ces gens du Conseil, qui
vilainement intéressés dans les
& dans les Partis, du comme
crierent fort contre sa cond
tendirent mille piéges, & lu
rent mille traverses; mais
tems il les amena à la raiso
blablement tous ceux qui n
aucun droit de lui demander

ıs nous ſommes un peu ar-
ır ce point des Finances,
ıt que c'eſt le plus impor-
tous, celui par lequel on
ıt, ſans lequel on ne ſau-
en faire, & d'où dépend le
ement ou l'accablement des
s, & tous les bons ou les
is ſuccès des deſſeins & des
ıſes.

Henri eut bien déſiré en
ms de pourvoir à la réfor-
u Clergé, qui véritablement
grand déſordre, tant pour
orel, les biens en aïant été
urant les guerres par les Hu-
& par les mauvais Catholi-
ıe pour le ſpirituel, la plû-

Le Roi ne peut encore pourvoir à la réformation du Clergé.

1598.

Il abuse des Bénéfices.

voient bien servi, le contraignoit de tolérer les abus, & même de les commettre, disposant des Bénéfices comme autrefois avoit fait Charles Martel. Car il les donnoit à des gens incapables, à des gens mariés, à des Hommes d'épée, à des Enfans, même à des Femmes, pour récompenser la perte de leurs Maris tués, ou ruinés à son service.

Je n'ai pas entrepris d'excuser ce défaut, parce qu'il n'y peut jamais avoir de sujet légitime de prostituer les biens du Sanctuaire aux Profanes; & d'emploïer les trésors du Crucifix à d'autres services qu'à celui de l'Autel. Je sais bien néanmoins que beaucoup d'Ecclésiastiques mêmes en usent tout autrement; mais qui doute que ces gens-là ne soient pires que les Juifs, qui jouoient aux dez sur la Robe sacrée de Jesus Christ?

Remontrance de l'Assemblée générale du Clergé au Roi.

Sur la fin de cette année, l'Assemblée générale du Clergé se tenant à Paris fit une grande remontrance au Roi, par laquelle les Prélats le prioient de faire publier le Concile de Trente en France; de ne point charger sa conscience des nominations aux Evêchés, Abbaïes & autres Bénéfices

aïant

aïant charge d'ame ; de ne point mettre 1598.
de pensions sur les Bénéfices pour des personnes laïques ; de ne plus permettre que les Eglises & les lieux saints fussent profanés, comme ils l'étoient, mais de faire ensorte qu'on les réparât, & qu'on y rétablît le service divin.

Pour ce qui est du Concile de Trente, il faut savoir qu'il étoit reçu en France, quant aux articles qui concernent la Foi, mais non pas généralement pour ceux qui touchent la police & la discipline ; parce qu'il semble à plusieurs que ces derniers sont pour la plûpart contraires aux libertés de l'Eglise Gallicane, & aux droits du Roi. C'est pourquoi quelque effort que les plus zélés aient pû faire, jamais ils n'en ont su venir à bout, les Parlemens s'y étant toujours fortement opposés.

A la Harangue du Clergé le Roi répondit éloquemment, mais en peu de mots, *qu'il reconnoissoit que ce qu'ils lui avoient dit touchant les nominations des Bénéfices étoit véritable, mais qu'il n'étoit pas l'Auteur de cet abus, & qu'il l'avoit trouvé ; qu'étant parvenu à la Couronne durant l'embrasement des guerres civiles, il avoit*

Belle réponse du Roi.

1598. *couru où il voïoit le plus grand pour l'éteindre ; que maintenan avoit la Paix , il tâcheroit de les deux colomnes de la France sont la Piété & la Justice : que, aidant, il remettroit l'Eglise en au état qu'elle étoit du tems de XII. Mais,* leur disoit il, *conti y, je vous prie, de votre côté ; fai vos bons exemples que le Peuple s tant incité à bien faire, qu'il en ci devant détourné. Vous m'av horté de mon devoir, je vous e du vôtre ; faisons bien, à l'envi l des autres. Mes Prédécesseurs voi donné de belles paroles, mais moi ma jaquette grise, je vous donn bons effets. Je suis tout gris au de mais je suis tout d'or au dedans. rai vos cahiers, & y répondrai l favorablement qu'il me sera possib*

Il avoit besoin de grande adresse pour se conduire avec le Pape & avec les Huguenots.

Il n'avoit pas trop de toute s dence & de toute son adresse, se gouverner de sorte que les C liques & le Pape fussent contens conduite, & que les Huguenots sent pas sujet de s'en allarmer & cantonner. Son devoir & sa con ce le portoient à l'assistance des miers ; mais la raison d'Etat,

, & de Madame Renée de Fran- 1599.
car cette Anne, en premieres no-
avoit épousé François Duc de
e, & en secondes, Jacques Duc
lemours. Le Roi d'Espagne aussi
vorisoit sous main, ne désirant
que le Pape s'aggrandit en Italie
la réunion de ce Duché. Mais
ri le Grand ne manqua pas de
dre cette occasion d'offrir son épée
s forces au Saint Pere. Les Al-
le César l'aïant su en furent ex-
ement refroidis, & lui contraint
apituler avec le Pape, auquel il
t tout le Duché de Ferrare. Il ne
sta que les Villes de Modène & de
, que l'Empereur maintint être
de l'Empire, & dont il lui donna
estiture. De-là viennent les Ducs
Modène d'aujourd'hui.

Le Roi offre son épée au Pape.

César quitte le Duché de Ferrare, & demeure Duc de Modene.

La chaleur que le Roi avoit té-
née en cette occasion pour les in-
s du Saint Siége obligea sensi-
ent le Pape, celle qu'il faisoit voir

1599.

Plusieurs Huguenots se convertissent.

tables. Mais ce qu'il y avoit de plus important, c'est qu'il avoit retiré le jeune Prince de Condé d'entre les mains des Huguenots, qui le gardoient soigneusement à Saint Jean d'Angely, depuis la mort de son Pere, arrivée l'an mil cinq cens quatre-vingt-sept, & le nourrissoient dans leur fausse Religion, avec grande espérance d'en faire quelque jour leur Chef & leur Protecteur. Le Roi, considérant combien il seroit préjudiciable au salut de ce jeune Prince, & à ses propres intérets, de le laisser là plus long tems, sut si bien gagner les principaux du Parti, qu'ils souffrirent qu'on l'amenât à la Cour. Il lui donna pour Gouverneur Jean de Vivonne, Marquis de Pisani, Seigneur d'un rare mérite & d'une sagesse sans reproche: lequel n'oublia rien pour le bien élever dans la Religion Catholique, & dans les plus beaux sentimens de l'honneur & de la vertu. Il n'avoit encore que sept à huit ans: lorsqu'il en eut neuf, le Roi lui donna le Gouvernement de Guienne, l'aimant tendrement, & le nourrissant, comme son Successeur présomptif.

Le Roi retire le jeune Prince de Condé des mains des Huguenots, & le fait élever dans la Religion catholique.

Dans le calme de la Paix on ne

rloit que de réjouissances, de fêtes dè mariages. Celui de l'Infante Espagne Isabelle-Claire-Eugénie, & l'Archiduc Albert, se solemnisa ns les Païs bas, & celui de Madame Catherine, Sœur du Roi, avec enri Duc de Bar, Fils aîné de Char- II, Duc de Lorraine, à Paris. 1599. Mariages de l'Infante d'Espagne, & de Catherine, Sœur du Roi.

Catherine étoit âgée de quarante s, plus agréable que belle, aïant une nbe un peu courte. Elle étoit assez rituelle, aimoit les Belles-lettres, savoit beaucoup pour une femme; is étoit opiniâtrement Huguenote. Roi appréhendoit qu'elle n'épousât elque Prince Protestant, lequel, par moïen, fût devenu Protecteur des aguenots, & comme un autre Roi France. A cause de cela il la donau Duc de Bar, pensant d'ailleurs gner plus de créance parmi les Caoliques, en s'alliant avec la Maison Lorraine. Avant cela il fit tout son ssible pour la convertir, jusqu'à y aploïer les menaces; & n'en aïant venir à bout, il dit un jour au Duc Bar: *Mon Frere, c'est à vous à la mpter.* Qualités de Catherine, & pourquoi le Roi la marie au Duc de Bar.

Il y eut de la difficulté pour le lieu pour la cérémonie de la célébra-

1599. tion de ce mariage. Le Duc vouloit qu'il se fît à l'Eglise, & la Fiancée, qu'il se fit au Prêche. Le Roi trouva un milieu : il le fît faire dans son Cabinet, où il amena sa Sœur par la main, & ordonna à son Frere naturel, qui étoit Archevêque de Rouen, il y avoit environ deux ans, de les marier. Ce nouvel Archevêque en fit du commencement quelque refus, alléguant les Canons qui le défendoient ; mais le Roi lui représenta que son Cabinet étoit un lieu sacré, & que sa présence suppléoit au défaut de toutes solemnités : après quoi le pauvre Archevêque n'eut pas la force de résister.

Le Mariage se fait dans le cabinet du Roi.

Ce mariage s'étant fait pour le bien de la Religion Catholique, il semble que le Pape en devoit être bien aise ; néanmoins, comme il ne vouloit point souffrir un mal, quelque bien qui en pût arriver, il déclara que le Duc de Bar avoit encouru excommunication, pour avoir, sans dispense de l'Eglise, contracté avec une Hérétique, & tint ferme long-tems pour ne lui point donner l'absolution, quelque instance que le Duc lui en pût faire.

Le Pape se fâcha contre le Duc de Bar, de ce mariage.

Outre les solemnités de toutes ces lôces, plusieurs autres choses entre- 1599.
enoient la Cour. Deux changemens lotables, l'un du Duc de Joyeuse, 'autre de la Marquise de Belle-Isle, ui causerent de l'étonnement.

Le Duc de Joyeuse avoit quitté l'habit de Capucin, il y avoit quatre ou cinq ans, avec dispense du Pape, pour être Chef de la Ligue en Lanluedoc : un beau jour, sans en rien communiquer à personne, il alla se reetter dans son Couvent de Paris, & eprit l'habit. Peu de jours après, on ut bien étonné de voir, avec cet habit de pénitence, prêcher dans la chaire, celui qu'on avoit vu la semaine précédente danser au Bal, comme l'un les plus Galands. On dit que les saines exhortations de sa Mere, qui de ois à autre le faisoit souvenir de son œu, & certains mots ambigus, que e Roi lui jetta en quelque conversaion, lui firent penser qu'il ne pouoit plus être dans le monde avec sueté de conscience, ni avec honneur.

Le Duc de Joyeuse rentre dans les Capucins, & reprend l'habit.

La Marquise de Belle-Isle, Sœur du Duc de Longueville, & Veuve du Marquis de Belle-Isle, Fils aîné du Marechal de Retz, aïant eu quelque se-

La Marquise de Belle-Isle se fait Feuillantine.

1599.

cret déplaisir, y renonça aussi, & s'alla enfermer dans le Couvent des Feuillantines à Toulouse, où elle prit le voile, & y acheva ses jours.

Duel de Crequy contre Philippin, Bâtard de Savoie.

Il vint après cela des nouvelles à la Cour, que Philippin, Bâtard du Duc de Savoie, avoit été tué en duel par le Seigneur de Crequy; duquel on peut dire sans flatterie, qu'il étoit un des plus galands hommes, & des plus braves de son tems. L'histoire de ce combat se trouve écrite en tant d'endroits, & est encore si fort dans le souvenir de tous ceux qui portent l'épée, qu'il seroit superflu d'en rapporter les particularités.

L'Apparition du Grand Veneur au Roi, qui chassoit à Fontainebleau.

La chasse étoit alors le plus ordinaire divertissement du Roi. On raconte que chassant dans la Forêt de Fontainebleau, accompagné de plusieurs Seigneurs, il entendit un grand bruit de cors, de Veneurs & de Chiens, qui sembloit être fort loin, puis tout-à-l'instant s'approcha tout près d'eux. Quelques-uns de sa compagnie s'avançant vingt pas, virent un grand Homme noir, parmi des halliers, qui les effraïa tellement, qu'ils ne purent dire ce qu'il devint: mais entendirent qu'il leur crioit d'une voix rauque &

1599.

épouvantable, *M'attendez-vous*, ou *m'entendez-vous*, ou, *amendez-vous*. Les Bucherons & Païsans d'alentour de cette Forêt disoient que ce n'étoit point chose extraordinaire, & qu'ils voïoient quelquefois ce grand Homme noir, qu'ils nommoient le *Grand Veneur*, avec une meute de Chiens, qui chassoit à beau bruit, mais qui ne faisoit mal à personne.

Ce que ce peut être que ces Phantômes.

Il se fait une infinité de contes, dans tous les Païs du monde, de pareilles illusions de ces Chasseurs. S'il faut y ajouter quelque foi, on peut croire que ce sont, ou des jeux de Sorciers, ou de quelques malins Esprits, à qui Dieu donne cette permission, pour convaincre les incrédules, & leur faire voir qu'il y a des substances séparées, & quelque Etre au-dessus de l'Homme.

La belle Gabrielle demande au Roi qu'il l'épouse, & qu'il légitime ses enfans.

Or si les prodiges sont les signes, comme l'on dit, de quelques grandes & funestes aventures, on peut croire que celui-là présagea la mort étrange de la Duchesse de Beaufort, qui arriva quelques jours après. L'amour que le Roi avoit pour elle, au lieu de s'éteindre par la jouissance, s'étoit accrû jusqu'à tel point, qu'elle avoit bien

osé lui demander qu'il reconnut sa faute, & qu'il légitimât ses Enfans par un
1599. mariage subséquent : & il n'avoit pas
Il le lui faisoit espérer. osé lui refuser absolument cette grace, mais l'entretenoit toujours d'espérance.

Ceux, qui aiment la gloire de ce grand Roi, ont de la peine à croire qu'il eût jamais pu faire une telle action, qui sans doute l'eût jetté dans le mépris, & du mépris l'eût fait retomber dans la haine de son Peuple. Toutefois il étoit à craindre que les appas de cette Femme, qui avoit trouvé son foible, avec la flatterie des Courtisans, qu'elle avoit presque tous gagnés à force de présens & de caresses, n'engageassent ce pauvre Prince dans le deshonneur : & sans mentir, il avoit l'ame trop tendre du côté des Dames. Il étoit maître de toutes ses autres passions, mais il étoit Esclave de celle-là. On ne sauroit justifier sa mémoire, de ce reproche ; & s'il est admirable quasi en toutes les autres parties de sa vie, il ne doit pas être imité en ce point-là.

Cependant Gabrielle, se flattant toujours de l'espoir d'être bien-tôt sa Femme, sur les espérances qu'il lui en

avoit données, fit si bien qu'elle l'obligea de demander au Pape des Commissaires pour juger du divorce d'entre lui & la Reine Marguerite ; & le Roi, afin de trouver faveur auprès du Saint Pere, & le rendre plus facile à ses intentions, lui faisoit dire sous-main, par Sillery son Ambassadeur, qu'il épouseroit Marie de Médicis; dont on croit néanmoins qu'il n'avoit pour lors aucune envie.

1599.

Enfin elle l'obligea de demander des commissaires au Pape, pour juger de la nullité de son mariage.

Aussi le Pape, soit qu'il se défiât de son intention, soit qu'il vît que la Reine Marguerite n'y donnoit pas les mains, faisoit traîner l'affaire, & ne rendoit que des réponses ambiguës. On dit même que se voïant un jour fort pressé par le Cardinal d'Ossat, & par Sillery, de donner contentement à leur Maître, à faute de quoi, disoient-ils, se pourroit faire qu'il passeroit outre, & qu'il épouseroit la Duchesse, il fut si étonné de ce discours, qu'il remit aussi-tôt la conduite de cette affaire en la main de Dieu, ordonna un jeûne à toute la Ville de Rome, & se mit en oraison lui même, pour demander à Dieu qu'il lui inspirât ce qui seroit le mieux pour sa gloire, & pour le bien de la Fran-

Le Pape tiroit l'affaire en longueur.



cette Duchesse,

Le Roi cependant s'impa
fort de ces longueurs ; & qu
uns craignoient que le dépi
méprisé ne le jettât dans les
inconvéniens , où il avoit a
jetté Henri VIII , Roi d'Ang
ou bien que par le conseil de q
Flatteurs, forçant la bonté de so
rel , il ne se portât à se défair
Reine Marguerite , de quelque
re que ce fût.

Le Roi demeure à Fontainebleau, pour faire ses devotions le jour de Pâques, & envoie la belle Gabrielle à

Gabrielle alors étoit grosse
quatriéme Enfant. Comme la
Pâques approchoit , le Roi
faire ses dévotions,éloigné de
jet de scandale , la renvoïa à
& la conduisit jusques à mi-
Elle eut grand peine à se sép

avoir dîné chez lui, & ensuite avoir entendu Ténebres au petit Saint Antoine (c'étoit le Jeudi Saint) comme elle étoit de retour au logis, & qu'elle se promenoit dans le jardin, elle se sentit frappée d'une apoplexie au cerveau. Le premier accès étant passé, elle ne voulut plus demeurer en cette maison, mais se fit transporter chez Madame de Sourdis sa Tante, près de Saint Germain l'Auxerrois; & là tout le reste du jour, & le lendemain elle eut de fois à autre des syncopes, & des convulsions dont elle mourut le Samedi matin.

1599.

Elle y meurt d'une façon fort étrange.

On parla diversement des causes de sa mort. Mais après tout, ce fut un bonheur pour la France, en ce qu'elle ôta au Roi un objet pour lequel il s'alloit perdre, lui & son Etat. Sa douleur fut aussi grande que l'avoit été son amour. Toutefois comme il n'étoit pas de ces ames foibles, qui se plaisent à perpétuer leurs regrets, & à se baigner dans leurs larmes, il n'en reçut pas seulement les consolations, il les chercha. Mais il conserva toujours, à l'endroit des Enfans, particuliérement du Duc de Vendôme, l'affection qu'il avoit eue pour la Mere.

Le Roi s'en console, & cependant conserve toujours une extréme tendresse pour ses Enfans.

1599.

Les bons François désiroient avec passion, qu'un si bon Roi pût laisser des Enfans légitimes. Ils n'avoient pas osé le trop presser de prendre une femme capable de lui en donner, tandis que Gabrielle vivoit, de peur qu'il ne l'épousât; & dans la même crainte la Reine Marguerite n'avoit point voulu aussi prêter son consentement à dissoudre son mariage. Mais lorsque Gabrielle fut morte, elle y donna volontiers les mains, & adressa une requête au Saint Pere, pour demander elle-même cette dissolution, se fondant principalement sur deux causes de nullité. La premiere étoit le défaut de consentement; car elle alléguoit qu'elle avoit été forcé de l'épouser par le Roi Charles IX son Frere. La seconde étoit la proximité de Parenté qui se trouvoit entr'eux au troisiéme dégré, dont elle disoit qu'il n'y avoit point eu de dispense valable.

La Reine Marguerite présente sa requête au Pape, tendante à dissoudre son mariage.

Semblablement les Seigneurs du Roïaume, & le Parlement, supplierent Sa Majesté par de solemnelles députations, de vouloir songer à prendre Femme, lui représentant les inconvéniens & le danger où la France se trouveroit, s'il venoit à mourir sans

Les Seigneurs & le Parlement supplient le Roi de prendre Femme.

1599.

ınfans. Ces Députations là ne sembleront pas étranges à ceux qui savent notre ancienne Histoire ; car on voit que les Rois ne se marioient, i. eux, ni leurs Enfans, que de l'avis : leurs Barons; & cela passoit presque 1 ce tems là pour une Loi fondamenle de l'Etat.

Il présente sa requête au Pape, comme avoit fait la Reine Marguerite.

Le Roi, touché des justes supplicaons de ses Sujets, adressa sa requête 1 Pape, contenant les mêmes raisons ue celles de la Reine Marguerite, & hargea le Cardinal d'Ossat, & Silley son Ambassadeur extraordinaire, u'il avoit envoïé à Rome poursuire le jugement du Pape sur la restiution du Marquisat de Saluces, de olliciter instamment cette affaire.

Le Pape accorde des Commissaires, qui prononcent la dissolution du mariage.

La cause rapportée au Consistoire, e Pape donna commission à des Préats de la juger sur les lieux, selon es droits de cette Couronne, qui ne ouffrent point que l'on traduise les François pour pareille nature d'affaires de-là les Monts, où il leur seroit resque impossible de faire aller les émoins & les preuves nécessaires. Ces Prélats furent le Cardinal de Joyeue, le Nonce du Pape, & l'Archevêue d'Arles; lesquels aïant interrogé

1599. les deux Parties, vu les preuves produites de part & d'autre, & la réquisition des trois Etats du Roïaume, déclarerent ce mariage nul, & leur permirent de se marier où bon leur sembleroit.

Après cela la Reine Marguerite vient à Paris.

La Reine Marguerite, qui depuis plusieurs années avoit quitté le Roi, & après diverses avantures s'étoit enfermée volontairement au fort Château d'Usson en Auvergne, eut permission de venir à Paris, de l'argent pour païer ses dettes, de grandes pensions, la jouissance du Duché de Valois, & de quelques autres Terres, & droit de porter toujours le titre de Reine. Elle vécut encore plus de quinze ans, & bâtit un Palais près du Préaux-Clers, qui depuis a été vendu pour païer ses dettes, & démoli pour bâtir d'autres maisons. Elle aima fort les bons Musiciens, parce qu'elle avoit l'oreille très-délicate, & les Hommes savans & éloquens, parce qu'elle avoit l'esprit beau & l'entretien fort agréable. Au reste, elle étoit libérale jusqu'à la prodigalité, pompeuse & magnifique ; mais elle ne savoit ce que c'étoit que de païer ses dettes.

Ses inclinations.

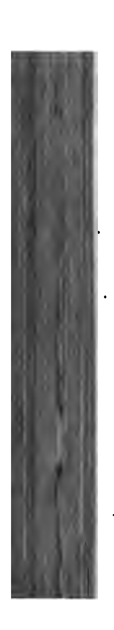
» Ce qui est sans doute le plus grand

de tous les défauts dans un Prince, 1599.
parce qu'il n'y a rien qui soit si fort contre la justice, dont il doit être le protecteur & le modele.

Ce mariage étant dissous, Belliévre Villeroy, appréhendant que le Roi s'engageât en de nouvelles amours, ne se prît à quelqu'un des filets que plus belles de la Cour lui tendoient, porterent, par plusieurs grandes raisons d'Etat, à se fixer en la recherche Marie de Médicis. Elle étoit Fille François, Grand Duc de Toscane, ui étoit mort dès l'an mil cinq cens uatre-vingt-huit, & n'aïant que des illes, avoit eu pour Successeur son rere Ferdinand, qui par conséquent toit Oncle de Marie, & tenoit pour ors le Duché.

Le Cardinal d'Ossat & Sillery firent entendre son intention au Grand Duc Ferdinand son Oncle; & Alincour, Fils de Villeroy, qu'il avoit envoïé pour remercier le Saint Pere de a bonne & briéve justice, touchant a dissolution susdite de son mariage, ut ordre de lui témoigner que le Roi iant jetté les yeux sur toutes les Filles des Maisons souveraines de la Chrétienté, n'avoit point trouvé de 1600.

On demande Marie de Médicis pour Henri IV.



rence, & les nôces s'y font par Procureur.

ses Ambassadeurs, le quatri
mois d'Avril de l'an mil six
Alincour, dans sept jours, lu
porta les nouvelles à Fontai
Il assistoit pour lors à la fameu
férence ou Dispute d'entre
David du Perron, Evêque d'E
depuis Cardinal, & Philippe du
Mornay, dans laquelle la vérit
pha hautement du mensonge.

Il y a des Relations parti
des solemnités qui se firent à
ce, des magnificences du Gra
des cérémonies des fiançaille
nôces de cette Reine, de son
quement, & de sa conduite
Galeres de Malte & de Flore
de sa réception à Marseille, à A

Il faut savoir que Marie Touchet, ui avoit été Maîtresse du Roi Charles X, d'où étoit issu le Comte d'Auvergne, avoit été mariée au Seigneur 'Entragues, & en avoit eu plusieurs infans; entr'autres une fort belle fille, nommée Henriette, qui par conséquent étoit Sœur utérine du Comte d'Auvergne. Ce Comte étoit âgé pour ors de quelques trente ans, & elle le quelques dix huit. 1600.

» On ne sait que trop qu'il n'y a » que les Flatteurs & les lâches Com- » plaisans qui gâtent tout dans la Cour » des Grands, & qui corrompent mê- » me leurs personnes. Ce sont eux qui » sucrent le poison, qui enhardissent » le Prince à mal faire, en lui ôtant » la honte du mal, qui le familiari- » sent avec le vice, qui lui en recher- » chent & facilitent les occasions, & » qui font, pour ainsi dire, le métier » de Satan & de Tentateur. Il est im- » possible de purger la Cour, de ces » Pestes: elles s'insinuent malgré qu'on » en ait dans les Palais des Grands, » se rendent agréables par de nouveaux » divertissemens, gagnent l'oreille par » des louanges flatteuses, par de bons » contes, par des hâbleries plaisantes;

4. *Réflexion importante sur les Flatteurs.*

1600. » puis, quand elles tiennent les entrées,
» elles font glisser subtilement le venin dans le cœur, & empoisonnent
» les ames les plus innocentes.

Notre Henri, tout grand Prince qu'il étoit, avoit de ces gens-là auprès de lui; lesquels aïant reconnu son foible pour les Femmes, au lieu de le fortifier & de le retenir, comme véritables Amis, n'oublioient rien pour le pousser plus fort dans le penchant, & faisoient leur fortune de son défaut. Ce furent eux qui louerent tellement les beautés, les gentillesses, l'esprit, l'entretien divertissant & enjoué de Mademoiselle d'Entragues, qu'ils lui firent venir l'envie de la voir & de l'aimer. Ils ne pouvoient jamais rendre de plus mauvais office à leur Maître, que celui-là. Elle avoit certainement beaucoup de charmes, mais elle n'avoit pas moins d'esprit & d'adresse. Ses refus & sa modestie irriterent plus fort la passion du Roi. Bien qu'il ne fût point prodigue, il lui fit porter cent mille écus tout en un coup. Elle ne les refusa pas, & témoigna réciproquement beaucoup d'amour & d'impatience pour un si grand Roi; mais elle fit adroitement intervenir son Pere

Le Roi donne cent mille écus à Mademoiselle d'Entragues.

sa Mere à la traverse, pour l'ob- 1600.
rver de si près, qu'elle ne pût pas
i donner la commodité entiere de lui
ırler.

Sur cela, elle lui fit entendre qu'elle
oit au désespoir de ne lui pouvoir
nir parole; qu'il falloit avoir le con-
ntement de ses Pere & Mere, &
ı'elle y travailleroit de son côté.
ıis, après plusieurs longueurs & re-
ises, elle lui dit qu'ils ne pouvoient
re amenés à un point si délicat, si
n'étoit que pour mettre leur cons-
ence à couvert envers Dieu, & leur
ɔnneur envers le monde, Sa Majesté
ɔulut lui faire une promesse de ma-
age; qu'elle n'avoit nulle envie de
servir de cet écrit, & que quand
le voudroit s'en servir, elle savoit
en qu'il n'y avoit point d'Official,
ıi osât faire citer un homme qui
roit cinquante mille hommes de
ıerre à son commandement; mais
ıe ces bonnes gens le désiroient ainsi,
qu'il ne devoit point faire de dif-
culté de guérir leur fantaisie, puis-
ı'il ne s'agissoit que de lui donner
ı petit morceau de papier en échan-
de la chose la plus précieuse qu'el-
eût au monde. Enfin elle fut si

Son adresse pour le mener au point qu'elle vouloit.

1600. bien tourner son esprit, qu'il lui fit une promesse de sa main, par laquelle il s'obligeoit de l'épouser dans un an, pourvû que dans ce tems-là elle lui fît un Enfant mâle.

Elle tire une promesse de mariage de lui.

Toute cette intrigue se voit dans les Mémoires de Sully, où il dit que le Roi, l'aïant mené seul dans la premiere Galerie de Fontainebleau, lui montra cette promesse écrite de sa main, & lui en demanda son avis; qu'au lieu de répondre formellement sur cela, il la déchira en deux morceaux; que le Roi en demeura tout étonné, & lui dit en colère: *Comment, je crois que vous êtes fol?* Et qu'il lui répondit; *Il est vrai, Sire, je suis fol; & je voudrois l'être si fort, que je le fusse tout seul en France:* qu'au sortir de la Galerie, le Roi entra dans son Cabinet, & demanda une plume & de l'encre, & qu'il croit que c'étoit pour en récrire une autre. Quoi qu'il en soit, cette promesse causa bien de l'embarras depuis; car la Damoiselle la voulut bien faire valoir, comme nous dirons.

Sully la déchire, mais le Roi en fait une autre.

Au même tems que le Roi poursuivoit la dissolution de son premier mariage à Rome, il faisoit aussi instance

Il poursuit à Rome la décision du Marquisat de Saluces.

tance envers le Saint Pere, qu'il eût à vuider le différend de la restitution du Marquisat de Saluces, dont la décision lui avoit été déférée par le Traité de Vervins. 1600.

Pour bien entendre ceci, il faut savoir que ce Marquisat étoit un Fief mouvant du Dauphiné, duquel le Roi François I s'étoit resaisi par droit de réversion, faute d'enfans mâles dans la succession des Seigneurs qui le tenoient. Or, en mil cinq cens quatre-vingt-huit, durant les Etats de Blois, le Duc de Savoie, aïant avis que la Ligue se rendoit la plus forte en France, & qu'apparemment cette Monarchie s'alloit démembrer, s'empara de ce Marquisat, sans avoir aucun sujet de querelle. Il pallia seulement cette usurpation de ce beau prétexte, qu'il ne s'en saisissoit que de peur que Lesdiguieres ne s'en emparât, & que par ce moïen il n'établît le Huguenotisme au milieu de ses Terres.

Comment ce Marquisat lui appartenoit.

Comment le Duc de Savoie s'en étoit emparé.

Sept ans après, savoir l'an mil cinq cens quatre-vingt-quinze, le Roi étant allé à Lyon après le combat de Fontaine-Françoise, le Duc, qui prévoïoit bien qu'il voudroit ravoir le

On parle d'accommodement.

Marquisat, lui fit proposer quelque accommodement pour cette piece. Le Roi offrit de la donner à un de ses Fils pour la tenir à foi & hommage, avec quelques autres conditions; mais le Duc la demandoit sans aucune dépendance, & ainsi cette Négociation fut rompue.

1600.

Le Roi offrit de le lui donner à foi & hommage.

Nos Ambassadeurs, traitant la Paix générale à Vervins, ne manquerent pas de redemander instamment la restitution de ce Fief. Ceux du Duc, qui y assisterent, alléguerent, en faveur de leur Maître, que cette piece lui appartenoit, comme étant un Fief mouvant de Savoie, & qu'il avoit plusieurs Titres essentiels pour prouver cette mouvance, lesquels il falloit voir, pour vuider ce différend avec connoissance de cause. Or il eût fallu bien du tems pour les faire venir de Savoie; & le Nonce du Saint Pere pressoit fort la Paix, de peur qu'il n'arrivât, durant ces remises, quelque accident qui la reculât. Tellement que pour ne la point retarder, on jugea à propos de remettre au Pape la décision de cette affaire; à la charge qu'il la termineroit dans un an.

Par le Traité de Vervins, on remet ce différend à l'arbitrage du Pape.

Les François, durant ce tems-là,

ſolliciterent fort à Rome pour la faire vuider. Les Savoïards ne ſe défendirent qu'à l'extrêmité, & ſeulement de peur de perdre leur cauſe par défaut. Les uns & les autres produiſirent leurs Titres : ceux des François étoient fortifiés d'une poſſeſſion paiſible de plus de ſoixante ans, qui étoit plus que ſuffiſante pour acquérir preſcription. L'année étant expirée, le Pape demanda au Roi une prolongation de deux mois, pour pouvoir rendre ſa Sentence arbitrale, & que cependant le Marquiſat ſeroit mis en ſequeſtre entre ſes mains. Le Roi y conſentit volontiers : mais le Duc entra en défiance, que le Pape ne le voulût avoir pour un de ſes neveux ; tellement que ſon Ambaſſadeur lui aïant témoigné cette défiance, le Pape ſe déporta de ſe plus mêler du dépôt, ni de l'arbitrage.

1600.

Pourquoi eſt-ce que le Pape ſe déporte de cet arbitrage.

Le Duc s'imaginoit qu'il n'avoit qu'à pouſſer le tems avec l'épaule, & qu'il arriveroit, ou que les François s'ennuieroient de pourſuivre cette affaire, ou qu'il en ſurviendroit quelqu'autre plus importante, qui détourneroit ailleurs les penſées du Roi. De plus, comme il y avoit encore

Le Duc de Savoie ne vouloit que gagner le tems.

1600. plusieurs esprits mélancholiques, qu'on n'avoit pu guérir de cette opinion que le Roi étoit toujours Huguenot dans l'ame, & avec cela quelques Ennemis cachés & dangereux, de sorte qu'il n'y avoit point d'années qu'il ne se fît plusieurs conspirations contre sa vie; il se pouvoit faire qu'il y en auroit enfin quelqu'une qui réussiroit. En effet, cette année là on en avoit découvert trois, dont celle qui fit le plus de bruit, fut d'une femme, qui alla offrir au Comte de Soissons de l'empoisonner; mais le Comte la déféra, & elle fut brûlée toute vive en Grêve.

Il veut venir en France conférer avec le Roi.

Afin donc de gagner du tems, il désira de venir en France lui même, aïant si bonne opinion de son esprit & de ses ruses, qu'il s'assuroit d'obtenir du Roi ce Marquisat en don, ou du moins prétendoit faire de telles propositions, & d'emploïer tant d'artifices, qu'il se passeroit plus d'un an avant qu'on les pût démêler. Il disoit que son Ambassadeur lui avoit mandé, qu'il avoit entendu dire au Roi, que s'ils étoient ensemble, ils vuideroient bien ôt ce différend à l'amiable, & que c'étoit cette bonne paro-

, qui l'avoit embarqué en ſon Voïa-
:. Mais pluſieurs ſoupçonnoient avec 1600.
›parence qu'il le faiſoit à deſſein de
ıgner quelques gens dans le Con-
il du Roi, de ſonder les affections,
: remarquer & de réveiller les mé-
›ntentemens, de jetter des ſemences
: corruption & de diviſion, & de re-
›uveller les intelligences qu'il pou-
›it avoir à la Cour. D'autres s'i-
aginoient qu'il étoit mal content
: l'Eſpagne, parce que Philippe II
ant donné les Païs bas en dot à ſa
lle puînée, n'avoit laiſſé à ſon aînée,
:mme du Duc, qu'un Crucifix & une
ıage de Notre-Dame. D'ailleurs, il
oit en effet reçu quelques déplai-
s des Miniſtres d'Eſpagne; & il fai-
it courir le bruit, ſoit qu'il fût vrai
non, qu'il avoit entrepris ce Voïa-
ſans en rien communiquer à Phi-
pe III ſon Beau frere. Enfin cha-
n en jugeoit à ſa fantaiſie; & peut-
e que pas un ne devinoit le ſecret
ſes penſées, n'y aïant jamais eu
ince moins pénétrable, & plus ca-
é que celui-là. Auſſi diſoit-on de
, que ſon cœur étoit couvert de
›ntagnes, auſſi bien que ſes Païs;
ſt qu'il étoit boſſu, comme la Sa-
ie eſt toute montueuſe.

Quels pouvoient être les motifs de ce Voïage.

1600.

Son train.

Il voulut amener un train, qui marquât ſon rang & ſa puiſſance. Il avoit douze cens chevaux ; mais tous ſes Officiers étoient vêtus de deuil, à cauſe de la mort de ſa Femme ; ce que pluſieurs des ſiens prirent à mauvais préſage. Le Roi, déſirant le recevoir ſelon ſa dignité, ordonna aux Villes & aux Gouverneurs de lui rendre tous les mêmes honneurs qu'à ſa propre perſonne.

Le Roi le fait bien recevoir partout.

Il deſcendit à Lyon par la riviere du Rône, & y fut reçu par la Guiche, Gouverneur de cette Ville. Mais le Chapitre de Saint Jean ne lui donna pas la place de Chanoine & Comte de cette Egliſe, parce qu'il ne poſſédoit plus la Comté de Villars, en vertu de laquelle les Comtes de Savoie y avoient été reçus autrefois ; joint qu'il n'avoit pas ſes Titres, & qu'il ne vouloit point ſe donner le tems d'y faire preuve de ſa Nobleſſe dont ce Chapitre-là ne diſpenſe qui que ce ſoit, que nos Rois.

Il paſſe par Lyon.

De Lyon il vint à Roanne, deſcendit par eau à Orléans, & puis en poſte à Fontainebleau, où étoit le Roi. Il arriva le vingtiéme de Décembre, courant avec ſoixante & dix

Arrive à Fontainebleau, où étoit le Roi.

aux. D'abord, pensant acquérir 1600.
confiance auprès de lui, il se
nit hautement des Espagnols, lui
uvrit ou feignit de lui découvrir
lus secretes pensées, & un des-
qu'il avoit de les chasser d'Italie.
dit ses Amis, ses Moïens & ses
ligences pour cela. Il voulut lui
croire qu'il lui ouvroit son cœur,
étoit tout François, & qu'il dé-
s'attacher aux intérêts de la Fran-
ns réserve. Le Roi l'écouta avec
ion, & le remercia de ses bons
nens; mais après tout, il finit par-
suis d'avis que nous vuidions pre-
nent les affaires que nous avons
ble, puis nous parlerons du reste.
jours après, le Roi s'en alla à
, où ils devoient parler plus am-
ent du sujet qui l'avoit amené en
e.

Son adresse pour gagner d'abord la confiance du Roi.

Qui est aussi fin que lui.

Et l'amene à Paris.

cela commença la derniere an-
u quinziéme siécle, que l'on
toit mil six cens, célebre par le
centenaire, qui s'ouvrit à Ro-
s'y trouva vingt-quatre mille
ois, les uns mûs de dévotion,
tres de curiosité, entre lesquels
oit bon nombre de Huguenots,
ient allés voir cette grande cé-

Ouverture du Jubilé centenaire à Rome.

1600. rémonie. Ils le pouvoient avec toute liberté ; car durant l'année du grand Jubilé l'Inquisition cesse à Rome, où d'ailleurs elle est bien moins rigoureuse qu'en Espagne. Le Duc de Bar se trouva en habit inconnu à cette ouverture : il y étoit allé pour demander la dispense de son mariage, & l'absolution au Saint Pere ; il obtint l'absolution en la maniere que le Cardinal d'Ossat le dit dans ses Lettres : mais quelque grande que fût sa soumission, il ne put pour lors obtenir la dispense ; elle ne lui fut accordée qu'à trois ans de-là, & même elle n'arriva que quelques jours après que sa Femme Madame Catherine fut morte.

Grandes démonstrations d'amitié entre le Roi & le Duc.

Le commencement de cette année vit le Roi & le Duc de Savoie vivre avec tant de privautés & tant de preuves d'amitié, qu'on eût cru que ce n'étoit qu'un même cœur. La civilité & la courtoisie Françoise obligeoient le Roi de faire toute sorte de bons traitemens au Duc, & le désir, qu'avoit le Duc d'obtenir de lui le Marquisat, le portoit à une extrême complaisance, & à chercher tous les moïens de se rendre agréable à un si

rand Roi. La Cour de France avoua u'elle n'avoit jamais vu de plus par- 1600.
iit Courtisan ; les Dames, de plus gréable Galand ; les Officiers du Roi : des Grands, de Prince plus libéral. . savoit se conduire de telle sorte iprès du Roi, qu'il ne faisoit ni le ompagnon, ni le valet ; & s'il vou- ɔit bien paroître inférieur en gran- eur, il s'efforçoit de paroître supé- eur en générosité & en libéralité. Il onnoit à pleines mains, même aux rincipaux de la Cour. Le Roi leur ermettoit d'accepter ses présens, & e son côté en donnoit de fort grands a Duc. Il le traitoit, & le faisoit trai- r par les [illegible]incipaux de sa Cour, & ous les jours, lui faisoit voir quelque ouveau sujet de divertissement. En- 'autres choses il désira qu'il vît son arlement, que nos Rois ont toujours iontré aux Princes étrangers, com- ie un abrégé de leur grandeur, & le eu où leur Majesté réside avec plus 'éclat. Ils se mirent ensemble dans . lanterne de la Grand'chambre, où s entendirent avec ravissement plai- er une cause fort singuliere, qu'on voit choisie exprès, & prononcer Arrêt par Achilles de Harlay pre-

Comment le Duc vivoit avec le Roi ; son adresse, ses libéralités.

Le Roi lui fait toutes sortes de bons traitemens.

Lui fait voir son Parlement, où ils entendent plaider une cause.

1600.

mier Préſident, perſonnage ſi grave & ſi diſert, que tout ce qui ſortoit de ſa bouche, ſembloit ſortir de celle de la Juſtice même.

Mais ne ſe relâche point pour ſon Marquiſat.

Il n'y avoit point de civilité, ni de courtoiſie que le Roi ne fît au Duc; mais après tout, il ne ſe relâchoit point pour ſon Marquiſat. Le Duc tournoit l'affaire en toutes ſortes de ſens: tantôt il offroit de le tenir en hommage de la Couronne, tantôt il propoſoit au Roi de grands deſſeins ſur le Milanois & ſur l'Empire; tantôt il mettoit ſur le tapis le plan d'une puiſſante Ligue pour détruire l'Eſpagnol en Italie. Mais le Roi étoit trop habile pour prendre le change: il répondoit qu'il n'avoit point d'ambition de conquérir le bien d'autrui, mais ſeulement de recouvrer le ſien; qu'il ne vouloit point parler de cette affaire avec le Duc, & qu'il falloit remettre cela à leur Conſeil. En effet, ils nommerent quelques perſonnes qui en conférerent enſemble: mais ceux du Roi inſiſtant toujours à la reſtitution, & le Duc tâchant à s'en exempter, on ne conclut rien.

Le Duc tâche en vain de lui donner le change.

Toutes eſpérances étant donc manquées au Duc, de pouvoir rien ob-

tenir, il ne perdoit pas courage pour cela, mais se fioit en des intelligences secretes qu'il avoit nouées avec quelques Grands de la Cour, particuliérement avec le Duc de Biron. Plusieurs croient qu'il commença pour lors à le débaucher, & qu'il se servoit pour cet effet de l'entremise d'un nommé Laffin, Gentilhomme Bourguignon, de la Maison de Beauvais la Noele, mais le plus pernicieux & le plus traître qu'on eût su trouver en la France. Il faisoit métier de porter & rapporter les paroles de part & d'autre. Le Roi le connoissoit bien; & sachant qu'il voïoit Biron bien familiérement, il eut la bonté de dire plus d'une fois à ce Maréchal: *Ne laissez point approcher cet homme-là de vous; c'est une peste, il vous perdra.*

1600.

N'y pouvant réussir, on croit qu'il travailla à débaucher Biron, par l'entremise de Laffin.

Le Duc savoit que Biron aimoit le Roi, pour ce qu'il l'avoit élevé aux plus grandes dignités de son Roïaume, & que ce Prince l'honoroit aussi de sa bienveillance. Il falloit donc lui faire perdre cette affection, pour le rendre capable de quelque mauvais dessein.

Biron devient insupportable par ses vanités & fanfaronnes.

Biron étoit sans doute brave & vaillant au dernier point, mais si en-

1600. flé de ſa bravoure, qu'il ne pouvoit ſouffrir que perſonne s'égalât à lui. Depuis la Paix de Vervins, n'aïant plus rien à faire, il vantoit ſans ceſſe ſes belles actions ; à ſon dire il avoit tout fait, & il s'enivroit tellement de ſes louanges, qu'il mettoit ſa vaillance au deſſus de celle du Roi. Il croïoit qu'il lui devoit ſa Couronne, qu'il ne lui pouvoit rien refuſer, & qu'il alloit le gouverner abſolument. Ces fanfaronneries ne plaiſoient point au Roi ; il ſe fâchoit que ſon Sujet s'égalât à lui en valeur, & plus encore qu'il eût la préſomption de le vouloir gouverner, lui qui avoit dix fois plus de cervelle & de bon ſens que ce Maréchal.

Il s'eſtimoit plus que le Roi.

Lequel en prit du dépit.

» C'eſt certes une noble ambition, » & qui non ſeulement ſied bien, mais » qui eſt tout-à fait néceſſaire à un » Roi, de croire qu'il n'y a aucun » de ſes Sujets qui vaille mieux que » lui. Quand il n'a pas cette bonne » opinion de ſoi-même, il ne manque » point de ſe laiſſer conduire par celui » qu'il croit plus habile homme, & » par-là il tombe auſſi-tôt en captivité. Ainſi, dût-il ſe tromper, il » faut qu'il s'eſtime toujours plus ca-

Belle & importante réflexion.

» pable que toute autre, de gouverner 1600.
» ſon Roïaume. Je dis bien plus, il
» ne ſauroit ſe tromper en cela, d'au-
» tant qu'il n'y a perſonne plus pro-
» pre que lui à régir ſon Etat, Dieu
» l'aïant deſtiné à cette fonction, lui
» & non pas un autre, & les Peuples
» étant toujours diſpoſé à recevoir
» les commandemens, lorſqu'ils ſor-
» tent de ſa bouche ſacrée.

Henri le Grand avoit donc pris quelque dégoût du Maréchal de Biron, à cauſe de ſa vanité : de ſorte que le Duc de Savoie lui louant un jour les belles actions & les grands ſervices des Birons Pere & Fils, le Roi lui répondit, » qu'il étoit vrai qu'ils » l'avoient bien ſervi ; mais qu'il avoit » eu beaucoup de peine à modérer » l'ivrognerie du Pere, & à retenir » les boutades du Fils. Le Duc recueillit ces paroles, & les fit rapporter par Laffin à Biron ; lequel, touché en la partie la plus ſenſible, s'emporta là-deſſus, à cent extravagances, & aïant perdu le reſpect, perdit ce qui lui reſtoit d'affection pour le Roi. On ſoupçonne que dès lors il s'abandonna à toutes ſortes de mauvais deſſeins, & qu'il promit d'entrer dans

Le Duc fait rapporter à Biron quelques paroles déſavantageuſes du Roi.

1600.

une Ligue que le Savoïard devoit faire, avec le Roi d'Eſpagne, moïennant qu'il lui donnât ſa Fille en mariage, & qu'on lui aidât à ſe faire Duc de Bourgogne.

Après que le Duc de Savoie eut demeuré plus de deux mois à la Cour de France, faiſant, comme dit le proverbe, bonne mine à mauvais jeu, & couvrant toujours ſon chagrin d'une joie apparente, mais ne ſachant ni comment ſe retirer ſans honte, ni comment demeurer plus long-tems ſans aucun fruit ; le Roi ne voulut pas lui donner ſujet de dire qu'on l'avoit traité à la derniere rigueur. Il lui fit ſavoir que ſi le Marquiſat l'accommodoit ſi fort, qu'il ne le pût reſtituer ſans une notable incommodité, il ſe contenteroit de prendre la Breſſe en échange. Cette condition ne ſembloit guere moins dure au Duc, que celle de la reſtitution du Marquiſat ; toutefois pour avoir quelque prétexte de ſe retirer avec honneur, il ne s'en éloigna pas, & il fut dreſſé alors quelques articles, leſquels il témoigna n'avoir pas déſagréables : mais il demanda du tems pour ſonger à l'alternative de la reſtitution ou de

Le Roi fait propoſer au Duc l'échange du Marquiſat avec la Breſſe.

Le Duc feint de ne s'en pas éloigner, mais demande trois mois *pour choiſir.*

l'échange, & pour prendre l'avis des Grands de son Etat, sur une chose si importante. On lui accorda pour cela trois mois de tems tout entiers. C'étoit à la fin de Février de l'année mil six cens.

1600.

Il prend congé du Roi, qui le conduisit jusqu'au Pont de Charenton.

Peu de jours après, il prit congé du Roi, qui le conduisit jusqu'au Pont de Charenton, & donna ordre au Baron de Lux & à Praslin, de l'accompagner jusqu'à la Frontiere. Il s'en retourna par la Champagne & la Bourgogne, d'où il entra en Bresse, & alla à Bourg. Il eut grande joie de s'y voir arrivé, parce qu'il avoit eu peur d'être arrêté en France. En effet, quelques-uns avoient donné conseil au Roi de le retenir, jusqu'à ce qu'il eût restitué le Marquisat; mais le Roi s'offensa fort de cette proposition, & répondit en colere; *Qu'on le vouloit deshonorer, & qu'il aimeroit mieux avoir perdu sa Couronne, que de tomber dans le moindre soupçon d'avoir manqué de foi, même au plus grand de ses Ennemis.*

Quelques-uns avoient conseillé au Roi de l'arrêter.

Belle réponse du Roi.

Les trois mois étant expirés sans que le Duc eût satisfait à sa promesse, le Roi se fâche, & veut qu'il se résolve à l'une ou à l'autre alternative. Le Duc prend de nouveaux délais,

Les trois mois expirés, le Roi presse le Duc de choisir, ou l'échange, ou la restitution.

1600.

Le Duc presse le Conseil d'Espagne de le secourir.

& promet toujours qu'il le satisfera. Cependant il faisoit remontrer au Conseil d'Espagne le péril où il étoit, que la perte du Marquisat le mettroit hors d'état de pouvoir servir les Espagnols; qu'elle ouvriroit une porte aux François, pour aller troubler l'Italie, & que cette tempête après avoir désolé ses Terres, iroit fondre sur le Milanois. Le Conseil d'Espagne en comprenoit bien l'importance; mais comme il agit fort lentement, il fut assez long-tems à se résoudre. Enfin le Comte de Fuentes, Gouverneur du Milanois, eut ordre, mais deux mois plus tard qu'il ne falloit, d'assister puissamment ce Prince. Il se rendit, pour cet effet, dans le Milanois, où avec deux millions d'or, qui étoient tout prêts, il commença de faire de grands préparatifs.

Le Comte de Fuentes vient pour cela au Milanois, mais tard.

Le Roi presse le Duc de choisir ou l'échange, ou la restitution.

Après que le Duc, par divers artifices, eut fait traîner la Négociation près de deux autres mois, le Roi, étant ennuïé de toutes ses remises, se prépara de lier ce Protée, qui se changeoit en toutes sortes de formes, & de le forcer à rendre une réponse certaine. Il s'avança, pour cet effet, jusques à Lyon, où il avoit envoïé son

Conseil devant. Le Duc, sachant qu'il approchoit, eut recours à d'autres finesses. Il lui envoïa trois Ambassadeurs, qui proposerent conjointement un Acte, par lequel ils déclaroient, que leur Maître étoit prêt à accomplir le Traité fait à Paris, & qu'il promettoit de remettre le Marquisat; mais celui des trois qui avoit le secret, fit refus de signer les articles qu'on dressoit sur ce sujet, que premiérement le Duc ne les eût montrés à son Conseil, & signés. Par ce détour le Duc gagna encore sept ou huit jours de tems; mais le Roi, résolu de le pousser jusques au bout, le suivoit toujours à la trace, démêloit toutes ses ruses, & ne lui laissoit plus de subterfuge. Il falloit donc qu'il répondît positivement, & il promit de rendre le Marquisat dans le seiziéme d'Août.

1600.

Il promet positivement de rendre le Marquisat.

Sur cette assurance, le Roi fit avancer le Bourg-l'Espinasse, vieux Colonel d'Infanterie, avec des Troupes Suisses, pour prendre possession du Marquisat. Comme il en approchoit, le Duc leva le masque, & dit nettement qu'aux conditions qu'on lui avoit proposées, la guerre lui étoit moins dure que la Paix. Ainsi le Roi fut

Mais quand le Roi y envoie des Troupes, il leve le masque & le refuse.

1600. obligé d'en venir au point où il avoit bien prévu qu'il en faudroit venir, c'est-à-dire, à une guerre ouverte. Il la lui déclara donc l'onziéme du mois d'Août, mais avec ces termes exprès, que c'étoit seulement pour le Marquisat, & sans préjudice du Traité de Vervins, lequel il désiroit observer inviolablement.

Le Roi lui déclare la guerre.

En même tems il donna avis de cette rupture à tous les Princes voisins, & leur fit entendre les justes sujets qu'il en avoit. Ce grand Roi » savoit bien qu'entre les Chrétiens, » l'infraction de la Paix est extrêmement odieuse, & que sans des raisons qui convainquent fortement » les esprits, il ne faut jamais rien » faire qui trouble la tranquillité publique.

Il en rend raison aux Princes voisins.

Il étoit pour lors à Grenoble, où il n'avoit, pour commencer cette guerre, que trois ou quatre Compagnies d'ordonnance. Quelqu'un lui proposa de faire avancer le Régiment des Gardes : il répondit qu'il ne le vouloit pas éloigner de lui ; que c'étoit la dixiéme Légion, qui ne combattoit point * sans César. Mais dans peu de tems, la Noblesse Françoise & les

* *Jules César ne vouloit pas que la dixiéme Légion combattit sans lui.*

Avanturiers accoururent de tous côtés auprès de lui, comme à la Nôce & au Bal. 1600.

Le Maréchal de Biron, quoique déja dégoûté, aïant amassé quelques Troupes, entama le Païs de Bresse en plusieurs endroits. Du Terrail y pétarda la Ville de Bourg; mais la Citadelle se garda mieux, & elle fit presque la seule difficulté de cette guerre. Crequy entrant en Savoie y emporta la Ville de Montmélian sur la mi-nuit, mais non pas le Château.

Biron conquiert toute la Bresse.

Le Pape, allarmé par les premieres étincelles de cet incendie, & aïant peur qu'il n'embrasât toute l'Italie, s'emploïa tout aussi-tôt, pour l'éteindre. Il dépêcha un Prélat, qui portoit le titre de Patriarche de Constantinople, vers le Roi, pour lui remontrer les inconvéniens de cette rupture, & pour le conjurer au nom de Dieu de ne point passer outre. Le Roi l'assura qu'il n'avoit nul dessein de troubler la Paix d'Italie; qu'il étoit Prince Chrétien & juste; que Dieu lui avoit donné un assez beau Roïaume pour s'en contenter; mais qu'il désiroit ravoir ce qui étoit de sa Couronne; que

Le Pape, allarmé de cette guerre, envoie vers le Roi.

Belle réponse du Roi au Pape, & bien chrétienne.

1600. s'il avoit eu d'autres plus vastes desseins, il auroit fait de plus grands préparatifs.

Le Roi entre lui-même dans la Savoie, & prend Chamberry par capitulation, & quelques Châteaux.

Peu de jours après il partit, & entra lui-même dans la Savoie. Sa présence étonna tellement la Ville de Chamberry, qu'il en fit sortir la garnison par une prompte capitulation. Il se rendit maître des avenues de la Tarentaise & de la Morienne, en prenant dans deux ou trois jours le Château de Conflans & celui de la Charbonniere, qui jusques-là avoient passé pour imprenables.

Le Duc de Savoie ne s'en remuoit point.

Le Duc de Savoie ne se remuoit point, pour toutes ces pertes; il en étoit si peu touché, qu'il chassoit & qu'il dansoit, tandis qu'on le dépouilloit de ses Provinces. Il ne sembloit pas qu'il fût l'Adversaire, mais le Spectateur. Ses Sujets, pareillement, ne s'étonnoient guere des progrès du Roi; ils disoient que s'il prenoit quelque Place en Savoie, leur Duc en prendroit bien d'autres en France. On ne pouvoit deviner d'où procédoit cette grande sécurité. Il y en avoit qui croïoient que le Duc s'assuroit, sur je ne sais quelles prognostications d'Astrologues, qui lui avoient prédit que

Il se fioit à quelques vaines prédictions d'Astrologues,

ns le mois d'Août, il n'y auroit point 1600.
Roi en France ; ce qui se trouva
rt vrai, parce qu'en ce tems-là le
oi étoit victorieux au milieu de la
voie. D'autres croïoient que le
uc se fondoit encore sur les intel-
gences qu'il avoit avec le Maréchal
Biron, dont la fidélité aïant été
rt ébranlée par ses artifices, tandis
'il étoit en France, venoit d'être
tiérement débauché par de nou-
aux sujets de mécontentement que
Maréchal avoit reçus depuis cet-
guerre. Car le Roi ne témoignoit
us se fier tant à lui : il ne le traitoit
us avec la même franchise qu'au-
ravant, & il commettoit la princi-
le direction de cette conquête à
esdiguieres, qui en effet, savoit
ieux le Païs & la maniere de faire
guerre dans ces Montagnes, que
i. Cette préférence irritoit furieuse-
ent un esprit altier, qui croïoit
l'on ne pouvoit & qu'on ne devoit
en faire sans lui. Puis, le refus que
le Roi de lui donner le Gouverne-
ent de la Citadelle de Bourg, le
it tout-à-fait hors du sens. Depuis
la, il n'eût plus que des pensées ex-
avagantes & criminelles, & il com-

Ou au Maréchal de Biron, qui étoit fort irrité contre le Roi.

1600. mença, disoit-on, de traiter une Ligue avec le Savoïard pour rallumer la guerre civile en France. Je ne puis marquer les particularités de ce dessein, parce qu'on ne les a jamais bien sues.

Le Duc de Savoie croïoit ses Forteresses de Montmélian en Savoie, & de Bourg en Bresse, imprenables, & se reposoit de la sûreté de son Païs là-dessus. Il fut bien surpris d'apprendre que le Marquis de Brandis, Gouverneur de la premiere, avoit capitulé de la rendre dans certain tems. Sur cela, il se mit aux champs, & fit tous ses efforts pour être en état de le secourir. Il eut recours à l'assistance des Espagnols; mais le Comte de Fuentes, qui désiroit engager les affaires encore plus avant, lui refusa des Troupes dans son besoin; & cependant, le terme de la capitulation étant échu, il perdit Montmélian, au grand étonnement de ses Sujets, & à la honte de Brandis. La disette de vivres & de munitions lui fit aussi perdre, à quelques semaines de-là, la Citadelle de Bourg, dont le Gouverneur soutint le siége jusqu'à l'extrêmité.

Enfin le Duc se met en campagne, mais ne fait rien.

La Citadelle de Montmélian prise.

Puis celle de Bourg.

Le Roi, étant passé du côté de Ge-

nêve ; ſoumit le Païs de Chablais & de Fauſſigni. Les Habitans de Genêve prirent le Fort Sainte Catherine, que les Savoïards avoient bâti pour les matter, & le démolirent. Après cette priſe il voulut viſiter Genêve, ſi célebre pour être un des Remparts de la Religion Proteſtante. Théodore de Bèze, le premier en âge comme en doctrine, de tous les Miniſtres Huguenots, lui fit une harangue en peu de paroles. Le Maréchal de Biron aïant conſidéré la Place, que les Habitans fortifioient depuis quarante ans avec beaucoup de ſoin & de dépenſe, ſoit pour ſe faire eſtimer grand Capitaine, ſoit pour montrer beaucoup de zele à la Religion Catholique, ſe vanta qu'il la pourroit prendre en vingt jours. Ce que le Roi ne trouva pas bon, d'autant que la France l'avoit priſe ſous ſa protection dès le regne de François I, & s'étoit obligée de la défendre contre le Duc de Savoie, qui prétend que la Seigneurie lui en appartient.

1600.

Puis le Fort Sainte Catherine.

Le Roi viſite Genêve.

Cependant le Pape, déſirant ſur toutes choſes, éteindre le feu de cette guerre, avoit dépêché, vers le Roi & vers le Duc, ſon Neveu, le Cardinal

Le Pape s'entremet de la Paix, & envoie pour cela ſon Neveu Légat.

Aldobrandin, lequel travailloit inceſſamment à moïenner la Paix. Sa plus grande peine étoit de trouver des nœuds aſſez ſûrs & aſſez forts pour attacher le Duc de Savoie; car ceux de ſes promeſſes & de ſa foi étoient ſi incertains & ſi coulans, que l'on ne s'y pouvoit fier.

1600.

Le Roi vint à Lyon où la Reine l'attendoit.

Au même tems le Roi, à qui la guerre n'avoit pas interrompu les penſées de ſon mariage, s'embarqua ſur le Rône, & deſcendit à Lyon, où la Reine ſa nouvelle Epouſe étoit arrivée, & l'attendoit.

Le Légat y vint auſſi, & les Ambaſſadeurs de Savoie.

Le Légat n'avoit point diſcontinué le Traité de la Paix: il étoit venu à Lyon pour cela, où il fit ſon entrée quinze jours après la Reine. Les Ambaſſadeurs de Savoie l'y ſuivirent; mais leur pouvoir étoit conçu en tels termes, que le Duc avoit moïen de les déſavouer. Toutefois, quand ils virent la Citadelle de Bourg à l'extrêmité, ils ſolliciterent inſtamment le Légat de reprendre les premiers erremens du Traité. Mais il n'en voulut rien faire, qu'ils ne lui euſſent donné par écrit, qu'ils l'en avoient prié pour le bien des affaires de leur Maître.

Comme

1601.

Comme les articles furent dressés & accordés, on les signa de part & d'autre, & la Paix fut publiée à Lyon le dix-septiéme de Janvier mil six cens un, par laquelle le Duc cédoit au Roi & à tous ses Successeurs, Roi de France, les Païs & Seigneuries de Bresse, Bugey, & Veromey, & généralement tout ce qui lui appartenoit le long de la riviere du Rhône, depuis la sortie de Geneve, comme aussi le Bailliage & Baronnie de Gex. Et cela en échange du Marquisat de Saluces, que le Roi lui délaissoit entiérement pour lui & pour les siens. Le Traité portoit aussi, que toutes les Places que le Roi avoit prises sur le Duc de Savoie lui seroient rendues ; mais seroient réservés au Roi tous les droits prétendus contre ledit Duc, suivant qu'il étoit contenu aux Traités de Cateau en Cambresis, & de Vervins.

Le Traité de Paix se fait, se signe, & se publie à Lyon.

Articles de ce traité, portant que la Bresse sera au Roi, & le Marquisat au Duc.

Dans cet échange l'un & l'autre gagnoient également. Le Roi, pour un Marquisat de peu d'étendue, éloigné de ses Terres, enclavé dans celles de Savoie, & lequel il ne pouvoit conserver que par de grosses garnisons, qui consumoient deux fois plus que le revenu qu'il en tiroit, acquéroit

Ils gagnent l'un & l'autre à cet échange.

1601.

un Païs de plus de vingt-cinq lieues d'étendue, qui étoit Continent aux siens, qui élargissoit sa Frontiere, auquel il y avoit huit cens Gentilshommes, & qui étoit très-fertile & très-abondant, principalement en pâcages pour nourrir des Harras. Le Duc, en s'appropriant le Marquisat, se tiroit une fâcheuse épine du pié, ou plutôt une épée qui lui traversoit le corps, & se mettoit en sûreté. Car tandis que les François le tenoient, il n'osoit sortir de Turin qu'accompagné de trois ou quatre cens chevaux d'escorte: & il falloit qu'il entretînt de grosses garnisons au milieu de son Païs.

Après cela le Roi part de Lyon pour Paris, où la Reine le suit.

Le Traité étant signé, le Roi partit de Lyon en poste pour revenir à Paris, où la Reine le suivit à petites journées. Quelque tems après qu'elle y fut arrivée, il la mena voir ses Bâtimens de Saint Germain-en Laye.

Il la mene voir ses Bâtimens.

» C'étoit un de ses plaisirs, & certes » fort innocent, & qui sied si bien à un » puissant Prince, quand il a païé » ses plus grandes dettes, & qu'il a » soulagé ses Peuples du plus gros far- » deau des impositions. Car, en éle- » vant ces superbes édifices, il laisse

» de belles marques de sa grandeur 1601.
» & de ses richesses, à la postérité ; il
» embellit son Roïaume, attire l'ad-
» miration des Peuples, fait connoître
» aux Etrangers que ses coffres regor-
» gent d'argent, donne la vie & du
» pain à quantité de pauvres Manœu-
» vres, travaille utilement pour sa
» commodité & pour celle de ses Suc-
» cesseurs, & enfin fait florir l'Archi-
» tecture, la Sculpture & la Peintu-
» re, lesquelles ont toujours été infini-
» ment estimées de toutes les Nations
» du monde les plus polies.

Le Roi Henri le Grand ne prenoit ce divertissement que pour se délasser l'esprit de ses travaux, & non pas pour se l'occuper; » car il avoit l'ame » trop grande, & le génie trop élevé » pour se donner tout entier à des » choses si médiocres, encore moins » pour s'attacher à de vains amuse- » mens. Il est vrai qu'il bâtissoit, qu'il » chassoit, qu'il jouoit, mais c'étoit » sans se détourner trop de ses af- » faires, & sans abandonner le timon » de son Etat, lequel il tenoit aussi » ferme & aussi soigneusement du- » rant le calme, que durant la tem- » pête.

Il se divertissoit aux Bâtimens, mais ne s'y occupoit pas.

Belle réflexion, & qu'un Roi ne sauroit trop faire.

1601. D'ailleurs, il n'avoit garde de s'endormir durant la bonace, qui est souvent trompeuse ; &, outre qu'il n'y a pas moins à travailler pour un bon Roi, au-dedans de l'Etat, pendant la Paix, qu'au-dehors, pendant la guerre, il savoit que l'Espagnol & le Savoïard grondoient toujours, & qu'ils couvoient dans le cœur quelque entreprise contre lui. Le Comte de Fuentes aïant levé une grande Armée pour assister le Savoïard, se fâchoit que la Paix lui avoit ôté l'occasion de l'emploïer. Quelques Places qu'il avoit prises en Picardie, durant la guerre entre les deux Couronnes, lui avoient donné de la vanité, & lui faisoient croire qu'il remporteroit toujours de l'avantage sur les François. Au même tems, le Roi d'Espagne avoit aussi mis en Mer une Armée navale, commandée par un Doria, laquelle avoit sans doute quelque dessein sur la Provence si la Paix ne se fût faite. Et même quoiqu'elle le fût, Fuentes ne laissoit pas de vouloir tenter une entreprise sur Marseille, pour faire rupture. Ceux, avec qui il avoit intelligence pour cela, offrirent au Roi d'attirer dans le piége six ou sept

Le Comte de Fuentes veut surprendre Marseille, pour rompre la Paix.

cens hommes, & de les retenir prisonniers, ou de les tailler en piéces. Mais le Roi ne jugea pas qu'un si petit avantage valût la peine de donner sujet aux Ennemis de rompre la Paix, & de rentrer dans une guerre, qui eût été fort dangereuse, parce qu'ils étoient puissamment armés. D'ailleurs, il craignoit qu'il n'y eût encore au dedans de son Etat du feu caché sous les cendres, & que, dans le bruit de la guerre, on n'attentât plus facilement sur sa personne. Car, pour dire le vrai, il avoit plus à craindre leurs couteaux & leurs poignards, que leurs épées. Il dissimula donc sagement cette entreprise, & répondit aux Marseillois : *qu'il ne savoit point dérober la victoire ; que les embuscades n'étoient honnêtes que durant la guerre, & qu'il se falloit bien donner garde de contribuer, en quelque façon que ce fût, à l'infraction que les Ennemis avoient dessein de faire.*

1601.

On pouvoit attraper ses gens par une contre-intelligence, mais le Roi ne veut pas.

Enfin les Espagnols aïant reconnu que ce sage Argus avoit trop d'yeux & de vigilance pour pouvoir être surpris, de quelque côté que ce fût, se résolurent d'emploïer leurs armes à de pieuses & honorables entreprises.

Le Roi d'Espagne emploie ses armes contre les Infideles.

1601. Une partie de leur Armée de terre passa en Hongrie, qui étoit alors attaquée par les Turcs. Le Duc de Mercœur étant allé chercher en ce Païs là une plus juste gloire, que dans les guerres civiles de France, y commandoit les Troupes de l'Empereur. Il y fit connoître aux Infideles par plusieurs beaux exploits, particuliérement par la mémorable retraite de Canise, que la valeur Françoise est choisie de Dieu pour soutenir la Religion Chrétienne. Aussi ne fait-on point de doute qu'il ne les eût entiérement chassés de ce Roïaume-là, dont ils ont envahi plus de la moitié, s'il ne fût mort l'année suivante, d'une fiévre pourprée qui le saisit à Nuremberg, comme il alloit faire ses dévotions à Notre-Dame de Lorette.

Le Duc de Mercœur y commande les Troupes de l'Empereur, & y meurt.

Il arriva, quelque tems après, un accident, dans lequel le Roi sut bien faire voir aux Espagnols, qu'il n'étoit pas capable de souffrir rien contre son honneur, & contre la dignité de son Etat. Rochepot étoit son Ambassadeur en Espagne; quelques Gentilshommes de sa suite, desquels étoit son Neveu, se baignant à la riviere, prirent querelle contre des Espagnols,

Gentilshommes de l'Ambassadeur de France en Espagne tuent quelques Espagnols.

& en tuerent deux, puis se sauverent chez l'Ambassadeur. Les Amis des Morts, émûrent tellement le Peuple, qu'il assiégea la maison, & étoit prêt à y mettre le feu. Le Magistrat, afin de prévenir les tragiques effets de cette fureur, fut contraint de faire une injustice, & de violer la franchise de l'Hôtel de l'Ambassadeur; car il s'y transporta avec main-forte, & emmena les Accusés en prison. Le Roi d'Espagne, fâché de ce qu'il avoit violé le droit des Gens, mais recevant ses excuses, l'envoïa demander pardon à l'Ambassadeur: toutefois, ces François demeurerent toujours prisonniers.

1601.

Le Magistrat viole l'Asyle de son Hôtel, pour les prendre.

On fit alors plusieurs discours & plusieurs écrits sur les droits & privileges des Ambassadeurs. Il est vrai, disoit-on, qu'un Ambassadeur a seul droit de souveraine Justice dans son Hôtel; mais les gens de sa suite sont sujets à la Justice de l'Etat dans lequel ils sont, pour les fautes qu'ils commettent hors de son Hôtel; & ainsi, s'ils sont pris hors de là, on leur peut faire leur Procès. Et, bien qu'on sache que cette rigueur ne s'observe pas ordinairement, & que le respect qu'on

Discours sur la franchise de l'Hôtel des Ambassadeurs.

1601.

porte à la perſonne de l'Ambaſſadeur s'étend ſur tous ceux qui le ſuivent; toutefois, c'eſt une courtoiſie, & non pas un droit. Mais pour cela, il n'eſt pas permis d'aller chercher le Criminel dans l'Hôtel d'un Ambaſſadeur, qui eſt un lieu ſacré, & comme un azyle certain pour ſes gens. Il ne doit pourtant pas en abuſer, ni en faire une retraite de Scélérats, ou y donner aſyle aux Sujets du Prince, contre les Loix & la Juſtice. Car en ce cas-là on s'en plaint à ſon Maître, lequel eſt obligé auſſi tôt d'en faire raiſon.

Le Roi offenſé rappelle ſon Ambaſſadeur,

Or le Roi étant offenſé, comme il devoit, de l'injure faite à la France dans ſon Ambaſſadeur, & ne jugeant pas que la ſatisfaction que le Magiſtrat lui en avoit faite fût ſuffiſante, lui commanda de s'en revenir auſſi-tôt; ce qu'il fit ſans prendre congé du Roi d'Eſpagne. Il défendit auſſi en même tems tout commerce avec les Eſpagnols; & comme il prévit que dans ces commencemens de rupture, ils pourroient entreprendre ſur ſes Places de Picardie, il partit en diligence de Paris pour viſiter cette Frontiere, & ſe rendit à Calais.

Et s'en va en diligence à Calais viſiter ſa Frontiere.

Les Peuples, qui commençoient à

goûter le repos, & à labourer leurs terres en patience, frissonnerent de fraïeur, qu'une nouvelle guerre ne les exposât une autre fois à la licence du Soldat. Mais Dieu eut pitié de ces pauvres gens: le Pape, s'étant entremis de remédier au mal qui menaçoit la Chrétienté, accommoda heureusement le différend. L'Espagnol lui remit le procès & les Prisonniers, lesquels Sa Sainteté consigna, quelques jours après, entre les mains du Comte de Béthune, Ambassadeur de France à Rome, & le Roi ensuite renvoïa un Ambassadeur en Espagne, qui fut le Comte de Barraut.

1601.

Le Pape s'entremet d'accommoder ce différend, & le fait.

Comme le Roi étoit à Calais, ainsi que nous avons dit, l'Archiduc étoit devant Ostende, où il continuoit ce siége *, le plus fameux qui ait jamais été depuis le siége de Troies. Il appréhenda avec sujet que l'approche du Roi, ne retardât le progrès de son entreprise, oû il avoit déja tant perdu d'hommes, de tems, de coups de canon, d'argent & de munitions. Il lui envoïa donc faire compliment, promettant que du côté d'Espagne on le satisferoit de la violence faite au Logis de son Ambassadeur, mais qu'il

L'Archiduc qui assiégeoit Ostende, envoie faire compliment au Roi.

* *Ce siége dura trois ans trois mois, & trois semaines.*

1601.

Le Roi rend la civilité à l'Archiduc.

le supplioit que les Assiégés ne se prévalussent point de cette conjoncture. Le Roi qui ne se laissoit jamais vaincre par courtoisie, non plus que par les armes, lui envoïa le Duc d'Aiguillon, Fils aîné du Duc de Mayenne, l'assurer qu'il desiroit maintenir la Paix; qu'il ne s'étoit avancé sur les Frontieres que pour dissiper quelques menées qui s'y brassoient, & qu'il espéroit, de l'équité du Roi d'Espagne, qu'il lui feroit raison.

La Reine d'Angleterre, envoie aussi lui faire compliment, & il y répond par le Maréchal de Biron.

Durant qu'il fut à Calais, la Reine Elisabeth l'envoïa aussi visiter, par le Milord Edmond, son principal Confident. Pour répondre à cette civilité obligeante, il fit passer le Maréchal de Biron en Angleterre, accompagné du Comte d'Auvergne, & de l'élite de tout ce qu'il y avoit de Noblesse à la Cour, pour lui représenter le regret que le Roi avoit, se trouvant si près d'elle, de ne pouvoir pas jouir du bien de la voir.

Cette Reine s'efforça par toutes sortes de moïens de faire connoître aux François sa grandeur & sa puissance. Un jour, tenant Biron par la main, elle lui montra un grand nombre de têtes plantées sur la Tour de Londres,

lui dit que l'on punissoit ainsi les Rebelles en Angleterre, & lui raconta les sujets qu'elle avoit eus de faire mourir le Comte d'Essex, qu'elle avoit autrefois si tendrement chéri. Ceux, qui entendirent ce discours, s'en souvinrent bien depuis, lorsqu'ils virent le Maréchal de Biron, tombé dans le même malheur que le Comte d'Essex, perdre la tête, après avoir perdu les bonnes graces de son Roi.

1601.

Auquel elle fait voir la tête du Comte d Essex.

Il ne faut pas oublier qu'avant que le Roi fît son Voïage de Calais, il avoit mené la Reine gagner le Jubilé dans la Ville d'Orléans, où le Saint Pere avoit ordonné que commençassent les Stations pour la France. Sa piété, qui étoit sincere & sans feintise, donna un bel exemple à ses Peuples, qui le voïoient aller dévotement aux Processions, & prier Dieu avec grande attention, & le cœur sur les levres. Il mit la premiere pierre fondamentale à l'Eglise de Sainte-Croix d'Orléans, que les Huguenots avoient misérablement abattue il y avoit près de quarante ans, & donna une somme d'argent considérable pour la rétablir.

Le Roi & la Reine gagnent le Jubilé à Orléans.

Toute la France, dans ce saint Jubi-

1601. lé avoit inſtamment demandé au Ciel, qu'il lui plût lui donner un Dauphin pour la délivrer des malheurs où elle eût été plongée, ſi ſon Roi fût venu à mourir ſans Enfans mâles. Ses vœux furent exaucés : La Reine accoucha heureuſement d'un Fils à Fontaine-bleau, le jour de Saint Côme, vingt-ſeptiéme de Septembre. On lui donna au Baptême le nom de Louis, ſi doux & ſi cher à la France pour la mémoire du grand Saint Louis, & du bon Roi Louis XII, Pere du Peuple. Depuis, on lui appropria le ſurnom de Juſte ; & nous croïons aujourd'hui qu'avoir été Pere de *Louis le Sage & le Victorieux*, n'eſt pas le moins beau de ſes Titres. Sa naiſſance fut précédée d'un grand tremblement de terre, qui arriva quelques jours auparavant. L'enfantement fut difficile, & l'Enfant ſi travaillé qu'il en étoit tout violet ; ce qui, peut être, lui ruina au-dedans les principes de la ſanté & bonne conſtitution. Le Roi, invoquant ſur lui la bénédiction du Ciel, lui donna la ſienne, & lui mit ſon épée à la main, priant Dieu, *qu'il lui fît la grace d'en uſer ſeulement pour ſa gloire, & pour la défenſe de ſon Peuple*. Les Princes du

La Reine accouche d'un Dauphin, qui eſt nommé Louis, & depuis ſurnommé le Juſte.

Le Roi lui donne ſa bénédiction, & lui met ſon épée dans la main.

Sang, qui étoient avec lui dans la chambre de la Reine, saluerent tous le Dauphin l'un après l'autre. J'omets comme des Courriers exprès porterent cette nouvelle par toutes les Provinces; les réjouissances qui s'en firent par tout le Roïaume, particuliérement dans la grande Ville de Paris, qui aimoit aussi fortement Henri le Grand, qu'elle avoit haï son Prédécesseur; les complimens que le Roi en reçut de la part de tous les Potentats de l'Europe, & le présent accoutumé du Saint Pere en pareille occasion, savoir, les langes bénits, lesquels il lui envoïa par le Seigneur Barberin, qui depuis a été Cardinal & Pape, nommé Urbain VIII.

1601.

Cinq jours auparavant, la Reine d'Espagne étoit accouchée de son premier Enfant, qui étoit une fille, qu'on nomma Anne sur les Fonts de Baptême. Les Espagnols ne s'en réjouirent pas moins que si c'eût été un Fils, parce qu'en ce Païs là, les Filles succedent à la Couronne. Ceux, d'entre les François qui pénétroient le plus dans l'avenir, prenoient aussi part à cette joie, mais pour une autre raison. C'est que cette Princesse étant de même âge

Naissance de l'Infante d'Espagne, nommée Anne, qui depuis, épousa le Roi Louis XIII.

1601. que le Dauphin, il sembloit que le Ciel les eût fait naître l'un pour l'autre, & qu'elle dût, quelque jour, être son Epouse; comme en effet Louis XIII a eu ce bonheur, & la France le possede encore; admirant en toutes occasions la rare sagesse, la piété exemplaire, & la fermeté héroïque de cette grande Princesse.

Le Roi fait divers réglemens pour le bien de son Etat.

En reconnoissance de la grace que Dieu avoit faite au Roi, de lui donner un Dauphin, qui étoit le comble de ses souhaits, il redoubla son travail & ses soins, pour se bien acquitter de ce qu'il devoit à son Etat, & pour améliorer, ainsi qu'il disoit, la succession de son Fils. Nous rapporterons ici quelques Etablissemens & Ordonnances qu'il fit pour cela.

Il supprime les Triennaux des Officiers de Finances.

La nécessité d'argent l'avoit obligé, durant le siége d'Amiens, de créer des Officiers Triennaux en ses Finances. Quand elle fut passée, il connut qu'il n'étoit pas besoin d'avoir tant de gens, qui fouillassent dans sa bourse, & qu'il ne se pouvoit qu'il n'en demeurât toujours un peu dans la main de chacun d'eux. C'est pourquoi il supprima ces nouveaux Officiers, & ordonna que l'Ancien & l'Alternatif

rembourſeroient le Triennal. De cette ſuppreſſion furent exceptés les Tréſoriers de l'Epargne, ceux des Parties Caſuelles, & quelques autres. 1601.

Rôny avoit ſi bien bridé les Financiers & les Traitans, qu'ils ne pouvoient plus dévorer de gros morceaux, comme autrefois. Mais ce n'étoit pas encore aſſez : ils s'étoient tellement remplis avant qu'il fût Sur-Intendant, que le Roi ordonna, avec beaucoup de Juſtice, un Tribunal composé de certain nombre de Juges choiſis dans les Cours ſouveraines (on le nomma la Chambre roïale) qu'il chargea de faire une exacte recherche des malverſations de ceux qui avoient manié les deniers roïaux. Cette Chambre fit rendre gorge à pluſieurs de ces gens-là ; toutefois une grande partie trouverent moïen de ſe mettre à couvert, les uns par la conſidération de leurs alliances, les autres à force d'argent, gagnant ceux qui approchoient le Roi, principalement ſes Maîtreſſes, ou corrompant les Juges mêmes ; » Tant il eſt vrai que l'or pénetre par» tout, & que rien n'eſt à l'épreuve » de ce pernicieux métal. Il ne faut » donc pas s'étonner ſi ces gens-là rem-

Il établit une Chambre de Juſtice, pour la recherche des Financiers.

1601.

» pliſſent leurs coffres le plus qu'ils
» peuvent, puiſque plus ils en ont,
» plus leur juſtification leur eſt facile.

Je l'ai déja dit, & je le dis encore, (car on ne ſauroit le marquer en trop d'endroits, ni trop fortement) il n'y a point de remede pour empêcher ce déſordre, qui eſt le plus grand de tous les déſordres de l'Etat, & la cauſe de tous les autres, que la vigilance & l'exactitude du Roi. » Il faut qu'il tien-
» ne lui-même les cordons de ſa bour-
» ſe, qu'il ait toujours l'œil ſur ſes
» coffres, qu'il ſache ponctuelle-
» ment ce qui entre dedans, ce qui en
» ſort, par quelles voies viennent ſes
» deniers, à quels uſages on les em-
» ploie, qui ſont ceux qui les ma-
» nient; & ſur-tout il faut qu'il leur
» faſſe rendre ſi bon compte, comme
» faiſoit Henri le Grand, que s'ils
» ſont gens de bien, ils ne puiſſent ſe
» corrompre, & s'ils ſont méchans,
» qu'ils n'aient pas moïen d'exercer
» leurs méchancetés.

L'unique remede contre leur avidité, c'eſt que le Roi voie ſes comptes.

On lui avoit fait connoître qu'il y avoit deux autres déſordres dans ſon Roïaume, qui l'appauvriſſoient extrêmement, & en tiroient tout l'or & l'argent. L'un étoit le tranſport que

l'on en faisoit aux Païs étrangers, en Italie, en Allemagne & en Suisse, où les petits Potentats le billonnoient, & en faisoient de la monnoie à plus bas titre. L'autre étoit le luxe, qui en consumoit aussi une grande quantité en broderies, en clinquans & passemens sur les habits, & non moins encore en dorures de lambris, de cheminées & de divers meubles. 1601.

Le Roi défend le transport d'or & d'argent hors du Roïaume.

Il fit deux séveres Edits, qui défendoient ces deux abus. Pour le premier, il renouvella les anciennes Ordonnances sur le transport de l'or & de l'argent, y ajoutant la peine de la corde aux Contrevenans, & commandant à tous Gouverneurs, de veiller à l'observation de ses défenses, & de ne donner aucuns passeports au contraire; autrement il les déclaroit participans de ces transports.

Défend l'or & l'argent sur les habits, & les dorures.

Pour le second, il défendit sur peine de grosses amendes pour la premiere fois, & d'emprisonnement pour la seconde, de porter or ni argent sur les habits, ni d'en emploïer aux dorures. Cet Edit fut rigoureusement observé, parce qu'il n'exceptoit personne, le Roi lui-même s'étant soumis à la loi qu'il avoit faite, & aïant

1601. fait mauvais visage à un Prince du Sang, qui n'obéïssoit pas à cette réformation.

Il se dépensoit encore une prodigieuse quantité d'argent en soies, par l'achat desquelles tout notre argent étoit attiré chez les Etrangers. Le Roi voïant cela, & considérant que l'usage de ces étoffes est fort beau & fort commode, s'avisa qu'il en falloit introduire la Manufacture en France, afin qu'elle fît gagner aux François ce que gagnoient les Etrangers. Pour ce sujet, il donna ordre qu'on eût à planter quantité de mûriers blancs aux Païs où ces arbres viennent le mieux, particulierement en Touraine, pour nourrir des Vers à soie, & qu'il y eût des gens qui apprissent à préparer les cocons, & à mettre en œuvre le travail de ces précieuses chenilles.

Introduit la Manufacture des Soies en France.

Si on eût eu soin après sa mort, de maintenir cet ordre, & de l'étendre aux autres Provinces, on eût épargné à la France plus de cinq millions tous les ans, qu'elle dépense au-dehors pour faire venir des étoffes de soie. On eût fait gagner la vie à un million de personnes, qui sont inutiles à d'autres travaux, comme sont

les vieilles gens, les filles & les enfans ; & on eût donné moïen à ce Peuple de païer plus facilement les Impôts & les Tailles, par le profit qu'il eût tiré de son industrie. 1601.

Il y avoit un autre mal bien plus grand, qui, pour ainsi parler, desséchoit les entrailles du Roïaume; c'étoient les usures excessives. Les mauvais Ménagers, c'est-à-dire, la plûpart de la Noblesse, empruntoient de l'argent au denier dix ou douze. En cela il y avoit deux grands inconvéniens. Le premier, que les intérêts les minoient peu-à-peu, & dans sept ou huit ans, sapoient les fondemens des plus riches & des plus anciennes Maisons, qui sont comme les étais, & les arcs-boutans qui soutiennent l'Etat. Le second, que les Marchands trouvant cette commodité de mettre leur argent à si grand profit, & sans aucun risque, abandonnoient entierement le commerce, dont les sources étant une fois taries, il y eût eu bientôt disette d'or & d'argent dans le Roïaume : » Car la France n'a » point d'autres Mines que le trafic & » le débit de ses denrées. »

Les usures étoient excessives en France, ce qui faisoit que les meilleures Maisons se ruinoient,

Et que les Marchands abandonnoient tout à fait le commerce.

Ces considérations obligerent le Roi

1601.

LeRoi les défend, & regle les rentes hypothéques au denier seize.

non-seulement de défendre toutes usures à peine de confiscation de la somme prêtée, & de grosses amendes; ensuite de quoi les Parlemens députerent des Conseillers par les Provinces, pour faire recherche des Usuriers; mais encore de réduire tous les intérêts, ou rentes hypothéques, au denier seize. Elles étoient avant cela au denier dix ou douze, comme nous avons dit. La raison étoit, que lorsqu'elles avoient été constituées, l'argent étoit bien plus rare. Or, puisqu'il s'étoit multiplié extrêmement, depuis la découverte des Indes, il étoit juste de rabaisser les intérêts; & c'est pour cette raison encore, que depuis on les a réduits au denier dix-huit, & que peut-être, on les mettra quelque jour au denier vingt.

Ses grands soins pour enrichir son Roïaume.

Dans ce même dessein d'enrichir ses Peuples, & de mettre l'abondance dans son Roïaume, le Roi recevoit de toutes parts des Mémoires de ce qui pouvoit servir à faire le Commerce meilleur & plus facile, à apporter de la commodité à ses Sujets, à cultiver & fertiliser les lieux les plus infructueux. Il vouloit rendre, tout autant qu'il lui étoit possible, les rivieres

avigables ; il faifoit rebâtir les Ponts 1601.
ε les Chauffées, & paver les grands
hemins ; fachant bien que fi on n'a
oin de les entretenir, ils fe gâtent fi
ort, que les voitures ne fe font que
rès-difficilement, & que le Commer-
;e en eft interrompu. D'où il arrive
es mêmes défordres dans l'écono-
nie de l'Etat, qui arrivent dans celle
e du corps humain, quand il y a des
obftructions, & que le paffage du fang
& des efprits n'eft pas libre.

Quand il alloit par Païs, il regardoit curieufement toutes chofes, s'inftruifoit des néceffités & des défordres, & y remédioit tout auffi-tôt avec grand foin. Sous fa faveur & fa protection, il s'établit en plufieurs endroits du Roïaume, des Manufactures de toiles, de tapifferies, de draperies, de dentelles, de clinquailleries, & de plufieurs autres chofes.

Il favorife l'établiffement des Manufactures.

A fon exemple, les Bourgeois répa-roient leurs maifons, que la guerre avoit ruinées. Les Gentilshommes aïant pendu les armes au croc, & n'aïant qu'une houffine à la main, s'adonnoient à ménager leur bien & augmenter leurs revenus. Tout le Peuple étoit attentif au travail, & c'étoit

A fon exemple tout le monde travailloit à faire valoir fon bien.

1601. une merveille de voir ce Roïaume, qui, cinq ou six ans auparavant, étoit, pour ainsi dire, une taniere de serpens & de bêtes venimeuses, étant rempli de Voleurs, de Larrons, de Vauriens, de gens de sac & de corde, avoir été si bien purgé de tous ces maux par ce grand Roi, & comme changé en une ruche d'abeilles innocentes, qui s'efforçoient à l'envi de donner des preuves de leur industrie, & d'amasser de la cire & du miel. L'oisiveté y étoit honteuse, & une espèce de crime : « aussi est-elle, comme dit le proverbe, « la Mere de tous vices. Un esprit qui « ne prend pas la peine de s'occuper « sérieusement à quelque chose, est inu- « tile à soi-même, & pernicieux au Pu- « blic ». Voilà pourquoi de ce tems-là, les Prevôts recherchoient les Fainéans, les Vagabonds & gens sans aveu, & les envoïoient servir le Roi en ses Galeres, afin de les obliger à travailler malgré eux.

L'oisiveté punie.

1602. Il n'est point de bonheur si stable & si assuré, qui ne puisse être facilement troublé. Il arriva cette année deux choses, qui eussent bouleversé toute la France, si le Roi n'y eût obvié de bonne heure.

Le Roi remédie à deux choses, qui étoient capables de bouleverser la France.



L'Assemblée des Notables de Rouen, 1602.
qui s'étoit tenue l'an mil cinq cens quatre-vingt-seize, pour trouver un fonds au Roi, afin de continuer la guerre & acquitter ses dettes, lui avoit octroïé, comme nous avons déja dit, l'imposition du sol pour livre sur toutes les denrées des Villes closes. » L'Etat, ce dit Tacite, le plus » grand Politique d'entre les Historiens, ne se peut entretenir sans » Troupes, ni les Troupes sans » paiement, ni le paiement se trouver sans impositions. Par conséquent elles sont nécessaires; & il est juste que chacun contribue pour les dépenses d'un Etat dont il fait partie, & des commodités & protection desquelles il jouit. Mais il faut que ces impositions soient modérées; qu'elles soient proportionnées aux forces de chacun; que tout le monde en porte sa part; avec cela qu'elles soient faciles à percevoir; qu'elles ne ruinent point le Commerce & la liberté; que les frais, qu'on fait à les lever, n'excédent point le principal; qu'elles se prennent sur des choses qui ne soient pas odieuses, comme sont les denrées,

1602.

» qui nourriſſent les Pauvres ; qu'en-
» fin ce ſoit du ſang qu'on tire des
» veines, non pas de la moëlle qu'on
» arrache des os ». Or l'impoſition du ſol pour livre n'étoit pas de cette nature. Elle étoit fort fâcheuſe ; car à chaque Ville on fouilloit les Marchands, on débaloit les marchandiſes, on voïoit ce que chacun portoit ; ainſi il n'y avoit plus de liberté dans le Roïaume pour les Marchands, ni pour les Voïageurs. D'ailleurs, elle étoit exceſſive : car telles marchandiſes qu'il y a, ſe vendant dix ou douze fois, il ſe trouvoit qu'elles païoient preſque autant d'impôts qu'elles valoient. Et de plus, il y avoit de fort grands frais à la lever ; car il falloit y emploïer tant de Commis, qu'on eût pu en compoſer une Armée ; leſquels voulant tous faire les opulens, auſſi-bien que leurs Maîtres, commettoient une infinité de vexations ſur les Marchands, qui en étoient comme déſeſpérés. Et, ce qui eſt bien étrange, il y avoit dans le Conſeil du Roi des gens qui étant Penſionnaires de ces Fermiers, ou intéreſſés avec eux, les ſupportoient dans leurs violences, & rejettoient bien loin toutes

Impoſition du ſol pour livre fâcheuſe.

les

les plaintes qu'on faiſoit de leurs malverſations. 1602.

Les Peuples ſont dans cette erreur criminelle, de croire que quand on leur dénie la juſtice, ils ont droit de ſe la faire, & d'avoir recours à la force, quand leurs ſupplications ne ſervent de rien. C'eſt-là preſque la cauſe de toutes les ſéditions; & c'eſt ce qui fit que tous ceux de delà la Loire s'étoient ſi fort échauffés ſur cette impoſition nouvelle, qu'ils avoient donné la chaſſe aux Commis, &, qui pis eſt, en avoient tué quelques-uns. Il y eut même des Villes avec leurs Magiſtrats qui prirent les armes. Les Fermiers, d'autre côté, aigriſſoient le mal par de furieuſes menaces qu'ils faiſoient, qu'on démanteleroit les Villes rebelles, qu'on y bâtiroit des Citadelles pour les tenir en bride; & je crois qu'ils l'euſſent bien deſiré de la ſorte, non pas tant peut-être pour l'amour de l'autorité du Roi, que ces gens ont toujours à la bouche, que pour leur propre vengeance, & pour leur avantage particulier.

Cauſe des émotion dans les Provinces.

Le Roi, aïant avis de ces émotions, craignit qu'elles ne fuſſent ſuſcitées par les Emiſſaires de la faction du Duc

Le Roi pour les appaiſer va à Poitiers.

1602. de Biron, laquelle il venoit de découvrir. C'est pourquoi un peu après Pâques, il partit de Fontainebleau, se rendit à Blois, & delà à Poitiers. Là il écouta favorablement les plaintes de ses Peuples, remontra aux Députés des Villes de Guienne : *que les impôts qu'il levoit n'étoient point pour enrichir ses Ministres & ses Favoris, comme avoit fait son Prédécesseur, mais pour supporter les charges nécessaires de l'Etat. Que si son Domaine eût été suffisant pour cela, il n'eût rien voulu prendre dans la bourse de ses Sujets ; mais puisqu'il y emploïoit le sien tout le premier* *, *qu'il étoit bien juste qu'ils y contribuassent du leur. Qu'il desiroit avec passion le soulagement de son Peuple, & que jamais aucun de ses Prédécesseurs n'avoit tant souhaité leurs prieres envers Dieu que lui, pour bénir les années de son regne. Que les allarmes qu'on leur vouloit donner, qu'il avoit dessein de bâtir des Citadelles dans les Villes, étoient fausses & séditieuses, & qu'il n'en desiroit point avoir d'autres, que dans le cœur de ses Sujets.*

Sage & équitable réponse qu'il fait aux Députés de Guienne.

* Il vendoit les Terres de son patrimoine.

Par ces douces remontrances, il calma toutes les séditions, sans qu'il fût besoin d'aucun châtiment, sinon

Il calme les séditions, & révoque le sol pour livre.

que l'on dépofa les Confuls de Limoges, & que la Pancarte fut établie; on appelloit ainfi le fol pour livre. Mais ce ne fut que pour l'honneur de l'autorité roïale; car auffi-tôt ce Prince, le plus jufte & le meilleur qui fût jamais, connoiffant les vexations extrêmes qu'elle caufoit, la révoqua & l'abolit tout-à-fait. 1602.

Confpiration du Maréchal de Biron.

La feconde chofe, qui lui donnoit encore plus d'inquiétude, & qui étoit capable de bouleverfer l'Etat, s'il n'y eût remédié, c'étoit la confpiration du Maréchal de Biron. Il faut favoir que Laffin avoit été le principal inftrument des intelligences d'entre ce Maréchal & le Duc de Savoie. Il avoit porté & rapporté toutes les Lettres, & avoit eu quelques Conférences avec le Duc, & avec le Comte de Fuentes: de forte qu'il favoit toute l'intrigue. Or voïant qu'il n'y avoit point d'affurance aux paroles du Savoïard, & que Biron fembloit chanceler, il réfolut de découvrir cette menée au Roi; foit qu'il eût peur que

Laffin la découvre au Roi.

traînant trop long-tems, elle fût éventée d'ailleurs; foit qu'il efpérât par ce fervice tirer quelque grande récompenfe, & fe remettre bien au-

près du Roi, où il étoit fort mal.

1602.

Aïant ce dessein, il emploïa le Vidame de Chartres son Neveu, pour obtenir du Roi sa grace & abolition du passé, à la charge de lui découvrir les Complices de la conspiration, & de lui en fournir les preuves. Il avoit retenu plusieurs Lettres qu'il gardoit; mais elles n'en disoient pas assez, & ne parloient pas si clairement qu'elles pussent faire conviction. Pour l'avoir toute entiere, voici ce qu'il fit.

Comment il fit pour avoir les mémoires écrits de la main de Biron.

Biron avoit quelques Mémoires écrits de sa propre main, où la conspiration étoit couchée par articles. Laffin lui remontra que c'étoit une imprudence de les garder & de les communiquer, parce que son écriture étoit trop connue; qu'il seroit plus sûr d'en faire une copie, & de brûler l'original. Biron trouva cela bon, & les lui bailla pour les transcrire. Il les transcrivit en effet, tandis que Biron étoit couché sur son lit, puis, lui rendit la copie, & chiffonnant l'original fit semblant de le jetter dans le feu; mais par une adresse préméditée, il y jetta quelques autres papiers, & retint ceux-là. Une chose de cette conséquence méritoit bien que Biron les

1602.

brûlât lui-même ; & ne l'aïant pas fait, parce que Dieu le permit ainsi, cette négligence lui coûta la vie, comme nous le verrons.

Après cela Laffin, continuant ses intrigues, pour essaïer de tirer encore quelques secrets plus particuliers, fut à Milan, travesti, & conféra avec Fuentes : mais cet Espagnol habile & rusé sentit bien qu'il les vouloit trahir, & se montra plus retenu. On dit que Laffin aïant reconnu cette défiance, eut peur qu'on ne se défît de lui, & qu'il s'en revint par des chemins écartés. Le Duc de Savoie averti de cela par Fuentes, retint prisonnier le Secrétaire de Laffin, nommé Renazé, de peur qu'il n'allât servir de témoin contre Biron.

Le Duc de Savoie retient Renazé Secrétaire de Laffin.

Dans leurs Conférences ils avoient proposé de démembrer le Roïaume de France ; que le Duc de Savoie auroit la Provence & le Dauphiné ; Biron la Bourgogne & la Bresse, avec la troisiéme Fille de ce Duc en mariage, & cinquante mille écus de dot ; quelques autres Seigneurs, d'autres Provinces avec la qualité de Pairs ; que tous ces petits Souverains releveroient du Roi d'Espagne ; que pour parve-

Les propositions faites entre Biron, le Duc de Savoie, & le Comte de Fuentes.

nir à ce dessein, les Espagnols jetteroient une puissante Armée dans le Roïaume, & le Savoïard une autre; que l'on feroit remuer les Huguenots, qu'en même tems on réveilleroit plusieurs Malcontens en divers endroits, & que l'on susciteroit & animeroit les Peuples, qui étoient fort irrités par la Pancarte.

1602.

Toutes ces propositions, ce disoit-on, s'étoient faites du tems de la guerre de Savoie; & le Maréchal de Biron, outré du refus que le Roi lui avoit fait de lui donner la Citadelle de Bourg, y avoit prêté l'oreille, & s'étoit engagé bien avant en ces damnables menées. Toutefois il sembloit s'en être repenti; car il les avoit avouées au Roi, en se promenant avec lui dans le Cloître des Cordeliers de Lyon, & lui en avoit demandé pardon: mais il avoit négligé d'en prendre abolition, contre le conseil que lui avoit donné le Duc d'Espernon, qui étoit plus sage & plus avisé que lui.

Biron en avoit demandé pardon au Roi, puis étoit retombé.

Or peu après, se repentant de s'être repenti, il étoit retourné à sa premiere faute, & entretenoit encore quelque correspondance avec les

Etrangers. Avec cela il parloit du Roi avec peu de respect, abaissoit la gloire de ses belles actions, élevoit la sienne, & se vantoit de lui avoir mis la Couronne sur la tête, & d'avoir sauvé la France; enfin, tous ses discours n'étoient que bravoures, rodomontades & menaces.

1602.

Il parloit mal du Roi, & se vantoit excessivement.

On rapportoit tout cela au Roi; on lui disoit qu'il déprimoit ses beaux faits, qu'il vantoit la puissance du Roi d'Espagne, qu'il louoit la sagesse du Conseil de ce Prince, sa libéralité à récompenser les bons services, & son zèle à défendre la vraie Religion. Le Roi disoit adroitement & prudemment à ceux qui lui faisoient ces rapports: *qu'il connoissoit le cœur de Biron, qu'il étoit fidele & affectionné; qu'à la vérité sa langue étoit intempérante: mais qu'il lui pardonnoit ses mauvais discours en faveur des bonnes actions qu'il avoit faites.*

Or deux choses acheverent de le perdre, & obligerent le Roi d'approfondir tout-à-fait ses mauvais desseins. La premiere fut le trop grand nombre d'Amis, & l'affection des gens de guerre dont il faisoit parade, comme s'ils eussent été absolument dépendans de

Deux choses acheverent de le perdre.

ſes commandemens, & capables de
1602. faire tout ce qu'il eût voulu. La ſeconde, qu'il avoit amitié très-particuliere avec le Comte d'Auvergne, Frere utérin de Mademoiſelle d'Entragues, qu'on nommoit la Marquiſe de Verneuil. Car, par l'une il donna de la jalouſie à ſon Roi, & ſe voulut faire craindre; & par l'autre, il ſe rendit odieux à la Reine, qui s'imagina, peut-être non ſans ſujet, qu'il feroit un Parti dans le Roïaume pour maintenir cette Rivale & ſes Enfans, à ſon préjudice.

Laffin vient en Cour, & revele tout au Roi.

Or le Roi, deſirant de pénétrer le plus avant qu'il pourroit dans cette affaire, manda Laffin, qui ſe rendit à Fontainebleau, plus d'un mois avant que le Roi partît pour le Poitou. Il eut premierement des entretiens fort ſecrets avec lui, puis il en eut d'aſſez publics, & lui donna quantité de papiers, entr'autres ce Mêmoire écrit de la main de Biron, dont nous avons parlé. Ce que Laffin révéla au Roi, lui jetta de grandes inquiétudes dans l'eſpit: deſorte que dans tout le Voïage de Poitiers, on le vit extrêmement rêveur; & la Cour, à ſon exemple, étoit plongée dans un triſte éton-

nement, ſans que perſonne en pût deviner la cauſe. 1602.

Le Roi mande à Biron de ſe rendre en Cour, mais il s'en excuſe d'abord.

A ſon retour de Poitiers à Fontainebleau, il manda au Duc de Biron de le venir trouver. Biron héſite, & s'en excuſe ſur quelques mauvaiſes raiſons. Il le preſſe, & lui envoie d'Eſcures, puis le Préſident Janin, lui porter parole qu'il n'auroit point de mal. Cela ſe devoit entendre, pourvû qu'il ſe mît en état de recevoir grace, & qu'il n'aggravât pas ſon crime par ſon orgueil, & par ſon impénitence.

Biron ſavoit bien que Laffin avoit fait un Voïage à la Cour; mais il ſe tenoit aſſuré de cet homme-là plus que de ſoi-même. D'ailleurs, le Baron de Lux ſon Confident, qui s'y étoit trouvé alors, lui diſoit que Laffin avoit eu bonne bouche, & qu'il n'avoit rien révélé qui lui pût nuire. De Lux le croïoit ainſi, parceque le Roi après avoir entretenu Laffin, lui avoit dit avec un viſage gai: *je ſuis bien aiſe d'avoir vu cet homme, il m'a ôté beaucoup de défiances & de ſoupçons de l'eſprit.*

Cependant les Amis de Biron lui écrivoient qu'il ne fût pas ſi fol que

1602. d'apporter ſa tête à la Cour ; qu'il étoit plus ſûr de ſe juſtifier par Procureur, qu'en perſonne. Mais nonobſtant cet avis, & malgré les remors de ſa conſcience, après avoir délibéré quelque tems, il prend la Poſte, & ſe rend à Fontainebleau, alors que le Roi ne l'attendoit plus, & qu'il ſe préparoit pour l'aller querir.

Enfin Biron y vient.

Les Hiſtoires de ce tems-là, & diverſes Relations, racontent exactement toutes les circonſtances de l'empriſonnement, du procès & de la mort de ce Maréchal. Je me contenterai d'en rapporter ſeulement le gros.

On ne peut aſſez admirer l'inſolence & l'aveuglement de ce Malheureux ; ni au contraire aſſez louer la bonté & la clémence du Roi, qui tâchoit de vaincre ſon endurciſſement. » L'aveu de la faute, eſt la premiere » marque de la repentance ». Le Roi le prenant en particulier, le conjura inſtamment de lui vouloir déclarer ce qui étoit de ces intelligences, & des Traités qu'il avoit faits avec le Duc de Savoie, lui engageant ſa foi qu'il enſeveliroit tout cela dans un éternel oubli ; qu'il en ſavoit aſſez toutes les particularités, mais qu'il deſiroit les

Le Roi le conjure pour la premiere fois de lui dire la vérité.

entendre de sa bouche, lui jurant que quand sa faute seroit la plus grande de tous les crimes, sa confession seroit suivie d'une grace entiere. Biron, au lieu de la reconnoître, ou du moins de s'excuser avec modestie en parlant à son Roi, qui étoit offensé, lui répondit insolemment qu'il étoit innocent, qu'il n'étoit pas venu pour se justifier, mais pour apprendre les noms de ses Calomniateurs, pour en demander justice, autrement qu'il se la feroit lui-même. Encore que cette réponse trop altiere aggravât beaucoup son offense, le Roi ne laissa pas de lui dire bien doucement, qu'il y pensât mieux, & qu'il espéroit qu'il prendroit un meilleur conseil.

1602.

Il s'emporte, & se cabre.

Le même jour après souper, le Comte de Soissons l'exhorta encore, de la part du Roi, de lui confesser la vérité, & conclut sa remontrance par cette Sentence du Sage : *Monsieur, sachez que le courroux du Roi est le Messager de la mort.* Mais il lui répondit encore avec plus de fierté qu'il n'avoit répondu au Roi.

Le Roi prie le Comte de Soissons de l'exhorter à confesser son crime.

Il s'opiniâtre plus fort.

Le lendemain matin, le Roi se promenant en ses allées, le conjura pour la seconde fois de lui avouer la conf-

Le Roi lui en reparle pour la seconde fois, mais inutilement.

1602. piration : mais il n'en put tirer autre chose que des protestations d'innocence, & des menaces contre ses Accusateurs.

Il a de la peine à se résoudre à ce qu'il doit faire.

Sur cela le Roi se sentit agité jusques au fond de l'ame de diverses pensées, ne sachant ce qu'il devoit faire. D'un côté, l'affection qu'il lui avoit portée, & ses grands services, retenoient son juste courroux ; & d'autre part, son crime atroce, son orgueil & son endurcissement, lâchoient la bride à sa justice, & l'incitoient à punir le Criminel. Joint que le péril dont son Etat & sa Personne étoient menacés, sembloit ne pouvoir être prévenu, qu'en écrasant le Chef d'une conspiration, dont on ne voïoit pas bien le fond.

Il demande conseil à Dieu en le priant.

Dans cette peine d'esprit il se retire dans son Cabinet, & se mettant à genoux prie Dieu de tout son cœur, de lui vouloir inspirer une bonne résolution. Il avoit accoutumé d'en user ainsi dans toutes ses grandes affaires : » Dieu étoit son plus sûr Conseiller, » & sa plus fidele assistance ». Au sortir de sa priere, comme il l'a dit depuis, il se sentit entierement délivré de l'agitation où il étoit, & se résolut

1602.

de remettre Biron entre les mains de la Juſtice, ſi ſon Conſeil trouvoit que les preuves, qu'on avoit par écrit, fuſſent ſi fortes qu'il n'y eût point de doute à ſa condamnation. Il choiſit pour cela quatre perſonnes de ceux qui le compoſoïent, Bellievre, Villeroy, Rôny & Sillery, & leur montra les preuves. Ils lui dirent tous, d'une voix qu'elles étoient plus que ſuffiſantes.

Il réſout de le mettre entre les mains de la Juſtice.

Après cela il voulut faire une troiſieme tentative ſur ce cœur orgueilleux. Il emploïa pour la derniere fois les remontrances, les prieres, les conjurations, & les aſſurances de pardon, pour l'obliger de lui avouer ſon crime; mais il répondit toujours de la même ſorte, & ajouta que s'il connoiſſoit ſes Calomniateurs, il leur romproit la tête.

Mais tente pour la troiſiéme fois de tirer de lui la vérité.

Enfin le Roi ennuïé de ſes rodomontades & de ſon opiniâtreté, le quitta-là, lui diſant pour dernieres paroles: *Hé bien il faudra apprendre la vérité d'ailleurs. Adieu, Baron de Biron.* Ce mot fut comme un éclair, avant-coureur de la foudre qui l'alloit terraſſer: le Roi le dégradant par-là de tant d'éminentes dignités dont il

Il n'en peut rien tirer, & le quitte-là.

1602.

l'avoit honoré, montroit qu'il l'alloit abaiſſer beaucoup plus qu'il ne l'avoit élevé.

Biron & le Comte d'Auvergne ſont arrêtés priſonniers.

Au ſortir de la chambre de la Reine, où il jouoit à la Prime, Vitry, Capitaine des Gardes-du-Corps, lui demande ſon épée, & l'arrête priſonnier. Praſlin, auſſi Capitaine des Gardes, s'aſſure du Comte d'Auvergne; & le lendemain il les mettent dans des bateaux ſur la Seine, & les conduiſent, avec bonne eſcorte par eau, à la Baſtille.

Ses Parens intercedent pour lui.

Biron avoit un très-grand nombre d'Amis; mais en cette occaſion, où il étoit accuſé d'avoir conſpiré contre la perſonne du Roi, tous demeurerent muets & perclus. Ses Parens qui ſe trouverent à la Cour, allerent ſe jetter à genoux devant le Roi, non pour lui demander juſtice, mais pour implorer ſa miſéricorde. Le Seigneur de la Force, qui depuis a été Maréchal de France, portoit la parole pour tous. Si Biron eût parlé du commencement avec autant d'humilité & de ſoumiſſion qu'ils firent, il eût ſans doute obtenu ſa grace; mais il étoit trop tard, la clémence n'avoit plus de lieu, elle avoit fait place à la Juſtice.

1602.

Le Parlement lui fait son Procès.

Le Roi commanda à son Parlement de lui faire le Procès, & envoïa commission particuliere au Premier Président, au Président Potier Blancmesnil, & à deux Conseillers, pour en dresser l'instruction, à la requête de son Procureur général.

Il se défend mal.

Les preuves étoient fortes, & la défense de Biron très-foible. Il fit bien voir dans une affaire où il s'agissoit de la vie, qu'il avoit moins de cervelle que de cœur. Car il reconnut d'abord son écriture, sur laquelle il eût pu chicaner, & gagner quelques jours, qu'il eût fallu emploïer à la vérifier. Cette Piece avoit été écrite du tems de la guerre de Savoie, & il prétendoit que le Roi étant à Lyon, lui avoit pardonné toutes ses escapades. Le Roi envoïa des Lettres du grand Sceau à son Parlement, par lesquelles il révoquoit cette grace. Mais on ne fit pas grande considération là-dessus; car, premierement, la grace qu'il lui avoit accordée, n'étoit que verbale; & en second lieu, le Parlement tient pour maxime qu'il y a des crimes que le Roi ne peut pardonner, comme ceux de lèze-Majesté divine & humaine, & ceux qui

Lettres du Roi, révoquant le pardon qu'il lui avoit accordé à Lyon.

1602. ſont d'un horrible ſcandale, ou d'un grand préjudice au Public. Quand on vint au recollement & confrontation des Témoins, & qu'on préſenta Laffin à Biron, au lieu de le reprocher, comme c'étoit un homme que cent reproches rendoient incapable de porter témoignage, il le reconnut pour Homme de bien, & brave Gentilhomme. Puis lorſqu'il eut entendu lire ſa dépoſition, il ſe mit à le charger d'injures, à l'appeller Traître, Magicien & Méchant; mais il n'étoit plus tems; ſes reproches n'étoient plus valables.

Il ne reproche point Laffin.

Il croïoit que Renazé fût encore priſonnier en Piémont; il s'étoit ſauvé quelques jours auparavant, & voilà qu'on le repréſente devant lui. Il croit voir un Fantôme, il demeure étonné & muet, & ſans lui faire aucun reproche, entend ſa dépoſition, qui étoit conforme à celle de Laffin. Ils dépoſoient, outre ce que nous avons dit, qu'il avoit comploté avec le Gouverneur du Fort Sainte Catherine, de faire tuer le Roi lorſqu'il iroit reconnoître la Place, où Biron l'eût accompagné, & eût marché un peu devant lui, vêtu d'une certaine façon, afin d'être connu. Ils diſoient encore

Renazé paroît devant lui, dont il eſt fort étonné.

Dépoſitions de Laffin & de Renazé.

qu'il y avoit une autre entreprise pour enlever le Roi, lorsqu'il seroit à la Chasse, ou ailleurs mal accompagné, & le mener en Espagne. 1602.

L'instruction du Procès ainsi faite dans la Bastille, par quatre Commissaires, on le conduisit au Palais par la riviere, bordée du Régiment des Gardes. Il fut oui en Parlement, assis sur la Sellette, toutes les Chambres assemblées, mais les Pairs n'y étant pas, quoiqu'ils y eussent été appellés. Puis il fut reconduit à la Bastille.

Il est conduit par la riviere au Parlement, où il est oui.

Le lendemain, dernier de Juillet, on alla aux opinions, & de cent cinquante Juges, il n'y en eut pas un qui ne conclût à la mort. Il fut déclaré *atteint & convaincu du crime de lèse Majesté pour les conspirations faites par lui sur la Personne du Roi, entreprises sur son Etat, proditions & Traités avec ses Ennemis, étant Maréchal de l'Armée dudit Seigneur Roi. Pour réparations de ces crimes, privé de tous états, honneurs & dignités, & condamné à avoir la tête tranchée en Place de Greve; ses biens, meubles & immeubles, acquis & confisqués au Roi; sa Terre de Biron pour jamais privée du Titre de Pairie; cette*

Son Arrêt de condamnation à mort.

1602. *Terre, & toutes ses autres, réunies au Domaine de la Couronne.*

Le lieu du supplice est commué à la Bastille.

Le Roi, sous prétexte de faire grace à ses Parens, mais craignant en effet quelque tumulte, parce qu'il étoit fort aimé des gens de guerre, & avoit grand nombre d'Amis à la Cour, commua le lieu de l'exécution, & voulut qu'elle se fît dans la Bastille. Le Chancelier y étant allé avec le premier Président, le fit mener à la Chapelle, où, sur les dix heures du matin, on lui prononça son Arrêt, qu'il entendit un genou en terre, avec assez de patience, hormis quand ce vint à ces paroles; *Conspirations sur la Personne du Roi.* Pour lors il se leva & s'écria; *Il n'en est rien, cela est faux, ôtez cela.* Ensuite le Chancelier, selon les formes, lui redemanda le Collier de l'Ordre, sa Couronne Ducale, & le Bâton de Maréchal. Il n'avoit pas les deux derniers avec lui, mais seulement le premier, qu'il tira de sa poche & le rendit.

On lui prononce son Arrêt.

Il seroit inutile de rapporter tous ses discours, ses reproches, ses emportemens, ses plaintes, ses exclamations, & cent extravagances, (car on les peut nommer ainsi) auxquelles il s'emporta.

Sur les cinq heures du soir il fut mené sur l'échaffaut, où il eut la tête tranchée. On remarqua qu'elle bondit par trois fois, poussée par l'impétuosité des esprits qui s'y étoient transportés, & qu'il en sortit plus de sang que du tronc du corps. Il fut portée en l'Eglise de Saint Paul, où on l'inhuma sans aucune cérémonie, mais avec un merveilleux concours de Peuple, qui avoient tous les larmes aux yeux, & plaignoient ce brave courage, qu'une déteſtable ambition, & un orgueil trop emporté, avoient amené à une fin si malheureuse.

1602. Il a la tête tranchée.

Il est enterré à S. Paul.

Il est bon de savoir que ce Maréchal étoit fort ignorant, mais extrêmement curieux des prédictions des Astrologues, Devins, Géomantiens, & autres Affronteurs. On tient même que Laffin avoit gagné ses bonnes graces, sur ce qu'il lui faisoit croire qu'il parloit au Diable, & qu'il l'avoit assuré qu'il seroit Souverain. On dit encore, qu'étant jeune il alla un jour, déguisé, voir un Diseur de bonne avanture, qui lui prédit qu'il seroit fort grand Seigneur, mais qu'il auroit la tête coupée, dont il se fâcha & le battit outrageusement; qu'un autre

Il étoit fort ignorant, mais fort amateur de toutes sortes de prédictions.

1602. Devin lui prédit qu'il ſeroit Roi, ſi un coup d'épée par derriere ne l'en empêchoit ; & un autre, qu'il mourroit par l'épée d'un Bourguignon, & qu'il ſe trouva que le Bourreau, qui lui trancha la tête, étoit natif de Bourgogne.

On-en conte encore beaucoup d'autres : mais à dire vrai, la plûpart de ces prédictions ſe font d'ordinaire après coup ; & quand elles auroient effectivement précédé l'événement, il faut croire que c'eſt par haſard, & non point par ſcience ; les Prognoſtiqueurs diſant tant de hableries, qu'il eſt impoſſible qu'il n'en arrive quelqu'une. » C'eſt donc une grande ſageſſe de ſe déſabuſer l'eſprit de ces » ſortes de curioſités : car outre qu'elles n'ont aucun fondement dans la » raiſon, on offenſe Dieu d'y croire, » & on donne priſe à ſe laiſſer infatuer & mener par le nez. Auſſi les » habiles gens n'y ajoutent jamais foi ; » mais quelquefois ils s'en ſervent pour » perſuader les Simples.

Réflexion néceſſaire aux Grands.

Laffin & Renazé eurent leur abolition. Un nommé Hébert, Secrétaire du Maréchal de Biron, ſouffrit la

Laffin & Renazé obtiennent leur abolition.

question ordinaire & extraordinaire, sans rien confesser; toutefois, il fut condamné à une prison perpétuelle. Peu de tems après, le Roi le fit mettre en liberté; mais le ressentiment de ce qu'il avoit souffert étant plus fort sur lui que celui de la grace, il passa en Espagne, où il acheva ses jours. 1602.

Le Baron de Lux, Confident de Biron, vint en Cour, sur la parole du Roi. Il lui dit tout ce qu'il savoit, & peut-être encore davantage; moïennant quoi il obtint son abolition en telle forme qu'il voulut, & fut confirmé en ses Charges, & aux Gouvernemens du Château de Dijon & de la Ville de Beaune. Le Roi retint le Gouvernement de Bourgogne pour Monsieur le Dauphin, & en donna la Lieutenance à Bellegarde, lequel depuis en fut Gouverneur en Chef.

Comme aussi le Baron de Lux, & la conservation de ses Charges.

Montbarot, Seigneur Breton, fut mis dans la Bastille, sur quelques indices qu'il y avoit contre lui; mais s'étant trouvé innocent, on lui ouvrit aussitôt les portes.

Montbarot emprisonné, puis mis en liberté.

Le Baron de Fontanelles, Gentilhomme de très bonne Maison, n'eut pas le même sort; car, pour avoir

Fontanelles rompu sur la roue.

1602.

trempé dans la conſpiration, & outre cela avoir traité de ſon chef avec les Eſpagnols, de leur livrer une petite Iſle ſur les Côtes de Bretagne, il fut rompu ſur la roue en Greve, par Arrêt du grand Conſeil. Le Roi, en conſidération de ſa Maiſon qui eſt fort illuſtre, accorda aux Parens que dans l'Arrêt il ne ſeroit point appellé de ſon nom propre, mais l'Hiſtoire ne l'a pu taire.

Le Maréchal de Bouillon mêlé dans la conſpiration de Biron.

Le Duc de Bouillon, ſe trouvant auſſi un peu impliqué dans l'affaire de Biron, jugea à propos de ſe retirer en ſa Vicomté de Turenne. Le Roi aïant avis qu'il y tramoit encore quelque choſe, lui manda qu'il le vînt trouver pour ſe juſtifier. Au lieu d'y venir, il lui écrivit une Lettre fort éloquente, par laquelle il lui repréſenta qu'aïant appris que ſes Accuſateurs étoient très-méchans & très artificieux, il le ſupplioit de le diſpenſer d'aller à la Cour, & de trouver bon que pour ſatisfaire à Sa Majeſté, à toute la France, & à ſon honneur propre, ſon Procès lui fût fait à la Chambre de Caſtres, en vertu du Privilége qu'il avoit accordé à tous ceux de la Religion prétendue, & qu'on

Le Roi le mande en Cour: au lieu de venir, va ſe préſenter à la Chambre de Caſtres.

1602.

voulût y envoïer les Accusateurs & les accusations. Aussi-tôt il se rendit à Castres, se présenta à la Chambre, & prit acte de sa comparution. Le Roi n'eut point cette réponse agréable; il blâma même le procédé des Juges de Castres qui lui en avoient donné acte, & lui manda qu'il n'étoit point encore question de le mettre en Justice, & qu'il eût à venir au plutôt.

Comme il fut averti, par les Amis qu'il avoit à la Cour, de la résolution du Roi, lequel lui avoit envoïé le Président de Commartin, pour lui faire entendre sa volonté, il partit de Castres, alla à Orange, passa par Genêve, puis se retira à Heidelberg chez le Prince Palatin; disant en sage Politique, comme il étoit, » qu'il ne » falloit ni capituler avec son Roi, » ni s'approcher de lui tandis qu'il » étoit en colere. Cette affaire couva quelques années; nous verrons, en son lieu, comme elle se termina.

Puis se retira à Genêve, & de là à Heidelberg chez le Prince Palatin.

Il faut avouer que la faveur de Rôny servoit en ce tems-là, de prétexte presque à tous les mécontentemens & à toutes les conspirations des Grands.

La faveur de Rôny servoit de prétexte aux mécontentemens des Grands.

1602. Le Roi l'avoit véritablement élevé par trois ou quatre belles Charges, parce qu'il croïoit ne pouvoir assez récompenser les services qu'il lui rendoit: & en cela ce Prince ne mérite que louange, d'autant qu'un bon Maître ne peut faire trop de bien à un bon Serviteur. Mais si les Brouillons & les Malcontens se plaignoient qu'il lui donnoit trop de Charges & d'Emplois; au moins ne pouvoient-ils pas se plaindre qu'il lui donnât trop de pouvoir, & qu'il n'en donnât qu'à lui seul. Car il est vrai de dire que Rôny n'avoit pas la liberté de faire la moindre grace de son chef. Il falloit pour toutes choses s'adresser directement au Roi. Il vouloit distribuer lui-même toutes les graces & les récompenses, à des gens qu'il en connût dignes, qui lui en eussent obligation, & qui n'eussent dépendance que de lui. Ce grand Prince savoit bien, » QUE CELUI QUI DONNE TOUT, PEUT » TOUT; ET QUE CELUI QUI NE DONNE » RIEN, N'EST RIEN QUE CE QU'IL » PLAÎT A CELUI QUI DONNE TOUT. Il avoit trop de courage & trop de gloire pour souffrir qu'un autre fît la plus noble fonction de son autorité roïale

Le Roi ne lui donnoit pourtant pas trop de pouvoir;

Car il le retenoit pour lui-même.

Vérité très-importante.

roïale quelque faveur, & quelque familiarité qu'on eût auprès de lui, si on eût manqué de lui garder un profond respect, de lui parler & d'agir avec lui autrement qu'on ne le doit avec son Maître & avec son Roi, on fût tombé sans doute aussitôt en disgrace : Et ce fût, comme nous avons remarqué, une des causes de la perte de Biron. Jugez donc si celui qui ne vouloit point qu'on fît en rien du monde le compagnon avec lui, eût enduré qu'on y eût fait le Souverain. Jugez s'il se fût contenté que ses Ministres eussent simplement pris son agrément sur une affaire, & qu'ils ne lui eussent parlé des choses que par maniere d'acquit, après les avoir résolues d'eux-mêmes. Non sans doute ; il vouloit que les résolutions partissent de sa tête, & de son mouvement ; que le choix fût de lui, qu'il eût seul la puissance d'élever & d'abaisser, & que personne que lui ne fût arbitre de la fortune de ses Sujets. Ce n'est pas qu'il ne considérât, comme il est juste, les recommandations des Grands de son Etat & de ses Ministres, dans la collation qu'il faisoit des Bénéfices, des Emplois & des Charges; mais c'é-

1602.

1602.

toit toujours de telle façon, qu'il faisoit connoître à celui à qui il les donnoit, qu'il ne devoit les tenir que de lui. L'exemple suivant le montre bien.

Exemple mémorable, que le Roi ne déféroit pas trop à ses Ministres.

L'Evêché de Poitiers étant venu à vaquer, Rôny le supplia instamment de considérer en cette occasion Pierre Fenouillet, réputé savant Homme, & grand Prédicateur. Le Roi nonobstant cette recommandation, le donna à l'Abbé de la Rocheposai, qui en son particulier avoit beaucoup de bonnes qualités, & outre cela étoit Fils d'un Pere qui l'avoit également bien servi de son épée pendant la guerre, & de son esprit dans les Ambassades. A quelque tems de-là, l'Evêché de Montpellier vint à vaquer : le Roi, de son propre mouvement envoie chercher Fenouillet, & lui dit qu'il le lui donnoit, mais à condition qu'il n'en auroit obligation qu'à lui seul. On voit par-là comme il considéroit en quelque sorte la recommandation de Rôny ; mais on voit aussi comme étoit bornée la puissance de ce Favori, qui donnoit de la jalousie à tout le monde. Je l'appelle Favori ; à cause qu'il avoit les Emplois les plus éclatans ; quoi qu'à dire vrai, il n'avoit au-

cune prééminence ſur les autres du Conſeil. Car Villeroy & Jeanin étoient plus conſidérés que lui pour les négociations & pour les affaires étrangeres : Belliévre & Sillery pour la Juſtice, la Police, & le dedans du Roïaume Et il ne faut pas s'imaginer que ces gens-là dépendiſſent, en aucune façon, de lui : il n'y avoit qu'un Chef dans l'Etat, qui étoit le Roi, lequel faiſoit mouvoir tous les Membres, & duquel ſeul ils recevoient les eſprits & la vigueur. 1602.

Entrepriſe du Duc de Savoie ſur Genêve ; elle avorte.

Sur la fin de cette année le Duc de Savoie, penſant ſe venger, & ſe dédommager de la perte de ſon Marquiſat de Saluces, ſur la Ville de Genêve, eſſaïa de la ſurprendre par eſcalade. L'entrepriſe avoit été formée par les conſeils du Seigneur d'Albigny, & le Duc avoit paſſé les Monts, la croïant infaillible. D'Albigny conduiſit deux mille hommes deſtinés pour cela, juſqu'à demi-lieue de la Ville ; mais s'étant chargé de la conduite de cette action, il ne jugea pas à propos de s'engager dans la Place, & en laiſſa l'exécution à d'autres. Le commencement en fut aſſez heureux. Plus de deux cens hommes monte-

rent par des échelles, gagnerent les
1602. remparts, & coururent par toute la
Ville sans être apperçus. Cependant les Bourgeois furent éveillés par les cris des fuïards d'un corps de garde, qui découvrit les Entrepreneurs, & qui aussi tôt se vit chargé par eux; & le Petardier qui devoit rompre une porte par dedans, pour faire entrer ceux de dehors, vint malheureusement à être tué. Après quoi ils furent accablés de tous côtés; la plûpart essaïerent de regagner leurs échelles; mais le canon de la Courtine les aïant brisés, ils furent presque tous tués, ou se rompirent le col en sautant dans le fossé. Il en fut pris treize en vie, presque tous Gentilshommes; entr'autres, Attignac, qui avoit servi de second à Dom Philippin, Bâtard de Savoie. Ils se rendirent, sur l'assurance qu'on leur donna, de les traiter en prisonniers de guerre; mais les cris furieux de la Populace, qui représentoit le danger où leur Ville avoit été des massacres, des violemens, d'un incendie universel, & d'une servitude perpétuelle, forcerent le Conseil de cette petite République à les condamner à la mort in:

Treize des Entrepreneurs pendus.

de la Potence, comme des vo- 1602.
On attacha leurs têtes avec cin-
e quatre autres de celles des tués,
:s fourches patibulaires, & on
es corps dans le Rône.

Le Duc de Savoie s'excuse envers les Suisses.

Duc de Savoie, tout confus d'un
ıvais succès, & encore plus des
ches que toute la Chrétienté lui
: d'avoir tenté une telle entre-
:n pleine paix, repassa les Monts
ste, laissant ses Troupes près de
ve, & tâcha de s'excuser envers
uisses de ce qu'il avoit voulu sur-
re cette Ville, qui étoit sous
rotection, aussi bien que sous
de France; disant qu'il ne l'avoit
it pour troubler le repos des Li-
mais pour empêcher que Les-
:res ne s'en emparât, pour la re-
: au Roi.

De qui releve la Ville de Genêve.

: Ducs de Savoie ont depuis
'ems prétendu que cette Ville
leur Souveraineté, & que les
es, qui en ont porté le titre de
:s, & en ont été Seigneurs du-
uelque tems, relevoient d'eux.
pourtant ce que les Evêques
jamais avoué, aïant toujours
:nu qu'ils dépendoient immé-
ient de l'Empire. La Ville, de

1602. son côté, soutient qu'elle est Ville libre, qui n'est point sujette pour le temporel, ni à ses Evèques, lesquels elle chassa entiérement l'an mil cinq cens trente-trois, lorsqu'elle renonça malheureusement à la Religion Catholique, ni au Duc de Savoie; mais seulement à l'Empire, dont elle a toujours les Aigles arborées sur ses portes. Il n'est pas besoin de rapporter ici les titres des uns ni des autres; mais pour lors la Ville de Genêve étoit en possession de sa pleine liberté il y avoit plus de soixante ans, & s'étoit alliée avec les Cantons des Suisses. Or les Suisses étoient compris dans le Traité de Vervins, comme Alliés de la France, par conséquent la Ville de Genêve y étoit aussi, & le Roi l'avoit assez déclaré au Duc de Savoie. Il ne laissa pas pourtant de tenter l'entreprise que nous venons de dire, espérant que si elle réussissoit, le Roi d'Espagne & le Pape le soutiendroient, & que le Roi, pour si peu de chose, ne voudroit pas rompre la Paix.

Elle étoit alliée des Suisses, & sous la protection de France.

Les Genevois furieusement animés commencerent de lui faire la guerre, & entrant courageusement sur ses Terres, lui prirent quelques petites bico-

Les Genevois font la guerre au Duc de Savoie.

ques. Ils penſoient que le Roi & les Suiſſes ſeconderoient les mouvemens de leur reſſentiment, & que tous les Potentats d'Allemagne accourroient pour les aſſiſter. Mais le Roi déſiroit obſerver la Paix, & étoit trop prudent pour ſouffrir qu'il s'allumât une guerre, dans laquelle il n'eût pas pu accorder enſemble la Religion & la Politique, & ajuſter l'honneur & les intérêts de la France, obligée à protéger ſes Alliés, avec les bonnes graces du Pape porté par ſon devoir à la ruine des Huguenots. Il leur envoïa donc de Vic les aſſurer de ſa protection; mais avec ordre de leur faire connoître que la Paix leur étoit néceſſaire, & la guerre ſi ruineuſe, qu'ils devoient ſe porter à embraſſer l'une, & fuir l'autre. Comme ils avoient peu de force pour tant de colere, & qu'ils ne pouvoient rien ſans ſon aſſiſtance, ils furent contraints de ſe relâcher, & d'entrer dans un Traité avec le Savoïard; par lequel il fut dit, qu'ils étoient compris dans le Traité de Vervins, & que le Duc ne pourroit bâtir aucune Forterelle à quatre lieues de leur Ville.

1602.

Mais le Roi les oblige à faire la Paix.

Il arriva preſque au même tems,

1622\. Affaire de Metz, où les Habitans se barricadent contre Sobole leur Gouverneur.

que la Ville de Metz se souleva contre le Gouverneur de la Citadelle. Il s'appelloit Sobole, lequel y aïant été mis Lieutenant par le Duc d'Espernon, à qui Henri III avoit donné ce Gouvernement en chef, s'étoit depuis détaché de ce Duc, je ne sais point par quelle considération, & avoit pris des provisions du Roi. Il avoit un Frere qui le secondoit dans les soins de ce Gouvernement.

Durant la derniere guerre contre l'Espagne, ces deux Freres avoient accusé les principaux Habitans de Metz, d'avoir conjuré de livrer la Ville aux Espagnols. Il y en eut plusieurs d'emprisonnés, quelques uns de mis à la question; mais pas un ne fut trouvé coupable: desorte que tous les Bourgeois, croïant avec sujet que ce fût une calomnie, prirent les Soboles en haine, & dresserent des cahiers de plaintes contr'eux, les accusant de quantité d'exactions & de cruautés. Le Duc d'Espernon, qui, sans doute, soutenoit ces Bourgeois à la Cour, y fut envoïé par le Roi pour accommoder ce différend. Les Soboles, qui l'avoient offensé, ne se fioient point en lui; ils ne voulurent point le laisser

Le Duc d'Espernon allume le feu plus fort.

entrer dans la Citadelle le plus fort, ni faire ſortir la garniſon au-devant de lui ; tellement qu'étant juſtement animé il enflamma la plaie au lieu de la guérir, & échauffa de telle ſorte les Habitans, qu'ils ſe barricaderent contr'eux. Le Roi, qui ſavoit que les moindres bluettes étoient capables de cauſer un grand embraſement, ne ſe contenta pas d'y envoïer la Varenne, mais s'y achemina lui-même ; étant d'ailleurs bien aiſe de viſiter cette Frontiere. Sobole lui remit la Place entre les mains, & il la donna à Arquien, Lieutenant Colonel du Régiment des Gardes, avec la qualité de Lieutenant de Roi, pour y commander en l'abſence du Duc d'Eſpernon Gouverneur, lequel n'y eut pas grand pouvoir, tant que le Roi vécut.

1602.

Le Roi y va lui-même. Sobole lui rend la Place, & il la met entre les mains d'Arquien.

Le Roi paſſa les Fêtes de Pâques à Metz. Tandis qu'il y fut, il écouta la Requête que les Jéſuites lui firent pour leur rétabliſſement. Il remit à leur faire juſtice quand il ſeroit de retour à Paris, & permit au Pere Ignace Armand, & au Pere Coton, de s'y rendre pour ſolliciter leur Cauſe. Ils n'y manquerent pas ; & le Pere Coton, qui étoit d'un entretien extrêmement

1603.

Les Jéſuites préſentent Requête au Roi pour leur rétabliſſement.

doux & accord, & fort célebre Prédicateur, gagna aussi-tôt les bonnes graces de toute la Cour, & plut si fort au Roi, qu'il obtint de Sa Majesté le rappel de la Société en France, malgré même les avis de quelques-uns de son Conseil. Il les rétablit donc par un Edit qu'il fit vérifier en Parlement, & fit abattre ensuite cette Pyramide qui avoit été dressée devant le Palais, en la place de la Maison de Jean Châtel, sur laquelle il y avoit plusieurs écrits en vers & en prose très-sanglans contre ces Peres. Ainsi leur bannissement fut glorieusement réparé, sur-tout le Roi aïant retenu auprès de lui le Pere Coton en qualité de son Prédicateur ordinaire, & de Confesseur & Directeur de sa conscience. Cela ne s'accomplit qu'en l'an mil six cent quatre.

1603.

Le Roi les rétablit bien glorieusement.

Dans ces deux années de mil six cent deux & mil six cent trois, nous avons encore à remarquer trois ou quatre choses importantes. La premiere, que le Roi au sortir de Metz alla à Nancy visiter sa Sœur, la Duchesse de Bar, laquelle mourut l'année suivante, sans Enfans. La seconde, qu'il renouvella l'alliance avec

1602. & 1603.

Il visite sa Sœur à Nancy.

Il renouvelle alliance avec les Suisses & les Grisons.

les Suiſſes, & à quelques mois de là avec les Griſons, nonobſtant les obſtacles que tâcha d'y apporter le Comte de Fuentes, Gouverneur du Milanez. La troiſiéme, que s'en retournant à Paris, il reçut la nouvelle de la mort d'Elizabeth, Reine d'Angleterre, l'une des plus illuſtres & des plus héroïques Princeſſes qui aient jamais regné, & laquelle régit ſon Etat avec plus de conduite & plus de vigueur qu'aucun Roi de ſes Prédéceſſeurs n'avoit jamais fait. 1603.

Il apprend la mort d'Elizabeth, Reine d'Angleterre.

Elle étoit Fille du Roi Henri VIII, & de cette Anne de Boulen, pour l'amour de laquelle il avoit quitté Catherine d'Arragon, Tante de l'Empereur Charles-Quint, ſa premiere Femme. Il ne manqua preſque rien au bonheur de ſon Regne que la Religion Catholique, qu'elle bannit d'Angleterre ; & on eût pu lui donner le nom de Bonne auſſi bien que celui de Grande, ſi elle n'eût pas traité ſi inhumainement, comme elle fit, ſa Couſine germaine Marie Stuart, Reine d'Ecoſſe, qu'elle tint dix-huit ans Priſonniere, & puis lui fit couper la tête, à cauſe de quelques conſpirations que les Serviteurs & Amis de cette pauvre

Elle avoit chaſſé la Religion Catholique d'Angleterre, & fait mourir Marie Stuart ſa Couſine.

Princesse avoient faites contre sa personne.

1603.

Jacques VI Roi d'Ecosse, Fils de Marie, succede au Roiaume d'Angleterre.

Le Fils de cette Marie, nommé Jacques VI Roi d'Ecosse, étant le plus proche du sang d'Angleterre, comme Petit-fils de Marguerite d'Angleterre, Fille du Roi Henri VII, & Sœur du Roi Henri VIII, mariée à Jacques IV, Roi d'Ecosse, succéda à Elizabeth, qui avoit fait mourir sa Mere.

Il n'étoit que Jacques I. du nom entre les Rois d'Angleterre.

Il voulut s'appeller Roi de la grande Bretagne, pour unir sous un même titre les deux Couronnes d'Angleterre & d'Ecosse, qui en effet ne sont qu'une même Isle, jadis appellée par les Romains, *Magna Britannia*.

Ambassadeurs de France & d'Espagne, pour avoir son amitié.

L'alliance d'un si puissant Roi pouvoit faire pencher la balance du côté qu'il se fût tourné, ou de France, ou d'Espagne; c'est pourquoi l'une & l'autre l'envoïerent aussi-tôt saluer par de magnifiques Ambassades, chacun tâchant de l'attirer à soi. Ce fut Rôny qui y passa, de la part de Henri le Grand: il obtint toutes les audiences qu'il voulut fort favorables, & après quelques difficultés, la confirmation des anciens Traités d'entre la France & l'Angleterre. L'Ambassadeur d'Espagne ne trouva pas tant de

facilité en sa négociation, les Anglois tinrent ferme. Il fallut que le lieu du Traité fût pris en Angleterre, que les Espagnols leur accordassent le Commerce par toutes leurs Terres, même aux Indes, & qu'ils leur donnassent liberté de conscience en Espagne; ensorte qu'ils ne seroient point sujets à l'Inquisition, ni obligés de saluer le Saint Sacrement par les rues, mais seulement de se détourner.

1603.

La piété cede à l'intérêt.

La France étant dans une profonde paix, tant au-dehors, par le renouvellement de ses alliances avec les Suisses & avec l'Angleterre, qu'au dedans, par la découverte des conspirations, qui avoient été entiérement dissipées, le Roi joüissoit d'un repos digne de ses travaux, & ses peines passées rendoient ses plaisirs plus doux. Il n'étoit pas néanmoins oiseux, on le voïoit toujours dans l'occupation, & il s'emploïoit avec autant de soin à conserver la Paix, cette divine Fille du Ciel, qu'il avoit apporté de courage & d'ardeur à faire la guerre.

Le Roi travaille à entretenir la Paix.

On lui a souvent oui dire, » que » quand il eût pu rendre la Maison de » France aussi puissante en Europe, » qu'est celle des Ottomans en Asie,

Belles paroles, & bien dignes d'un grand Roi.

1603. » & conquérir en un moment tous » les Etats de ses Voisins, il ne l'au» roit pas voulu faire au deshonneur » de sa parole, obligée à l'entretien » de la Paix.

Ses divertissemens. Ses plus ordinaires divertissemens pendant ce tems-là, étoient la chasse & les bâtimens. Il avoit des Manœuvres en même tems à Sainte Croix d'Orléans, à Saint Germain-en-Laye, au Louvre & à la Place roïale.

Occupation de la Noblesse Françoise. La Noblesse Françoise aïant la Paix, ne pouvoit aussi demeurer sans rien faire; les uns passoient le tems à la chasse, les autres auprès des Dames; quelques-uns à apprendre les Belles-lettres & les Mathématiques; d'autres à voïager dans les Païs étrangers, & d'autres à continuer l'exercice de la guerre sous le Prince Maurice en Hollande. Mais plusieurs à qui les mains démangeoient, & qui cherchoient à signaler leur valeur sans partir de leurs Maisons, devenoient pointilleux, & pour le moindre mot, ou pour un regard de travers, mettoient l'épée à la main. Ainsi la manie des

Duels trop fréquens. duels entra bien avant dans les esprits des Gentilshommes; & ces combats

étoient si fréquens, que la Noblesse versoit presque autant de sang sur le pré par ses propres mains, que les Ennemis lui en avoient fait perdre dans les batailles. 1603.

Le Roi pour cela fit un second Edit fort sévere, qui défendoit les Duels, & confisquoit le corps & les biens de ceux qui se portoient sur le pré. D'abord, cette défense refroidit un peu l'ardeur des plus échauffés : mais parce qu'il donnoit souvent grace de ce crime, sa bonté ne pouvant la refuser à des gens, qui l'avoient fidélement servi dans son besoin, il arriva que dans peu de tems le mal reprit son cours presque aussi fort comme auparavant.

Le Roi fait un Edit contre cette manie.

Comme il recevoit de tous côtés des avis pour accommoder & enrichir son Roïaume, il apprit qu'il y avoit en divers endroits de la France d'assez bonnes Mines d'or & d'argent, de cuivre & de plomb, & que si on y faisoit travailler, on n'auroit pas besoin d'en acheter des Etrangers; que même, quand il n'y auroit pas grand profit à les fouiller, on en tireroit toujours cet avantage, que l'on y emploieroit quantité de Fainéans, & aussi

Il fait des Ordonnances pour travailler aux Mines d'or, d'argent & de cuivre.

1603. ceux des Criminels, qui ne méritoient pas la mort, lesquels eussent pu y être condamnés pour quelques années. Il fit donc un Edit, qui renouvelloit les anciennes Ordonnances touchant les Officiers, Directeurs, & Ouvriers des Mines; & l'on commença d'y travailler dans les Pyrennées, où il est certain qu'il y en avoit autrefois d'or & d'argent, & qu'il y en a encore. Desorte que si on eût voulu continuer ce travail, il y a bien de l'apparence qu'on en eût tiré de notables avantages; mais, ou la négligence des Directeurs, ou leur peu d'intelligence, & d'ailleurs l'impatience des François, qui se rebutent aussi tôt si une chose ne leur réussit pas avec facilité le firent discontinuer.

On entreprend de faire joindre la Loire, & la Seine.

On en entreprit un autre de fort grande commodité pour Paris. C'étoit de joindre la riviere de la Loire à la Seine par le canal de Briare. Rôny y faisoit travailler avec beaucoup de dépense, & y emploïa près de trois cens mille écus; mais l'ouvrage fut interrompu, je ne sais pourquoi. On l'a repris sous le Regne de Louis XIII, & amené à sa perfection.

On en proposa encore un autre;

qui étoit de faire communiquer les deux Mers, l'Océan & la Méditerranée, en joignant ensemble la Garonne qui va dans l'Océan, & l'Aude qui tombe dans la Méditerranée au dessous de Narbonne, par des canaux qu'on devoit tirer par de petites rivieres, qui sont entre ces deux grandes. Le Païs de Languedoc offroit d'y contribuer. Mais il se trouva des difficultés qui empêcherent cette entreprise.

1603.

Autre dessein de joindre les deux Mers.

La Navigation s'étant rétablie par le bon ordre que le Roi avoit donné de tenir ses Côtes en sûreté, & de punir séverement les Pirates quand on les attrapoit, nos Vaisseaux ne se contentoient pas de trafiquer aux lieux ordinaires, mais entreprenoient aussi d'aller au nouveau Monde, dont ils avoient presque oublié la route depuis l'Amiral de Coligny. Un Gentilhomme Xaintongeois, nommé du Gas, commença, avec Commission du Roi, les Voïages de Canada, ou depuis fut établi le Commerce des Castors, qui sont des peaux d'un certain Animal amphibie, presque semblable aux Loutres de ce Païs-ci.

Navigation en Canada, & commerce des Castors.

Parmi tous ces établissemens, il ne

faut pas oublier ceux de quantité de
1603. nouvelles Compagnies religieuses,
qui se firent dans Paris. On y vit pour
la premiere fois des Récollets, qui
est une branche de l'Ordre de Saint
François d'une nouvelle réforme; des
Capucines & des Feuillantines; des
Carmelites, lesquelles y furent amenées d'Espagne; des Carmes déchaussés, qui vinrent aussi du même Païs; des Freres de la Charité, vulgairement appellés Freres Ignorans, venus d'Italie; & tous eurent bientôt bâti leurs Couvens des aumônes & charités des personnes.

Etablissement de Religieux & Religieuses.

Au milieu de ce grand calme, dont le Roi jouissoit, & durant toutes ces belles occupations, qui étoient si dignes de lui, il ne laissoit pas de sentir des chagrins & des ennuis qui le fâchoient fort. Il n'y en avoit point de plus cuisant, ni de plus continuel, que celui qui lui venoit de la part de sa Femme & de ses Maîtresses.

Le Roi donne Verneuil à Mademoiselle d'Entragues.

Nous avons vu comme Mademoiselle d'Entragues l'avoit engagé. Il lui avoit donné la Terre de Verneuil près de Senlis, & pour l'amour d'elle l'avoit érigée en Marquisat. Depuis qu'il avoit été marié, il ne laissoit pas

d'avoir le même attachement pour elle, de la mener en ses Voïages, & de la loger à Fontainebleau. 1603.

Ces désordres scandaleux offensoient extrêmement la Reine; & d'ailleurs, la fierté de la Marquise l'outrageoit furieusement. Car elle parloit toujours d'elle avec des termes, ou injurieux, ou méprisans, jusqu'à dire quelquefois, que si on lui faisoit justice, elle devroit tenir sa place.

Elle méprisoit, & offensoit la Reine.

La Reine, aussi de son côté, s'emportoit avec raison contre elle, & en faisoit ses plaintes à tout le monde. Mais ce n'étoit pas le moïen de gagner l'esprit du Roi: il eût peut être mieux valu qu'elle eût sagement dissimulé son déplaisir, & que par ses caresses elle se fût rendue Maîtresse d'un cœur, qui lui appartenoit légitimement. Le Roi aimoit à être flatté, il aimoit le doux entretien & la complaisance, il se prenoit par la tendresse & par l'affection. Le Filtre de l'amour, est l'amour même; c'est ce qu'elle devoit emploïer auprès de lui, non pas les gronderies, les dédains, & le mauvais accueil, qui ne servent qu'à dégouter davantage un Mari, & à lui faire trouver plus de plaisir dans

Qui de son côté se rendoit fort fâcheuse vers le Roi.

1603. les appas d'une Maîtresse, qui prend soin d'être toujours agréable, & toujours complaisante. Au lieu de tenir cette route, elle étoit toujours en pique avec le Roi, elle l'aigrissoit à toute heure par des plaintes & par des reproches, & quand il pensoit trouver avec elle quelque douceur, pour se délasser de ses grands travaux d'esprit, il n'y rencontroit que de l'amertume & du fiel.

Elle avoit auprès d'elle une Femme de chambre Florentine, Fille de sa Nourrice, nommée Léonora Galigai, créature extrêmement laide, mais fort spirituelle, & qui avoit su si adroitement s'insinuer dans son cœur, & s'en emparer, de sorte qu'elle la gouvernoit tout-à-fait. On dit, je ne sais ce qui en est, que cette Femme craignant que la Reine sa Maîtresse ne l'aimât moins si elle aimoit parfaitement le Roi son Mari, l'éloignoit de lui tant qu'elle pouvoit, afin de la posséder plus à son aise. Depuis, afin d'avoir un second dans ses desseins, elle se maria & épousa un Florentin, Domestique de la Reine, qui s'appelloit Conchini, un peu de meilleure extraction qu'elle, étant Petit-

Léonora & Conchini son Mari, l'en retenoient en ses mauvaises humeurs.

s d'un Baptiste Conchini, qui avoit 1603.
é Secrétaire de Côme, Duc de Flo-
nce.

L'opinion commune est que ces
ux personnes travaillerent conjoin-
ment, tant que le Roi vécut, à en-
etenir des aigreurs dans l'esprit de
Reine, & à la rendre toujours fâ-
ieuse & de mauvaise humeur envers
i, desorte que sept ou huit ans du-
nt, s'il y avoit un jour de calme &
plaisir dans ce ménage, il y en
oit deux de mécontentement & de
cherie. En cela, véritablement, la
ute du Roi étoit la plus grande, pour
qu'il donnoit sujet à ces troubles,
que le Mari étant, comme dit Saint
iul, le chef de la Femme, doit lui
nner l'exemple, & avoir plus étroi-
union avec elle.

Nous avons remarqué cela une 1604.
is pour toutes. Mais on ne sau-
it assez souvent faire cette réfle-
on. » Que le péché est la cause du
désordre, & que pour un petit plai-
sir, il cause mille ennuis, & mille
maux, dès ce monde ici même. Le
oi n'étant âgé que de cinquante ans
st:ment, commença d'avoir cette an-
se quelques légeres atteintes de gout-

Les débauches du Roi lui causerent la goutte.

1604. tes, qui peut-être, étoient les effets douloureux de son excessive volupté, aussi bien que de ses fatigues.

La Reine menace la Marquise de Verneuil.

Pour revenir à la Marquise, il arriva un jour que la Reine, étant fort offensée de ses discours, la menaça qu'elle sauroit bien réprimer sa méchante langue. La Marquise se mit à faire la triste & la dolente, à fuir le Roi, & à lui faire entendre qu'elle le supplioit de ne lui plus parler, pour ce qu'elle avoit peur que la continuation de ses faveurs ne lui fût trop préjudiciable, à elle & à ses Enfans. Son dessein étoit d'enflammer plus fort sa passion en se montrant plus difficile. Or comme elle vit que son adresse n'avoit pas tout l'effet qu'elle espéroit, & que d'ailleurs la colere de la Reine s'étoit accrue à tel point, qu'il y avoit en effet quelque danger pour elle & pour les siens, elle s'avisa d'une autre chose. D'Entragues son Pere demanda permission au Roi de l'emmener hors du Roïaume, pour éviter la vengeance de la Reine. Le Roi lui accorda sa demande plus facilement qu'elle ne pensoit, dont étant outrée au dernier point, son Pere & le Comte d'Auvergne, son

Et son Pere lui demande congé de se retirer avec elle hors de France.

Frere utérin, se mirent à traiter secretement avec l'Ambassadeur d'Espagne, pour avoir retraite sur les Terres de son Roi, & se jetter entiérement eux & les Enfans entre ses bras. 1604.

Ils traitent avec l'Ambassadeur d'Espagne pour s'y retirer.

L'Ambassadeur crut que cette affaire seroit fort avantageuse à son Maître, & qu'en tems & lieu il se pourroit servir de cette promesse de mariage, que le Roi avoit donnée à la Marquise. Ainsi il leur accorda facilement tout ce qu'ils demanderent, & y ajouta toutes les belles promesses, dont des esprits foibles & légers se peuvent enivrer.

Le Roi leur avoit accordé permission de se retirer hors de France, sans emmener pourtant les Enfans, dans la croïance qu'il avoit qu'ils iroient en Angleterre devers le Duc de Lenox, & le Comte d'Aubigny de la Maison de Stuart, qui étoient leurs proches Parens; mais lorsqu'il eut appris qu'ils méditoient leur retraite en Espagne, il résolut de les en empêcher; & premiérement d'y emploïer les voies de douceurs. Il manda donc le Comte d'Auvergne, qui étoit lors à Clermont assez aimé dans la Province, pour croire qu'il y pouvoit de-

Le Roi résout de les en empêcher.

Pour cet effet il mande le Comte d'Auvergne, qui est à Clermont, & qui refuse de venir.

meurer en sûreté. Il refusa de venir ;
1604. qu'auparavant il n'eût son abolition scellée en bonne forme, de tout ce qu'il pourroit avoir fait. C'étoit une sorte de nouveau crime de capituler avec son Roi ; toutefois il la lui envoïa, mais avec cette clause, *qu'il se rendroit aussi-tôt auprès de lui.*

Sa défiance ne lui permit pas d'obéir à cette condition, il demeura dans la Province, où il se tenoit sur ses gardes avec toutes les précautions imaginables. Néanmoins il ne put être si fin que le Roi ne le fît attraper, & par un artifice assez grossier. Il étoit Colonel de la Cavalerie Françoise ; on le pria d'aller voir faire montre à une Compagnie du Duc de Vendôme. Il y alla bien monté, se tenant assez éloigné pour n'être pas enveloppé ; néanmoins d'Eurre, Lieutenant de cette Compagnie, & Nerestant l'abordant pour le saluer, montés sur des bidets, de peur de lui donner du soupçon, mais avec trois Soldats déguisés en Laquais, le jetterent à bas de son cheval, & le firent Prisonnier. On l'amena aussi-tôt à la Bastille, où il fut saisi d'une extrême fraïeur, quand il se vit logé en

Il est arrêté prisonnier & mené à la Bastille.

la

a même chambre où avoit été le Maéchal de Biron son grand Ami. 1604.

Incontinent après, le Roi fit aussi arrêter d'Entragues, qui fut mené à la Conciergerie, & la Marquise, qui fut laissée dans son Logis, sous la garde du Chevalier du Guet. Puis, désirant faire connoître par des preuves bien publiques la mauvaise intention de l'Espagnol, qui séduisoit ses Sujets, & qui excitoit & fomentoit à tout propos des conspirations dans son Etat, il remit les Prisonniers entre les mains du Parlement. Lequel, les ayant convaincus d'avoir comploté avec l'Espagnol, déclara, par un Arrêt du premier Février, le Comte d'Auvergne, Entragues & un Anglois nommé Morgan, qui avoit été l'entremetteur de cette belle Négociation, Criminels de leze-Majesté, & comme tels les condamna à avoir la tête tranchée, la Marquise à être conduite sous bonne garde en l'Abbaïe des Religieuses de Beaumont, près de Tours, pour y être recluse, & que cependant il seroit plus amplement informé contre elle, à la Requête du Procureur général.

D'Entragues & la Marquise, sont aussi arrêtés.

Arrêt du Parlement contre eux.

La Reine n'avoit point épargné ses

follicitations pour faire donner cet Arrêt, croïant que l'exécution fatisferoit fon reffentiment; mais la bonté du Roi fe trouva plus grande que fa paffion. L'amour qu'il avoit pour la Marquife n'étoit pas fi fort éteint, qu'il pût fe réfoudre à facrifier celle qu'il avoit fi puiffamment aimée. Il ne voulut pas qu'on leur prononçât l'Arrêt; & à deux mois & demi de-là, favoir, le quinzieme d'Avril, il commua par des Lettres du grand Sceau la peine de mort du Comte d'Auvergne & du Seigneur d'Entragues en une Prifon perpétuelle, & celle de Morgan, en un banniffement perpétuel. Quelque tems après il changea encore la Prifon d'Entragues au féjour de fa Maifon de Mallesherbes en Beauce. Il permit auffi à la Marquife de fe retirer a Verneuil; & fept mois s'étant paffés fans que le Procureur général eût trouvé aucune preuve contre elle, il la fit déclarer entiérement innocente du crime dont elle avoit été accufée.

1604.

Le Roi leur pardonne, & fait juftifier la Marquife.

Mais le Comte d'Auvergne demeure à la Baftille, & eft dépouillé de fa Comté.

Il n'y eut que le Comte d'Auvergne, qui étant le plus à craindre, fut le plus mal traité; car, non feulement le Roi le retint Prifonnier à la Baftille,

où il croupit douze ans durant, mais encore lui fit ôter la propriété de la Comté d'Auvergne. Il en portoit le Titre, & en jouissoit en vertu de la donation que le Roi Henri III lui en avoit faite.

1604.

La Reine Marguerite, nouvellement revenue à la Cour, soutint que cette donation ne pouvoit être valable, pour ce que le Contrat de Mariage de Catherine de Médicis leur Mere, à laquelle cette Comté appartenoit, portoit substitution de ses Biens, & cette substitution, disoit-elle, s'étendoit aux Filles au défaut des Mâles; partant cette Comté lui revenoit après la mort du Roi Henri III, & il n'avoit pu la donner, à son préjudice.

Laquelle est adjugée à la Reine Marguerite, qui donne ses biens au Dauphin.

Le Parlement aïant écouté ses raisons, & vu ses preuves, cassa la donation faite par Henri III, & lui adjugea la Comté. En récompense de cette obligation & de beaucoup d'autres qu'elle avoit au Roi, elle fit une donation entre-vifs de tous ses biens à Monsieur le Dauphin, s'en réservant seulement l'usufruit sa vie durant.

Le Comte d'Auvergne ainsi dépouillé demeura dans la Bastille jusqu'en

1604. l'an mil six cens seize, que la Reine Marie de Médicis, aïant besoin de lui durant quelques brouilleries, le délivra de-là, & le fit justifier. Elle voulut même qu'on tirât, des Registres du Parlement & du Greffe, l'Arrêt & les Informations, qui eussent conservé la mémoire de son crime. » Voi- » là comme le tems amene toutes cho- » ses, & comme il change les plus » grandes haines en grandes affections, » de même qu'il change les plus fortes » affections en des haines mortelles.

On découvre les menées du Maréchal de Bouillon.

En approfondissant le complot que le Pere de la Marquise avoit fait avec les Espagnols pour leur livrer sa Fille & ses Enfans, on découvrit aussi les menées du Duc de Bouillon, qui désormais étoit le seul qui pouvoit faire de la peine au Roi dans son Roïaume. Il est constant que ce grand Prince lui avoit fait des biens très considérables, lui aïant donné le Bâton de Maréchal de France, & procuré le Mariage de l'Héritiere de Sedan. Aussi ce Seigneur l'avoit très-bien servi dans ses plus grandes nécessités; mais, depuis qu'il le vit converti à la Foi Catholique, il diminua beaucoup de son affection, & étant mû en partie de zele pour sa

Le Roi lui avoit fait de grands biens, & il avoit aussi très-bien servi le Roi.

fausse Religion, en partie d'ambition, il conçut de vastes desseins de se faire Chef & Protecteur du Parti Huguenot, & sous ce prétexte, de se rendre Maître des Provinces de de-là la Loire. On disoit que pour cela, il avoit fort aidé à échauffer l'esprit du Maréchal de Biron, & qu'il avoit fait un Traité avec l'Espagnol, qui lui devoit fournir de l'argent à souhait, mais non pas des Troupes, de peur de le rendre odieux aux Protestans. 1604.

Mais depuis la conversion du Roi, il excitoit les Huguenots contre lui, & se vouloit faire Chef de Parti.

Il n'étoit que trop visible, que depuis la conversion du Roi, il avoit travaillé sans cesse à entretenir des défiances & des mécontentemens dans les esprits des Huguenots, & à les unir & rallier tous ensemble, afin qu'ils fissent Corps; se persuadant que ce Corps voudroit avoir nécessairement une tête, & qu'il n'en pouvoit choisir une autre que lui. Voilà pourquoi il s'étoit fait tant d'Assemblées, & de Synodes particuliers & généraux de ceux de la Religion, où l'on n'entendoit que des plaintes & des murmures contre le Roi, lequel ils fatiguoient sans cesse de nouvelles Demandes & Requêtes.

Outre cela, on sut que ce Duc

1604. Ses Emissaires tâchent de former un Parti en Guienne.

avoit des Emissaires & des Serviteurs dans la Guienne, & particuliérement dans le Limosin & dans le Quercy, qui cabaloient parmi la Noblesse, distribuoient de l'argent, prenoient le serment de ceux qui lui promettoient service, & avoient formé des entreprises sur dix ou douze Villes Catholiques.

Le Roi y va pour empêcher leurs desseins.

Le Roi, jugeant qu'il falloit couper la racine du mal avant qu'il s'étendît plus au loin, & ne sachant pas même jusques où il s'étendoit, résolut d'y aller porter le remede lui-même. Il partit de Fontainebleau au mois de Septembre, aïant envoïé, devant, Jean Jacques de Mesmes, Seigneur de Roissy, qui alla à Limoges pour faire le Procès aux Coupables.

Toute cette conspiration se dissipe.

Punition de quelques Coupables.

Aussi-tôt toute cette conspiration s'en alla en fumée. Les plus avisés vinrent au devant du Roi se jetter à ses piés; les autres s'enfuirent hors du Roïaume, ou se cacherent. Cinq ou six malheureux aïant été pris furent décapités à Limoges, leurs têtes plantées sur le haut des Portes, & leurs corps réduits en cendres, qui furent jettées au vent. Trois ou quatre autres souffrirent même supplice en

'érigord. Il y en eut dix ou douze des
lus conſidérables condamnés par con- 1604.
ımace & effigiés, entr'autres la Cha-
elle-Biron & Giverſac, de la Maiſon
e Cugnac. Mais dans toutes ces Pro-
édures, il ne ſe trouva aucunes preu-
es par écrit, ni même aucune dépoſi-
on bien formelle contre le Duc de
iouillon, tant il avoit finement &
droitement conduit toute cette tra-
ıe.

Avant ces exécutions, le Roi aïant
ıit ſon entrée à Limoges, s'en retour-
a à Paris. Il ſouhaitoit avec paſſion
u'après cela le Duc de Bouillon ſe
ɜconnût & s'humiliât. Car, s'il de-
ıeuroit ſans repentance, il étoit obli-
é de le pouſſer à bout; & s'il entre-
renoit de le pouſſer, il offenſoit tout
ɜ grand Corps des Proteſtans, qui
:oient ſes plus fideles Alliés. Il em-
loïa donc ſous main, tous les moïens
ont il ſe put aviſer, pour le porter à
voir recours à ſa clémence plutôt
ı'à l'interceſſion des Etrangers, la-
ıelle ne peut agréer à un Souverain,
our ſon Officier & ſon Sujet. Le Duc
ſiroit encore plus que lui ſe tirer de
:t embarras, mais il croïoit ne
ouvoir trouver de ſûreté à la Cour,

Le Roi retourne à Paris.

Il tâche de faire humilier le Duc de Bouillon, mais inutilement.

1604. parce que Rôny, qui n'étoit pas son Ami, & qui avoit quelque jalousie de le voir plus autorisé que lui dans le Parti Huguenot, avoit beaucoup de crédit auprès du Roi. Tellement qu'après diverses Entremises & Négociations, le Roi se résolut de l'aller chercher à Sedan avec une Armée.

Il se résout d'assiéger Sedan.

Rôny travailloit avec beaucoup de chaleur aux préparatifs de cette expédition. Le Roi se confioit en lui, & en l'honorant désiroit témoigner aux Huguenots, que s'il attaquoit le Duc de Bouillon, ce n'étoit point à leur Religion qu'il en vouloit, mais à la Rebellion. Pour ce sujet il lui érigea la Terre de Sully en Duché & Pairie; ce qui fera que nous l'appellerons désormais le Duc de Sully. Son sentiment étoit que le Roi poussât vivement le Duc de Bouillon. Villeroy & les autres étoient d'un contraire avis; ils ne vouloient point que l'on hasardât le siége de Sedan, d'autant que la longueur de cette Entreprise eût peût-être réveillé diverses factions aux autres coins du Roïaume, & eût donné le tems aux Espagnols d'attaquer la Frontiere de Picardie, au Savoïard malcontent de se jetter avec

Rôny fait tous les préparatifs nécessaires pour cela.

Le Roi érige Sully en Duché.

Inconvéniens qu'il y avoit d'assiéger Sedan.

les forces du Milanois ſur la Provence défarmée, & aux Huguenots & aux Proteſtans d'Allemagne d'accourir au ſecours de leur Ami. 1604.

Le Roi prévoïoit bien tous ces inconvéniens ; c'eſt pourquoi s'étant avancé juſques à Donchery durant l'abſence de Sully, qu'il avoit envoïé peut-être tout exprès querir de l'Artillerie, il traita avec le Duc de Bouillon, & le reçut en grace, moïennant qu'il s'humiliât devant Sa Majeſté, qu'il le reçût dans la Ville de Sedan, & qu'il lui remît le Château, pour le tenir avec telle Garniſon qu'il lui plairoit, quatre ans durant.

Le Roi aime mieux recevoir ce Duc en grace.

A quelles conditions.

C'étoient-là les conditions publiques ; mais par les Articles ſecrets, le Roi promettoit de n'être que peu de jours dans Sedan, & de ne mettre que cinquante hommes dans le Château, qui en ſortiroient incontinent, à la très-humble ſupplication que le Duc lui en feroit. Toutes ces choſes s'exécuterent fidélement & ſans aucune défiance de part & d'autre. Le Duc vint trouver le Roi à Donchery, où il le ſupplia de lui vouloir pardonner. Le Roi le reçut auſſi bien que s'il n'eût jamais failli, & cinq ou ſix

Le Duc demande pardon au Roi, qui entre dans Sedan, & puis vient à Paris.

1604. jours après il entra dedans Sedan, & y en séjourna trois seulement, puis retourna à Paris. Le Duc l'accompagna jusques à Mouson, & ne passa pas plus outre: mais quelques jours après, lorsqu'il eut appris que le Parlement avoit vérifié son abolition, dans laquelle ses Amis qui avoient été condamnés par défaut à Limoges, étoient aussi compris, il se rendit à la Cour, où il reçut plus d'honneur & de caresses que jamais. » C'étoit la maniere de ce grand Roi; il avoit un » cœur de Lion contre les Orgueilleux » & contre les Rebelles, mais il se plai» soit à relever avec une bonté sans » pareille ceux qu'il avoit terrassés, » lorsque leurs soumissions les ren» doient dignes de recevoir sa grace. Aussi le Duc de Bouillon, qui connoissoit parfaitement son naturel, (car ils avoient vécu & fait la guerre fort long tems ensemble) ne manqua pas de se conduire en cette conjoncture avec toute la prudence & toute la souplesse, dont un habile Homme, comme lui, étoit capable.

Grand exemple de générosité de notre Prince.

Nonobstant cela, son Regne est traversé de mille conspirations.

Nonobstant cette grande générosité & bonté du Roi, son Regne ne laissoit pas d'être traversé par des infidélités

& par des conſpirations incroïables. Telle fut la trahiſon de l'Oſte, l'entrepriſe ſur la Ville de Marſeille par Merargues, & une autre, ſur Narbonne & ſur Leucate, par les Luquiſſes. 1604.

L'Oſte étoit Commis de Villeroi & ſon Filleul : l'Emploi qu'il avoit auprès de lui étoit de déchiffrer les Dépêches. Ce Malheureux faiſoit ſavoir tout le ſecret des affaires du Roi à quelques Gens du Conſeil d'Eſpagne, qui l'avoient corrompu moïennant douze cens écus de penſion, qu'on lui avoit promis pendant qu'il étoit en ce Païs-là avec l'Ambaſſadeur Rochepot. Sa méchanceté étant découverte, il s'enfuit, & comme les Prevôts des Maréchaux le pourſuivoient, il ſe noïa dans la riviere de Marne près le Bac du Fay. On peut juger ſi Villeroi, dont la fidélité demeuroit par-là expoſée aux ſoupçons du Roi & aux médiſances de ſes Ennemis, en eut un ſenſible déplaiſir. Il eût eu ſans doute beaucoup de peine à ſe laver de cette affaire, quelque Innocent qu'il fût, ſi le Roi qui le vit dans une affliction extraordinaire, n'eût eu la bonté de le viſiter lui-même, de lui porter de la conſolation, & de le juſtifier par cet

Trahiſon de l'Oſte.

1605. honneur, de toutes les calomnies que ses Envieux semoient contre lui.

Trahison de Merargues.

Merargues étoit un Gentilhomme Provençal, de fort bonne Maison, lequel aïant assurance d'être Viguier de Marseille l'année suivante, avoit promis de livrer la Ville aux Espagnols durant sa Viguerie. Il fut si imprudent & si fou, que de découvrir son dessein à un Forçat des Galeres de Marseille, lequel en donna avis à la Cour, afin peut-être d'obtenir sa liberté. Sur cet avis, on épia si soigneusement Merargues, qui étoit pour lors à Paris, qu'on le trouva conférant avec le Secrétaire de l'Ambassadeur d'Espagne, & parlant si haut, qu'on entendît presque tout ce qu'ils disoient. On le fouilla, & on trouva sous les plis de sa jarretiere, un Mémoire contenant le Plan de son entreprise. Il fut arrêté, & eut la tête tranchée par Arrêt du Parlement de Paris du dix-neuviéme Décembre. Son corps fut écartelé, les quartiers attachés à des Poteaux devant les Portes de la Ville, & sa tête portée à Marseille pour y être plantée au bout d'une Pique sur une Tour d'une des principales Portes. Le Secrétaire de l'Ambassadeur fut arrêté aussi bien

On le surprend conférant avec le Secrétaire de l'Ambassadeur d'Espagne.

Sa punition.

On arrête aussi le Secrétaire de l'Ambassadeur.

que lui, & eût couru grand risque, si le Roi y eût voulu aller aussi vîte comme lui conseilloient ceux qui désiroient la rupture avec l'Espagne. 1605.

On discourt diversement sur les droits des Ambassadeurs.

Cette rencontre donna sujet aux Politiques de discourir diversement sur les Droits des Ambassadeurs & de leurs Gens. Mais Henri le Grand décida lui-même la question de cette sorte. » Les Ambassadeurs, disoit-il,

Le Roi en décide lui-même la question.

» sont sacrés par le droit des Gens ; » or, ils le violent les premiers quand » ils trament quelque trahison contre » l'Etat, ou contre le Prince auprès » duquel leur Maître les a envoïés ; » par conséquent ce droit ne les doit » point mettre à couvert de la recher- » che & de la punition. D'ailleurs, il » n'est point à présumer qu'ils soient » Ambassadeurs, & qu'ils représen- » tent le Souverain qui les envoie, » lorsqu'ils font des lâchetés & des » infidélités, lesquelles il ne voudroit » pas faire, ni avouer. Toutefois il » y a plus de générosité à n'user point » en cela de la derniere rigueur, mais » de se réserver cet avantage de les » pouvoir châtier sans le faire. Ce fut-là son sentiment ; & comme il suivoit toujours les maximes les plus gé-

1605.

Il défend qu'on ne procede contre le Secrétaire.

L'Ambassadeur fait beaucoup de bruit, & menace du ressentiment de son Maître.

Le Roi lui répond fort froidement, & lui rend son Secrétaire, comme il avoit résolu auparavant.

néreuses, il défendit qu'on ne procédât point contre le Secrétaire de l'Ambassadeur, auquel les Juges alloient donner la question.

Cependant l'Ambassadeur pensant couvrir cette perfidie à force de crier bien haut, vient se plaindre à lui qu'on avoit violé le droit des Gens & la dignité de l'Ambassade, protestant que le Roi son Maître en auroit le ressentiment que doit avoir un grand Prince offensé. Le Roi, lui répondant avec une sage froideur, lui représenta ce que son Secrétaire avoit fait avec Merargues. L'Ambassadeur ne voulant pas avouer son Homme, ni approuver son action, tourna l'affaire d'un autre biais, & se plaignit que le Roi avoit le premier fait infraction au Traité de Vervins, puisqu'il assistoit les Hollandois d'hommes & d'argent. Le Roi répliqua, que pour les hommes, ils n'y alloient point par ses ordres & qu'il y avoit des François au service de l'Archiduc, aussi bien qu'au service des Hollandois, mais pour son argent, qu'il étoit en son pouvoir d'en faire ce qu'il lui plairoit, & de le prêter, ou de le donner, sans qu'on y pût trouver à dire. L'Ambassadeur

s'échauffa fort, & il y eut des paroles bien hautes de part & d'autre. Enfin le Roi lui fit rendre son Secrétaire, comme il l'avoit résolu dès auparavant qu'il lui en parlât. 1605.

Trahison des Luquisses.

Quant aux Luquisses, c'étoient deux Freres Génois d'extraction, qui avoient fait marché avec le Gouverneur de Perpignan de lui livrer Narbonne & Leucate. Il est certain qu'il n'étoit pas en leur pouvoir d'exécuter ce dessein, & qu'il y avoit plus de mauvaise volonté en eux, que de danger que la chose réussît; néanmoins ils furent pris & menés à Toulouse, où le Parlement les envoïa l'un & l'autre au Gibet.

Un Fou attente sur la Personne du Roi.

Il sembloit que non-seulement la malice des hommes conspirât alors contre la France, mais aussi la folie. Car le même jour que Merargues fut exécuté, un malheureux Fou attenta sur la Personne sacrée du Roi, se jetta sur lui une dague à la main, comme il passoit à cheval sur le Pont neuf en revenant de la Chasse. Les Valets de pié de Sa Majesté y aïant accouru, lui firent lâcher prise, & l'eussent assommé sur le champ, sans la défense du Roi, qui le fit mener en

1605. prison au Fort-l'Evêque. Il s'appelloit Jean de l'Isle, natif de Vineux près de Senlis. Il fut aussi-tôt interrogé par le Président Jeanin, qui n'en put jamais tirer aucune réponse raisonnable : car il étoit tout à-fait hors du sens. Il croïoit être Roi de tout le Monde, & disoit qu'Henri IV, aïant usurpé la France sur lui, il le vouloit châtier de sa témérité. Sur cela, le Roi jugeant qu'il étoit assez puni par sa folie, commanda qu'on lui fît seulement garder la Prison, où il mourut peu de tems après.

Ceux qui vouloient la guerre aigrissoient fort l'esprit du Roi sur toutes ces conspirations.

Ceux qui désiroient la guerre ne perdoient point l'occasion d'irriter l'esprit du Roi sur toutes ces conjurations & entreprises des Espagnols. Ils lui remontroient qu'il n'en devoit point attendre d'autres de ses Ennemis perpétuels ; qu'aïant fait tous leurs efforts pour l'empêcher de parvenir à la roïauté, ils les continuoient toujours pour attenter sur son repos & sur sa vie ; que leurs embûches étoient plus à craindre dans la paix que dans la guerre ; qu'il failoit rompre avec eux, parce qu'ils auroient moins de moïens de lui malfaire quand ils ne seroient plus dans les entrailles de son

Etat ; qu'il y avoit plus d'avantage d'agir avec eux à force ouverte, que non pas de démêler toutes les menées & pratiques qu'ils tramoient sous le Manteau de paix & d'amitié. Ils lui représentoient avec cela le mauvais état des affaires de l'Espagne, qui s'étant toute épuisée d'argent dans les guerres des Païs-bas, avoit été contrainte d'avoir recours à des moïens extraordinaires pour en recouvrer. Mais sur-tout ils n'oublioient pas de lui mettre devant les yeux les grandes & avantageuses qualités qu'il avoit par-dessus Philippe III son Adversaire ; d'autant que l'on se porte bien plus facilement à attaquer un homme, lorsqu'on le méprise & qu'on le croit le plus foible.

1605.

Ils lui donnoient même du mépris pour Philippe III Roi d'Espagne.

Je dirai à ce propos, que ce Roi là, quoiqu'il eût l'esprit assez éclairé, & que les soins du Roi Philippe II son Pere, très-grand Politique, lui eussent donné toutes les connoissances nécessaires pour gouverner ; néanmoins par une certaine timidité, & par une défiance de lui-même, trop ordinaire à beaucoup de Grands, fuïant le travail & la peine, il s'étoit entiérement déchargé du Gouverne-

Quel étoit ce Prince.

ment ſur le Marquis de Denia, lequel
1605. il fit bien tôt Duc de Lerme. Il ſeroit mal aiſé d'exprimer combien celui-ci ſe rendit odieux, & combien l'autre fut peu eſtimé tandis que cela dura. Car enfin Dieu fit la grace à ce jeune Prince de lui déſiller les yeux: il briſa ſes chaînes; & celui qui s'étoit rendu comme ſon Maître, crut ne ſe pouvoir mettre mieux à couvert de toutes les diſgraces qui lui pouvoient arriver, qu'en ſe faiſant d'Egliſe & Cardinal.

Peut on en paſſant, faire quelque réflexion ſur le pitoïable état où ſe met un Souverain, qui pour ne ſe pas conduire, comme il doit, tombe néceſſairement dans le mépris & dans l'averſion de ſes Sujets? » Sans » doute que le plus grand malheur qui » lui puiſſe arriver, eſt d'être regardé » comme inférieur & ſujet à un autre; » d'avoir les oreilles bouchées à tou- » tes les voix de ſon Peuple, qui lui » crie de tous côtés, *gouvernez-nous*; » & de s'en rapporter plutôt à cinq » ou ſix lâches Flatteurs, qui lui font » accroire qu'il eſt le Maître, quoi- » qu'en effet il n'en faſſe aucune fonc- » tion, que non pas à la vérité, & au

Belle & utile réflexion.

» sentiment de tout son Roïaume.
» Que s'il desire savoir & connoître au 1605.
» vrai, s'il est le Souverain, ou non,
» il n'a qu'à regarder sans se flatter, si
» c'est lui qui donne les Charges, les
» Bénéfices, les Pensions & les Ré-
» compenses, de son propre mouve-
» ment; si c'est lui qui choisit les per-
» sonnes; si les Officiers qu'il a au-
» tour de lui sont de sa main; s'il se
» fait des Créatures; s'il a jamais dit
» une bonne fois, *je veux*, dans quel-
» que affaire d'importance; s'il se voit
» toujours suivi & accompagné des
» Grands; si ceux qui ont des Affai-
» res, qui cherchent des Emplois, &
» qui ont besoin de faveur, sont dans
» son Antichambre; à qui enfin dans
» son Roïaume, on rend plus de res-
» pect & plus d'assiduité : & alors il
» connoîtra clairement qui est celui
» qui règne. Mais ce n'est pas assez
» que de connoître ce qui en est, il
» faut, à l'exemple de Philippe III, dont
» nous venons de parler, faire un ef-
» fort pour se mettre en possession de
» son autorité. C'est en cela que con-
» siste principalement le courage d'un
» Souverain. Car en quoi sauroit-il
» mieux faire connoître sa fermeté &

En quoi consiste principalement le courage d'un Souverain.

1605. » ſa vigueur, qu'à prendre le rang & » le pouvoir que Dieu lui a donné? » N'eſt-ce pas le vrai point d'honneur » pour un Roi, que de maintenir en » ſa perſonne les droits de la Roïauté? » Sans mentir, il y a plus de lâcheté & » plus de honte pour un Souverain, » de ſe ſoumettre à celui qui devroit » être ſoumis à ſes volontés, que de » fuir un jour de combat, devant les » Ennemis. Car les plus braves quel- » quefois lâchent le pié; & le coura- » ge d'un Roi conſiſte beaucoup moins » à combattre de ſa main, qu'à gou- » verner de ſa tête. Que lui ſert de » vaincre ſes Ennemis, s'il ſe voit au- » deſſous de ſon Sujet, qui, ſous pré- » texte de le ſervir, le réduit, lui & ſon » Etat, dans les liens, & qui oſe ſe re- » vêtir de toute la gloire & de tout » l'avantage du commandement, en » lui faiſant croire que c'eſt pour le » ſoulager du fardeau? »

Qu'elle étoit la bonté de Henri le Grand.

Notre Henri n'étoit pas de même. Sa bonté étoit extrême, mais elle n'étoit point fainéante ni timide; ſes lumieres & ſes connoiſſances point inutiles, mais toujours laborieuſes & agiſſantes. Rien n'étoit au-deſſus de lui que Dieu même; rien à côté de

lui que la Justice & la Clémence, ses deux plus fidelles Conseilleres. Le plus hardi de ses Ministres trembloit quand il lui voïoit tant soit peu froncer le sourcil. Toutes familiarités cessoient, & chacun se tenoit dans un grand respect, quand il prenoit le ton de Maître.

1605.

Or, ce grand Roi conservant ainsi l'éclat de Sa Majesté, il ne faut point s'étonner s'il s'estimoit au-dessus de Philippe III, qui pour lors se laissoit entierement gouverner. Ainsi parce qu'on savoit qu'il connoissoit son défaut, on croïoit qu'il seroit plus facilement persuadé de lui faire la guerre. En effet, il y étoit assez résolu; & après tant d'injures qu'il avoit reçues des Espagnols, son ressentiment n'avoit pas grand besoin d'y être poussé. Toutefois avant que de s'engager en une si grande entreprise, il vouloit prendre toutes ses mesures si exactement; amasser tant d'argent, d'artillerie & de munitions, garnir si bien ses Places frontieres, donner si bon ordre au-dedans de son Etat, s'assurer de tant d'Amis & Alliés, lever de si puissantes Armées, & enfin faire sa partie si forte, que le succès n'en

Il eût bien voulu faire la guerre aux Espagnols;

Mais il ne jugea pas à propos de se hâter.

1605. fût nullement douteux, & qu'en choquant cette ambitieuse Puissance, il fût assuré de la terrasser. Voilà pourquoi il ne jugea pas à propos de se tant hâter.

Cependant il ne négligeoit pas les autres moïens d'acquérir de la réputation, & ne tenoit pas moins glorieux de faire éclater son nom par la sagesse de ses conseils, que par la force de ses armes. Par la derniere, il avoit été victorieux des Rebelles & des Espagnols; par l'autre, il se rendit l'Arbitre des plus grands différends de la Chrétienté, & s'acquit une supériorité d'autant plus noble, qu'on la lui déféroit sans contrainte.

Il se rend l'Arbitre des différends de la Chretienté.

1606. Le Pape Clément VIII étant mort sur la fin de l'année mil six cent cinq, il voulut emploïer son crédit pour faire un Pape de ses Amis. Le Cardinal de Joyeuse son Ambassadeur, & ses autres Agens, y travaillerent si bien, qu'ils firent tomber les suffrages sur Alexandre de Médicis, qu'on nommoit le Cardinal de Florence. Il prit le nom de Léon XI; mais il mourut au bout de dix-sept jours; & ce fut à recommencer. Le Roi ne voulut pas qu'on se mît davantage en peine d'en

Après la mort de Clément VIII, fait élire Léon XI qui meurt bien tôt, & Paul V lui succede.

faire élire un autre, & déclara que la France n'y prenoit point d'autre intérêt, sinon qu'on choisît un homme de bien. Le Conclave ensuite élut le Cardinal Borghèse, qui fut nommé Paul V. 1606.

Un grand différend s'allume entre Paul V. & les Vénitiens.

Dans les premieres années de son Pontificat il se ralluma un grand différend, qui avoit commencé sous ses Prédécesseurs; lequel eût mis le feu aux quatre coins de l'Italie, & peut-être à toute la Chrétienté, si Henri le Grand n'eût pris le soin de l'éteindre. Je vous en vais dire le sujet.

La République de Venise avoit autrefois fait des Ordonnances qui bornoient les acquisitions des Religieux.

La Seigneurie de Venise avoit autrefois fait une Ordonnance ou Décret, qui défendoit aux Moines d'acquérir des terres dans son Domaine, au-dessus de la valeur de vingt mille ducats, & enjoignoit à quiconque en avoit acquis au dessus de cette somme, de remettre le surplus à la Seigneurie, laquelle lui rembourseroit le prix & les améliorations qu'il y auroit faites. Suivant les traces de cet ancien Décret, elle en fit un autre, qui défendoit de fonder ni bâtir de nouvelles Eglises, Couvens & Monasteres, sans permission expresse de la Seigneurie, à peine de bannisse-

1606. ment, & de confiscation du fonds & des bâtimens.

» Il étoit véritablement de la fonc» tion & charge des Evêques d'empê» cher cette grande multiplication de » Couvens; » mais par négligence, ou par trop de facilité, ils en donnoient tout autant de permissions qu'on leur en demandoit : desorte que la République, au défaut des Prélats, se trouva contrainte d'y mettre la main elle-même. Autrement il fût arrivé bientôt que toutes leurs Villes n'eussent plus été que Couvents & Eglises, & que tous leurs revenus, qui doivent porter les charges de l'Etat, & qui servent à la nourriture des gens mariés, lesquels fournissent des Soldats, des Marchands & des Laboureurs, n'eussent plus servi qu'à l'entretien des Religieux & des Religieuses.

Elle en fait encore d'autres.

La Seigneurie fit donc encore un autre Décret, qui interdisoit toute acquisition de biens immeubles aux Ecclésiastiques, si la permission du Sénat n'y intervenoit. Et au même tems il arriva qu'un certain Abbé & un Chanoine, accusés de crimes atroces dans les Terres de la Seigneurie, furent emprisonnés de l'autorité de la Justice séculiere

séculiere ; ce qui passe pour un grand attentat de-là les Monts, parce que les Ecclésiastiques y sont en possession de n'être point justiciables des Séculiers.

1606.

Or Paul V, à son avénement au Pontificat, ne pouvant dissimuler, disoit-il, toutes ces entreprises de l'Etat séculier sur les Ecclésiastiques, dépêcha en même tems deux Brefs à son Nonce de Venise ; l'un contenant la révocation des Décrets faits par la Seigneurie touchant l'acquisition des biens temporels ; l'autre ordonnant le renvoi de l'Abbé & du Chanoine à la Cour d'Eglise. Le Nonce signifia ces Brefs à la Seigneurie. Elle répondit vertement que l'autorité étoit née avec elle, que personne qu'elle n'y avoit que voir, & qu'elle sauroit bien s'y maintenir contre tous ceux qui entreprendroient de la choquer. Les uns & les autres emploïerent les meilleures plumes du tems pour défendre leurs droits, & ruiner les défenses de leur Adversaire. On vit courir par-tout une quantité de Manifestes & de Traités pleins de raisons de Droit, de passages de l'Ecriture sainte, d'autorités des Peres &

Paul V s'offense de ces Ordonnances.

Il envoie des Brefs pour les faire revoquer.



Venise déclare la Sentence d'excommunication abusive & nulle.

jours ils ne révoquoient l
& ne consignoient les c
niers entre les mains du
Seigneurie ne s'en émut g
déclara hardiment le B
munication nul & abusi
trouva aucun Ecclésiasti
tes ses Terres, qui voulú
dre de le publier, ni qu
ver l'Interdit, ni faire ce
ce divin. Il n'y eut que
& les Jésuites qui se r
sortir, & demanderent co
gneurie. Elle l'accorda au
avec liberté d'y retourn
voudroient, & aux Jésui
fenses d'y rentrer jamais.
Les choses étoient do

Car d'un côté ils échauffoient les Vénitiens, & leur mettoient le cœur au ventre pour ſoutenir leurs droits; & de l'autre ils ordonnoient à leurs Gouverneurs de Naples & de Milan, de ſervir le Saint Pere avec toutes leurs forces. Henri le Grand, plus ſincere & plus déſintéreſſé, embraſſa cette occaſion d'établir ſa puiſſance en Italie, par une plus belle & plus juſte maniere. Il aſſura le Pape que, comme vrai Fils aîné de l'Egliſe, il ſoutiendroit toujours ſes intérêts, & qu'en cas de rupture, il iroit en perſonne à ſon ſecours avec une Armée de quarante mille hommes; mais qu'il le ſupplioit, avant que d'en venir là, d'agréer qu'il tentât tous les moïens poſſibles d'accommodement.

1607.

Le Roi entreprend d'accommoder ce différend.

Il répondit auſſi à l'Ambaſſadeur de Veniſe, qui lui demandoit aſſiſtance, qu'il la devoit au Saint Pere au préjudice de tout autre; partant qu'il exhortoit la Seigneurie de lui donner contentement, & qu'afin qu'elle le pût faire ſans bleſſer ſon honneur & ſes droits, il deſiroit d'en être le Médiateur.

Tous deux aïant accepté ſa médiation, il dépêcha le Cardinal de Joyeu-

se en Italie ; lequel , pour dire la chose en deux mots, conduisit cette Négociation avec tant d'adresse, qu'enfin il mit les Parties d'accord. Le Traité contenoit quatre principaux articles. 1o. Que la Seigneurie consigneroit les deux Prisonniers entre les mains de l'Ambassadeur de France, pour les remettre à Sa Sainteté. 2 Qu'elle révoqueroit le Manifeste, & la Déclaration qu'elle avoit faite contre les Censures Apostoliques. 3o. Qu'elle rétabliroit tous les Ecclésiastiques dans leurs biens. 4o. Que le Pape lui donneroit l'absolution ; & qu'en revanche elle l'envoyeroit remercier par une célebre Ambassade, & l'assurer de son obéissance filiale.

1607. envoïa ur cet effet le Cardinal de Joyeuqui fit l'accommodement, contenant quatre principaux articles.

Le lendemain le Cardinal de Joyeuse se trouvant au lieu assigné par le Sénat , mais les portes fermées , en présence du Doge, de vingt-cinq Sénateurs , & de l'Ambassadeur de France , révoqua l'excommunication, & donna l'absolution à la Seigneurie. Toutes ces choses se passerent sans que les Espagnols en eussent participation , quoiqu'ils se tuassent de se faire de fête. Ainsi toutes les deux

Le Pape révoqua l'excommunication, & donna l'absolution à la Seigneurie.

Parties eurent quelque ſorte de contentement par l'entremiſe de Henri le Grand. 1607.

Il n'y eut que l'affaire des Jéſuites qui retarda le Traité de quelques mois, & qui penſa le rompre tout-à-fait ; parce que le Pape conſidérant qu'ils avoient été chaſſés pour ſa cauſe, vouloit abſolument que la Seigneurie les rétablit en leurs Maiſons, & en leurs biens ; & elle s'opiniâtroit de tout riſquer plutôt que d'y conſentir. Enfin le Pape perſuadé par l'éloquence du Cardinal du Perron, qui étoit pour lors à Rome, comprit qu'il valoit mieux ſe relâcher ſur ce point, que de mettre toute la Chrétienté au haſard de ſe brouiller ; deſorte qu'ils demeurerent bannis des Terres de la Seigneurie. Le Pape Alexandre VII, les y a rétablis par ſon interceſſion.

Il n'y eut que le rétabliſſement des Jéſuites, qu'il ne put obtenir.

Si l'accommodement du différend entre le Pape & les Vénitiens ajouta un grand éclat à la réputation de notre Henri, reſſuſcitant le crédit de la France au-delà des Monts, où il ſembloit être mort, & y ravalant de beaucoup celui des Eſpagnols, leſquels auparavant y étoit tout-puiſſant ; le 1608.

1608.

Le Roi s'entremet d'accommoder le Hollandois avec l'Espagnol.

Traité qu'il moïenna entre le Roi d'Espagne & les Etats, ou Provinces-unies, ne lui en acquit pas moins parmi les Protestans & les Peuples du Septentrion. J'en ferai l'Histoire en peu de mots.

Les Provinces-unies, que l'on appelle vulgairement Hollande, du nom de la Province la plus considérable des sept qui composent ce Corps, avoient quelque sujet de se plaindre de ce que le Roi avoit fait le Traité de Vervins sans leur consentement, & qu'il s'y étoit obligé de ne les point assister directement ni indirectement. Toutefois il n'avoit pas laissé de les secourir toujours d'argent, & de faire passer à leur service grand nombre de Noblesse & de Volontaires, tellement qu'il y avoit plusieurs Régimens François tout entiers. Ainsi ce n'étoit pas sans quelque raison apparente que les Espagnols crioient qu'il enfreignoit visiblement le Traité de Vervins; mais ces reproches n'étoient pas justes, parce qu'ils l'avoient rompu les premiers par cent attentats, dont nous en avons cotté quelques-uns ci-devant.

Il secouroit sous-main les Hollandois d'hommes & d'argent.

Cependant le Roi qui étoit bon

ménager d'argent, s'ennuioit d'en tant fournir aux Hollandois, & eût bien voulu les voir en état de ne lui être plus si fort à charge. Il n'y avoit qu'un seul moïen pour cela, qui étoit de leur procurer la Paix avec les Espagnols. Il résolut donc d'y travailler, & il choisit le Président Jeannin, homme de grand sens, pour ménager cette Négociation.

1608.

Jeanin est emploïé pour traiter cet accommodement.

Les deux Parties consentirent d'abord à une Treve de huit mois; pendant laquelle les Etats, afin de pouvoir traiter avec plus de réputation & plus de sûreté, prierent le Roi de leur accorder une Ligue offensive & défensive. Il la leur accorda volontiers. En voici les principaux articles.

Ils conviennent d'abord de huit mois de Treve.

Il leur promettoit de les assister & aider de bonne foi en ce qu'il pourroit, pour obtenir du Roi d'Espagne une bonne Paix & assurée. Que s'il plaisoit à Dieu de la leur faire obtenir, il la feroit observer de tout son pouvoir, & les défendroit contre tous ceux qui la voudroient enfreindre; & pour cet effet leur soudoieroit dix mille hommes de pié à ses frais, pour autant de tems qu'ils en auroient besoin. Réciproquement les

Le Roi fait Ligue offensive & défensive avec les Hollandois.

1608. Etats s'obligeoient, s'il étoit attaqué dans son Roïaume par qui que ce fût, de le secourir aussi-tôt de cinq mille hommes de pié à leurs dépens, & ils laissoient au choix du Roi de prendre ce secours en soldats, ou en Navires équipés & fournis de tout pour combattre sur mer.

Les Espagnols s'allarmerent de cette Ligue.

Les Espagnols s'allarmerent extrêmement de cette Ligue. Dom Pedro de Tolede, l'un des plus grands Seigneurs d'Espagne, passant par la France pour aller aux Païs-bas, en fit de grandes plaintes au Roi; & néanmoins plusieurs s'imaginerent que tout le bruit qu'il menoit, ne tendoit qu'à l'obliger à moïenner au plutôt la Paix avec les Hollandois, parce que l'Espagne étoit lasse au dernier point de soutenir une guerre si longue, si ennuieuse & si meurtriere, avec tant de dépenses & si peu de progrès.

Dom Pedro de Tolede en fit grandes plaintes au Roi.

Ce Dom Pedro, selon l'humeur de la vraie Noblesse Espagnole, tenoit une morgue fiere & grave, & étoit haut & magnifique en paroles, quand il s'agissoit de l'honneur & de la gloire de sa Nation, & de la puissance de son Roi, mais hors de là fort civil & courtois, soumis & respectueux où

il le falloit être, galant, adroit & ſpirituel. Il ſe paſſa entre le Roi & lui des choſes aſſez remarquables, qu'il ne faut pas oublier. 1608.

Comme le Roi croïoit qu'il lui apportoit des menaces de guerre, & qu'il ſavoit que les Eſpagnols faiſoient courir le bruit qu'il étoit tout eſtropié des gouttes & ne pouvoit plus monter à cheval, il lui voulut faire connoître que ſa vigueur n'étoit point diminué. Il le reçut dans la grande Galerie de Fontainebleau, & lui fit faire vingt ou trente tours à ſi grands pas, qu'il le mit hors d'haleine; puis lui dit: *Vous voïez, Monſieur, comme je me porte bien.*

Choſes fort curieuſes qui ſe paſſerent entre le Roi & ce Dom Pedre.

A cette premiere Audience, Dom Pedre portoit ſon Chapelet à la main. Il repréſenta au Roi l'Intérêt général qu'avoient tous les Princes Catholiques à la ruine ou à la converſion des Hérétiques, & les grandes guerres que ſon Maître avoit faites à ce deſſein. Puis changeant de propos, il lui dit, que le Roi Catholique ſouhaitoit de s'allier plus étroitement avec lui, & de faire des Mariages entre leurs Enfans, pourvu que le Roi quittât l'alliance & la protection des Païs bas. Le

Leurs entretiens.

Roi lui répondit franchement, que ses
1608. Enfans étoient d'assez bonne Maison pour trouver Parti; qu'il ne désiroit point des amitiés contraintes & conditionnées; qu'il ne pouvoit abandonner ses Amis, & que ceux qui n'en voudroient pas être, se repentiroient d'avoir été ses Ennemis.

Dom Pedre là-dessus exalta la grandeur & la puissance d'Espagne. Le Roi sans s'émouvoir lui fit connoître que c'étoit la Statue de Nabuchodonosor, composée de diverses sortes de matieres, & qui avoit les piés d'Argile. Dom Pedre en vint aux reproches & aux menaces. Le Roi lui rendit bientôt son change, & lui dit que si le Roi d'Espagne continuoit ses attentats, il porteroit le feu jusques dans l'Escurial, & que s'il montoit une fois à cheval, on le verroit bientôt à Madrid. L'Es-
Réparties vives de part & d'autre. pagnol lui répondit arrogamment: *Le Roi François y fut bien. C'est pour cela*, repartit le Roi, *que j'y veux aller venger son injure, celles de la France & les miennes.*

Après quelques paroles un peu hautes, le Roi abaissant le ton de la voix, lui dit: *Monsieur l'Ambassadeur, vous êtes Espagnol, & moi Gascon, ne nous*

échauffons point. Ils reprirent donc les termes de douceur & de civilité. 1608.

Une autrefois le Roi lui montrant ses Bâtimens de Fontainebleau, & lui demandant, que vous en semble? Il répondit, qu'il lui sembloit qu'il avoit logé Dieu bien à l'étroit. Il n'y avoit encore pour lors que les deux Chapelles, qui sont dans la Cour en ovale, & qui sont véritablement assez petites. Le Roi ne put pas souffrir qu'il accusât sa piété, & lui répondit un peu vertement: *Vous, Messieurs les Espagnols, ne savez donner à Dieu que des Temples matériels; Nous autres François, ne le logeons pas seulement dans des pierres, nous le logeons dans nos cœurs; mais quand il seroit logé dans les vôtres, j'ai peur qu'il ne seroit que dans des pierres.*

De Fontainebleau ils vinrent à Paris, où le Roi lui montrant un jour sa Galerie du Louvre, & lui en demandant son avis: *L'Escurial est toute autre chose*, dit Dom Pedre. *Je le crois*, repartit le Roi; *mais y a-t-il un Paris au bout comme à mes Galeries?*

Un jour Dom Pedre voïant au Louvre l'épée du Roi entre les mains d'un Portemanteau, s'avança, mit un genou en terre, & la baisa, *rendant cet*

Dom Pedre baise l'épée du Roi.

1608. *honneur*, disoit il, *à la plus glorieuse épée de la Chrétienté.*

Durant la Treve de huit mois, dont nous avons parlé, le Président Jeannin travailla sans cesse au Traité. Il y eut deux grandes difficultés; l'une que le Roi d'Espagne ne vouloit point traiter avec les Provinces-unies, que comme avec ses Sujets, & elles vouloient qu'il les reconnût pour Païs libres & indépendans; l'autre que le Prince d'Orange, dont la puissance & l'autorité s'affoiblissoient extrêmement par la Paix, s'y opposoit par mille artifices, étant soutenu par la Province de Zélande, qui veut toujours la guerre, & par quelques Villes de sa faction.

Deux obstacles au Traité des Hollandois, surmontés par le Roi.

On surmonta enfin ces deux obstacles: l'Espagnol se relâcha sur le premier, & avoua qu'il tenoit les Etats pour Païs, Provinces & Etats libres. Et sur le second, le Roi parla si haut au Prince d'Orange, qu'il n'osa plus arrêter le cours du Traité. Il n'aboutit pourtant pas à une Paix, comme il étoit à desirer, mais seulement à une Treve de douze ans, qui étoit marchande & assuroit le Commerce de part & d'autre.

Ce Traité aboutit à une Treve de douze ans.

Le bruit de cet accommodement

porta la gloire du Roi par toute l'Europe. Le Doge de Venise dit à notre Ambassadeur dans le Sénat. *Que la Seigneurie entroit en nouvelle admiration de la sage conduite du Roi, lequel ne se trompoit jamais en ses mesures, & ne jettoit jamais son coup en vain; qu'il étoit le vrai appui du repos & du bonheur de la Chrétienté, & qu'il n'y avoit rien à désirer pour la félicité de son Regne, sinon qu'il fût perpétuel.* Eloge d'autant plus beau & plus glorieux, qu'on peut dire avec vérité que Venise a toujours été le siége de la Sagesse politique, & que les éloges qui partent de ce Sénat, sont comme autant d'oracles.

1608.

Grande louange que la République de Venise donne à notre Henri.

De tous côtés on recherchoit l'amitié ou la protection de ce grand Roi. On se remettoit de tout à son arbitrage, on imploroit son assistance; & comme il étoit également puissant & sage, aimé & redouté, il n'y avoit personne qui reclamât contre ses Jugemens, ou qui osât attaquer ceux qu'il protégeoit. Mais il étoit si juste, qu'il n'entreprenoit point sur les droits d'autrui, & qu'il ne vouloit point entretenir les rébellions des Sujets contre leur Prince naturel. Il en

De tous côtés on désiroit son amitié & sa protection.

Il ne vouloit point protéger les Sujets contre leur Souverain.

1608. donna une belle preuve dans l'affaire des Morifques.

Nous avons vu autrefois comme les Mores ou Sarrazins avoient envahi toutes les Efpagnes vers l'an fept cent vingt-cinq. Les Chrétiens, avec l'aide des François, les avoient regagnées fur eux pié à pié; fi bien qu'il ne leur reftoit plus que le Roïaume de Grenade, qui étoit petit en étendue, mais fort riche & extrêmement peuplé, parce que tous les reftes de cette Nation infidele s'étoient retirés en ce petit efpace. Ferdinand Roi d'Arragon, & Ifabelle Reine de Caftille, acheverent de conquérir ce Roïaume-là l'an mil quatre cent quatre-vingt douze, & ainfi mirent fin à la domination des Mores, & à la Religion Mahométane en Efpagne, contraignant ces Infideles de prendre le Baptême, ou de fe retirer en Afrique.

Qui étoient les Morifques.

Or, comme ceux qui avoient ainfi profeffé la Religion Chrétienne, l'avoient fait par force, ils étoient pour la plûpart demeurés Mahométans dans le cœur, ou Juifs, (car il y avoit plufieurs Juifs parmi eux) & nourriffoient fecretement leurs Enfans dans

leur incrédulité. A quoi la rigueur des Eſpagnols contribuoit encore beaucoup, mettant grande diſtinction entre ces nouveaux Chrétiens & les vieux. Car ils ne recevoient point les nouveaux aux Charges, ni aux Ordres ſacrés: ils ne s'allioient point avec eux; &, qui pis eſt, ils leur faiſoient mille avanies, & les opprimoient à force d'Impôts. De ſorte que ces Malheureux ſe voïant ainſi accablés, & étant trop foibles d'eux-mêmes pour s'affranchir de ce joug, ils avoient penſé qu'il falloit s'adreſſer à une Puiſſance étrangere, mais qui fût Chrétienne, pour ce que celle du Roi de Maroc, ou des autres Princes d'Afrique eût été trop odieuſe. Pour cet effet ils eurent recours par des Députés ſecrets à notre Henri, lorſqu'il n'étoit encore que Roi de Navarre; puis, en l'an mil cinq cent quatre-vingt quinze, quand ils virent qu'il avoit mis la Ligue à bout, & qu'il étoit au-deſſus de ſes affaires, ils implorerent encore ſa protection. Il écouta favorablement leurs propoſitions, envoïa des Agens inconnus en Eſpagne pour voir l'état de leurs affaires, & leur fit eſpérer qu'il les aſſiſ-

1608.

Les Eſpagnols les traitent mal.

Ils demandent aſſiſtance à Henri le Grand.

teroit. Et véritablement il le pouvoit
1608. faire, puisqu'alors il étoit en guerre avec le Roi d'Espagne, & que l'on peut se défendre avec toutes sortes d'armes contre ses Ennemis. Or étant revenus en cette année mil six cent huit, pour le solliciter instamment d'accepter leurs propositions & leurs offres, & pour savoir la réponse de sa bouche même, il leur fit entendre nettement que la qualité de Roi Très-Chrétien qu'il portoit, ne lui permettoit pas de prendre leur défense, tandis que la Paix de Vervins subsisteroit; mais que si l'Espagnol venoit le premier à l'enfreindre ouvertement, il auroit juste sujet de les recevoir sous sa protection.

Il la leur refuse.

Leurs Députés aïant perdu toute espérance de ce côté là, s'adresserent au Roi d'Angleterre, qu'ils trouverent encore moins disposé que lui, à leur prêter assistance. Cependant le vent de leurs menées étant parvenu à la Cour d'Espagne, y causa de l'étonnement & de la peur; car ils faisoient près d'un million d'ames, & tenoient presque tout le Commerce, particuliérement celui des huiles, qui est fort grand en ce Païs-là.

1608.

Le Roi Philippe III ne trouva point d'autre ſûreté pour empêcher le dangereux effet de leurs conſpirations, que de les bannir entierement de ſes Terres. Ce qu'il fit par un Edit du dixiéme de Janvier de l'an mil ſix cent dix, qui fut exécuté avec beaucoup de chaleur, d'inhumanité & de mauvaiſe foi. Car en tranſportant ces Malheureux en Afrique, comme ils l'avoient demandé, on en noïa une partie dans la Mer, & on dépouilla les autres; ſi bien que ceux qui reſtoient à ſortir, s'étant apperçus du mauvais traitement qu'on faiſoit à leurs Compagnons, ſe jetterent du côté de France, les uns par terre à Saint Jean de Lus, au nombre de plus de cent cinquante mille; les autres dans des Vaiſſeaux François, qui les amenerent en divers Ports de ce Roïaume. Mais, à dire le vrai, ceux qui vinrent par terre ne furent guères mieux traités par les François, que les autres l'avoient été par les Eſpagnols: car en traverſant les Landes, ils furent preſque tous dévaliſés, & leurs Femmes & Filles violées; de ſorte que trouvant ſi peu de ſûreté dans un Païs où ils croïoient trouver du réfuge, ils s'em-

Le Roi d'Eſpagne les bannit tout-à fait de ſon Roïaume.

Ils ſont horriblement maltraités des Eſpagnols.

Et des François auſſi.

barquerent, par la permiſſion du Roi, aux Ports de Languedoc, & traverſerent en Afrique, où ils ſont devenus implacables & très-cruels Ennemis de tous les Chrétiens. Il en reſta quelques Familles dans les Villes maritimes du Roïaume, comme à Bourdeaux & à Rouen, où l'on ſoupçonne qu'il y a encore aujourd'hui de leurs enfans, qui ſuivent en cachette l'obſtination de leurs peres.

1608.

Ils ſont menés en Afrique, mais il en demeure quelques-uns en France.

Grand deſſein de Henri IV, pour la gloire & l'étendue de la Religion Chrétienne dans le Levant.

Bien loin de vouloir prendre la protection de ces Infideles, le Roi avoit de fort grands deſſeins pour la gloire & pour l'étendue de la Religion Chrétienne du côté du Levant; mais il ne vouloit point ſe déclarer, que lorſqu'il auroit ſi bien ordonné les affaires de la Chrétienté, qu'il n'y eût plus d'appréhenſion d'aucun trouble, ni d'aucune diviſion, & qu'elle pût lutter de toutes ſes forces contre un ſi puiſſant Ennemi, qu'eſt le Grand-Seigneur. Dans cette penſée il avoit envoïé trois ou quatre Gentilshommes au Levant, qui, ſous prétexte de voïager & de viſiter les ſaints Lieux, reconnoiſſoient le Païs, la diſpoſition des Peuples, l'état des forces, des Places & du Gouvernement du Turc. Ce

Il y envoie des gens reconnoître le Païs.

qu'aïant bien considéré, il se promettoit que lorsqu'il auroit réglé les intérêts, & procuré l'union des Princes Chrétiens, il ruineroit cette Puissance, estimée si redoutable, dans trois ans, ou dans quatre tout au plus; & cela, avec une Armée de trente-cinq mille hommes de pié, & de douze mille chevaux seulement; Alexandre le Grand n'aïant pas eu davantage de forces pour détruire l'Empire des Perses, qui sans doute étoit plus grand & plus puissant que n'est celui des Turcs.

1609.

Je dirai quel étoit son grand dessein pour la réunion de la Chrétienté, lorsque j'aurai remarqué en gros quelques choses importantes, qui se passerent dans les trois ou quatre dernieres années de sa vie.

Il cherch les moïens d'avoir de l'argent sa fouler son Peuple.

Comme il travailloit soigneusement à amasser de l'argent, qui est le nerf de la guerre, il écoutoit toujours les propositions que l'on lui faisoit pour en recouvrer, d'autant plus volontiers que son dessein étoit d'abolir les Tailles & d'ôter la Gabelle. Le premier ne se pouvoit faire sans diminuer de beaucoup son revenu; ainsi il falloit trouver quelqu'autre fonds en la pla-

1608. ce. Or ce fonds étoit le Domaine de la Couronne, lequel il vouloit entierement dégager, & l'accroître par quantité de nouveaux droits, entr'autres par celui des Greffes, lesquels eussent été entierement retirés dans cinq ou six ans, & lui eussent rapporté, disoit on, quinze millions par an. Mais quand il fut mort, la Reine Marie de Médicis les rengagea plus avant qu'ils n'étoient auparavant.

. veut dégager son Domaine,

Il seroit certes à souhaiter que l'on pût retirer ce sacré patrimoine de la Couronne, & que l'on travaillât à rassembler cette masse que la Loi du Roïaume & les soins de tant de sages Têtes ont faite & composée durant l'espace de tant de siécles; ce revenu qui a entretenu si long-tems nos Rois, & pourroit encore les entretenir avec éclat & magnificence, sans être à charge à leur Roïaume, sinon dans les grandes & urgentes nécessités.

Et ôter la Gabelle en achetant les Marais salans.

Quant à la Gabelle, notre Henri le Grand avoit envie d'acheter des Particuliers tous les Marais salans de Poitou & de Bretagne; & puis quand il les eût eus en sa main, il eût fait vendre son Sel sur les lieux, à tel prix qu'il eût voulu, à des Marchands qui l'euf-

ſent revendu par tout le Roïaume, comme on y vend le blé, ſans aucune contrainte, & ſans aucune impoſition. De cette ſorte il n'eût point fallu tant d'Officiers, de Grenetiers, de Controlleurs, de Commis, d'Archers & de cent autres gens, qui, ſans mentir, ſont au nombre de près de vingt mille, tous nourris & païés aux dépens du Roi & du Public, & contre leſquels il y a ſouvent de très grandes plaintes. On n'eût point accablé les pauvres Païſans que l'on impoſe au ſel, les contraignant d'en prendre certaine quantité par an, veuillent ou non; & il eſt certain que le Peuple l'eût eu à quatre fois meilleur marché qu'il ne l'a, & que le Roi en eût tiré beaucoup davantage d'argent qu'il ne fait, ſans frais, ſans peine & ſans vexations de ſes Sujets. 1608.

Or le Roi cherchant des moïens pour remplir ſes coffres, & pour remplacer le fond des Tailles, il faut avouer qu'il fit quelques Impôts, & même quelques créations d'Officiers, & qu'il remua beaucoup de choſes, qui donnerent ſujet de plainte à pluſieurs perſonnes. Et avec cela, pour s'acquiter de ſes anciennes dettes, &

1608.

Il est contraint pour s'acquitter, de faire quelques Impôts & créations.

pour païer les récompenses & les pensions de ceux qui l'avoient servi dans ses guerres de la Ligue, il étoit contraint de passer à leur profit les avis de plusieurs partis qu'ils lui proposoient; desorte qu'il se chargeoit de l'envie & des reproches, qui devoient plus justement tomber sur ces gens-là que sur lui-même. Mais ceux qui connoissoient bien ses intentions, n'avoient garde de le blâmer, comme faisoient les autres; & ils appelloient bon ménage & sage œconomie, ce que quelques-uns appelloient avarice & soif insatiable.

Il ne se sert pas toujours de moïens innocens.

Au reste, quoique la volonté de ce Prince fût très-bonne pour le soulagement de son Peuple, & pour la grandeur de son Etat, néanmoins on ne peut nier qu'il ne se soit trompé quelquefois aux choix des moïens, & que tous ceux qu'on lui fournit pour cela n'étoient pas toujours aussi innocens que ses intentions. Il y en eut deux particuliérement, dont l'un fit bien du bruit, & ne réussit pas; l'autre a été de très-dangereuse conséquence.

Recherche des Rentes de la Maison de Ville, qui fait bien du bruit.

Le premier fut la recherche des Rentes de l'Hôtel de Ville, par laquelle on prétendoit les faire perdre à

ceux qui les avoient mal acquises; & cela en soi étoit fort juste. Mais comme la plûpart de ces Rentes avoient changé de main, ou avoient été partagées, & qu'il eût fallu troubler une infinité de Familles, tout Paris s'en émut, & les Rentiers eurent recours à leur Prevôt des Marchands. C'étoit Miron, qui étoit aussi Lieutenant Civil, fort zélé pour le service du Roi, comme il l'avoit bien montré en plusieurs rencontres, mais avec cela très-homme de bien, & que nul intérêt du monde ne pouvoit détacher de l'intérêt du Peuple, dont il étoit le Magistrat. En effet il le soutint fortement, il parla dans les Assemblées de l'Hôtel de Ville, il agit auprès du Sur-intendant avec pareille vigueur, & fit des remontrances au Roi. Mais dans ces remontrances, véritablement la chaleur l'emporta à faire quelques comparaisons odieuses, non pas de la Personne du Roi, mais de certaines gens de son Conseil.

1608.

Miron, Prevôt des Marchands, soutient l'intérêt du Peuple.

Le Louvre en frémit; les gens de Cour s'écrierent qu'il avoit blasphêmé; ceux qu'il avoit notés par sa harangue, & les intéressés en ce Traité de la recherche des Rentes, firent tous leurs

On veut irriter le Roi contre lui.

1608. efforts pour mettre le feu aux oreilles du Roi, & pour lui persuader de punir rigoureusement cette audace. D'autre côté le Peuple aïant appris qu'on menaçoit son Magistrat, prend feu plus vîte qu'on n'eût jamais cru ; les Bourgeois viennent en Troupes à l'entour de sa Maison pour le défendre. Miron les prie instamment de se retirer, de ne le point rendre criminel : il leur remontre qu'il n'y a rien à craindre, qu'ils ont affaire à un Roi qui étoit aussi grand & aussi sage, que doux & équitable, & qui ne se laissoit point emporter aux mouvemens des mauvais conseillers.

Le Peuple s'émut pour le défendre.

Sur cela, ceux qui lui vouloient mal, emploïoient toutes leurs persuasions pour engager le Roi à l'enlever par force, & à faire valoir son autorité suprême. Mais il répondoit sagement à ces gens-là, que l'autorité ne consistoit pas toujours à pousser les choses avec la derniere hauteur; qu'il falloit regarder & le tems, & les personnes, & le sujet ; qu'aïant été dix ans à éteindre le feu de la guerre civile, il en craignoit jusques aux moindres étincelles ; que Paris lui avoit trop coûté pour se mettre en danger de la

On conseille au Roi de le faire enlever.

Sage réponse du Roi, & digne d'un grand Politique.

le perdre: ce qui lui sembloit infailli- 1608.
ble s'il suivoit leur conseil, parce qu'il seroit obligé de faire de terribles exemples, qui lui ôteroient en peu de jours la gloire de sa clémence, & l'amour de ses Peuples, lequel il prisoit autant & plus que sa Couronne; qu'il avoit éprouvé en cent autres occasions la fidélité & la probité de Miron, qui n'avoit point de mauvaise intention, mais sans doute croïoit être obligé par le devoir de sa Charge de faire ce qu'il faisoit; que s'il lui étoit échappé quelques paroles inconsidérées, il les vouloit bien pardonner à ses services passés; qu'après tout, si cet homme affectoit d'être le Martyr du Public, il ne vouloit pas lui donner cette gloire, ni s'attirer le nom de Persécuteur & de Tyran; & qu'enfin ce n'étoit pas dans des occasions si avantageuses qu'il falloit pousser un homme quand on le vouloit perdre.

Il ne veut pas qu'on poursuive cette affaire des Rentes.

Ainsi ce sage Roi sut dissimuler prudemment une petite escapade, & ne voulut pas même savoir ce qui se passoit, de peur d'être obligé à quelque coup d'autorité, qui peut-être eût eu de dangereuses suites. Il reçut donc fort humainement les excuses & les

1618. très-humbles soumissions de Miron; & au reste défendit qu'on poursuivit cette recherche des Rentes, qui avoit causé tant de bruit.

Etablissement de la Paulete.

Le second moïen dont il se servit pour avoir de l'argent, & qui a été de très-dangereuse conséquence, c'est la Paulete, ou Droit annuel. Pour bien entendre ceci, il faut reprendre la chose de plus haut.

La Justice autrefois administrée en France par les Gentilshommes.

Les Offices de Judicature, de Police & de Finances étoient autrefois exercés en France sous la premiere & seconde Race de nos Rois par des Gentilshommes. Car la Noblesse étoit obligée d'étudier & d'apprendre les Loix du Roïaume. On les choisissoit pour la maturité de leur âge & de leur jugement; on les changeoit de tems en tems d'un Siége à un autre, & ils ne prenoient aucun salaire des Parties, mais seulement des gages fort modiques, que le Public leur païoit, plutôt par honneur que pour récompense. Depuis, dans la fin de la seconde Race, & au commencement de la troisiéme, la Noblesse étant devenue ignorante, & fainéante tout ensemble, les Roturiers & Bourgeois qui apprirent la Jurisprudence, s'éleve-

Comment elle est tombée entre les mains des Roturiers, qui l'ont mieux fait valoir à leur profit.

1608.

ent peu-à-peu dans ces Charges, tant e Judicature que de Finances, & ommencerent à les mieux faire va- ›ir, parce qu'ils tiroient tout leur onneur & toute leur dignité de là, 'en aïant point d'ailleurs par leur aiſſance, comme avoient les Gentils- ommes. Ils n'avoient pourtant guere 'emploi pour les affaires de Judica- re, d'autant que les Eccléſiaſtiques ›ſſédoient quaſi toute la Juriſdiction, avoient leurs Officiers qui rendoient Juſtice.

Le Parlement de France s'embarraſſe des affaires des Particuliers, & eſt rendu ſédentaire à Paris.

Cependant le Parlement, qui aupavant étoit comme le Conſeil d'Etat 1 Roïaume, & un abrégé des Etats énéraux, étant venu à s'embarraſſer ; la connoiſſance des différends d'en- e les Particuliers, au lieu qu'aupara- ınt il ne traitoit que des grandes af- ires politiques, Philippes le Bel, ou, lon quelques autres, Louis Hutin n Fils, le rendit ſédentaire à Paris. Or ›mme cette Compagnie de Juges oit très illuſtre, parce que le Roi y enoit ſouvent ſéance, que les Ducs Pairs & les Prélats du Roïaume 1 faiſoient partie, & qu'on choiſiſſoit ; qu'il y avoit de plus habiles gens ›ur la Judicature, afin de remplir ces

places-là, elle mit dans sa dépendance toute la force des autres Juges roïaux, savoir des Baillifs & Sénéchaux, qui aïant été auparavant Juges Souverains, devinrent leurs subalternes.

1608.

Rend tous les autres Juges ses subalternes.

Long-tems après, nos autres Rois ont encore créé à diverses fois plusieurs autres Parlemens; mais par la seule intention de faire mieux rendre la justice & sans aucun intérêt pécuniaire; tant s'en faut, ils chargerent leurs coffres de nouveaux gages qu'il falloit païer à ces nouveaux Officiers.

Le nombre des Officiers de Parlement étoit petit.

En ce tems-là le nombre des Officiers de Justice étoit fort petit, & l'ordre qu'on observoit pour remplir les Charges des Parlemens, parfaitement beau. On avoit accoutumé d'y tenir un registre de tous les habiles Avocats & Jurisconsultes, & quand quelque Office venoit à vaquer, on en choisissoit trois, desquels on portoit les noms au Roi, qui préféroit celui qui lui plaisoit. Mais les Favoris & les Courtisans corrompirent bientôt cet ordre, ils persuaderent aux Rois de ne point s'arrêter à ceux qu'on leur présentoit, & d'en donner un de leur propre mouvement. Ce que ces gens

Bonne méthode que l'on avoit de pourvoir à ces Charges.

Les Rois persuadés par les Flatteurs d'y nommer sans avoir égard à la capacité.

là faisoient, pour retirer quelque présent de celui qui étoit nommé par leur recommandation; & l'abus y étoit si grand, que souvent ces Charges étoient remplies d'Ignorans & de Faquins, à cause de quoi les gens de mérite tenoient la condition d'Avocat beaucoup plus honorable que celle de Conseiller.

1608.

Le mal croissant toujours, & les gens riches devenant extrêmement friands de ces Charges, pour le lucre, & leurs Femmes pour la vanité, ceux qui gouvernoient se mirent à fabriquer de cette marchandise pour la débiter & en tirer de l'argent. Ainsi sous Louis XII, ses coffres étant épuisés par les longues guerres d'Italie, on commença à rendre les Charges de Finances vénales. Toutefois ce bon Roi en aïant aussitôt prévu la dangereuse conséquence, avoit résolu de rembourser ceux qui les avoient achetées; mais étant mort dans ce bon dessein, François I, duquel il avoit bien prédit qu'il * gâteroit tout, vendit aussi celles de Judicature, puis en créa de nouvelles par plusieurs fois, afin d'en tirer de l'argent.

Comme elles devinrent vénales.

* *Il disoit souvent de lui; ce gros garçon gâtera tout.*

Depuis, Henri II son Fils créa les Présidiaux, & Charles IX & Hen-

Sous François I, puis sous Henri II.

ri III entassant mal sur mal, & ruine

1608. sur ruine, firent grand nombre d'autres créations de toutes sortes, pour avoir de ces denrées à débiter; & de plus, ils vendoient les Charges quand elles vaquoient, ou par mort, ou par forfaiture.

Comment on eût pu guérir ce mal.

Jusques-là le mal étoit fort grand; mais il n'étoit pas incurable. Il ne falloit que supprimer une partie de ces Charges, quand elles fussent venues à vaquer, & remplir l'autre de personnes de capacité & de mérite. Ainsi dans vingt ans on eût réduit cette fourmiliere d'Officiers à un très-petit nombre, & de fort gens de bien.

Mais on ne présenta pas l'affaire à Henri le Grand de ce biais-là; on la lui fit voir d'un autre sens. On lui donna à entendre que puisqu'il ne tiroit rien des Charges vacantes, étant presque toujours obligé de les donner, il feroit bien de trouver moïen de décharger par-là ses coffres d'une partie des gages qu'il païoit à ses Officiers.

Mais au contraire on le rend incurable en établissant la Paulete.

Ce qu'il feroit en leur accordant la conservation de leurs Charges pour leurs Héritiers, moïennant certaine somme modique qu'ils paieroient tous les ans, sans pourtant y contraindre

personne; de sorte que ce seroit une grace, & non pas une vexation. Cela fut nommé le Droit annuel, ou autrement la Paulete, du nom du Traitant appellé Paulet, qui en donna l'avis & en fut le premier Fermier. Tous les Officiers ne manquerent pas de païer aussi-tôt ce droit, pour assurer leurs Charges à leurs Enfans. 1608.

Il n'est point besoin de dire les inconvéniens & les maux, que cette méchante invention a causés & cause tous les jours; les moins éclairés les connoissent assez, & voient bien que c'est un mal auquel il est fort nécessaire, mais certes très-difficile présentement, de remédier. Qui cause de grands maux.

Je ne veux point charger cette Histoire de toutes les cérémonies & réjouissances qui se firent à la naissance, & aux Baptêmes de tous les Enfans de Henri le Grand, ni à divers mariages des Princes & Grands de la Cour, entr'autres du Prince de Condé, & du Duc de Vendôme, qui se firent au mois de Juillet de l'an mil six cent neuf.

Le Prince de Condé épousa Charlotte-Marguerite de Montmorency, Fille du Connétable, laquelle étoit 1609. Mariage du Prince de Condé.

merveilleusement belle & avoit l'air
1609. tout-à-fait noble. Aussi le Roi l'aïant considérée, en fut plus vivement frappé qu'il n'avoit jamais été de pas une autre : ce qui causa peu après la retraite du Prince de Condé, qui l'emmena en Flandre, & de-là se retira à Milan ; non sans que le Roi eût un extrême déplaisir de voir le premier Prince de son sang se jetter entre les bras de ses Ennemis.

Mariage du Duc de Vendôme.

Le Duc de Vendôme épousa Mademoiselle de Mercœur, laquelle il avoit fiancée dès l'an mil cinq cent quatre-vingt dix-sept, ainsi que nous l'avons dit ; & toutefois la Mere de la Fille, étant fort altiere & fort glorieuse, apportoit de grandes répugnances à l'accomplissement de ce mariage ; de sorte qu'il ne se fût jamais fait, si le Roi ne s'en fût mêlé. Ce ne fut pas une des moindres peines qu'il eut en sa vie, que de fléchir cet esprit difficile ; il n'y emploïa toutefois que les voies de douceur & de persuasion, & ne se conduisit en cette affaire que comme un Pere, qui fait l'amour pour son Fils, & non pas comme un Roi, qui veut être obéi.

Je ne parlerai point aussi de ses di-

rtissemens ordinaires, la chasse, les 1609.
timens, le jeu, les festins & la pro-
nade. J'ajouterai seulement que
ns les festins, & dans les carrousels,
vouloit paroître aussi bon compa-
on & aussi adroit que pas un au-
; qu'il étoit de belle humeur le ver-
à la main, quoiqu'il fût assez sobre;
e sa gaieté & ses bons mots fai-
ient la plus douce partie de la bonne
ere; qu'il ne témoignoit pas moins
idresse & de vigueur aux combats à
barriere, aux courses de bague &
toutes les galanteries, que les plus
ines Seigneurs; qu'il se plaisoit mê-
e au Bal & qu'il dansoit quelque-
is, mais à dire le vrai, avec plus
enjouement que de bonne grace.
uelques-uns trouvoient à dire, qu'un
grand Prince s'abaissât à folâtrer de
sorte, & qu'une barbe grise se plût
core à faire le jeune homme. On
ut dire pour l'excuser, que ses
ands travaux d'esprit avoient besoin
ces délassemens. Mais je ne sais pas
qu'il faut répondre à ceux qui lui
prochent qu'il a trop aimé le jeu des
rtes & des dez, peu séant à un
and Roi, & qu'avec cela il n'étoit
s beau Joueur, mais âpre au gain.

Quels étoient les divertissemens du Roi.

Il aimoit un peu trop le jeu.

1609. timide dans les grands coups, & de mauvaise humeur sur la perte. A cela je crois qu'il faut avouer, que c'étoit un défaut dans ce Roi, qui n'étoit pas exempt de taches non plus que le Soleil.

Sa fragilité étoit extrême pour les Femmes.

Il feroit à souhaiter pour l'honneur de sa mémoire qu'il n'eût eu que celui-là. Mais cette fragilité continuelle qu'il avoit pour les belles Femmes, en étoit un autre bien plus blâmable dans un Prince Chrétien, dans un homme de son âge qui étoit marié, à qui Dieu avoit fait tant de graces, & qui rouloit tant de grandes entreprises dans son esprit. Quelquefois il avoit des desirs qui étoient passagers, & qui ne l'attachoient que pour une nuit; mais quand il rencontroit des Beautés qui le frappoient au cœur, il aimoit jusqu'à la folie, & dans ces transports il ne paroissoit rien moins que Henri le Grand.

Cette passion lui faisoit faire des choses honteuses.

La Fable dit qu'Hercule prit la quenouille, & fila pour l'amour de la belle Omphale: Henri fit quelque chose de plus bas pour ses Maîtresses. Il se travestit un jour en Païsan, & chargea un fardeau de paille sur son cou, pour pouvoir aborder Madame Ga-

brielle; & l'on dit que la Marquise de Verneuil l'a vu plusieurs fois à ses piés essuïer ses dédains & ses injures. Exemples, que les Princes doivent bien regarder, pour ne se pas laisser aveugler à cette malheureuse folie, qui abâtardit les courages les plus héroïques, & avilit les personnes les plus éminentes.

1609.

On feroit vingt Romans des intrigues de ses diverses amours avec la Comtesse de Guiche, quand il n'étoit encore que Roi de Navarre; avec Jacqueline du Bueil, qu'il fit Comtesse de Moret, & avec Charlotte des Essarts; sans compter beaucoup d'autres Dames de toutes qualités, qui faisoient gloire d'avoir quelque charme pour un si grand Roi.

Trois ou quatre de ses Maîtresses.

La haute estime & l'affection que les François avoient pour lui, empêchoient que l'on ne s'offensât si fort de ce libertinage scandaleux: mais la Reine sa Femme, en avoit un extrême chagrin, qui causoit à toute heure des piquoteries entr'eux, & la portoit à des dédains & à des humeurs fâcheuses.

Cela étoit cause qu'il étoit souvent en pique avec la Reine.

L'ennui & le déplaisir de ces brouilleries domestiques retardoient assuré-

Et retardoit son grand dessein.

1609.

ment l'exécution du grand dessein qu'il avoit formé pour le bien & le repos perpétuel de la Chrétienté, & pour la destruction ensuite de la Puissance Ottomane.

Quel étoit ce grand dessein.

Plusieurs en ont parlé diversement: mais voici ce que j'en trouve dans les Mémoires du Duc de Sully. Il devoit bien en savoir quelque chose, étant aussi avant, comme il étoit, dans la confidence de ce Roi. C'est pourquoi il faut nous en rapporter à lui.

Les moïens dont il se servoit pour l'acheminer.

Le Roi, dit-il, desirant acheminer les projets qu'il avoit conçus après la Paix de Vervins, crut qu'il falloit premierement établir en son Roïaume une tranquillité inébranlable, en réconciliant à lui, & entr'eux, tous les esprits, & ôtant toutes les causes d'aigreur; qu'avec cela il étoit nécessaire de choisir des gens capables & fideles, qui vissent en quoi son bien & son Etat pouvoient s'améliorer, & de s'instruire si bien en toutes ses affaires, qu'il pût prendre des conseils de lui-même, & discerner les bons & les mauvais, les entreprises faisables, ou impossibles, & celles qui étoient proportionnées à ses revenus. » Car la dé-» pense qui se fait au-delà, attire les

» malédictions des Peuples, qui sont » ordinairement suivies de celle de » Dieu. 1609.

Il accorda donc un Edit aux Huguenots, pour faire vivre en paix les deux Religions. Puis il donna un ordre certain & fixe pour acquitter ses dettes, & celles du Roïaume, contractées par les désordres du tems, par les profusions de ses Devanciers, & par les paiemens & achats des hommes & des places qu'il lui avoit fallu faire durant la Ligue. Sully lui fit voir un Mémoire l'an mil six cent sept, par lequel il en avoit acquité pour quatre-vingt-sept millions; ce qui rétablit la réputation & la bonne foi de la France envers les Etrangers, chez lesquels elle étoit fort décriée.

Pour cet effet, il accorde un Edit aux Huguenots, & acquitte ses dettes.

Ce qui rétablit la réputation & la bonne foi de la France.

Cela fait, il travailla continuellement pour s'adjoindre dans son grand dessein, tous les Potentats Chrétiens, en leur offrant de leur donner tout le fruit des entreprises sur les Infideles, sans en réserver rien pour lui: car il ne vouloit point, disoit-il, d'autres Etats que la France.

Il s'adjoint tous les Potentats Chrétiens, en leur promettant toutes les conquêtes.

Il se proposa aussi de chercher toutes les occasions d'éteindre les discordes, & de pacifier les différends d'entre les

Les réunis en accommodant leurs différends.

1609. Princes Chrétiens dès auſſi-tôt qu'il les verroit naître ; & cela, ſans aucun intérêt, que celui de la réputation de Prince généreux, déſintéreſſé, ſage & équitable.

Les Princes qu'il ſe fait pour Amis.

Il commença à ſe faire pour Amis & Aſſociés, les Princes & Etats qui lui ſembloient les mieux diſpoſés envers la France, & les moins oppoſés à ſes intérêts, comme les Etats ou Provinces-unies, les Vénitiens, les Suiſſes & les Griſons. Puis les aïant attachés à lui par des liens très-étroits, il ſe mit à ménager les trois Puiſſances roïales du Nord, ſavoir, Angleterre, Dannemark & Suede; à diſcuter & vuider leurs différends, & même à tâcher de les réconcilier avec le Pape, ou du moins, obtenir une ceſſation de haine & d'inimitié, par quelque formulaire de la maniere qu'ils auroient à vivre enſemble ; laquelle eût été avantageuſe au Pape, en ce qu'ils l'euſſent reconnu pour premier Prince de la Chrétienté, quant au temporel, & en ce cas-là, lui euſſent rendu tout reſpect.

Comment il eût à commodé les Princes Proteſtans avec le Pape.

Il tâcha enſuite à faire la même choſe entre les Electeurs, les Etats & les Villes Impériales, étant obligé particulierement, diſoit-il, de prendre ſoin

Il traite avec les Electeurs.

1609.

d'un Empire qui avoit été fondé par ses Prédécesseurs. Après il fit sonder les Seigneurs de Bohême, de Hongrie, de Transylvanie & de Pologne, pour savoir s'ils ne concourroient pas avec lui dans le dessein d'ôter & déraciner pour jamais tout sujet de trouble & division dans la Chrétienté. Il traita après cela avec le Pape, qui approuvoit & louoit son entreprise, & désiroit y contribuer de sa part de tout ce qui lui seroit possible.

Avec les Seigneurs de Bohême, Hongrie, Pologne.

C'étoient là les dispositions à son grand dessein, dont je vais vous faire voir le plan raccourci.

Il désiroit réunir si parfaitement toute la Chrétienté, que ce ne fût qu'un corps, qui eût été & ce fût appellé la République Chrétienne. Pour cet effet il avoit déterminé de la partager en quinze Dominations ou États, qui fussent, le plus qu'il se pourroit, d'égale force & puissance, & dont les limites fussent si bien spécifiées, par le consentement universel de toutes les quinze, qu'aucune ne les pût outrepasser. Ces quinze Dominations étoient le Pontificat ou Papauté, l'Empire d'Allemagne, la France, l'Espagne, la Grande-Bretagne, la Hongrie,

Plan raccourci du grand dessein de Henri IV.

Il vouloit partager la Chrétienté en quinze Dominations égales.

1609.

la Bohême, la Pologne, le Dannemark, la Suede, la Savoie ou Roïaume de Lombardie, la Seigneurie de Venise, la République Italique, ou des petits Potentats & Villes d'Italie, les Belges ou Païs bas, & les Suisses.

Savoir onze Roïaumes & quatre Républiques.

De ces Etats il y en eût eu cinq successifs, France, Espagne, Grande-Bretagne, Suede & Lombardie; six Electifs, Papauté, Empire, Hongrie, Bohême, Pologne & Dannemark; quatre Républiques, deux desquelles eussent été Démocratiques, savoir les Belges & les Suisses; & deux Aristocràtiques ou Seigneuries, celle de Venise, & celle des petits Princes & Villes d'Italie.

Ce qu'eût eu le Pape.

Le Pape, outre les Terres qu'il possede, devoit avoir le Roïaume de Naples, & les hommages tant de la République Italique, que de l'Isle de Sicile.

La Seigneurie de Venise.

La Seigneurie de Venise eût eu la Sicile en foi & hommage du saint Siége, mais sans autres droits, que d'un simple baisement de piés & d'un Crucifix d'or, de vingt ans en vingt ans.

La République Italique.

La République Italique eût été composée des Etats de Florence, Gênes, Luques, Mantoue, Parme, Mo-

dene, Monaco, & autres petits Princes & Seigneurs, & eût aussi relevé du saint Siége, lui païant seulement, pour toute redevance, un Crucifix d'or de la valeur de dix mille francs. 1609.

Le Duc de Savoie, outre les Terres qu'il possédoit, eut encore eu le Milanois; & le tout eût été érigé en Roïaume par le Pape, sous le titre de Roïaume de Lombardie, duquel on eût distrait le Crémonois, en échange du Montferrat que l'on y eût joint. Le Duc de Savoie.

On eût incorporé avec la République Helvétienne ou des Suisses, la Franche-comté, l'Alsace, le Tirol, le Païs de Trente & leurs dépendances, & elle eût fait un hommage simple à l'Empire d'Allemagne, de vingt-cinq ans en vingt-cinq ans. La République des Suisses.

On eût établi toutes les dix-sept Provinces des Païs bas, tant les Catholiques que les Protestantes, en une République libre & souveraine, sauf un pareil hommage à l'Empire; & on eût grossi cette Domination des Duchés de Cleves, de Juliers, de Berghe & de la Mark, de Ravenstein & autres petites Seigneuries voisines. Celle des Provinces des Païs bas.

On eût joint au Roïaume de Hongrie les Etats de Transylvanie, de Moldavie & de Valachie. Le Roïaume de Hongrie.

1609. L'Empereur eût renoncé à s'aggrandir jamais, lui ni les siens, par aucune confiscation, deshérence, ou réversion de Fiefs masculins; mais eût disposé des Fiefs vacans en faveur de personnes hors de sa Parenté, par l'avis & consentement des Electeurs & Princes de l'Empire. On fût aussi demeuré d'accord que l'Empire désormais n'eût pu, pour quelque occasion que ce fût, être tenu consécutivement par deux Princes d'une même Maison, de peur qu'il ne s'y perpétuât, comme il faisoit depuis long-tems en celle d'Autriche.

L'Empire avec libre élection.

Les Roïaumes de Hongrie & de Bohême eussent été pareillement électifs par les voies de sept Electeurs, savoir 1°. celle des Nobles, Clergé & Villes de ces Païs là; 2°. du Pape; 3°. de l'Empereur; 4°. du Roi de France; 5°. du Roi d'Espagne; 6°. du Roi d'Angleterre; 7°. des Rois de Suede, de Dannemark & de Pologne, qui tous trois, n'eussent fait qu'une voix.

Bohême & Hongrie eussent été électifs.

Outre cela pour régler tous les différends, qui fussent nés entre les Confédérés, & les vuider sans voie de fait, on eût établi un ordre & forme de procéder par un Conseil général

Un Conseil général pour ces quinze Dominations, de soixante personnes.

1609.

composée de soixante personnes, quatre de la part de chaque Domination; lequel on eût placé dans quelque Ville au milieu de l'Europe, comme Metz, Nancy, Cologne, ou autre. On en eût encore fait trois autres en trois différens endroits, chacun de vingt hommes, lesquels tous trois eussent eu rapport au Conseil général.

Trois autres, chacun de vingt.

De plus, par l'avis de ce Conseil général, qu'on eût pu appeller le Sénat de la République Chrétienne, on eût établi un Ordre & un Réglement entre les Souverains & les Sujets, pour empêcher d'un côté l'oppression & la tyrannie des Princes, & de l'autre, les plaintes & les rébellions des Sujets. On eût encore réglé & assuré un fond d'argent & d'hommes, auquel chaque Domination eût contribué selon la cottisation faite par le Conseil, pour aider les Dominations voisines des Infideles contre leurs attaques, savoir, Hongrie & Pologne contre celles du Turc, & Suede & Pologne, contre les Moscovites & les Tartares.

Ordre pour empêcher & la tyrannie, & les rebellions.

Et pour secourir les Provinces voisines des Infideles.

Puis, quand toutes ces quinze Dominations eussent été bien établies avec leurs Droits, leurs Gouvernemens

1609.

& leurs Limites, ce qu'il efpéroit pouvoir faire en moins de trois ans, elles euffent enfemble d'un commun accord, choifi trois Capitaines généraux, deux par Terre & un par Mer, qui euffent attaqué tous à la fois la Maifon Ottomane ; à quoi chacune d'elles eût contribué certaine quantité d'hommes, de vaiffeaux, d'artillerie & d'argent, felon la taxe qui en étoit faite. La fomme en gros de ce qu'elles devoient fournir, montoit à deux cent foixante-cinq mille hommes d'Infanterie, cinquante mille chevaux, un attirail de deux cens dix-fept pieces de canon, avec les charrois, Officiers & munitions à proportion, & cent dix-fept grands Vaiffeaux & Galeres, fans compter les Vaiffeaux de moïenne grandeur, les Brûlots & les Navires de charge.

Trois Capitaines généraux, un par Merre, deux par Terre, pour faire la guerre au Turc.

Quelles Troupes & quel attirail.

Cet établiffement étoit avantageux à tous les Princes & Etats chrétiens : il n'y avoit que la feule Maifon d'Autriche qui en eût fouffert dommage, & qui eût été dépouillée pour accommoder les autres. Mais on avoit fait le projet de la porter à y confentir de gré ou de force, en cette maniere. Premiérement, il faut fuppofer, que

La feule Maifon d'Autriche eût fouffert de cet établiffement.

1609.

du côté d'Italie, le Pape, les Vénitiens & le Duc de Savoie, étoient bien informés du dessein du Roi, & qu'ils l'y devoient assister de toutes leurs forces: le Savoïard sur-tout, y étant extrêmement animé, parce que le Roi lui donnoit sa Fille aînée en mariage pour son Fils Victor Amédée; que du côté d'Allemagne quatre Electeurs, Palatin, Brandebourg, Cologne & Mayence, le savoient aussi, & qu'ils le devoient favoriser; que le Duc de Baviere avoit leur parole & celle du Roi, qu'on l'éleveroit à l'Empire, & que plusieurs des Villes Impériales s'étoient déja adressées au Roi pour le supplier de les honorer de sa protection & de les maintenir dans leurs Priviléges, qui avoient été abolis par la Maison d'Autriche; que du côté de Bohême & de Hongrie, il avoit des intelligences avec les Seigneurs & la Noblesse, & que les Peuples y étoient si désespérés de la pesanteur du joug, qu'ils étoient prêts de le secouer, & de se donner au premier qui leur tendroit les bras.

Toutes les dispositions lui étant ainsi favorables, arriva l'affaire de Cleves, dont nous parlerons tout à cet-

Du côté d'Italie, le Pape, Venise & Savoie, y consentoient.

D'Allemagne, plusieurs Electeurs, & on eût fait le Duc de Baviere Empereur.

De Bohême & Hongrie, les Seigneurs & la Noblesse,

Affaire de Cleves arrive à propos pour faire éclore ce grand dessein.

1609.

te heure, laquelle lui fournissoit une belle occasion de commencer l'exécution de ses projets. Elle devoit se faire de cette sorte.

Le Roi en marchant se fût saisi des passages de la Meuse.

Les Villes de Flandres se fussent révoltées: les Hollandois eussent occupé les Côtes.

Les Flamans eussent prié le Roi d'Espagne de les mettre en liberté.

Aïant mis sur pié une Armée de quarante mille hommes, comme il fit, il devoit tout en marchant dépêcher des Ambassadeurs vers tous les Potentats de la Chrétienté, pour leur donner part de ses justes & saintes intentions. Puis sous prétexte d'aller à Cleves, il se fût saisi de tous les Passages de la Meuse, & eût attaqué tout d'un coup Charlemont, Mastrich & Namur, qui étoient peu munis. Au même tems toutes les grandes Villes des Païs bas eussent crié liberté, les Seigneurs se fussent mis aux champs avec pareil dessein, eussent arboré le Lion Belgique avec les Fleurs de Lis. Les Hollandois eussent occupé toutes les Côtes avec leurs Vaisseaux en très grand nombre, pour fermer le Commerce de la Mer aux Flamans, comme on leur eût fermé celui de Terre du côté de France. Ce qu'on vouloit faire, afin de hâter les Peuples de secouer la domination des Espagnols, & de s'adresser au Roi & aux Princes ses Associés, pour prier le Roi d'Espa-

gne de les vouloir mettre en liberté, & d'avoir la bonté de leur rendre la Paix, laquelle ils ne pouvoient jamais espérer, tandis qu'ils seroient sous sa domination.

1609.

Il y a toutes les apparences qu'à l'approche d'une si puissante Armée, par les intelligences des principaux Seigneurs, par le branle des grandes Villes, par l'amour que ces Peuples ont toujours eu pour la liberté, la Flandre se fût toute soulevée ; principalement lorsqu'elle eut vu le merveilleux ordre & l'exacte discipline de ses Troupes, qui eussent vécu en bons Hôtes, païant par-tout, & ne faisant aucun outrage, sur peine de la vie, & quand on eut reconnu qu'il ne travailloit que pour le bien & le salut des Peuples, ne se réservant rien de toutes ses conquêtes, que la gloire & la satisfaction de rendre ces Provinces à elles-mêmes, sans en retenir un seul Château, ni un seul Village pour lui.

L'Armée du Roi eût vécu en bon ordre.

Le Roi ne se fût rien réservé de ses conquêtes.

Au même tems qu'il eût mis la Flandre dans un état libre, & qu'il eût accommodé le différend de la succession de Cleves, tous les Princes intéressés en cette affaire, les Electeurs que nous avons nommés & les Dépu-

1609.

tés de plusieurs grandes Villes devoient le venir remercier, & plus le supplier de vouloir joindre ses prieres & son autorité aux supplications qu'ils avoient à faire à l'Empereur, pour le disposer de laisser les Etats & les Villes de l'Empire en leurs anciens droits & immunités ; sur-tout en la libre élection d'un Roi des Romains, sans y user plus d'aucunes pratiques, contraintes, promesses & menaces ; & que pour cet effet, il fût dès l'heure résolu qu'on en éliroit un d'une autre Maison que celle d'Autriche. Ils étoient convenus entr'eux que ce seroit le Duc de Baviere. Le Pape se fût joint avec eux pour cette réquisition, & ils l'eussent faite avec tant d'instance, qu'il eût été difficile à l'Empereur, qui n'eût point été armé, de la refuser.

Il eût avec les autres Princes prié l'Empereur de laisser les Villes de l'Empire en liberté.

Semblable requête eût été faite au Roi & à ses Associés, par les Peuples de Bohême, Hongrie, Autriche, Styrie & Carintie ; sur-tout pour le droit qu'ils avoient d'élire eux-mêmes leur Prince, & de se mettre en telle forme de gouvernement qu'ils jugeroient la meilleure, par l'avis de leurs Amis & Alliés. A quoi le Roi condescendant

Bohême, Hongrie, Autriche, eussent fait même priere.

dant eût usé de toutes sortes d'honnêtetés, de prieres & de déférences, même au-dessous de sa dignité, pour faire voir qu'il n'entendoit point tant se servir de la force, que de l'équité & de la raison. 1609.

Après cela le Savoïard par même voie eût demandé au Roi d'Espagne, avec toutes sortes de civilités, & au nom de ses Enfans, qu'il lui plût leur donner la dot de leur Mere, aussi bonne & avantageuse que l'avoit eue leur Tante Isabelle; & en cas de refus, le Roi devoit permettre à Lesdiguieres de l'assister de quinze mille hommes de pié, de deux mille chevaux & de cent mille écus par mois pour faire la conquête du Milanois, ou Païs de Lombardie. En quoi il eût été favorisé de la plûpart des Princes d'Italie.

Le Duc de Savoïe eût demandé au Roi d'Espagne le partage de sa Femme.

Cela fait, il devoit, avec ses Associés, prier le Pape & les Vénitiens d'intervenir comme Arbitres entre lui & le Roi d'Espagne pour terminer amiablement les différends qui étoient près d'éclater entr'eux, à cause de Naples, Sicile, Navarre & Roussillon. Et alors pour montrer qu'il n'avoit aucune pensée de s'aggrandir, ni

Le Pape & les Vénitiens fussent intervenus pour les différends de Navarre, Naples & Sicile.

1609. point d'autre ambition que d'affermir le repos de la Chrétienté, il se fût montré tout prêt à céder à l'Espagnol la Navarre & le Roussillon, pourvu qu'il remît Naples & Sicile; non point pour lui, car il ne vouloit point d'autre Etat que la France, mais pour le Pape & pour les Vénitiens, ausquels il eût cédé son droit sur ces Païs.

Et le Roi leur eût cédé son droit.

Enfin par un Légat Apostolique, & par les remontrances de tous ses Associés, il eût fait entendre son dessein au Roi d'Espagne & aux Princes de sa Maison, & l'eût conjuré par le sang de Jesus Christ de l'avoir agréable, comme étant saint, pieux, charitable, glorieux & utile à toute la Chrétienté. On lui eût avec cela déduit les avantages qui lui en fussent revenus à lui-même: on eût essaïé de lui faire comprendre qu'il en eût été plus riche, moins inquiété & plus paisible; que dans vingt ans, l'Espagne, qui étoit presque déserte, se fût repeuplée & fût devenue le plus florissant Etat de l'Europe. Je pense bien qu'il eût été fort difficile de lui persuader cela, car l'ambition déréglée & mal entendue embrasse plutôt des chimeres que des corps solides, & aime mieux posséder

On eut tâché de persuader le Roi d'Espagne: sinon on l'eût forcé.

des Païs vaſtes & déſerts, qu'une étendue raiſonnable qui ſoit bien cultivée & bien peuplée ; mais peut-être que les armes l'euſſent convaincu, au défaut de la raiſon. 1609.

Au reſte, le Roi avoit réſolu de renoncer à toute prétention ; de ne rien retenir de tout ce qu'il conquéreroit ; de ne rien entreprendre qu'il ne l'eût fait approuver à ſes Alliés, & qu'il ne les vît diſpoſés à y contribuer ; de ne commencer point en pluſieurs lieux éloignés tout à la fois, mais de faire ſuivre les expéditions de proche en proche, attendant toujours le ſuccès des précédentes avant que de s'engager à d'autres ; de ſe montrer ſans ambition, ſans avarice & ſans orgueil dans la diſtribution des logemens, des vivres, des dépouilles & des conquêtes ; de favoriſer les Etats foibles & néceſſiteux ; d'envoïer toujours quelque reconnoiſſance honorable & utile à tous Capitaines & Soldats, qui auroient fait quelque bel exploit ; de n'entrer jamais dans aucune des partialités qui pourroient naître entre ſes Amis & Alliés, mais de paroître toujours égal, équitable & commun Ami; de traiter honorablement les gens de

Grande prudence & modération dont le Roi eû: uſé en la pourſuite de ce deſſein.

1609. guerre avec éloge ou avec réprimande, selon qu'ils le mériteroient, & de maintenir exactement la discipline, empêchant tous désordres, dégâts, violemens & incendies, afin qu'il fût reçu par-tout comme le Libérateur des Nations, & celui qui apportoit la paix & la liberté, non pas la ruine & la désolation.

Les préparatifs & les dispositions qu'il y apportoit.

Il prenoit ses mesures, faisoit ses préparatifs. & dressoit ses machines pour parvenir à cette fin, avec tous les soins imaginables, depuis huit ou neuf ans: il faisoit des Amis & des Alliés de tous côtés, entretenoit des intelligences par-tout, avoit gagné le Collége des Cardinaux par de grosses Pensions, avoit attiré à son service tous les bons Capitaines en Allemagne & en Suisse, & s'étoit aussi acquis ce qu'il y avoit de bonnes plumes dans toute la Chrétienté; d'autant qu'il vouloit persuader les Peuples plutôt que les forcer, & les instruire si bien de ses intentions, qu'ils regardassent ses armes comme un secours salutaire.

Voilà le plan de son dessein; lequel sans mentir étoit si grand, qu'on peut dire qu'il avoit été conçu par une intelligence plus qu'humaine. Mais quel-

que haut qu'il fût, » il n'étoit point au- 1609.
» dessus de ses forces, auxquelles si les
» Princes ne proportionnent leurs en-
» treprises, il arrive qu'ils ruinent leur
» Etat, de même qu'un homme qui
» veut entreprendre des Procès, ou
» faire des achats plus que sa bourse
» ne peut porter, est contraint à la fin
» de vendre son fond, & se noie de
» dettes & de mauvaises affaires.

Outre ses forces, qui étoient grandes en nombre, mais dix fois plus en valeur, étant tous hommes choisis, & parmi cela y aïant quatre mille Gentilshommes, capables de tout à la vue de leur Roi, le Prince d'Orange devoit se mettre aux champs avec quinze mille hommes de pié & deux mille chevaux; le Prince d'Anhalt en Allemagne eut paru avec dix mille; les Electeurs & le Duc de Baviere, en avoient arrhé deux fois d'avantage, qui se fussent trouvés à divers rendez-vous au premier coup de trompette; les Vénitiens & le Duc de Savoïe se fussent déclarés chacun avec une Armée considérable, au premier signal qu'il leur en eût donné. Pour les Suisses, outre une levée de six mille, tous choisis, qui venoient au Roi, il en eût eu encore tout

Les forces qu'il avoit pour cela.

Armée que le Prince d'Orange eût mise sur pié.

Celle des Electeurs & Princes d'Allemagne.

Celle des Vénitiens & du Savoïard.

1609. Sa Succession est briguée par plusieurs, & particulierement par Brandebourg & Neubourg.

sans Enfans le vingt cinquiéme Mars de l'an mil six cent neuf, sa Succession mit en rumeur tous les Etats voisins. Il avoit quatre Sœurs; la premiere mariée au Marquis de Brandebourg; la seconde au Comte Palatin de Neubourg; la troisieme au Duc des Deux-Ponts; la quatrieme au Marquis de Burgaw. Les Enfans issus de ces mariages prétendoient sa Succession, les plus proches excluant les plus éloignés, & les Fils les Filles. Le Duc de Saxe, descendant d'une Fille aînée du Duc Jean Aïeul du Duc Guillaume, disoit aussi qu'elle lui appartenoit préférablement: d'autant qu'il étoit porté dans le Contrat de mariage de cette Fille-là, qu'au cas que les Enfans mâles manquassent dans la Maison de Juliers, la Succession lui reviendroit à lui & à ses Descendans. Or cela étant arrivé, il s'ensuivoit que la Succession étoit ouverte pour lui. Le Duc de Nevers prétendoit aussi au Duché de Cleves, comme portant lui seul le nom & les armes de Cleves; & le Comte de Maulevrier par la méme raison demandoit la Comté de la Marck; car il étoit l'aîné de la Marck; & en cette qualité il prétendoit aussi la Duché de Bouillon

& la Seigneurie de Sédan, qui étoient tenues par le Viçomte de Turenne 1609.
Maréchal de Bouillon. L'Empereur disoit que toutes les prétentions de ces Concurrens étoient mal fondées : d'autant que ces Terres là étoient des Fiefs masculins, qui ne pouvoient écheoir à des Filles, & à faute de Mâles étoient dévolues à l'Empire ; partant que c'étoit à lui d'en disposer. Et sur ce droit il en donna secrétement l'investiture à Léopold d'Autriche, Evêque de Strasbourg, & l'envoïa avec des forces pour se saisir de ces Terres sous prétexte de la Régie, & cependant assigner les Parties pardevant Sa Majesté Impériale, pour dire leurs raisons.

L'Emper disoit qu'e étoit dévo à l'Empir

Il en inv tit Léopo d'Autrich

Les poursuites du Duc de Nevers & du Comte de Maulevrier ne furent pas fort chaudes, d'autant qu'on leur fit entendre que les Fiefs qu'ils demandoient, étoient unis & ne se pouvoient démembrer. Le droit du Marquis de Brandebourg, & celui de Neubourg étant les plus apparens, la plus grande contestation fut d'abord entre eux deux. Le Landgrave de Hesse, leur Ami commun, s'étoit entremis de les accommoder, & leur avoit fait passer une transaction de vuider leur diffé-

1609. solu d'en pourſuivre lui-même le ſuccès, il avoit délibéré avant que de ſortir de ſon Roïaume, d'y établir un ſi bon ordre pour le Gouvernement, qu'il n'y pût arriver aucun trouble.

Laiſſer la Régence à la Reine, mais lui donner un bon Conſeil.

Pour cet effet il avoit cru que le meilleur étoit de laiſſer la Régence à la Reine; mais il vouloit qu'elle fût aſſiſtée d'un Conſeil composé de quinze perſonnes; ſavoir les Cardinaux de Joyeuſe, & du Perron, les Ducs de Mayenne, de Montmorency, & de Montbazon, les Maréchaux de Briſſac, & de Fervaques, Château-neuf, qui eût été Garde des Sceaux de la Régence, (car le Roi vouloit avoir ſon Chancelier avec lui,) Achille de Harlay, premier Préſident du Parlement, Nicolaï, premier Préſident de la Chambre des Comptes, le Comte de Château-vieux & le Seigneur de Liancourt, deux ſages Gentilshommes, Pontcarré, Conſeiller au Parlement, Gêvres, Secrétaire d'Etat & Maupeou, Contrôleur des Finances.

Etablir de petits Conſeils dans les Provinces qui reſſortiſſent au Grand.

De plus il vouloit établir un petit Conſeil de cinq perſonnes dans chacune des douze Provinces de France; ſavoir une perſonne du Clergé, une de la Nobleſſe, une de la Juſtice, une

des Finances & une des Corps des Villes; & ces douze petits Conſeils eussent eu correſpondance & dépendance du Grand; léquel eût pris les réſolutions par la pluralité des voix, la Reine n'y aïant que la ſienne. Encore n'en eut-il pu prendre aucune, que conformément à l'inſtruction générale que le Roi avoit dreſſée, ou que Sa Majeſté n'en eût été avertie, ſi c'étoit une choſe que ſon inſtruction n'expliquât pas aſſez clairement. Ainſi quoiqu'abſent il ſe retenoit le Gouvernement, & lioit bien fort les mains à la Reine, de peur qu'elle ne prît trop d'autorité, & que peut-être on ne la portât à abuſer du commandement. 1609.

Tandis qu'il appliquoit ſon eſprit à ces choſes, quelques perſonnes, entr'autres Conchini & ſa Femme, mirent dans l'eſprit de la Reine, qu'il falloit, pour lui acquérir plus de dignité & plus d'éclat aux yeux des Peuples, & pour autoriſer davantage ſa Régence, qu'elle ſe fît ſacrer & couronner avant le départ du Roi. Pour les mêmes raiſons qu'elle le déſiroit, le Roi ne l'avoit pas trop agréable: joint que cette cérémonie ne ſe pou-

Quelques-uns mettent dans l'eſprit de la Reine qu'il faut qu'elle ſe faſſe ſacrer avant le départ du Roi.

1609. voit faire sans beaucoup de frais & sans y perdre beaucoup de tems ; ce qui le retenoit à Paris & retardoit ses desseins. Il avoit une extrême impatience de sortir de cette Ville : Je ne sais quel secret instinct le pressoit de

Il y consent à regret.

s'en éloigner au plutôt ; c'est pourquoi ce Sacre le fâchoit, mais il ne put refuser cette marque de son affection à la Reine, qui le désiroit passionnément.

Sully raconte qu'il lui entendit dire plus d'une fois : *Mon Ami, ce Sacre me présage quelque malheur : ils me tueront. Je ne sortirai jamais de cette Ville, j'y mourrai, mes Ennemis n'ont autre remede qu'en ma mort. On m'a dit que je devois être tué à la premiere grande magnificence que je ferois, & que je mourrois dans un Carosse ; c'est ce qui fait que quelquefois, quand j'y suis, il me prend des tressaillemens, & que je m'écrie malgré moi.*

On lui conseilloit, pour éviter les

1610. mauvaises prophéties, de partir dès le lendemain & de laisser là ce Sacre, qui se pouvoit bien faire sans lui ; mais la Reine s'en offensa extrêmement : & comme il étoit bon & obligeant, il demeura pour la contenter. Ce Sacre se

fit à Saint Denis le treizieme de Mai, & la Reine devoit, le seizieme du même mois, faire son entrée à Paris, où l'on dressoit de magnifiques préparatifs pour honorer cette fête.

1610.

Le Sacre de la Reine.

Déja les Troupes du Roi avoient filé au rendez-vous, sur la Frontiere de Champagne; déja la Noblesse accourue de toutes parts y avoit envoïé ses équipages; le Duc de Rohan alloit recueillir les six mille Suisses, & il étoit sorti cinquante pieces de canon de l'Arsenal. Déja le Roi avoit envoïé demander à l'Archiduc & à l'Infante, en quelle sorte ils vouloient qu'il passât par leur Païs, ou comme Ami, ou comme Ennemi. Chaque heure de retardement lui sembloit une année, comme s'il se fût présagé son malheur à lui-même; certes le Ciel & la Terre n'avoient donné que trop de prognostics de ce qui lui arriva. Une très-grande Eclipse de tout le corps du Soleil, qui se fit l'an mil six cent huit: une terrible Comete, qui parut l'année précédente: des tremblemens de Terre: des monstres nés en diverses contrées de la France: des pluies de sang, qui tomberent en quelques endroits: une grande peste, qui avoit affligé Paris l'an

Quantité de prognostics qui semblent présager la mort de Henri IV.

1610. mil six cent six : des apparitions de fantômes, & plusieurs autres prodiges, tenoient les hommes en crainte de quelque horrible événement.

Ses Ennemis étoient alors dans un profond silence, qui, peut-être, n'étoit pas causé seulement par la consternation & par la crainte du succès de ses armes, mais par l'attente qu'ils avoient de voir réussir quelque grand coup, qui étoit toute leur espérance. Il falloit bien qu'il y eût plusieurs conspirations sur la vie de ce bon Roi, puisque de vingt endroits on lui en donnoit avis ; puisque l'on fit courir le bruit de sa mort en Espagne & à Milan par un Ecrit imprimé ; puisqu'il passa un Courrier par la Ville de Liége huit jours auparavant qu'il fût assassiné, qui dit qu'il portoit nouvelles aux Princes d'Allemagne qu'il avoit été tué ; puisqu'à Montargis on trouva sur l'Autel un Billet contenant la prédiction de sa mort prochaine, par un coup déterminé ; puisqu'enfin le bruit couroit par toute la France qu'il ne passeroit point cette année-là, & qu'il mourroit d'une mort tragique dans la cinquante-septieme de son âge. Lui-même, qui n'étoit point trop crédule, ajoutoit quel-

On lui donne avis, de plusieurs endroits, qu'on veut attenter à sa vie.

Il y ajoute quelque foi, & craint.

que foi à ces prognostics, & sembloit être condamné à mort, tant il étoit triste & abbattu, quoique de son naturel il ne fût ni craintif ni mélancolique. 1610.

Il y avoit à Paris, depuis deux ans, un certain méchant Coquin, nommé François Ravaillac, natif du Païs d'Angoumois, de vile extraction, de poil rousseau, rêveur & mélancolique, qui avoit été Moine, puis aïant quitté le froc avant que d'être Profès, avoit tenu école, & après, s'étoit fait Solliciteur d'affaires, & étoit venu à Paris. On ne sait s'il y avoit été amené pour faire ce coup; ou si étant venu à autre dessein, il avoit été induit à cette exécrable entreprise par des gens, qui aïant connu qu'il avoit encore dans l'ame quelque levain de la Ligue & cette fausse persuasion que le Roi alloit renverser la Religion Catholique en Allemagne, le jugerent propre pour ce coup.

Qui étoit Ravaillac.

Il est induit à tuer le Roi, mais on ne sait par qui.

Si l'on demande qui furent les Démons & les Furies, qui lui inspirerent une si damnable pensée, & qui le pousserent à effectuer sa méchante disposition, l'Histoire répond qu'elle n'en sait rien, & qu'en une chose si im-

1610.

portante, il n'eſt pas permis de faire paſſer des ſoupçons & des conjectures pour des vérités aſſurées. Les Juges mêmes qui l'interrogerent, n'oſerent en ouvrir la bouche, & n'en parlerent jamais que des épaules.

Le Roi ſort du Louvre pour aller à l'Arſenal.

Quelles Perſonnes étoient avec lui.

Son caroſſe eſt arrêté par un embarras, dans la rue de la Ferronnerie.

Mais voici comment il exécuta ſon malheureux deſſein. Le lendemain du Sacre, quatorzieme jour de Mai, le Roi ſortit du Louvre ſur les quatre heures du ſoir pour aller à l'Arſenal viſiter Sully, qui étoit indiſpoſé, & pour voir en paſſant les apprêts qui ſe faiſoient ſur le Pont Notre-Dame & à l'Hôtel de Ville pour la réception de la Reine. Il étoit au fond de ſon caroſſe, aïant le Duc d'Eſpernon à ſon côté; le Duc de Montbazon, le Maréchal de Lavardin, Roquelaure, la Force, Mirebeau & Liancour, premier Ecuïer, étoient au-devant & aux portieres. Son caroſſe entrant de la rue Saint Honoré dans celle de la Ferronnerie, trouva à la droite une charrette chargée de vin, & à la gauche une autre chargée de foin, leſquelles faiſant embarras, il fut contraint de s'arrêter, car la rue eſt fort étroite à cauſe des boutiques qui ſont bâties contre la muraille du Cimetiere Saint

Innocent. Le Roi Henri II avoit autrefois ordonné qu'elles fussent abbatues, pour rendre ce passage là plus libre; mais cela ne s'étoit point exécuté. Hélas! que la moitié de Paris n'a-t-elle été plutôt abbatue, que de voir le plus grand malheur qu'il ait jamais vu, & qui a été cause d'une infinité d'autres malheurs! Les Valets de pié étant passés sous les Charniers de Saint Innocent pour éviter l'embarras, & n'y aïant personne autour du carosse, le Scélérat, qui depuis long-tems suivoit opiniâtrement le Roi pour faire son coup, remarqua le côté où il étoit, se coula entre les boutiques & le carosse, & mettant un pié sur un des rais de la roue, & l'autre sur une borne, d'une résolution enragée, lui porta un coup de couteau entre la seconde & la troisieme côte, un peu au-dessus du cœur. A ce coup le Roi s'écria, *je suis blessé*. Mais le Méchant, sans s'effraïer, redoubla & le frappa dans le cœur, dont il mourut tout-à-l'heure sans avoir pu jetter qu'un grand soupir. L'Assassin étoit si assuré, qu'il donna encore un troisieme coup, mais qui ne porta que dans la manche du Duc de Montbazon. Après cela il

1610.

Ravaillac le tue.

ne se soucia point de s'enfuir ni de cacher son couteau, mais se tint-là, comme pour se faire voir & pour se glorifier d'un si bel exploit.

Il fut pris sur le champ, interrogé à diverses fois par des Commissaires du Parlement, jugé, les Chambres assemblées, & par Arrêt tiré à quatre chevaux dans la Greve, après avoir été tenaillé aux mammelles, aux bras & aux cuisses, sans qu'il témoignât la moindre émotion de crainte ni de douleur dans de si étranges tourmens. Ce qui confirmoit bien le soupçon qu'on avoit que certains Emissaires sous le masque de piété l'avoient instruit, & l'avoient enchanté par de fausses assurances qu'il mourroit Martyr, s'il tuoit celui qu'ils lui faisoient croire être l'Ennemi juré de l'Eglise.

Le Duc d'Espernon voïant le Roi sans vie & sans parole, fit tourner le carosse & mena le corps au Louvre: où il fut ouvert en présence de vingt-six Médecins & Chirurgiens, qui lui trouverent toutes les parties si saines, que dans le cours de nature, il pouvoit encore vivre trente ans.

Ses entrailles furent envoïées dès l'heure même à Saint Denis, & enter-

rées sans aucune cérémonie. Les Peres Jésuites demanderent le cœur, & le porterent à leur Eglise de la Fléche, là où ce grand Roi leur avoit donné sa Maison pour y bâtir le beau Collége qu'on y voit aujourd'hui. Le corps embaumé dans un cercueil de plomb, couvert d'une biere de bois, avec un drap d'or par-dessus, fut mis dans la chambre du Roi sous un dais, avec deux Autels aux deux côtés, sur lesquels on dit la Messe dix-huit jours durant. Puis il fut conduit à Saint Denis, où on l'inhuma avec les cérémonies ordinaires, huit jours après celui de Henri III son Prédécesseur. Car il faut savoir que le corps de Henri III étoit demeuré jusques-là, dans l'Eglise de Saint Cornille de Compiegne, d'où le Duc d'Espernon & Bellegarde grand Ecuïer, jadis ses Favoris, l'amenerent à Saint Denis, & lui firent faire ses Funérailles; la bienséance désirant qu'il fût inhumé avant son Successeur.

1610.

Il est e[nterré] à Sa[int] Denis.

On céla la mort du Roi au Peuple tout le reste du jour, & jusques bien avant dans le lendemain, tandis que la Reine disposoit les Grands & le Parlement à lui donner la Régence. Elle

l'obtint ſans beaucoup de difficulté; aïant mené le jeune Roi, ſon Fils, au Parlement, & le Prince de Condé & le Comte de Soiſſons, qui ſeuls euſſent pu s'y oppoſer, étant abſens. Le premier étoit à Milan, comme nous l'avons dit, & le ſecond, dans ſa Maiſon de Blandy, où il s'étoit retiré malcontent, quelques jours avant le Sacre de la Reine.

1610.

On fait la Reine Régente.

Quand le bruit de cet accident ſi tragique fut répandu par tout Paris, & qu'on ſut aſſurément que le Roi, qu'on ne croïoit que bleſſé, étoit mort, ce mélange d'eſpérance & de crainte, qui tenoit cette grande Ville en ſuſpens, éclata tout d'un coup en de hauts cris, & en de furieux gémiſſemens. Les uns devenoient immobiles & pâmés de douleur; les autres couroient les rues tout éperdus; pluſieurs embraſſoient leurs Amis, ſans leur dire autre choſe, ſinon, *ha, quel malheur!* Quelques-uns s'enfermoient dans leurs maiſons; d'autres ſe jettoient par terre. On voïoit des Femmes échevelées, qui heurloient & ſe lamentoient; les Peres diſoient à leurs Enfans: *Que deviendrez-vous, mes Enfans, vous avez perdu votre Pere?* Ceux qui avoient plus

Etrange déſolation dans Paris, quand on y ſut la mort du Roi.

d'appréhension pour l'avenir, & qui se souvenoient des horribles calamités des guerres passées, plaignoient les malheurs de la France, & disoient que ce funeste coup, qui avoit percé le cœur du Roi, coupoit la gorge à tous les François. On raconte qu'il y en eut plusieurs qui en furent si vivement touchés, qu'ils en moururent, quelques-uns tout sur le champ, & les autres peu de jours après. Enfin il ne sembloit pas que ce fût le deuil de la mort d'un homme seul, mais de la moitié de tous les hommes, on eût dit que chacun avoit perdu toute sa Famille, tout son bien & toutes ses espérances par la mort de ce grand Roi.

1610.

Il mourut âgé de cinquante-sept ans & cinq mois, le trente-huitieme de son regne de Navarre, & le vingt-unieme de celui de France.

Son âge & le tems de son regne.

Il fut marié deux fois, comme nous l'avons dit; la premiere avec Marguerite de France, dont il n'eut point d'Enfans; la seconde avec Marie de Medicis. Marguerite étoit Fille du Roi Henri II, & Sœur des Rois François II, Charles IX & Henri III, d'avec laquelle il fut démarié par Sentence les Prélats députés pour cela par le

Ses deux Femmes, Marguerite & Marie.

Saint Pere. Marie de Médicis, comme j'ai déja dit, étoit Fille de François, & Niece de Ferdinand Ducs de Florence. Il en eut trois Fils, & trois Filles.

1610.

Il eut trois Fils de Marie,

Les Fils naquirent tous à Fontainebleau. Le premier, nommé Louis, vint au monde le vingt-septieme de Septembre de l'an mil six cent un, à onze heures du soir. Il fut Roi après lui, & porta le surnom de Juste. Le second naquit le seizieme d'Avril mil six cent sept. Il eut le titre de Duc d'Orléans; mais point de nom, parce qu'il mourut avant que la cérémonie de son Baptême eût été faite, l'an mil six cent onze. Le troisieme prit naissance le vingt-cinquieme d'Avril mil six cent huit: son nom fut Jean-Baptiste Gaston, & son titre Duc d'Anjou; mais le second Fils étant mort, on lui donna celui de Duc d'Orléans, qu'il a porté jusques à sa mort, qui arriva l'année derniere.

Et trois Filles.

L'aînée des Filles naquit à Fontainebleau le vingt deuxieme de Novembre mil six cent deux; ainsi elle fut la seconde des Enfans. On la nomma Elizabeth, ou Isabeau. Elle a été mariée à Philippe IV, Roi d'Espagne, & est morte il y a quelques années. C'étoit

toit une Princeſſe de grand cœur, & qui avoit de la vigueur & de la cervelle au-delà de ſon ſexe. Les Eſpagnols diſoient pour cela, que c'étoit la Fille de Henri le Grand. La ſeconde nâquit au Louvre à Paris, le dixieme de Février mil ſix cent ſix. On lui donna le nom de Chriſtine. Elle épouſa Victor Amédée, pour lors Prince de Piémont, & depuis Duc de Savoie, l'un des Princes du monde qui avoit le plus de capacité & de vertu. La troiſieme nâquit auſſi au même endroit, le vingt-cinquieme de Novembre, Fête de Sainte Catherine, l'an mil ſix cen neuf, & eut nom Henriette Marie. C'eſt la Reine d'Angleterre d'aujourd'hui, veuve de l'infortuné Roi Charles Stuard, que ſes Sujets ont cruellement dépouillé de la roïauté & de la vie; mais le Ciel, Protecteur des Souverains, a glorieuſement rétabli ſon Fils le Roi Charles II.

1610.

Outre ces ſix Enfans légitimes, il en eut encore huït naturels, de quatre différentes Maîtreſſes, ſans compter ceux qu'il n'avoua pas.

Il avoua huit Enfans naturels de diverſes Maîtreſſes.

De Gabrielle d'Eſtrées, Marquiſe de Monceaux & Ducheſſe de Beaufort en Champagne, il eut Céſar Duc de

Deux Fils & une Fille de Gabrielle.

Vendôme, qui vit encore, & nâquit au mois de Juin l'an mil cinq cent quatre-vingt-quatorze : Alexandre, Grand Prieur de France, qui eſt mort Priſonnier d'Etat; & Henriette mariée à Charles de Lorraine, Duc d'Elbeuf.

1610.

Un Fils & une Fille de la Marquiſe de Verneuil.

De Henriette de Balſac d'Entragues, qu'il fit Marquiſe de Verneuil, il eut Henri, Evêque de Metz, qui vit encore ; & Gabrielle qui épouſa Bernard de Nogaret, Duc de la Valette, aujourd'hui Duc d'Eſpernon, dont elle eut le Duc de Candale, mort depuis peu, & une Fille maintenant Religieuſe Carmelite; puis elle mourut l'an mil ſix cent vingt ſept.

De la Comteſſe de Moret un Fils.

De Jacqueline de Bueil, à laquelle il donna la Comté de Moret, nâquit Antoine Comte de Moret, qui fut tué au ſervice de Monſieur le Duc d'Orléans à la Journée de Caſtelnaudary, où le Duc de Montmorency fut pris. C'étoit un jeune Prince, dont l'eſprit & le courage promettoient beaucoup. Le Marquis de Vardes épouſa depuis cette Jacqueline de Bueil.

De Madame des Eſſarts deux Filles.

De Charlotte des Eſſarts, à laquelle il donna la Terre de Romorantin, vinrent deux Filles; Jeanne qui eſt en-

core Abbesse de Fontevrault ; & Marie Henriette, qui l'a été de Chelles. 1610.
Il aimoit tous ses Enfans légitimes & naturels avec une affection pareille, mais avec différente considération. Il ne vouloit pas qu'ils l'appellassent, Monsieur ; nom, qui semble rendre les Enfans étrangers à leur Pere, & qui marque la servitude & la sujétion ; mais qu'ils l'appellassent Papa, nom de tendresse & d'amour. Et certes dans le Vieux Testament, Dieu prenoit les noms de Seigneur, de Dieu fort, de Dieu des Armées, & autres qui marquoient sa grandeur & sa domination : mais dans la Loi Chrétienne, qui est une Loi de grace & de charité, il nous a ordonné de lui faire nos prieres comme ses Enfans, par ces douces paroles, *Notre Pere, qui es aux Cieux.*

Il aimoit tous ses Enfans, & vouloit qu'ils l'appellassent Papa.

Il nous reste maintenant de mettre ici une sommaire récapitulation de la vie de ce grand Roi, & puis de dresser un monument éternel à sa gloire au nom de la France, qui ne sauroit jamais assez dignement reconnoître les obligations immortelles qu'elle a à sa vertu héroïque.

Sommaire récapitulation de son Histoire.

Il fit sentir les premiers mouve-

mens de sa vie dans le Camp, au bruit des trompettes; sa Mere le mit au monde avec un merveilleux courage; son Aïeul lui inspira de la vigueur dès le moment qu'il vit le jour, & il fut élevé dans le travail dès sa plus tendre enfance.

La premiere connoissance que l'âge lui donna, fut pour regretter la mort de son Pere tué au siége de Rouen, & pour se voir environné de périls de tous côtés; lui éloigné de la Cour, ses Amis défavorisés, ses Serviteurs persécutés, & sa perte conjurée par ses Ennemis.

Sa Mere, généreuse & habile Femme, lui donna de beaux sentimens pour la Morale & pour la Politique, mais de fort mauvais pour la Religion; de sorte qu'il fut Huguenot par engagement, & non par élection. Aussi protesta-t-il toujours qu'il n'étoit point préoccupé, qu'il étoit prêt à s'éclaircir, & que si on lui faisoit voir un meilleur chemin que celui qu'il tenoit, il le suivroit de bonne foi: mais jusques-là qu'on le devoit tolérer, & non pas le persécuter.

A l'âge de quinze ans il se vit Chef du Parti Huguenot, & donna des avis



si sensés, que les plus grands Chefs de guerre eurent sujet de les admirer, & de se repentir de ne les avoir pas suivis. Il passa sa premiere jeunesse, une partie dans les Armées, une partie dans ses Terres de Gascogne, où il demeura jusqu'à l'âge de dix-neuf ans. Il fut alors amorcé pour venir à la Cour, par des nôces aussi illégitimes que funestes, dont, pour ainsi dire, le présent nuptial fut la mort inopinée de sa Mere; la fête, le massacre général de ses Amis; & le lendemain dès nôces, sa captivité, qui dura près de quatre ans, à la merci de ses plus cruels ennemis, & dans une Cour la plus méchante & la plus corrompue qui ait jamais été. Son courage ne s'énerva point dans cette servitude, & son ame ne se put gâter parmi tant de corruptions; mais les charmes des Dames, que la Reine Catherine faisoit agir pour le retenir, lui donnerent ce foible & ce penchant, qui lui demeura toute sa vie, de ne rien refuser aux désirs que leur beauté lui inspiroit.

Pour se tirer de la servitude de la Cour, il se rejetta dans l'embarras de son ancien Parti & de la Religion

Huguenote. Il y reçut tous les ennuis & tous les chagrins qu'éprouvent les Chefs d'une guerre civile ; sa dignité de Général ne le dispensant pas des fatigues & des périls de simple Soldat. Par trois fois il obligea la Cour d'accorder la Paix & des Edits à son Parti ; mais par trois fois on les viola, & il se vit à divers tems sept ou huit Armées roïales sur les bras.

Sa valeur, qui avoit déja paru en plusieurs occasions, se signala avec grand éclat à la bataille de Coutras. Ce fut le premier coup d'importance qu'il frappa sur la tête de la Ligue. Peu après, comme elle avoit assemblé les Etats de Blois, pour armer tout le Roïaume contre lui afin de l'exclure de la Couronne de France, les Guises, qu'on crut Auteurs de cette Tragédie, en furent eux-mêmes la terrible catastrophe, mais qui remplit tout, de feu, de sang & de confusion. Le Duc de Mayenne s'arma pour venger la mort de ses Freres ; & le Roi, presque abandonné & comme investi dans Tours, fut contraint d'appeller à son aide notre Héros, qui passa pardessus toutes les craintes & toutes les défiances qu'on lui vouloit donner,

pour se ranger auprès de son Souverain.

Ils marchent à Paris & l'assiégent; mais sur le point d'y entrer, Henri III est assassiné par un Moine. Le droit de succession appellant notre Heuri dans le Trône, il trouve le chemin traversé de mille difficultés effroïables, la Ligue en tête, les Serviteurs du défunt Roi peu affectionnés, les Grands tendans à leurs fins particulieres. La Religion se ligue contre lui; au dehors, le Pape, les Espagnols, le Savoïard, le Lorrain; au-dedans, d'un côté les Peuples & les grandes Villes, & de l'autre les Huguenots qui le tourmentoient par leurs défiances continuelles. Il ne peut avancer un pas sans trouver un obstacle; autant de journées, autant de combats. Ses Sujets s'efforcent de l'accabler comme un Ennemi public; & lui s'efforce de les regagner comme un bon Pere. Dans son Cabinet, dans son Conseil, ce ne sont que déplaisirs & amertumes causées par une infinité de mécontentemens, d'infidélités, de pernicieux desseins, qu'il découvre de moment en moment contre sa personne & contre son Etat. Chaque jour, double com-

bat, double victoire; l'une contre ses Ennemis, l'autre contre les siens, usant de prudence & d'adresse, quand la générosité ne lui pouvoit servir.

Il fait voir à Arques qu'il ne peut être vaincu; à Yvri qu'il sait vaincre. Par-tout où il paroît, tout cede à ses armes; la Ligue perd tous les jours des Places & des Provinces; elle est battue par ses Lieutenans au loin, comme elle l'est par lui-même dans le cœur du Roïaume. Il eût forcé Paris, s'il eût pu se résoudre à le perdre; en l'épargnant, il le gagna tout-à-fait, non par les murailles, mais par les cœurs.

Le Duc de Parme arrêta un peu ses progrès, mais il n'en put changer le cours. La Vertu & la Fortune, ou plutôt, la Providence divine, s'étoient alliées ensemble pour le couronner de gloire. Dieu l'assistoit visiblement en toutes ses entreprises, & le préservoit d'une infinité de trahisons & d'attentats horribles, qu'on formoit d'heure à autre sur sa vie. Enfin il renversa le dessein du Tiers-parti, & prévint les résolutions des Etats de la Ligue, en se faisant instruire dans la Religion Catholique, & rentrant dans le giron de la sainte Eglise.

Quand le prétexte de la Religion eut manqué à ses Ennemis, tout le Parti de la Ligue se défila : Paris & toutes les grandes Villes le reconnurent ; le Duc de Mayenne, quoique bien tard, fut contraint de devenir Sujet, & de se ranger à son devoir ; & tous les Chefs de la Ligue traiterent séparément. Ce fut un grand coup d'adresse & de prudence au Roi de les avoir ainsi disjoint ; parce que, s'ils eussent tous ensemble fait un Traité d'un commun accord, le Parti eût par ce moïen conservé sa liaison, & n'eût pas été abbatu, mais seulement appaisé.

Lorsqu'il fut au-dessus de ses affaires, qu'il se fut réconcilié avec le Pape, & que ses Sujets furent réconciliés avec lui, le mauvais conseil des Huguenots, qui désiroient toujours le voir embarrassé, le porta à déclarer la guerre aux Espagnols. Ce fut alors qu'il pensa retomber dans un état pire que jamais. Ils lui enleverent Dourlens après le gain d'une Bataille ; Calais & Ardres presque d'emblée, & Amiens par surprise. Les restes de la Ligue, qui se cachoient sous la cendre, se rallumerent ; les mécontentemens des Grands se découvrirent ; il se forma des consp-

pirations de tous côtés ; ses Serviteurs étoient étonnés ; ses Ennemis prenoient de l'audace. Mais sa vertu, qui sembloit s'endormir dans la prospérité, se releva contre ses adversités : il encouragea les siens par son exemple, reprit Amiens, & força l'Espagnol de faire la Paix par le Traité de Vervins.

Le Duc de Savoie pensant éluder la restitution du Marquisat de Saluces, & soulever des factions dans le Roïaume, qui empêchassent le Roi de lui demander raison, connut qu'il avoit affaire à un Prince ; qui savoit aussi bien démêler ses ruses, que défaire ses Troupes. Il fut donc forcé dans ses Rochers, où il disoit qu'il n'avoit rien à craindre que les foudres du Ciel, & on le contraignit de rendre honteusement ce qu'il avoit injustement usurpé.

Au même tems le Roi songea, pour la sûreté & tranquillité de la France, & pour la sienne propre, à procréer des Enfans par un bon mariage. Le Ciel lui en donna six, & avec cela un calme de dix années, qui ne fut troublé que légerement, par la conspiration de Biron, par les menées du Maréchal de Bouillon, & par quel-

ques émotions populaires contre le Sol pour livre, ou Pancarte.

Durant tout cela il travailla principalement à deux choses : l'une étoit son grand dessein, dont nous avons parlé, pour lequel il fit des Amis & des Alliés de tous côtés : éclaircit ses Finances, païa ses dettes de bonne foi, comme feroit un Marchand ; amassa de l'argent, & pacifia tous les différends, qui étoient entre les Princes qu'il se vouloit associer. L'autre étoit de réparer les dommages & les ruines que la guerre civile avoit causés depuis quarante ans dans la France ; d'ôter les divisions qui aigrissoient & partageoient les esprits ; de réformer les désordres qui défiguroient la face de l'Etat, & de le rendre florissant, abondant & riche, afin que ses Sujets pussent vivre heureusement à l'abri de sa protection & de sa justice.

Cependant lui même n'étoit pas exempt de troubles, d'ennuis & de fâcheries. Ses Maîtresses lui causoient mille peines au milieu de ses plaisirs ; il trouvoit des épines jusques dans sa Maison, & dans la mauvaise humeur de sa Femme ; & Eléonor Galigay avec

son Mari lui causoient des chagrins; de même qu'un Moucheron âpre & piquant inquiete & agite furieusement un Lion.

Comme il étoit près de monter à cheval pour commencer son grand dessein par le secours de ses Alliés, il perdit la vie par le plus détestable Parricide qui se soit jamais commis. Ainsi celui que tant de piques, de mousquets & de canons, tant d'escadrons & de bataillons, n'avoient pu endommager dans les tranchées & dans le champ de bataille, fut tué avec un couteau, par un lâche & traitre Coquin, au milieu de sa Ville capitale, dans son carosse, & en un jour d'allégresse publique. Malheureux coup! qui mit fin à toutes les joies de la France, & qui ouvrit une plaie, qui a saignée jusques à cette heure.

Henri étoit de médiocre stature, dispos & agile, endurci au travail & à la peine. Il avoit le corps bien formé, le tempéramment bon & robuste, & la santé parfaite, hormis que par delà l'âge de cinquante ans, il avoit éu quelques légeres atteintes de gouttes, mais qui passoient promptement, & ne laissoient aucune débilité. Il avoit

le front large, les yeux vifs & assurés, le nez aquilin, le teint vermeil, le visage doux & auguste, & néanmoins la mine guerriere & martiale, le poil brun & assez épais. Il portoit la barbe large & les cheveux courts. Il commença à grisonner dès l'âge de trente cinq ans; sur quoi il avoit accoutumé de dire à ceux qui s'en étonnoient, *c'est le vent de mes adversités qui a donné là.*

Parallele de ses adversités, & de ses prospérités.

» En effet, à bien considérer toute » sa vie depuis sa naissance, on trou» vera peu de Princes qui en aient » tant souffert que lui; & il seroit » bien mal aisé de dire s'il eût plus de » traverses, ou plus de prospérités. Il » naquit Fils d'un Roi, mais d'un Roi » dépouillé. Il eut une Mere généreu» se & de grand courage; mais Hu» guenote & Ennemie de la Cour. Il » gagna la bataille de Coutras; mais » il perdit peu après le Prince de Con» dé son Cousin, & son bras droit. La » Ligue éveilla sa vertu & le fit con» noître; mais elle pensa l'accabler. » Elle fut cause que le Roi l'aïant ap» pellé à son secours, il se trouva aux » portes de Paris, comme si Dieu l'y » eût amené par la main; mais Paris

» s'arma contre lui, & toutes ses espé-
» rances furent presque dissipées par
» la dissipation de l'Armée qui assié-
» geoit cette Ville. Ce fut sans doute
» un rare bonheur que la Couronne
» de France lui échut, n'y aïant ja-
» mais eu de succession plus éloignée
» que celle-là en aucun Etat hérédi-
» taire; car il y avoit dix à onze dé-
» grés de distance de Henri III à lui:
» & quand il naquit, il y avoit neuf
» Princes du Sang devant lui; savoir
» le Roi Henri II & ses cinq Fils, le
» Roi Antoine de Navarre son Pere,
» & deux Fils de cet Antoine, Freres
» aînés de notre Henri. Tous ces
» Princes moururent pour lui faire
» place à la succession; mais elle étoit
» si embrouillée, qu'on peut dire qu'il
» souffrit une infinité de peines, de
» fatigues & de hasards, avant que
» de recueillir les beaux fleurons de
» cette Couronne. Jeune, il épousa la
» Sœur du Roi Charles, qui sembloit
» un parti fort avantageux pour lui;
» mais ce mariage fut un piége pour
» l'attraper, lui & ses Amis. Depuis,
» cette Femme au lieu d'être sa conso-
» lation, fut son plus grand embarras,
» & bien loin de lui apporter de l'hon-

» neur, ne lui fit que de la honte. Sa
» seconde Femme lui donna de beaux
» Enfans dont il avoit bien de la joie ;
» mais ses gronderies & ses dédains
» lui causoient mille déplaisirs. Il
» triompha de tous ses Ennemis & de-
» vint l'Arbitre de la Chrétienté ; mais
» plus il se rendoit puissant, plus leur
» haine s'envenimoit, & plus elle em-
» ploïoit de moïens pour le perdre ;
» de telle sorte, qu'après avoir tramé
» une infinité de conspirations contre
» sa vie, ils trouverent enfin un Ra-
» vaillac, qui exécuta ce que tant
» d'autres * avoient manqué.

* *On compte plus de cinquante conspirations contre sa vie.*

Ses adversités lui aiguiserent l'esprit & le courage.

» Du reste, il faut avouer que toutes
» les adversités qu'il souffrit, aiguise-
» rent son esprit & son courage ; &
» qu'enfin il fut un très grand Roi,
» parce qu'il ne parvint à la Couron-
» ne que par beaucoup de difficultés
» & dans un âge fort mûr.

Pourquoi les Princes Porphyrogénetes, & qui viennent jeunes à la Couronne, n'apprennent presque jamais bien l'art de régner.

» Et certes il est très-difficile & très-
» rare, que ceux, qui sont nés dans la
» pourpre & nourris dans la prochai-
» ne attente de monter dans le Trône
» après la mort de leur Pere, ou qui
» s'y trouvent élevés de trop bonne
» heure, apprennent bien l'Art de ré-
» gner, si ce n'est qu'ils soient assez

» heureux d'être élevés par les soins » d'une Mere aussi vertueuse & aussi » bien intentionnée, que cette grande » Reine qui a si soigneusement fait » instruire le Roi Louis XIV son Fils, » dans tous les bons sentimens, & » dans toutes les maximes de la Poli» tique Chrétienne ; & de rencontrer » un Ministre aussi sage & aussi affec» tionné pour leur bien, que ce jeu» ne Monarque en a trouvé un dans » la personne du grand Cardinal Ma» zarini.

» Les raisons de cela sont, que pour » l'ordinaire les personnes, entre les » mains desquelles ils tombent dans » leur bas âge, désirant se conserver » l'autorité & le gouvernement, au » lieu de les obliger & même de les » contraindre à appliquer leur esprit » à des choses solides & nécessaires, » font adroitement ensorte qu'ils ne » s'occupent qu'à des bagatelles indi» gnes d'eux, & ils les y amusent avec » tant d'artifice, qu'il est impossible » qu'un jeune Prince le puisse recon» noître. Au lieu de leur mettre sans » cesse devant les yeux la vraie gran» deur des Rois, qui consiste dans l'e» xercice de leur autorité, ils ne les re-

» paissent que des apparences & des
» images de cette grandeur, comme
» sont les pompes & les magnificen-
» ces extérieures, où il n'y a que du
» faste & de la vanité. Enfin, au lieu
» de les instruire soigneusement dans
» ce qu'ils doivent savoir & de ce qu'ils
» doivent faire, (car toute la science
» des Rois se doit réduire en pratique)
» ils les entretiennent dans une profon-
» de ignorance de toutes leurs affaires,
» afin d'en être toujours les Maîtres, &
» qu'on ne puisse jamais se passer d'eux.
» De là il arrive qu'un Prince lorsqu'il
» est grand, connoissant sa foiblesse,
» se juge incapable de gouverner; &
» du moment qu'il est imbu de cette
» opinion, il faut qu'il renonce à la
» conduite de son Etat, si ce n'est que
» ses qualités naturelles soient bien ex-
» traordinaires, & qu'il ait un cœur
» véritablement roïal. Avec cela ces
» personnes se saisissent de toutes
» les avenues, & empêchent que les
» gens de bien n'approchent point
» ces oreilles tendres; ou s'ils ne
» leur en peuvent pas empêcher les
» approches, ils ne manquent point
» de les leur rendre suspects, & de leur
» ôter toute créance dans l'esprit de

» ces jeunes Princes, les faisant passer
» auprès d'eux, ou pour leurs Ennemis,
» ou pour mal intentionnés, ou pour
» ridicules & impertinens. Puis ils ont
» certains Emissaires qui les infatuent
» avec des flatteries, des louanges ex-
» cessives & des adorations, qui ne
» leur font jamais rien entendre que
» ce qui sert à leurs fins; qui cultivent
» leurs défauts par de continuelles
» complaisances; qui leur font croire
» qu'ils ont une parfaite intelligence
» de tout, quoiqu'ils ne sachent rien;
» qui leur font concevoir que la
» roïauté n'est qu'une souveraine fai-
» néantise, que le travail ne sied pas
» bien à un Roi, & que les fonctions
» du gouvernement étant pénibles, sont
» par conséquent basses & serviles. De
» cette sorte on les dégoûte de bonne
» heure du commandement; on les ac-
» coutume à avoir des Maîtres, parce
» qu'ils n'ont pas encore ni assez de
» connoissance ni assez de force pour
» l'être. Ainsi ces pauvres Princes n'é-
» tant point contredits, mais toujours
» adorés, n'aïant aucune expérience
» par eux-mêmes, & n'aïant jamais
» souffert ni peine ni nécessité, devien-
» nent souvent présomptueux & abso-

Et que rarement ils sont habiles & bons Princes.

» lus dans leurs fantaiſies, & croient » que leur puiſſance doit aller de pair » avec celle de Dieu. On en voit qui » ne conſiderent que leur paſſion, leur » plaiſir & leur caprice, comme ſi le » Genre humain n'avoit été créé que » pour eux, au lieu qu'ils n'ont été » créés que pour conduire & gouver- » ner ſagement le Genre humain; qui » laiſſent faire profuſion & litiere des » biens & de la vie de leurs Sujets, » & qui avec une inſenſibilité ſans pa- » reille, n'écoutent non plus leurs » plaintes & leurs gémiſſemens, que » les cris d'un bœuf que l'on égorge.

» Au contraire, ceux qui viennent » de plus loin à la Couronne, & dans » un âge plus avancé, ſont preſque » toujours bien plus inſtruits de leurs » affaires. Ils s'appliquent bien plus » fort à gouverner leur Etat; ils veu- » lent toujours tenir le timon; ils ſont » plus juſtes, plus tendres & plus mi- » ſéricordieux; ils ſavent mieux mé- » nager leurs revenus; ils conſervent » avec plus de ſoin le ſang & le bien » de leurs Sujets; ils entendent plus » volontiers les remontrances & font » mieux juſtice; ils n'uſent pas avec » tant de rigueur de cette puiſſance

Ceux qui viennent de plus loin à la Couronne, & dans un âge plus mûr, ſont plus capables & meilleurs.

» absolue, qui désespere quelquefois » les peuples & qui cause d'étranges » révolutions.

Les raisons de cela.

» Si l'on cherche les raisons pour-» quoi ils sont tels, c'est qu'ils ont été » en un poste, où ils ont souvent en-» tendu la vérité, où ils ont appris » qu'elle ignominie c'est à un Prince » de ne pas jouer lui même son Per-» sonnage & de le laisser faire à un » autre ; ou, s'ils ont eu quelques Flat-» teurs, ils ont eu aussi des Ennemis » découverts, qui leur ont résisté en » face, & qui en censurant leurs dé-» fauts, les ont portés à les réformer ; » où ils ont oui blâmer les fautes du » gouvernement sous lequel ils étoient, » & les ont blâmées eux mêmes : tel-» lement qu'ils se sont obligés à mieux » faire, & à ne pas suivre ce qu'ils » ont condamné ; où ils ont étudié à » se conduire sagement, parce qu'ils » étoient dépendans, & craignoient » d'être châtiés ; où ils ont souvent » oui les plaintes des Particuliers, » & vu les miseres des Peuples ; en-» fin, où ils ont appris en souffrant, » ce que c'est que du mal, & d'avoir » pitié de ceux à qui on fait injusti-» ce, parce qu'ils ont eux-mêmes

» éprouvé la rigueur d'une domina-
» tion trop rude & trop haute. Nous
» en avons deux beaux exemples dans
» Louis XII, surnommé le Pere du
» Peuple, & dans notre Henri, deux
» des meilleurs Rois, qui, en ces der-
» niers siecles, aient porté le Sceptre
» des Fleurs de Lys.

Maintenant qui pourroit recueillir, & dignement arranger, toutes les vertus héroïques, les belles actions & les qualités éminentes de Henri le Grand, lui feroit une Couronne bien plus précieuse & plus éclatante, que celle dont sa tête fut ornée le jour de son Sacre. Ce fond de franchise & de sincérité, pur & exempt de malice, de fiel & d'aigreur, en feroit la matiere plus précieuse que l'or. Sa renommée & sa gloire, qui ne finira jamais, en feroit le cercle. Ses Victoires, de Coutras, d'Arques, d'Yvry, de Fontaine françoise; ses négociations, de la Paix de Vervins, de l'accommodement des Vénitiens avec le Pape, de la Treve d'entre les Espagnols & les Hollandois, & de cette grande Ligue avec tous les Princes de la Chrétienté pour l'exécution du dessein que nous avons marqué, en feroient les

Couronne mystique à la gloire de Henri le Grand.

branches. Puis ſa valeur guerriere, ſa généroſité, ſa conſtance, ſa bonne foi, ſa ſageſſe, ſa prudence, ſon activité, ſa vigilance, ſon œconomie, ſa juſtice & cent autres vertus, en ſeroient les pierreries. Entre leſquelles cet amour paternel & cordial qu'il avoit pour ſes Peuples, jetteroit un feu brillant & vif comme une eſcarboucle; la fermeté de ſon courage toujours invincible dans les périls, y auroit le prix & la beauté du diamant; & ſa clémence ſans pareille, qui releva ſes Ennemis, que ſa vaillance avoit terraſſés, y paroîtroit comme une émeraude qui répand la gaieté & la joie dans la vue de tous ceux qui la regardent. Pour continuer la métaphore, je dirai encore que tant de ſages Réglemens qu'il fit pour la Juſtice, pour la Police & pour les Finances, tant de beaux & utiles établiſſemens de toutes ſortes de Manufactures, qui produiſoient à la France un profit de pluſieurs millions par an, tant de ſuperbes Bâtimens, comme les Galeries du Louvre, le Pont neuf, la Place roïale, le Collége roïal, les Quais de la riviere de Seine, Fontainebleau, Monceaux, Saint Germain,

tant d'ouvrages publics, de pont, de chauſſées, de grands chemins réparés, tant d'Egliſes rebâties en pluſieurs endroits du Roïaume, en ſeroient comme les gravures & les embelliſſemens.

Couronnons donc de mille louanges la mémoire immortelle de ce grand Roi, l'amour des François, & la terreur des Eſpagnols, l'honneur de ſon ſiecle & l'admiration de la Poſtérité; faiſons le vivre dans nos cœurs & dans nos affections, malgré la rage des Méchans qui lui ont ôté la vie; pouſſons autant d'acclamations à ſa gloire, qu'il a fait de biens à la France. Ce fut un Hercule, qui coupa les têtes de l'Hydre, en terraſſant la Ligue. Il fut plus grand qu'Alexandre, & plus grand que Pompée, parce qu'il fut auſſi vaillant, & qu'il fut plus juſte; qu'il ne gagna pas moins de victoires, & qu'il gagna plus de cœurs. Il conquit les Gaules auſſi bien que Jules Céſar; mais il les conquit pour leur rendre la liberté, & Céſar les ſubjugua pour la leur ôter: il les enrichit, & Céſar les pilla. Que ſon nom ſoit donc élevé au-deſſus de celui des Hercules, des Alexandres, des Pompées & des Céſars; que ſon Regne

Souhaits des gens de bien & des bons François.

soit le modele des bons Regnes, & ses exemples, de clairs flambeaux, qui puissent illuminer les yeux des autres Princes; que sa postérité soit éternellement couronnée de Fleurs de Lys; qu'elle soit toujours auguste, toujours triomphante; & pour comble de nos souhaits, que Louis le Victorieux son Petit-fils, lui ressemble, & s'il se peut même, qu'il le surpasse.

FIN.



RECUEIL

RECUEIL
DE QUELQUES BELLES ACTIONS ET PAROLES MÉMORABLES DU ROI HENRI LE GRAND.



AU ROI.

SIRE,

COMME je ſais que le ſoin que V. M. a pris de lire le

ſommaire de la vie de HENRI LE GRAND, *lui a donné quelque ſatisfaction, & cauſé beaucoup de joie à toute la France, qui voit ſon Roi marcher ſur de ſi glorieuſes traces, j'ai cru que je devois y ajouter ce petit Recueil que j'ai fait de quelques-unes des plus belles actions & des paroles les plus mémorables de cet auguſte Monarque, afin que le portrait que j'en donne à V. M. ſoit plus achevé & plus accompli. En effet,* SIRE, *toutes ces particularités repréſentent l'intérieur de ſon ame, & expriment ſon génie & ſes inclinations plus fortement que ne fait tout*

ce qu'il y a de plus éclatant en son Histoire ; & au même tems découvrant le fond de son cœur & de son esprit, elles nous font voir que ce généreux Prince étoit tel au dedans qu'il se montroit au dehors, & qu'il ne ressembloit pas à ceux qui n'ont rien de bon que l'extérieur, & qui cachent de dangereux vices, sous de belles apparences. Mais, SIRE, *il faut avouer que vous faites mieux son portrait en votre personne & en votre conduite, que ne sauroient faire tous les pinceaux & toutes les plumes du monde. Aussi comme V. M. n'a pas désagréable que j'aie*

l'honneur de demeurer auprès d'Elle, & tout enſemble la joie de voir d'aſſez près ſes grandes & glorieuſes actions; je me ſens obligé de prendre le ſoin de les écrire, pour en rendre un jour mon témoignage à toute l'Europe & à la poſtérité. De ſorte que je crois que quand le Public aura vu l'Hiſtoire que je lui en veux donner, il avouera que le parallele de V. M. avec Henri le Grand, ſera fort juſte, & que même la gloire de l'Aieul aura reçu un nouvel éclat de celle de ſon Petit-fils. Je ne ſerai point en peine de rechercher des artifices & de faux

ornemens pour embellir cet Ouvrage ; je n'aurai beſoin d'y emploïer que la candeur & la vérité toute ſimple ; & ſi j'ai alors quelque reproche à craindre, ce ſera d'en avoir moins dit que la Renommée. En effet, SIRE, *voïant cet air ſi noble, & cette profonde ſageſſe avec laquelle V. M. agit, j'oſe prédire hardiment & ſans flatterie, que vos vertus héroïques ſurpaſſeront bientôt celles d'Auguſte, de Charlemagne & de Henri le Grand ; & j'eſpere auſſi que le Ciel vous continuant ſes faveurs, je verrai votre gloire & vos proſpérités égaler les ſouhaits*

que j'en fais tous les jours, avec le zele que doit avoir,

SIRE,

De Votre Majesté,

Le très-humble, très obéïssant, très-fidele & très obligé Serviteur & Sujet, HARDOUIN, E. de Rodez.



RECUEIL

De quelques belles actions & paroles mémorables du Roi HENRI LE GRAND, lesquelles n'ont point été insérées en sa vie.

LE travail seroit infini & ennuïeux à qui ne voudroit rien omettre de ce qu'il y a de beau dans la Vie de HENRI LE GRAND. Plus de cinquante Historiens, & plus de cinq cens Panégyristes, Poètes & Orateurs y ont travaillé, & n'en ont pas recueilli la moitié de ce qui s'en pouvoit recueillir. Parmi une si abondante variété, nous choisirons encore quelques fleurs, non pas peut-être des plus belles, mais de celles qu'il aimoit le mieux ; & nous les rapporterons ici sans ordre & sans art, la confusion des choses agréables aïant sa beauté aussi bien que l'agencement.

Quelques-uns ont remarqué que ce

grand Roi avoit surpassé l'Empereur Auguste en bonté & en clémence, & qu'après de longues guerres civiles, il avoit comme lui refermé les plaies de l'Etat, calmé toutes les tempêtes qui l'agitoient & rendu la force aux Loix, l'autorité aux Magistrats & la discipline aux Troupes.

Plusieurs aussi ont comparé le commencement de son regne à celui de David, pour les grandes traverses qu'il éprouva; le milieu à celui de Salomon, pour les ordres & les beaux réglemens, & pour l'abondance qu'il mit dans son Roïaume; & sa fin lamentable à celle de Josias. C'étoient trois des meilleurs & des plus religieux Rois du Peuple de Dieu.

D'autres l'ont mis en parallele avec Cyrus, Fondateur de l'Empire de Perse, avec Alexandre le Grand, avec les Empereurs Constantin I, Charlemagne, Othon I & Henri IV. Certes il n'y en a pas un de tous ces Princes à qui on ne le puisse égaler, & peut-être qu'il y en a qu'il a surpassés de beaucoup.

C'est une curieuse remarque; que jamais Prince n'étoit venu d'un dégré si éloigné à la succession d'une Cou-

ronne, & n'avoit tant vu mourir de Princes du Sang avant lui: mais c'en eſt encore une plus importante, que jamais Roi de France n'avoit tant uni de belles Terres au Domaine, comme il fit. Il y en a apporta plus lui ſeul, que n'avoient fait Philippe de Valois, Louis XII & François I, qui avoient été comme lui de Ligne collatérale.

Il y unit la partie qui lui reſtoit du Roïaume de Navarre, la Souveraineté de Béarn, les Duchés d'Alençon, de Vendôme, d'Albret, de Beaumont le Vicomte; je ne ſais combien de riches Comtés, Foix, Armagnac, Bigorre, Rouergue, Périgord, la Fere, Marle, Soiſſons, Limoges, Converſan, & tant d'autres Terres, que le dénombrement en ſeroit ennuïeux.

Il ſeroit bien aiſé de dire quelle étoit la paſſion dominante de ce Prince, mais non pas quelle étoit ſa plus haute vertu; car il les avoit preſque toutes au ſouverain dégré. Quant à ſa vaillance & vertu guerriere, peut-être qu'il ſeroit impoſſible de trouver aucun Souverain, ni même aucun Capitaine, qui l'ait fait paroître en tant d'occaſions que lui. On diſoit de l'Empereur Henri IV, qu'il s'étoit trouvé

La vaill[ance] & ver[tu] guerriere [de] Henri IV

en soixante & deux batailles, ou grands combats; mais notre Henri avoit signalé son courage héroïque en quatre ou cinq batailles rangées, en plus de cent combats fort sanglans, & en deux cens siéges de Places. Avant que la mort de Henri III l'eût appellé à la Couronne, il eut à soutenir sept guerres, qu'il termina heureusement par sept Traités de Paix; & dans ces guerres, il se vit, à diverses fois & en divers lieux, quarante-cinq armées sur les bras, n'aïant rien de bien assuré que sa propre vertu pour supporter un si grand fardeau.

Depuis l'âge de quinze ans qu'il endossa les armes, il les porta continuellement jusqu'à l'âge de quarante-cinq ans. En toutes les occasions il alloit aussi avant dans le péril que pas un de ses Capitaines; il fut blessé deux ou trois fois, mais légerement. Ce n'étoit pourtant pas la témérité, ni le seul désir de gloire, qui le portoit dans les hasards; c'étoit la nécessité: il falloit qu'il montrât l'exemple à ses Soldats. La fortune de la France & la sienne étoient réduites en tel état, que l'honneur l'obligeoit à vaincre ou à mourir. » Autrement il ne se fût pas exposé de

» la forte; car il n'ignoroit point qu'un » Roi paisible dans son Etat, lui de» vant plus qu'à soi-même, est obligé » de se conserver pour l'amour de lui.

Il fut si généreux que de vouloir que Vitry, Capitaine de ses Gardes du corps, reçût en sa Compagnie celui qui le blessa à la Journée d'Aumale. Le Maréchal d'Estrées étant un jour dans son carosse, & ce Garde marchant à la portiere, il le lui montra, lui disant, *Voilà le Soldat qui me blessa à la Journée d'Aumale*. Sans mentir, cette action est bien héroïque.

Il ne craignoit point la mort de quelque façon qu'elle se présentât à lui, ou dans les Armées, ou dans son lit. On l'entendit souvent dire, *qu'il s'en remettoit avec une entiere soumission à la Providence divine, & qu'il n'auroit jamais ni peur, ni regret, quand il plairoit à Dieu de l'appeller.*

Il alloit au combat avec un courage tout-à fait martial, & une brave résolution, mais sans fanfaronnerie. Après la victoire, il témoignoit moins de joie qu'avant la bataille; *par ce*, disoit-il, *qu'il ne pouvoit se réjouir de voir les François ses Sujets étendus morts sur la place, & que le gain qu'il faisoit ne se pouvoit faire sans perte.*

Son activité. Il étoit merveilleusement actif; il se vouloit trouver par-tout & à toutes les entreprises; il s'appliquoit entierement à tout ce qu'il faisoit, & ne se portoit jamais à aucune chose qu'il n'en eût une entiere connoissance, & qu'il n'eût vû tous les moïens qui la pouvoient faire réussir, ou l'empêcher: il avoit toujours l'œil à l'exécution de ce qu'il commandoit, & souvent se mettoit de la partie. Ainsi il trouvoit peu d'entreprises dont il ne vînt à bout, & peu d'obstacles qu'il ne forçât; de sorte que ce n'étoit pas sans juste raison qu'il avoit pris pour devise un Hercule dompteur des Monstres, avec ces paroles, *Invia virtuti nulla est via.*

Son jugement. Il jugeoit merveilleusement bien des desseins des Ennemis; & souvent aïant prévu ce qu'ils devoient entreprendre, il donna des ordres qui sauverent son Armée, & firent dire à ses plus grands Capitaines, qu'ils lui étoient redevables de leur salut, & qu'aïant l'esprit plus relevé, il voïoit plus loin qu'eux.

Sa promptitude. Sa promptitude n'étoit pas moindre que son jugement. Le Duc de Parme aïant expérimenté plusieurs fois avec

quelle célérité il agissoit, disoit de lui que les autres Généraux faisoient la guerre en Lions & en Sangliers, qui sont Animaux terrestres; mais que le Roi la faisoit en Aigle volant. Aussi étoit-il toujours à cheval, ce qui donna lieu de dire de lui, qu'il usoit plus de bottes que de souliers, & qu'il étoit moins de tems au lit, que le Duc de Mayenne n'étoit à table.

Il disoit que les grands mangeurs & les grands dormeurs n'étoient capables de rien de grand; & qu'une ame que le sommeil & le manger ensevelissent dans la masse de la chair, ne peut avoir de mouvemens nobles & généreux. Que s'il aimoit les festins & la bonne chere, ce n'étoit pas pour se remplir le corps, mais pour s'égaïer l'esprit, & pour se donner de la joie.

Il n'étoit point Bigot, mais véritablement pieux & Chrétien: il avoit de beaux sentimens de la grandeur de Dieu & de sa bonté infinie: il disoit *qu'il trembloit de crainte, & qu'il devenoit plus petit qu'un atôme, quand il se voïoit en la présence de cette Majesté, qui a tiré toutes les choses du néant, & qui les y peut réduire, en re-* Sa piété

tirant le concours de sa main toute puissante ; mais qu'il se sentoit transporté d'une joie indicible, quand il contemploit que cette souveraine Bonté tenoit tous les hommes sous ses aîles comme ses Enfans, & principalement les Rois, à qui elle communique son autorité, pour faire du bien aux autres hommes.

Depuis sa conversion, il eut toujours un très grand respect pour le saint Siége, & s'en montra le Défenseur avec le même zele que ses Ancêtres. Il eut aussi une forte & vive foi pour la réalité du Corps de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie.

Passant un jour par la rue, assez près du Louvre, il rencontra un Prêtre qui portoit le Saint Sacrement ; il se mit aussi-tôt à genoux & l'adora fort respectueusement. Le Duc de Sully, Huguenot, qui l'accompagnoit, lui demanda ; *Sire, est-il possible que vous croyiez en cela, après les choses que j'ai vues ?* Le Roi lui répartit ; *Oui, vive Dieu, j'y crois, & il faut être fou pour n'y pas croire ; je voudrois qu'il m'eût couté un doigt de la main, & que vous y crussiez comme moi.*

Aussi emploïa t-il tous les moïens

de douceur pour attirer avec lui tous ses Sujets dans le sein de l'Eglise ; de sorte qu'il fut cause de la conversion de plus de soixante mille ames. Mais il ne voulut jamais user d'aucune violence pour cela, comme les Ligueurs l'eussent désiré, & même il méprisoit ceux qui se convertissoient pour quelque intérêt temporel.

Lorsqu'il prioit Dieu, il le prioit à deux genoux, les mains jointes & les yeux au Ciel ; ses prieres n'étoient pas longues, mais ferventes ; tout le tems de sa vie, il n'entreprit aucune chose, que premierement il n'eût imploré l'assistance de Dieu, & qu'il ne lui en eût remis l'événement entre les mains. J'ai appris depuis peu de jours, d'un homme de très grande condition qui l'accompagnoit pour l'ordinaire dans ses Chasses, que jamais on ne lançoit le Cerf, qu'il n'ôtât son chapeau, ne fît le signe de la Croix, & puis piquoit son cheval & suivoit le Cerf.

Il avoit lu & étudié l'Ecriture sainte ; il prenoit plaisir de l'ouir expliquer, & souvent il en tiroit des comparaisons dans ses discours.

Lorsqu'il étoit encore Huguenot ;

il honoroit les Prélats & les Ecclésiastiques, quoiqu'ils fussent ses plus âpres Persécuteurs, & que la plupart, au lieu de le rappeller doucement dans la bergerie, fissent tout leur possible pour l'en éloigner, & lui en fermer l'entrée.

Il rétablit l'exercice de la Religion Catholique en plus de trois cens Villes & Bourgs, où il n'avoit point été depuis plus de trente ans. Que dirai-je de tant d'Eglises qu'il a rebâties, de tant d'Hôpitaux qu'il a fondés, entre autres celui de S. Louis auprès de Paris pour les Pestiférés, l'un des plus beaux Bâtimens qui ornent cette grande Ville, & celui des Freres de la Charité au Faubourg Saint Germain, de ce que par son crédit il a conservé le Saint Sépulchre de JESUS-CHRIST en Jérusalem, que les Turcs vouloient détruire, fait mettre en liberté les Cordeliers qui en sont les Gardiens, que les Barbares avoient mis aux fers; & obtenu permission du Grand Seigneur de bâtir une Maison aux Peres Jésuites dans les Fauxbourgs de Constantinople ?

Sa Justice. Homere dit que la Justice est une des Conseilleres de Jupiter. On peut

dire plus véritablement qu'elle l'étoit de Henri le Grand. S'il en faut croire son plus confident Ministre, il a souvent protesté, en public & en particulier qu'il ne vouloit point du bien d'Autrui injustement, qu'il ne désiroit que le sien, & que Dieu lui avoit donné un assez beau Roïaume pour en être satisfait, si ce n'étoit que par sa Providence il permît quelque autre chose. Aussi voit on que dans le grand dessein qu'il avoit fait de diviser la Chrétienté en quinze Dominations, il ne prenoit pas un pouce de terre pour lui; tant s'en faut, il renonçoit à ses justes prétentions sur le Roïaume de Navarre.

Jamais Prince ne fut plus exact que lui à païer ses dettes. Il ne faut que voir ses Lettres au Duc de Sully, son Sur-Intendant, dans lesquelles il lui commande bien souvent de païer même ce qu'il doit du jeu.

L'un des projets auquel il vouloit travailler avec plus d'ardeur, c'étoit de retrancher les longueurs & les chicanes des Procès. Presque toutes les fois que son Chancelier, & Achille de Harlay son premier Président, le venoient voir, il les conjuroit d'en

trouver les moïens, afin que son Peuple ne fût plus tourmenté par cette guerre de l'écritoire, quelquefois plus ruineuse que celle des armes.

Il ne pouvoit voir qu'avec aversion les Prélats de mauvaise vie & les Juges corrompus : il disoit des premiers ; *Je voudrois bien faire ce qu'ils prêchent, mais ils ne pensent pas que je sache tout ce qu'ils font* ; & des autres ; *Je ne puis comprendre comme il y a des gens si méchans, qu'ils jugent contre leur science & leur conscience.*

Il gardoit toujours une oreille pour la Partie accusée, il ne se laissoit point prévenir & ne jugeoit de personne, qu'auparavant il ne fût bien informé. Ainsi les gens de bien avoient toujours le plus grand avantage auprès de lui.

Il disoit, *qu'il ne falloit pas, pour bien régner, qu'un Roi fît tout ce qu'il pouvoit faire* ; sentiment fort semblable à celui que le grand Empereur Justinien a marqué par ces paroles toutes roïales, & dignes d'être écrites en lettres d'or : DIGNA VOX EST MAJESTATE REGNANTIS, SUBDITUM SE LEGIBUS PROFITERI.

Voilà pourquoi ce ſage Roi ne croïoit point que ce fût bleſſer ſon autorité, que d'entendre les rémontrances de ſes Sujets & de ſes Parlemens. Il examinoit leurs raiſons avec eux-mêmes & avec ſon Conſeil, & croïoit qu'il lui étoit honorable de changer quelquefois ſes réſolutions, quand il reconnoiſſoit quelque choſe de meilleur, ou bien qu'il s'étoit trompé, ſachant qu'il n'y a point d'homme au monde ſi intelligent & ſi éclairé qui ne puiſſe faillir, ſoit par paſſion, ſoit par défaut de connoiſſance. Mais quand il trouvoit que les motifs qu'il avoit eus d'ordonner quelque choſe, étoient plus puiſſans & plus juſtes que les leurs, il vouloit être obéi abſolument, & diſoit à ſes Cours ſouveraines, que ſes lumieres & ſon expérience ne pouvoient plus ſouffrir ces contradictions.

Il diſoit quelquefois que Dieu lui feroit la grace en ſa vieilleſſe d'aller deux ou trois fois la ſemaine au Parlement & à la Chambre des Comptes, comme y alloit le bon Roi Louis XII, pour travailler à l'abbréviation des Procès, & mettre un ſi bon ordre à ſes Finances, qu'à l'avenir on ne les

pût dissiper. Ce devoient être là les dernieres promenades.

Il se montroit très-facile à accorder des graces, quand le crime n'étoit pas horrible; car en ce cas-là il demeuroit ferme dans la sévérité.

Ainsi il répondit un jour à quelqu'un qui lui demandoit abolition d'un excès commis sur des Officiers de Justice; *Je n'ai que deux yeux & deux piés, en quoi serois-je donc différent du reste de mes Sujets, si je n'avois la force de la Justice en ma disposition?*

Il dit encore un jour à un homme de condition, qui lui demandoit grace pour son Neveu, qui avoit commis un assassinat: *Je suis bien marri que je ne vous puis accorder ce que vous me demandez; il vous sied bien de faire l'oncle, & à moi de faire le Roi; j'excuse votre requête, excusez mon refus.*

Son amour pour la gloire & la réputation.

Il aimoit passionnément la gloire & la réputation, comme font toutes les grandes ames, & étoit très-sensible au bien & au mal qu'on disoit de lui; mais il ne vouloit point de louanges qui ne partissent du cœur, & il ne se plaisoit pas à être loué en face, ni par des gens qui fussent in-

dignes eux-mêmes d'être loués. C'est pour cela qu'autant qu'il estimoit ceux qu'il croïoit bons Historiens, prenant plaisir à les entretenir & à les instruire de ce qu'il avoit fait, & leur donnant de grandes pensions ; autant méprisoit-il les plumes médiocres, qui ne sont point capables d'éterniser un nom. Il ressembloit en cela à Alexandre le Grand, qui défendit à tous les Peintres de faire son Portrait, hormis au seul Apelles, dont le pinceau pouvoit en quelque sorte égaler sa réputation.

On lui faisoit un extrême déplaisir de lui céler la vérité ; il la vouloit savoir de toutes choses ; mais sur-tout on ne pouvoit l'obliger davantage que de l'avertir de tout ce qu'on disoit de lui, car il vouloit connoître ses défauts, pour les corriger ; on l'eût pourtant offensé de lui en parler ailleurs que dans le particulier. Alors il recevoit fort bien les avis qu'on lui donnoit, il en remercioit & encourageoit ceux qui avoient pris cette liberté, de continuer dans les occasions. » Aussi est ce le seul moïen par » lequel un Prince peut se rendre par» fait ; savoir toutes choses, & n'être » jamais trompé.

Il vouloit savoir la vérité.

Il gardoit sa foi exactement.

Jamais Prince ne fut plus religieux observateur de sa foi & de sa parole que lui, suivant ce beau mot du Roi Jean, *Que si la foi étoit perdue au monde, elle devroit se retrouver dans la bouche des Rois*. Nous en avons marqué plusieurs exemples dans sa vie, entre autres un touchant le Duc de Savoie; mais parce qu'il est merveilleusement beau, il sera bon d'ajouter ici ce qu'en a écrit d'Aubigné, d'autant plus croïable en cela qu'il n'a pas été trop favorable à ce Prince en plusieurs autres choses. *Deux vieux Conseillers d'Etat*, dit-il, *se firent Auteurs d'un étrange Conseil, c'étoit de retenir ce Duc, & de violer le sauf-conduit à celui qu'ils accusoient d'avoir tant de fois faussé les communs accords à son profit. Par ce moïen, disoient-ils, le Roi pourra recouvrer le Marquisat de Saluces, épargnant son tems, ses finances & la vie des Soldats François. Mais le Roi leur répondit: J'ai tiré de ma naissance & j'ai appris de ceux qui m'ont nourri, que l'observation de la foi est plus utile que tout ce que la perfidie promet. J'ai l'exemple du Roi François, qui pouvoit par la tromperie, retenir un plus friand morceau, savoir Charles-Quint. Que si le Duc de*

D'Aubigné, liv. 5. page 467.

Savoie

Savoie a violé ſa parole, l'imitation de la faute d'autrui n'eſt pas innocence; & un Roi uſe bien de la perfidie de ſes Ennemis, quand il la fait ſervir de luſtre à ſa foi. Où peut-on trouver une plus belle leçon, & de plus généreux ſentimens?

Bien qu'il aimât les bons mots, & qu'il entendît auſſi-bien raillerie que Gentilhomme de ſa Cour, néanmoins il haïſſoit & les Médiſans & les médiſances; & s'il parloit mal de quelqu'un, il falloit que ce fût un homme tout-à-fait reconnu pour Méchant: car pour ceux-là, il croïoit que c'étoit juſtice de les déchirer, & de les faire connoître à tout le monde pour tels qu'ils étoient; témoin ce que nous avons remarqué qu'il dit de Laffin à Biron. Ses fideles Serviteurs avoient cet avantage, que les mauvais offices de ces gens-là, ne pouvoient leur donner d'atteinte dans ſon eſprit. Sans quoi tout eſt perdu dans une Cour, & il eſt impoſſible que les Fripons & les Méchans ne prévalent ſur les gens de bien. Il haïſſoit la médiſance.

Il chériſſoit infiniment ſa Nobleſſe, & tenoit à grande gloire de ſe dire le Chef de cet illuſtre Corps. Quand il Il aimoit ſa Nobleſſe.

comptoit les graces que Dieu lui avoit faites, il se glorifioit sur-tout d'avoir toujours quatre mille Gentilshommes à sa suite, capables de combattre la plus grande Armée qu'on lui pût mettre en tête. Un Ambassadeur d'Espagne lui témoignant un jour qu'il étoit surpris de voir que quantité de Gentilshommes l'environnoient & le pressoient un peu; le Roi lui dit : *Si vous m'aviez vu un jour de bataille, ils me pressent bien davantage.*

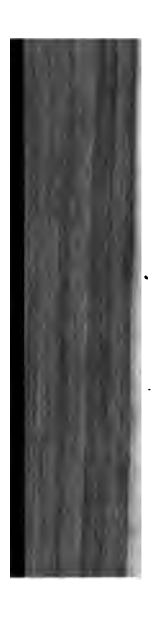
Il vivoit avec ses Courtisans dans une grande familiarité, & vouloit qu'ils en usassent de même avec lui; pourvu qu'ils ne sortissent jamais du respect qui lui étoit dû; & si quelqu'un y eût manqué, il lui eût sans doute fait sentir sa faute.

Et les gens de Lettres.

Quelques-uns ont voulu dire qu'il n'aimoit point les gens de Lettres; mais ils se sont trompés. Il donnoit pension à plusieurs Hommes doctes, même dans l'Italie & dans l'Allemagne, & prenoit soin lui-même de la leur faire tenir. Le Cardinal du Perron, De Sponde, Scaliger, Casaubon, Frêne-Canaye, & plusieurs autres, ont bien rendu témoignage de l'estime qu'il faisoit de la Doctrine.

C'eſt auſſi une erreur de croire qu'il ignoroit tout-à-fait les Lettres. Il eſt certain qu'il n'étoit pas extrêmement ſavant; mais auſſi faut-il avouer qu'il n'ignoroit pas ce qui eſt le plus néceſſaire à un Roi. Il ſavoit un peu de Latin; il avoit fort étudié les Hiſtoires, tant celle de France, que la Grecque & la Romaine, & l'Hiſtoire de la Bible; il ſavoit par théorie auſſi-bien que par pratique, la Politique, la Morale & l'Œconomique; il avoit appris l'Art militaire dans les Livres au même tems qu'il l'apprenoit par l'exercice, & il ſavoit par cœur grand nombre de belles Sentencs tirées des anciens Auteurs, qu'il appliquoit ſi à propos, que les Maîtres en étoient tout étonnés. Il avoit réſolu à ſon retour d'Allemagne de faire réformer l'Univerſité de Paris, & d'y fonder quatre ou cinq Colléges, où l'on eût enſeigné gratuitement, & entr'autres un, où il y eût un fonds pour élever trois cens Gentilshommes, ſans qu'il en eût rien couté à leurs Parens.

Véritablement il n'étoit pas libéral jusqu'à faire des profuſions, comme l'avoient été les Princes de la Maiſon de Valois; mais s'il épargnoit ſes Sa libéralité.



étoit ſi équitable, &
qu'on ne peut pas dire
retenu le ſalaire ou la
ceux qui l'avoient ſe
réellement tous les ans
non point en billets &
de trois millions de li
perſoit & répandoit à
de perſonnes. N'étoit-c
pour ce tems-là ?

Il avoit quelquefoi
tudes & des coleres c
leurs Serviteurs, mais
en un moment, & il n
honte, lorſque c'étoien
condition & de mérit
faire excuſe. Vous vou
ce propos de ce qu'il f

paillasse, tenir d'une main un morceau de pain bis qu'il mangeoit, & de l'autre un charbon pour dessiner un Campement & des Tranchées. On l'a vû prendre le pic pour fouir la terre & exciter ses Soldats au travail : on l'a vû qui consoloit les pauvres gens durant la Guerre, & prenoit peine de leur faire entendre que ce n'étoit pas lui, mais la Ligue qui étoit cause de leurs miseres.

Depuis, en tems de Paix il se familiarisoit avec les plus petits, s'égaroit exprès de ses Gens pour se mêler parmi les Villageois & parmi les Marchands dans les Hôtelleries, auxquels il faisoit cent questions, pour apprendre d'eux les vérités qu'il savoit bien qu'on ne lui osoit point dire, & pour tirer la connoissance des griefs que souffroit son Peuple, soit par la violence des Gentilshommes, soit par les extorsions des Receveurs & Financiers, ou par les concussions des méchans Juges. Quand il avoit appris d'eux ce qu'il vouloit savoir, il s'en retournoit joindre ses Gens, qui étoient quelquefois bien en peine de savoir où il étoit.

Ce fut dans une de ces occasions-là,



mis quelques Gens sur
Vie, il y en eut un
biens, mais finit par-
*les Femmes, Dieu pun
il est à craindre qu'en
après en avoir tant souf*
lui entrerent si avant
disoit que jamais Prédi
si vivement touché.

Une autre fois étan
vail de la Chasse, il ent
tellerie sur un grand
mit à table avec quelq
Après avoir dîné, or
de sa conversion; ils
soient point, car il ét
tu assez modestement
de Cochons s'avança

l'appelloient, *Sire*, & *Votre Majesté*, fut sans doute fort étonné, & eût bien voulu retenir sa parole indiscrete. Le Roi sortant de là lui frappa sur l'épaule, & lui dit: *Bon Homme, la caque sent toujours le hareng, mais c'est en votre endroit, non pas au mien; je suis, Dieu merci, bon Catholique, mais vous gardez encore du vieux levain de la Ligue.*

Sa débonnaireté & clémence.

En quels termes faudroit-il parler de sa débonnaireté & de sa clémence, pour en parler dignement? On peut dire qu'il étoit tout cœur, & qu'il n'avoit point de fiel. De tant de Conspirateurs, qui ont voulu bouleverser son Roïaume, on remarque qu'il n'en a châtié aucun que le Maréchal de Biron, auquel, avant que de le livrer à la Justice, il offrit par trois fois la grace, en cas qu'il voulût lui avouer son crime.

Dans toutes les occasions de Guerre, quand il voïoit les Ennemis ploïer & se mettre en déroute, n'alloit-il pas à la tête de ses Bataillons, criant: *Sauve les François, quartiers aux François?* En tems de Paix il tenoit toujours ses mains nettes du sang de ses Sujets, bien qu'il ne fût jamais retourné des Combats, que son épée ne

fût teinte du ſang de ſes ennemis.

Il faiſoit comme un bon Paſteur, qui tâche de guerir ce qu'il y a de gâté dans ſon troupeau, plutôt que de l'égorger : il employoit la patience, les bienfaits & l'adreſſe, pour ramener les eſprits que les factions avoient égarés : il diſſimuloit méme leurs mauvaiſes volonté, & malgré qu'ils en euſſent, les empêchoit de faire mal, & les tournoit au bien; *Un ſage Roi*, diſoit-il, *étant comme un habile Apoticaire, qui des plus méchans poiſons compoſe d'excellens antidotes, & des viperes en fait de la thériaque.*

Son amour pour ſes ſujets.

Par deſſus toutes ces grandes qualités excelloient la tendreſſe indicible & l'amour qu'il avoit pour ſon peuple. Il n'avoit point de plus forte paſſion que de le ſoulager, que de le faire vivre en paix & à ſon aiſe; il n'avoit point de diſcours plus ordinaire à la bouche que celui-là. On voit une infinité de ſes lettr.s aux Gouverneurs des Provinces, à ſon SurtIntendant, à ſes Parlemens, dans leſque.les il dit : *Ayez ſoin de mon peuple, ce ſont mes enfans, Dieu m'en a commis la garde, j'en ſuis reſponſable*, & autres

paroles semblables pleines d'ardeur & de bonté cordiale & paternelle.

Lorsque le Duc de Savoie vint en France, le Roi le mena un jour voir jouer à la paume, sur les fossés du Fauxbourg S. Germain, où après le jeu, comme ils étoient tous deux à une fenêtre qui regardoit sur la rue, le Duc voyant un grand peuple, lui dit qu'il ne pouvoit assez admirer la beauté & l'opulence de la France, & demanda à Sa Majesté ce qu'elle lui valoit de revenu. Ce Prince généreux & prompt en ses reparties, lui répondit; *elle me vaut ce que je veux*. Le Duc trouvant cette réponse vague, le voulut presser de lui dire précisément ce que la France lui valoit. Le Roi répliqua: *oui, ce que je veux, parce qu'ayant le cœur de mon peuple, j'en aurai ce que je voudrai, & si Dieu me donne encore de la vie, je ferai qu'il n'y aura point de Laboureur en mon Royaume, qui n'ait moyen d'avoir une poule dans son pot:* ajoutant, *& si je ne laisserai pas d'avoir de quoi entretenir des gens de guerre pour mettre à la raison tous ceux qui choqueront mon autorité*. Le Duc ne repartit plus rien, & se le tint pour dit.

Quelques troupes qu'il envoyoit en Allemagne, ayant fait désordre en Champagne, & pillé quelques Maisons de Paysans, il dit aux Capitaines qui étoient demeurés à Paris, *Partez en diligence, donnez-y ordre, vous m'en répondrez. Quoi! si on ruine mon peuple, qui me nourrira, qui soutiendra les charges de l'Etat, qui payera vos pensions, Messieurs? Vive Dieu, s'en prendre à mon peuple, c'est s'en prendre à moi.*

Les Habitans des Vallées qni sont du long de la Loire, ayant été ruinés par les débordemens de cette riviere, demandoient soulagement des tailles, & avoient écrit pour cet effet au Duc de Sully, Sur-Intendant des Finances. Ce Duc le fit aussitôt savoir au Roi par une lettre à laquelle il répondit en ses propres termes : *pour ce qui touche la ruine des eaux, Dieu m'a baillé mes Sujets pour les conserver comme mes enfans; que mon Conseil les traite avec charité; les aumônes sont très-agréables à Dieu, particulierement en cet accident, j'en sentirois ma conscience chargée : que l'on les secoure donc de tout ce que l'on jugera que je le pourrai faire.* Après cela, faut-il

Sully, tome troisiéme de ses Mémoires, p. 250, 251.

s'étonner si ce Prince étoit adoré de tout le monde?

La meilleure marque de la bonté d'un Souverain, & de la liaison très-étroite qui doit être toujours entre lui & ses Sujets, c'est le soin qu'il a de leur communiquer ses joies, & la part qu'ils y prennent, non-seulement par les apparences extérieures, qui sont fort trompeuses, & qui se donnent aussi bien aux mauvais Princes qu'aux bons; mais encore par des mouvemens intérieurs & par les sentimens du cœur.

Depuis que ce vrai pere du peuple François fut rentré dans Paris, & que sa bonté s'y fut fait connoître, tous les Habitans de ce petit monde s'intéressoient dans tout ce qui lui arrivoit, & en étoient aussi touchés que s'il leur fût arrivé à eux-mêmes: ils se réjouissoient de ses contentemens, & s'affligeoient de ses déplaisirs: toutes les deux fois qu'il fut malade, il sembloit que le peuple de cette grande Ville eût la fievre, & au contraire quand il se portoit bien, sa santé faisoit la leur, & ils étoient persuadés que le salut de l'État, & celui de ce Prince n'étoit qu'une même chose. Récipro-

quement quand Dieu lui envoyoit quelque ſujet de réjouiſſance, il vouloit qu'ils y participaſſent, & de cette façon il ſe communiquoit à eux par le plus tendre de ſon ame. Ainſi quand le Ciel lui eut donné un Dauphin, il le fit paſſer par les rues dans un berceau découvert, afin que tout le peuple pût le conſidérer à ſon aiſe, & jouir avec plaiſir de la vue d'un bien qu'il avoit ſi long-temps deſiré pour l'amour du pere.

Je marquerai auſſi quelques unes de ſes paroles mémorables, dont les unes feront connoître ſes ſentimens & le fond de ſon ame; les autres la vivacité de ſon eſprit.

Quand il travailloit à des affaires preſſantes, & qu'il ne pouvoit aſſiſter à la Meſſe, (j'entends les jours ouvriers, car les Fêtes & Dimanches il n'y manquoit point,) il en faiſoit comme ſes excuſes aux Prélats qui ſe trouvoient à la Cour; & leur diſoit; *quand je travail pour le public, il me ſemble que c'eſt quitter Dieu pour Dieu même.*

Il diſoit quelquefois à ſes plus confidens Serviteurs : *Les François ne me*

connoissent pas assez bien, ils sauront ce que je vaux quand ils m'auront perdu. Puis levant les yeux au Ciel, *Seigneur je suis prêt à partir quand il te plaira ; mais que deviendra ce pauvre peuple ?*

Quand on le supplioit d'avoir plus de soin de la conservation de sa personne, qu'il n'avoit, & de n'aller pas si souvent seul, ou mal accompagné, comme il faisoit, il répondoit : *La peur ne doit point entrer dans une ame royale : qui craindra la mort, n'entreprendra rien sur moi : qui méprisera la vie, sera toujours maître de la mienne, sans que mille Gardes l'en puissent empêcher ; je me recommande à Dieu quand je me leve & quand je me couche, je suis entre ses mains ; & après tout je vis de telle façon que je ne dois point entrer en ces défiances. Il n'appartient qu'aux Tyrans d'être toujours en frayeur.*

Le Duc d'Orléans, son second fils, étant malade à l'extrêmité, il déclara que s'il mouroit, il ne vouloit point qu'on le consolât, parce qu'il s'étoit entiérement résigné à la volonté de Dieu.

Dans deux ou trois ans après qu'il

fut rentré dans Paris, tous les Faux-bourgs qui n'étoient que des masures, furent réparés ; & par les bâtimens particuliers & publics qui se firent dans cette grande Ville, elle devint plus belle que jamais. Les Ambassadeurs d'Espagne, qui vinrent jurer le Traité de Vervins, furent tous étonnés de la voir en si bon état, & si différente de ce qu'elle avoit été durant la guerre. Comme ils lui disoient donc un jour ; *Sire, voici une Ville qui a bien changé de face depuis que nous ne l'avons vue. Ne vous en étonnez pas*, leur dit-il, *quand le Maître n'est point à sa maison, tout y en desordre : mais quand il est revenu, sa présence y sert d'ornement, & toutes choses y profitent.*

Il avoit été dans de grandes nécessités au commencement de son regne, de sorte qu'il disoit, *qu'il s'étoit vu Roi sans Royaume, mari sans femme, faisant la guerre sans argent ; mais que depuis, Dieu lui avoit fait tant de graces, qu'en montrant son Arsenal, il se pouvoit vanter qu'il y avoit de quoi armer cinquante mille hommes avec toutes les munitions, & dans sa Bastille, qui est tout contre, de quoi les payer pour 3 ans.*

Il disoit qu'il avoit pourvu aux imaginaires opinions des trois sortes de personnes; des Huguenots qui pensoient qu'il seroit toujours de leur Religion; des Ligueux qui souhaitoient qu'il ne se convertît point; & du Tiers-parti, qui croyoit qu'il ne se pourroit jamais remarier. *Je les ai trompé tous trois*, disoit-il, *j'ai quitté le Huguenotisme, je suis bon Catholique; je me suis remarié, & j'ai des enfans qui me succéderont, s'il plaît à Dieu.*

Il disoit aussi que, lorsqu'il vint à la Couronne, il avoit trouvé trois partis; que des trois il n'en avoit fait qu'un sans distinction; qu'il étoit le Roi des uns, aussi bien que des autres; qu'il les croyoit tous également affectionnés à son service, mais que c'étoit à lui d'en faire le discernement, & de choisir les plus capables.

Nérestan, fort brave Gentil-homme, lui faisoit un jour un beau Régiment, & comme il lui protestoit qu'il ne desiroit pour récompense que la gloire de le servir, il répondit: *c'est ainsi que doivent parler les bons sujets, ils doivent oublier leurs services; mais c'est au Prince à s'en souvenir, & s'il veut qu'ils continuent d'être fideles, il faut qu'il soit juste & reconnoissant.*

Les Huguenots lui demandant des places de sûreté, il leur dit : *Je suis la seul assurance de mes sujets, je n'ai encore manqué de foi à personne.* Et comme ils lui eurent repliqué que le Roi Henri III leur en avoit bien donné ; *le temps*, leur disoit-il, *faisoit qu'il vous craignoit & ne vous aimoit point, mais moi je vous aime & ne vous crains gueres.* On lui fait encore faire cette même réponse à quelques autres personnes.

On lui dit un jour d'un certain Capitaine, qui avoit été de la Ligue & fort brave, qu'encore qu'il eût obtenu de lui son pardon & quelques bienfaits, il ne l'aimoit pourtant point ; *je lui veux*, dit-il, *faire tant de bien, que je le forcerai de m'aimer malgré lui.* C'est ainsi que ce grand Prince gagnoit les plus révoltés ; & il avoit accoutumé de dire à ceux qui s'en étonnoient, *qu'on prenoit plus de mouches avec une cuillerée de miel, qu'avec vingt tonneaux de vinaigre.*

Mais si la politique l'obligeoit d'en user ainsi à l'égard de ceux qui ne l'aimoient pas, sa générosité le porta toujours à pardonner facilement à ceux qui s'humilioient devant lui. Aussi

avoit-il ſouvent ce beau vers de Virgile à la bouche, *parcere ſubjectis & debellare ſuperbos.*

Il ſe mocquoit fort de ceux qui paſſoient les bornes de leurs Profeſſions, & ſe mêloient d'autre choſe que de leur métier. Un Prélat lui parlant un jour de la guerre, & aſſez mal, il tourna, comme on dit, du coq à l'âne, & lui demanda *de quel Saint étoit l'Office ce jour-là dans ſon Breviaire.*

Une autre fois un ſien Tailleur ayant fait imprimer un petit livre de quelques Réglemens qu'il diſoit être néceſſaires pour le bien de l'État, & l'ayant préſenté au Roi, il le prit en riant, & en ayant lû quelques pages, il dit à un de ſes Valets-de-chambre : *allez-moi querir mon Chancelier pour me faire un habit, puiſque voici mon Tailleur qui fait des réglemens.*

Un Provençal qui avoit acheté bien cher un Office de Préſident, & en avoit emprunté l'argent, l'étant venu ſaluer, il dit tout bas à un Seigneur qui étoit auprès de lui : *voilà un bon Juſticier, je penſe qu'il s'acquitera bien de ſa Charge, & en peu de temps.*

Un Médecin fameux s'étant conver-

ti du Huguenotisme à la Religion Catholique, il dit à Sully : *Mon ami, ta Religion est bien malade, les Médecins l'abandonnent.*

Les Huguenots de Poitou & de Xaintonge lui ayant envoyé des Députés peu après sa conversion, pour lui faire quelques requêtes : il leur dit : *adressez-vous à ma sœur, car votre Etat est tombé en quenouille.* Cette Princesse étoit demeurée Huguenote.

La Reine faisant un ballet la premiere année de son mariage, pour lequel elle avoit choisi quinze Dames des plus belles & des plus qualifiées de sa Cour, il dit au Nonce : *Monsieur, je n'ai jamais vu de plus bel escadron ni de plus périlleux que celui-là.*

Un certain Seigneur qui avoit longtemps balancé durant les troubles, sans prendre parti, l'étant un jour venu trouver comme il jouoit à la prime, il lui dit : *approchez-vous, Monsieur, soyez le bien venu, si nous gagnons, vous serez des nôtres.*

Une Dame de condition, déja fort vieille & fort séche, étant venue avec un habit verd à un bal qu'il donnoit,

il lui dit galamment, *qu'il lui étoit bien obligé de ce qu'elle avoit employé le verd & le sec pour faire honneur à la Compagnie.*

Un Ambassadeur d'Espagne lui disant par maniere de menaces, que le Roi son Maître soutiendroit quelque action à la tête de cent mille hommes, il lui repartit fiérement : *vous vous trompez, en Espagne ce ne sont pas des hommes, ce sont des ombres.*

Un jour le Prévôt des Marchands & les Echevins lui demandant permission de mettre quelque petite imposition sur les tuyaux des Fontaines de la Ville, pour leur aider à supporter les frais des festins qu'ils devoient faire à quarante Députés des Suisses venus à Paris pour le renouvellement de l'Alliance, il leur répondit : *trouvez quelqu'autre expédient que celui-là, il n'appartient qu'à Notre Seigneur de changer l'eau en vin.*

Voilà une petite partie des belles actions & des paroles mémorables de Henri le Grand ; il y en a une infinité d'autres qui sont gravées en caracteres immortels dans le cœur de

tous les bons François, qui les feront passer de pere en fils à toute la postérité, pour servir de modele aux Souverains qui auront pour but, comme ils y sont obligés, de regner heureusement, en mesurant leur Puissance aux regles du devoir & de la justice.

FIN.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conseillers ; les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra ; SALUT. Notre amé JAN-LUC NYON, fils, Libraire, à Paris, Nous a fait exposer qu'il desiroit faire réimprimer & donner au Public un Livre qui a pour titre : *Les Vies de Philippe de Valois, du Roi Jean, de Charles V, de Charles VI de Saint Louis & de Henri IV*, S'il Nous plaisoit de lui accorder nos Lettres de Privilege pour ce nécessaires ; A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire réimprimer ledit Livre en un ou plusieurs volumes, & autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de trois années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes ; FAISONS défenses à tous Libraires Imprimeurs, & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance : A la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris dans trois mois de la date d'icelles; que la réimpression dudit Livre, sera faite dans notre Royaume & non

ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément à la feuille imprimée attachée pour modele sous le contre scel desdites Présentes; que l'Impétrant se conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725; qu'avant de l'exposer en vente, l'imprimé qui aura servi de copie à la réimpression dudit Livre sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée ès mains de notre très cher & féal Chevalier le sieur d'Aguesseau, Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres; & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très cher & féal Chevalier le sieur d'Aguesseau, Chancelier de France, le tout à peine de nullité des Présentes: Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses ayans-causes, pleinement & paisiblement sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Présentes qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Livre, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires. Car tel est notre plaisir. Donné à Versailles le onziéme jour du mois de Janvier, l'an de Grace mil sept cent quarante-neuf, & de notre Regne le

trente-quatrième, par le Roi en son Conseil. *Signé* SAINSON.

Registré, ensemble la cession, ci-derrière, sur le Registre douze de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, n. 86, fol. 71, conformément aux anciens Réglemens, confirmés par celui du 28 Février 1722. A Paris*, le 7 Février 1749,* G. CAVELIER, *Sindic.*

J'ai associé dans la présente permission, Messieurs Didot, Savoye & Damonneville, pour en jouir conjointement avec moi. A Paris*; le 25 Janvier 1749,* NYON fils.

De l'Imprimerie de DIDOT.



